





Plan de la paroisse de Saint-Ours.

Maurice Destroismaisons
23 juin/19.

HISTOIRE

DE LA

FAMILLE ET DE LA SEIGNEURIE DE SAINT-OURS.

Nihil obstat:

L.-O. Roberge,

Censor Deputatus,

Die 19 septembris 1916.

Imprimatur :

Die 29 septembris 1916,

† A.-X. Bernard, Epus Sti-Hyacinthi.

Abbé A. Couillard Després, Membre de la Société Historique, de la Société Archéologique, de Montréal, et de la Société de Géographie de Québec.

HISTOIRE

DE LA

Famille et de la Seigneurie de Saint-Ours

IIième PARTIE,

LA FAMILLE ET LA PAROISSE DE SAINT-OURS

1785—1916.

MONTRÉAL,

1917.

DU MÊME AUTEUR :

La première famille française, ses alliés et ses descendants, I vol. publié en 1907, épuisé.

Autour d'une auberge, roman antialcoolique, 1909, I vol. 5,000 exemplaires, épuisé.

Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud et de leurs alliés Canadiens et Acadiens, 1912, I vol.

Louis Hébert, le premier colon canadien, et sa famille, 1914, I vol. 5,000 exemplaires, épuisé.

Histoire de la famille et de la seigneurie de Saint-Ours, Ière partie, 1330-1785, 1915.

Noblesse de France et du Canada, I vol. 1916.



de St. Ours

Saint-Hyacinthe, le 12 septembre 1915.

Monsieur

l'abbé A. Couillard-Després,

Saint-Ours.

Cher monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 10 du courant, et aussi votre premier volume de " *l'*Histoire de la Seigneurie de Saint-Ours " *que vous m'offrez en hommage.*

Avec mon meilleur merci, je vous adresse, en réponse, mes vives félicitations. Votre attrait pour les études historiques est vraiment inlassable. En accomplissant vos devoirs de prêtre et les travaux d'un ministère parfois chargé, vous avez déjà trouvé le moyen d'enrichir l'histoire canadienne de plusieurs ouvrages, que le public a accueillis avec faveur. Aussi c'est pour moi un grand bonheur de constater qu'un de mes prêtres donne un tel exemple de travail persévérant et utile. Je prie Dieu de vous en récompenser par ses grâces de plus en plus abondantes.

*Le premier volume de l'*Histoire de la Seigneurie de Saint-Ours, *que vous venez de publier, est bien, si je ne me trompe, votre cinquième ouvrage. Il vous a coûté, me dites-vous, beaucoup de peines et de fatigues. Je le comprends, en songeant aux recherches nombreuses et difficiles qu'il vous a fallu faire. Mais, en retour, les documents que vous avez tirés de la poussière, les personnages que vous avez mis en*

lumière, les beaux gestes de la Famille de Saint-Ours que vous avez rappelés, apportent à l'histoire canadienne une contribution nouvelle, qui a une importance particulière. N'est-ce pas là votre consolation de chercheur infatigable ? Les amis de notre histoire, j'en suis convaincu, vous en donneront une autre bien légitime et nécessaire. En reconnaissance de vos travaux, ils contribueront à la diffusion de votre livre. Pour ma part, je suis heureux de m'inscrire, sur votre liste, pour l'achat de douze exemplaires, que vous me ferez tenir à la première occasion favorable.

En vous bénissant, je demeure votre cordialement dévoué en Notre-Seigneur.

† A. X., Ev. de Saint-Hyacinthe.



M. l'abbé A. Couillard Després,
ancien vicaire.



Mgr Em. H.-Guilbert, 8ième curé.



M. l'abbé A. Foisy, 9ième curé.

PRÉFACE

La paroisse de Saint-Ours, dont nous racontons l'histoire, est située sur la rivière Richelieu. Elle est bornée au Nord et au Nord-Est, par la paroisse de Sainte-Victoire, à l'Est et au Sud-Est, par celle de Saint-Bernard, au Sud, par Saint-Denis, à l'Ouest, par le Richelieu. Sa population est d'environ 1,700 âmes.

La ville de ce nom, centre de la paroisse et de la seigneurie, est agréablement située sur le côté sud du Richelieu, à douze milles de Sorel, et à six milles de Saint-Denis. Son site, charmant comme ceux des gais villages qui bordent la rivière, n'a rien à leur envier. On y trouve, durant la belle saison, une nature riante, des points de vue superbes, de frais ombrages, et ce qui charme les touristes, des endroits nombreux pour la pêche.

Elle est, croyons-nous, la plus petite ville du Canada. Sa population de 650 âmes est exclusivement canadienne-française. Il y a un demi-siècle qu'elle se constitua en municipalité de ville ; mais, disons-le sans tarder, elle doit cette charte plus à l'influence de ses seigneurs qu'à son importance.

Il fut un temps où l'on aurait pu espérer des destinées brillantes pour cette localité. Dès son origine et jusque vers 1850, la paroisse de Saint-Ours était l'une des plus prospères de la Province. Les paroisses de Saint-Roch, de Saint-Jude, de Saint-Bernard, une

partie de Saint-Barnabé, non seulement étaient enclavées dans la seigneurie mais encore dans ses limites.

Les Cantons de l'Est s'ouvraient à la colonisation ; et, jusqu'au temps où fut construit le chemin de fer du Grand Tronc, qui relie Montréal à Richmond, en traversant la fertile vallée de l'Yamaska, les habitants du fond de la seigneurie, pour vendre les produits de leurs fermes, devaient se rendre sur les rives du Richelieu. Les vieilles paroisses absorbaient tout le commerce. Saint-Ours, comme Saint-Denis, faisait alors un grand trafic de foin, de grains et de denrées de toute espèce.

Le regretté Sir François Langelier, qui fut lieutenant-gouverneur de la Province, dans une lettre en date du 25 février 1913, nous disait (1): *" On parle beaucoup à l'heure qu'il est du Nord-Ouest, mais ce Nord-Ouest n'est rien, à mon avis, en comparaison de ce qu'étaient les vallées de Chambly et de l'Yamaska. On vante la fertilité du sol du Nord-Ouest, mais que vaut ce sol comparé à celui de la vallée de l'Yamaska, dans laquelle il y a cinquante pieds de glaise bleue ? Le sol était tellement fertile qu'on y a récolté du blé jusqu'à 40 minots par arpents, et ce n'est qu'après 18 ans, qu'on s'est aperçu que sa fertilité commençait à diminuer. Les cultivateurs vendaient ce blé à deux gros marchands : M. Guérout, de Saint-Denis, et M. Drolet, de Saint-Charles, et il paraît que c'était un spectacle peu banal que de voir, en hiver, des proces-*

---

(1) Sir François Langelier a bien connu la famille de l'auteur. Les Langelier et Couillard Després ont émigré de l'Islet ensemble ; ils se sont établis à Sainte-Rosalie de Bagot, sur des terres voisines et ont toujours été unis par les liens d'une étroite amitié.

sions de 25 à 30 voitures chargées de blé allant de Saint-Hyacinthe à ces deux localités. Au printemps des barges venues de Québec étaient chargées de ce blé et le transportaient dans la capitale ; de là il était embarqué à bord de bâtiments à voile.

" Je pourrais vous en dire beaucoup plus long sur ce que me racontait un vieux serviteur de ma famille, entre autres, sur la manière dont on battait ce blé à fléau, et dont on le criblait avec des vans ; les machines à battre et les cribles étant inconnus au pays. Les hommes battaient ce blé à fléau. Ils commençaient leur journée à cinq heures du matin et la finissaient à sept heures du soir. On les payait cinq piastres par mois, et on leur accordait en plus la traditionnelle babiche *pour raccommoder leurs chaussures..."*

Saint-Ours profitait de ce commerce de blé. Ici se faisait en grande partie le chargement des bateaux qui se succédaient sans cesse. Que de navigateurs rencontrait-on alors dans la paroisse ! Nos registres ont conservé leurs noms. L'hiver, plus de cinquante goélettes venaient chercher dans notre port un abri sûr en attendant la débâcle.

Le temps a marché depuis cette époque ; les choses ont changé. Si Saint-Ours voit encore quelques-uns de ses enfants se livrer au métier de navigateur, ils ne le font plus pour leur propre compte, mais pour celui de quelques compagnies de Montréal ou d'ailleurs.

Saint-Ours a diminué en importance depuis un demi-siècle. Le développement des Cantons de l'Est a été fatal aux vieilles paroisses de la vallée richeloise. Tandis que les premiers se développent de plus en

plus, les dernières restent stationnaires, quand elles ne reculent pas.

Durant de longues années, les anciens habitants de cette partie du pays se croyaient suffisamment favorisés, au point de vue du commerce, par la navigation. Ils ont refusé, sans songer aux conséquences qui devaient en résulter, les bienfaits qu'apporte avec lui la construction d'un chemin de fer. Leurs descendants ressentent aujourd'hui les inconvénients de cette privation de communications directes avec les grands centres. Du village de Saint-Ours, il faut parcourir une distance de deux milles pour rejoindre la ligne du Delaware and Hudson, *connue autrefois sous le nom de chemin de fer de la* Rive Sud.

Avant sa construction, un projet de chemin de fer fut proposé aux habitants des paroisses de la vallée du Richelieu. Il devait être établi entre Chambly et Sorel. Les directeurs de la compagnie exigeaient des municipalités, qui en auraient ainsi bénéficié, la somme de 125,000 piastres, et de Saint-Ours, 10,000 piastres. Ce projet fut combattu et abandonné. Un second, destiné à relier Saint-Jean et Sorel, en passant sur les bords du Richelieu, n'eut pas plus de succès. Et pourtant, l'un ou l'autre eût été une source de richesse pour toute cette vallée. Hélas! le mesquin calcul d'hommes intéressés dans d'autres entreprises, la répugnance de certains cultivateurs à voir couper leurs terres, et encore une parcimonie exagérée, ont fait commettre une erreur presque irréparable.

Durant la belle saison, Saint-Ours a toujours une ligne de bateaux qui, deux fois la semaine, font un service régulier entre Montréal et les paroisses du Richelieu. La jeune génération se souvient encore

du Chambly, *ce vétéran de la navigation, qui a été remplacé en ces dernières années, par le* Terrebonne. *Un autre petit vapeur alterne avec ce dernier. Comme la rivière est navigable jusqu'à l'écluse située à un mille trois quarts en amont de la ville, par des bateaux d'un fort tonnage, nombre de montréalais et de montréalaises viennent en pèlerinage au sanctuaire de Saint-Ours, à bord de l'un ou de l'autre de nos palais flottants.*

Notre ville possédait jadis un marché et une cour de Circuit. Le palais de justice existe encore. On y trouvait en outre quelques petites industries qui n'ont pu se développer, ni survivre à leurs propriétaires. A vrai dire, Saint-Ours est aujourd'hui un gros village, un peu endormi. Il n'a qu'une rue principale : la rue Immaculée Conception, parallèle à la rivière ; et six petites rues transversales.

La rue Richelieu a été ouverte parallèlement à la rue principale, en ces dernières années.

Les maisons de Saint-Ours sont confortables, quoique la plupart modestes. Il manque autour de chacune un peu d'espace, quelques pieds de gazon qui les feraient mieux ressortir. L'église, le presbytère, le couvent, le collège, sont les seuls édifices dignes de mention. Vient ensuite le manoir de Mme Joseph-Edouard Duchesnay, de date récente, construit dans un endroit superbe, sur les limites de la ville ; puis, à quelques pas de l'église, l'antique manoir seigneurial, aux murs gris, aux fenêtres larges et basses, s'élève au centre d'un vaste domaine, et garde le cachet de son antiquité. Oh! le vieux manoir, que de souvenirs il évoque! Il est assurément pour notre paroisse l'un des rares monuments qui renferment toute notre histoire locale. Il rappelle à la géné-

ration présente les noms glorieux des de Saint-Ours, nobles et fiers chevaliers, qui ont rendu tant de services à la cause du roi Très Chrétien, à l'Église, et dans une époque plus rapprochée de nous, à la race canadienne-française. Il sont loin ces jours où les appartements si hospitaliers du vieux manoir, les vastes salons princièrement meublés, recevaient une société brillante et distinguée. Les nobles canadiens, alors au faîte des honneurs, aimaient à visiter les châtelains de Saint-Ours, dont l'hospitalité fut toujours, même en ces derniers temps, bienveillante et cordiale.

Le manoir est devenu silencieux. Les bosquets, les jardins qui l'entourent, témoins muets de fêtes splendides, de réunions joyeuses, semblent regretter ces jours d'antan, et attendre encore leurs convives, qui, pourtant, ne reviendront plus. Que de gentilles demoiselles, de beaux cavaliers, guerriers fameux, sont venus chercher ici un peu de repos à l'ombre des grands arbres du domaine ! Ils aimaient à chanter leur bonheur, à redire leurs espoirs en parcourant les allées des parterres. Ils sont disparus un à un de la scène de ce monde, emportés par le fleuve du temps qui entraîne tout dans sa course. Telles les eaux limpides du Richelieu qui, ayant baigné en passant les pieds du coteau où s'élève fièrement le vieux manoir, ne s'arrêtent jamais mais vont se perdre dans le fleuve géant pour ne plus revenir. Le vieux manoir est silencieux ; cependant, en dépit de l'âge dont il porte les traces, et à cause de cela même, il est pour notre histoire paroissiale un monument vénérable. Comme tous les manoirs, il rappelle à la génération présente l'une de ces belles familles qui ont été l'honneur et la gloire de notre race.

Dans la seconde partie de cette histoire, nous donnons la première place aux seigneurs qui ont tant fait pour l'établissement de la seigneurie de Saint-Ours. Nous disons ce que furent les prêtres qui se sont succédé dans la direction de la paroisse. Nous racontons leurs travaux, leurs difficultés, leurs succès. Nous voulons aussi, pour nos chers paroissiens, nous arrêter, même assez longuement, sur les événements de 1837-38. Nous nous efforçons, à l'aide de documents inédits, de jeter un peu de lumière sur cette époque tragique de notre histoire, afin d'établir les responsabilités du sanglant conflit qui l'a marquée.

La paroisse de Saint-Ours, alors chef-lieu du comté de Richelieu, fut témoin de la première assemblée dans laquelle des résolutions révolutionnaires furent proposées au peuple. A deux reprises, les troupes anglaises l'ont traversée ; quelques-uns de ses enfants furent jetés en prison et trois tombèrent sous les coups des Anglais.

En parcourant ces pages, le lecteur remarquera que, de tout temps et encore de nos jours, certains paroissiens ou citadins se sont distingués par une inclination peu ordinaire pour la chicane et les procès. C'est là, croyons-nous, une des causes du peu de progrès accomplis par la petit ville de Saint-Ours. L'esprit de division entrave les énergies, paralyse l'action des hommes entreprenants, et décourage les caractères les mieux trempés. Et ce mal, il faut le déplorer d'autant plus amèrement qu'il est par trop répandu dans nos bonnes paroisses canadiennes.

Nous aurions voulu taire ces incidents et raconter seulement le bien, le beau, que nous avons rencontré dans les annales de Saint-Ours ; nous nous sommes

souvenu, cependant, que l'histoire ne s'invente pas, qu'elle doit être le récit des événements qui ont eu lieu durant une époque déterminée. Il nous appartenait donc de nous renseigner aux meilleures sources afin de dire les choses telles qu'elles se sont passées. Il importe de rappeler les nobles actions de ceux qui nous ont précédés dans la vie ; il importe aussi de connaître les erreurs qu'ils ont pu commettre, tout en faisant bien large la part de la fragilité humaine, afin que si les premières, qui sont toutes à leur gloire, nous rendent plus fiers, les dernières soient pour nous des leçons qui servent à mieux orienter notre vie et à nous faire éviter les écarts de nos devanciers.

A. Couillard Després, ptre.

Saint-Ours-sur-Richelieu, le 4 mars 1916.



M. Charles de Saint-Ours.



M. François-Roch de Saint-Ours.



Delle Hermine de Saint-Ours.



Dame François-Roch de Saint-Ours.

HISTOIRE

DE LA

FAMILLE ET DE LA SEIGNEURIE DE SAINT-OURS

CHAPITRE I.

La famille de Saint-Ours.—Les raisons qui l'ont portée à s'éloigner de la seigneurie de Saint-Ours.—La famille de M. Pierre-Roch de Saint-Ours.—Les Le Gardeur de Repentigny.—Aubert de la Chenaye.—Les seigneuries de l'Assomption, de Repentigny et de Lachenaye.—Les fiefs Martel et de Bailleul.—La seigneurie de Saint-Jean Deschaillons.

La seigneurie de Saint-Ours, ouverte à la colonisation en 1672, par son premier concessionnaire, M. Pierre de Saint-Ours, fut, durant de longues années, sans faire de progrès sensibles. Lorsque M. de Saint-Ours mourut, en 1724, son fils aîné, Jean-Baptiste, devint le seigneur primitif ; mais il était trop versé dans l'art militaire pour se passionner de la vie en apparence trop uniforme et trop calme du seigneur rural. Les emplois qu'il fut appelé à remplir ne lui donnèrent pas le loisir de s'appliquer à la culture de la terre, encore moins de s'y affectionner.

Son fils et successeur, M. Pierre-Roch de Saint-Ours, ne paraît pas s'être épris, non plus, outre mesure, de ce genre de vie. Il vécut tantôt à Montréal, tantôt à Québec, et, après la conquête, sur ses terres de l'Assomption. Depuis deux générations, la fa-

mille seigneuriale avait quitté le manoir du Grand Saint-Ours, au temps où l'église paroissiale, sur l'ordre de l'évêque de Québec, fut bâtie sur la rive sud du Richelieu. Le transport de ce temple contribua à l'éloignement de la famille de Saint-Ours. Durant environ trois quarts de siècle, ce vaste domaine fut confié à des administrateurs, qui firent bien peu pour son développement. Les choses allaient changer sous l'énergique poussée de son quatrième seigneur, M. Charles-Louis-Roch de Saint-Ours, deuxième fils de Pierre-Roch de Saint-Ours. Celui-ci, de son union avec Delle Charlotte Deschamps de Boishébert, avait eu plusieurs enfants. Quatre lui survécurent ; ce sont : Paul-Roch, Charles-Louis-Roch, Charles-Quinson et Jeanne-Geneviève. M. de Saint-Ours laissait une belle fortune à sa famille ainsi que des domaines considérables. C'étaient les seigneuries de Saint-Ours, de Saint-Jean Deschaillons et de l'Assomption. On se rappelle que M. Pierre de Saint-Ours, le premier seigneur du nom, avait obtenu cette seigneurie de l'intendant Jean Talon.

Le 26 septembre 1672, permission lui fut donnée d'ouvrir des défrichements sur une étendue d'une lieue de terre, située au pied du premier rapide de la rivière l'Assomption en descendant vers la seigneurie de Repentigny, et du côté de l'ouest, supposé : " que le dit espace de terre ne soit déjà concédé et sans le droit d'autrui," dit l'acte.

M. de Saint-Ours obtint cette seigneurie en considération de son fils aîné, tenu sur les fonts baptismaux au nom du roi, et du nom Louis qui lui fut imposé. Le 3 novembre de la même année. il reçut la confirmation de cette concession. Il est dit, dans les lettres patentes, que cette terre lui a été accordée non seulement en vertu des raisons mentionnées plus haut, mais encore " pour remplacer ce qui peut manquer aux deux lieues de front qui lui ont été accordées dans la seigneurie de Saint-Ours."

Cependant, il arriva que le domaine de l'Assomption était en grande partie enclavé dans celui des MM. de Saint-Sulpice, qui possédaient deux lieues de terre de front sur six de profondeur, entre la seigneurie de M. de Repentigny et celle de M. de la Valtrie, " aboutissant, par un bout, au grand fleuve Saint-Laurent et, par l'autre, sur et par delà la rivière de l'Assomption."

Pour prévenir toute occasion de disputes et de procès, le 19 novembre 1673, M. François Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, de Montréal, procureur de Messire Alexandre de Bretonvilliers, supérieur des Sulpiciens de Paris, fit une convention amicale avec M. de Saint-Ours.

Ce dernier consentit à abandonner tous ses droits aux MM. de Saint-Sulpice, afin de recevoir, de leurs mains, un acte de concession de la même seigneurie, à titre de fief noble. Dans cette pièce importante,

signée par les deux parties, M. de Saint-Ours prétend que son titre lui accorde une profondeur de quatre lieues dans les terres. Comme M. de Casson n'a pas la faculté d'accorder plus de deux cents arpents, il lui donne volontiers ce domaine, en attendant qu'il reçoive de Messire de Bretonvilliers l'autorisation de lui céder toute les terres comprises dans l'espace d'une lieue, à la charge de la foi et hommage. Il fait encore la réserve de huit ou dix arpents promis à M. de Repentigny. Les MM. de Saint-Sulpice tenaient cette seigneurie de MM. Cherrier et Le Royer qui, en vertu d'un acte de concession, en date du 16 avril 1647, possédaient une étendue de quatre lieues de terre de front sur six de profondeur (1). Nous avons raconté ailleurs l'histoire de la famille de Repentigny, qui fut l'une des plus célèbres de la Nouvelle-France (2).

Madame de Repentigny, née Marie Favery, morte, à Québec en 1675 (3), abandonna à son fils, M. Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, époux de Marguerite Nicolet, (4) la terre de Repentigny, par contrat du 2 mai 1670, insinué en la Prévôté de Québec, le 27 janvier 1673.

Se trouvant dans l'impossibilité d'exploiter un aussi vaste domaine, le 11 mai 1670, M. de Repen-

---

(1) Concession de la Compagnie de la Nouvelle-France.

(2) *La première famille française au Canada, p. 157.*

(3) *Le même,* p. 162. *Histoire de la famille et de la seigneurie de Saint-Ours, I vol. passim.*

)4) Fille de Jean Nicolet et de Marguerite Couillard.

tigny accorda à Charles Aubert de la Chesnaye la moitié de la seigneurie de Repentigny, qu'il tenait non seulement à titre de fils aîné, mais encore en qualité de donataire de sa mère ; plus tard, en vertu d'un échange fait avec M. Charles Le Gardeur, son frère, M. Aubert de la Chesnaye devint ainsi propriétaire de la moitié des " prairies, lacs et rivières " renfermés dans les limites de la seigneurie (1).

M. de Repentigny prit pour sa part depuis " la rivière de l'Assomption, en bas, en descendant le fleuve, jusqu'aux bornes des sieurs Cherrier et Le Royer." M. de la Chesnaye se réserva l'autre partie. Les deux coseigneurs conservaient la jouissance, en commun, de la moitié de la rivière de l'Assomption. La branche principale de cette rivière tenait lieu de limites. M. de Repentigny se réserva, en outre, un domaine de quinze arpents sur huit de profondeur en la rivière des Prairies, " à l'endroit où deux marques ont été faites sur deux arbres en présence des dits sieurs, et du sieur Simon Bartou, par l'arpenteur Dubuisson."

M. de Repentigny, en concédant à M. de la Chesnaye la moitié de son domaine ne le faisait pas gratuitement. Il avait reçu, précédemment, la somme de 6,000 livres, rapportant une rente annuelle de 300 livres, " afin de construire le manoir

(1) *Becquet.*

de Repentigny, ses dépendances, et de faire des défrichements sur sa seigneurie. "Nous n'entrerons pas ici dans les différentes phases d'un procès qui dura seize ans entre les héritiers de Repentigny et les créanciers de la succession. Disons simplement que M. de la Chesnaye, transporta à M. Charles Bazire, une créance de 20,404 livres, 8 sols, 11 deniers, dans lesquelles étaient comprises 6,000 livres dues par M. de Repentigny. M. Bazire étant décédé, (1) une sentence judiciaire ordonna le partage de ses biens entre ses héritiers : 10,091 livres échurent à M. Philippe Gaultier de Comporté, Prévôt des Maréchaux de France ; 3,000 à Delle Marie Bazire, son épouse (2) ; Messire Provost, marié à Dame Geneviève Macard, veuve de M. Charles Bazire, eut 8,313 livres, 8 sols, 11 deniers ; M. Charles Macard, 2,004 livres (3).

M. Jean-Baptiste Le Gardeur mourut le 8 septembre 1709, à Montréal, à l'âge de 80 ans ; sa veuve, Dame Marguerite Nicolet, décéda le 20 janvier 1722.

A la mort de cette dernière, les héritiers et créanciers de la succession convinrent que M. de Comporté et ses cocréanciers retireraient tous les reve-

(1) M. Charles Bazire mourut en décembre 1677. Il avait épousé Delle Geneviève Macard, fille de Nicolas Macard et de Geneviève Couillard. Voir son testament : *Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud*, p. 36.

(2) Constitut du 21 septembre 1679, *M. Mangui*, notaire, Montréal.

(3) Constitut du 26 octobre 1681, *Becquet*, Québec.

nus de la seigneurie jusqu'au règlement parfait de la succession. Se rendant compte que celle-ci était plus onéreuse qu'avantageuse, les sieurs et demoiselles de Repentigny y renoncèrent. Un curateur fut nommé dans la personne de M. Louis Lefebvre Duchouquet (1).

C'est alors que les procédures commencèrent de la part des héritiers de Repentigny. L'aîné des enfants de M. Jean-Baptiste Le Gardeur, Pierre, comme donataire de M. Ignace Le Gardeur, sieur du Ponsault, et fondé de la procuration de M. Jean-Baptiste Le Gardeur, son frère, voulut distraire de la succession un domaine de vingt-huit arpents sur le fleuve, joignant la seigneurie des MM. de Saint-Sulpice, l'île Bourdon, une concession de quatre arpents de front sur vingt de profondeur, enfin toutes les terres qui se trouvaient au-delà de la rivière de l'Assomption, faisant partie de la seigneurie de Lachenaye, dont il était propriétaire.

Une sentence, rendue en la juridiction de Montréal, le 20 août 1723, fut favorable à M. Pierre Le Gardeur, qui, depuis le 3 mai 1715, se trouvait possesseur des fiefs Martel et de Bailleul (2), enclavés dans la seigneurie de Lachenaye.

Cette seigneurie fut payée 38,300 livres. Le

(1) 20 janvier 1723.

(2) M. Raymond Martel, seigneur de Lachenaye, avait épousé Delle Marie-Anne Trottier. Celle-ci convola avec Louis Odet de Piercot, écuyer, sieur de Bailleul, qui laissa son nom à l'un des fiefs.

droit de quint s'éleva à 3,829 livres, 17 sols, 6 deniers.

M. Pierre Le Gardeur de Repentigny et son épouse Dame Agathe de Saint-Père abandonnèrent la seigneurie de Lachenaye à leurs enfants qui, le 2 mai 1750, en firent le partage. Ils remirent à une date ultérieure la division des fiefs Martel et de Bailleul, car le procès commencé en réclamation de ces deux fiefs n'était pas encore terminé.

La seigneurie de Lachenaye avait 280 arpents de front. L'on en fit deux parts. La première, de 140 arpents, échut aux Dames de Repentigny, la seconde, aux fils. L'aînée de ceux-ci prit la moitié de cette dernière partie.

A la suite de ce partage, Mme Marguerite Le Gardeur de Repentigny, alors veuve de M. Jean-Baptiste de Saint-Ours (1), héritière pour un sixième de cette moitié de seigneurie, acheta de sa sœur Dame Agathe Le Gardeur, veuve de M. Bouat, lieutenant-général en la juridiction de Montréal, tous ses droits pour la somme de 8,000 livres (2). Enfin, le 20 juillet 1765, Dame Madeleine de Léry, épouse de M. Louis Le Gardeur de Repentigny, vendit sa part, soit un tiers de la moitié, la somme de 20,000 livres à M. Pierre-Roch de Saint-Ours (3).

(1) Voir la première partie.
(2) *Bouron*, notaire à Montréal.
(3) *Mézières*, notaire à Montréal.

C'est ainsi que la famille de Saint-Ours entra en possession de la plus grande partie de cet héritage. La part qui restait à M. Pierre-Roch de Saint-Ours, de trois lieues de front sur six de profondeur, comprenait le fiefs Martel, Bailleul, une partie des seigneuries démembrées de Lachenaye et de Repentigny, y compris le domaine obtenu par M. Pierre de Saint-Ours en 1672.

Quant à la seigneurie de Saint-Jean Deschaillons, elle avait une étendue de deux lieues de front sur quatre de profondeur. Elle commençait à environ quatre arpents au-dessous de la rivière Duchesne. En vertu du partage du 31 août 1734, M. Jean-Baptiste de Saint-Ours reçut la moitié du fief ; ses cohéritiers environ seize arpents. Plus tard, le seigneur principal acheta toutes les parts. Voilà comment ces différents fiefs tombèrent en définitive aux mains de M. Pierre-Roch de Saint-Ours.

Ce dernier étant décédé, sa veuve administra durant plusieurs années ces vastes domaines. A l'inventaire, en sus d'une rente qu'elle se réserva, sa vie durant, elle conserva la jouissance de l'hôtel sis rue Saint-Paul, à Montréal (1).

Le 28 août 1790, les seigneuries furent partagées en présence de MM. Pierre-Paul Margane de la Valtrie, François Boucher de la Perrière et René,

---

(1) *Chaboillez.*

son frère. Le notaire Foucher dressa le procès-verbal de ce partage.

L'aîné prit pour sa part, en la seigneurie de l'Assomption, depuis le fief Bailleul, inclusivement, jusqu'aux terres de M. Bonaventure Panet. Il gardait l'entière propriété d'un moulin à scie et d'un moulin à farine ; il s'engageait à donner à ses cohéritiers 125 minots de blé et la moitié des rentes du bac qui faisait la traversée sur la rivière. MM. Charles-Roch de Saint-Ours, Charles-Quinson, son frère, et leur sœur Jeanne-Geneviève, entraient en possession de toute la seigneurie de Saint-Ours et du reste de la seigneurie de l'Assomption, y compris les terres de M. Bonaventure Panet, jusqu'aux limites de la seigneurie de Lachenaye.

M. Pierre Foretier, juge de paix, et procureur de Mme de Saint-Ours, approuva ce partage, à la condition que les héritiers lui paieraient la moitié des revenus dus, échus et à échoir.

La seigneurie de Saint-Jean Deschaillons demeura indivise jusqu'au mois de février 1811 ; elle échut à M. Charles-Louis-Roch de Saint-Ours. Mme Pierre-Roch de Saint-Ours mourut à Montréal le 25 mai 1795. Dans l'acte d'inventaire qui fut dressé à cette occasion, il est fait mention des rentes perçues par les seigneurs de Saint-Ours et de l'Assomption. La première donnait 1,325 livres de rente, que M. Ayot, marchand de Saint-

Ours, avait reçues, et 180 minots de blé. Il était dû, en plus, 19 billets, formant la somme de 1,592 livres, ainsi que 1,966 livres, 10 sols, par vingt-cinq habitants. Dans la seigneurie de l'Assomption les seigneurs retiraient 2,543 livres, 11 sols de rente, et 385 minots de blé. Cinquante-deux habitants devaient à la succession 3,002 livres, 19 sols. Saint-Ours possédait un moulin à eau, ainsi qu'un moulin à vent sur le fleuve. Dans l'Assomption, se trouvait un moulin à deux moulanges et bâti en pierre.

Le dernier partage de ces différentes seigneuries eut lieu le 18 mars 1812. Pour conserver l'Assomption dans sa totalité, M. Paul-Roch de Saint-Ours abandonna ses droits dans Saint-Ours et dans Saint-Jean Deschaillons à M. Charles-Louis-Roch de Saint-Ours qui avait acheté les parts de son frère, Charles-Quinson, et celles de Delle Jeanne-Geneviève, sa sœur (1).

(1) *Faribault.*



CHAPITRE II.

M. Paul-Roch de Saint-Ours, seigneur de l'Assomption.—Son mariage.—Sa famille.—Sa mort.—Ses héritiers.—Delle Marie-Elisabeth-Marguerite de Saint-Ours.—M. Charles-Auguste de Saint-Ours.—Sa mort.—Charles-Quinson de Saint-Ours.—Son mariage et sa mort.—Delle Jeanne-Geneviève de Saint-Ours.—Son éloge.

M. Paul-Roch de Saint-Ours de l'Eschaillon, fils aîné de M. Pierre-Roch de Saint-Ours et de Delle Charlotte Deschamps de Boishébert, vit le jour en 1747. Il entra au service du roi ; il fut successivement enseigne d'une compagnie et lieutenant dans le régiment le Dauphin. Après le traité qui fit passer le Canada à l'Angleterre, il revint dans la colonie, et il épousa, aux Trois-Rivières, Delle Marie-Josephte Godefroy de Tonnancour, fille de M. Joseph Godefroy de Tonnancour et de feu Dame Louise de Carrerot. Assistaient au contrat de mariage : Messire Pierre St-Onge, vicaire-général du diocèse, Delle Geneviève de Saint-Ours, sœur de l'époux, M. Joseph de Tonnancour, père de l'épouse, Charles-Antoine de Tonnancour, son frère, Delles Louise, Madeleine, Elisabeth de Tonnancour, ses sœurs, et Delle Madeleine (Madelon) Poulin, sa cousine.

Les époux entrèrent sous le régime de la com-

munauté de biens. M. de Saint-Ours accorda à sa femme une rente viagère de 600 livres avec un préciput égal à la somme de 3,000 chelins. M. de Tonnancour mit dans la corbeille de noce 10,000 livres en avancement d'hoirie, tandis que M. Pierre-Roch de Saint-Ours assura à son fils une rente annuelle de 1,200 chelins, à compter du jour des épousailles, et payable durant la vie du donateur (1).

La famille Godefroy de Tonnancour, l'une des plus anciennes de la Nouvelle-France, rendit de précieux services qui furent reconnus par des lettres de noblesse. M. de Saint-Ours, par son mariage avec Delle de Tonnancour, ne se mésalliait pas. Il devint ainsi l'allié de la famille Chartier de Lotbinière (2).

M. Paul-Roch de Saint-Ours fut l'un des membres du Conseil législatif ; il obtint cette fonction honorable à la demande de son père, alors démissionnaire. La famille de Saint-Ours était tenue

(1) *Badeaux*, 8 juillet 1776, Archives des Trois-Rivières.

(2) M. Joseph Godefroy de Tonnancour possédait les fiefs de Tonnancour, de Roquetaille, Gatineau, Yamaska et Labadie. L'acte du partage de ses biens, en date des 9 novembre et 9 décembre 1785 (*Badeaux*), fait voir que sa fortune s'élevait à la somme de 302,759 livres, 12 sols. D'un premier mariage avec Delle Marie Scamen, il eut Marie-Josephte, qui épousa Messire Michel-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière. Du second, avec Delle Louise Carrerot, il eut Joseph-André, Pierre-André, Louis-René-Labadie, Josephte-Louise, épouse de M. Nicolas St-Martin, Marie-Madeleine, épouse de M. Thomas Prendergast, Josephte, épouse de M. de Saint-Ours, et Marguerite. La part de la dernière femme de M. de Tonnancour s'éleva à 151,759 livres. Il mourut le 15 mai 1784.

en grande estime par les autorités anglaises. Carleton appuya la candidature de M. de Saint-Ours, fils. A cette occasion Germain lui répondit : " Relativement à la demande de M. de Saint Ours, que son fils le remplace au conseil législatif, les Lords du Commerce rapportent que tout en ayant le chagrin de ne pouvoir encourager les espérances des membres du Conseil de se faire remplacer par leurs fils, car ce serait perpétuer la charge dans des familles particulières, cependant, à raison de votre recommandation et de la situation de la famille de Saint-Ours, il a été recommandé que M. Roch de Saint-Ours remplaçât son père (1)."

M. Paul-Roch de Saint-Ours s'occupa de la chose publique durant de longues années. Il administra avec intelligence ses terres de l'Assomption, et il entretint constamment des relations vraiment fraternelles avec le seigneur de Saint-Ours. Sur le soir de sa vie, il fut atteint d'une maladie de langueur qu'il supporta avec une véritable résignation chrétienne.

Le 28 novembre 1811, il rédigea son testament dont il fit tenir une copie à M. Charles-Louis-Roch, son frère, qu'il désigna comme l'un de ses exécuteurs testamentaires conjointement avec M. Joseph de Tonnancour, son beau-frère. Il chargea ce dernier de toute l'administration de ses affaires, et lui

(1) *Archives Canadiennes, Papiers d'Etat, P. 95, 1890.*

laissa huit pour cent des revenus pour reconnaître ses bons services, jusqu'à l'âge de majorité de son fils, Charles-Auguste de Saint-Ours. Il abandonnait à sa femme la jouissance de la moitié de tout son avoir et la possession entière de sa maison. Après le décès de Mme de Saint-Ours, ces biens devaient retourner à ses enfants; et, à leur mort, en ligne directe aux de Saint-Ours.

M. Paul Roch de Saint-Ours mourut le 11 août 1814. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Roch de l'Achigan. MM. Raizenne, curé de Saint-Pierre du Portage, René-Pierre Joyer, curé de Saint-Sulpice, Amyot, curé de Repentigny, assistaient aux funérailles, ainsi qu'un grand nombre de personnes marquantes.

M. de Saint-Ours avait eu plusieurs enfants; deux lui survécurent: *Marie-Elisabeth-Marguerite* et *Charles-Auguste*.

Marie-Elisabeth-Marguerite fut baptisée le 17 février 1787. Son parrain, M. Charles-Louis-Roch de Saint-Ours, était alors l'un des capitaines des troupes de sa Majesté Britannique; sa marraine fut Dame Elisabeth de la Corne de Chapt de St-Luc, épouse de l'honorable Louis-Charles Tarieu de Lanaudière.

Mademoiselle de Saint-Ours, le 2 janvier 1823, légua à son frère la part qui lui revenait, soit le tiers de la succession et se réserva l'usufruit. Elle mourut fille, à l'âge de 36 ans, et fut inhumée le 22 avril 1824.

Charles-Auguste de Saint-Ours, né le 21 juillet 1788, fut tenu sur les fonts baptismaux par l'honorable Charles Tarieu de Lanaudière et Delle Elisabeth Grant. Il fut colonel des milices du 1er bataillon de l'Assomption. Le 20 février 1820, il épousa Delle Marie-Aurélie, fille de M. Joseph Faribault, notaire, juge de Paix et colonel des milices de la division de Lavaltrie, et de Dame Elisabeth Poudret. MM. Charles de Saint-Ours, Roch-François de Saint-Ours, Pierre de Tonnancour, Barthélemy Joliette, Delles Charlotte Lanaudière, Eléonore Faribault, y assistaient (1).

Le 24 juillet 1832, en présence de Messire François Labelle, curé de Saint-Pierre de l'Assomption, et d'Amable Archambault, il donna, par testament, tous ses biens tant meubles qu'immeubles, à son épouse. Il mourut le 20 septembre 1837, et fut inhumé le 25, dans l'église de Saint-Roch de l'Achigan. Il était âgé de 49 ans. Assistaient aux funérailles : les MM. D. Debartzch, B. Joliette Joseph Faribault, Laurent Leroux, Jean-Moïse Raymond, J.-B. Meilleur, Bernard Leprohon, Amable Jetté, Edouard Faribault, Messires Raizenne, Franchère, François Labelle, J.-Bte Bélanger, Gagnon, E. Labelle, C. Vinet, P. Viau, vic.-général.

Madame Charles-Auguste de Saint-Ours survécut à son mari ; elle épousa, en secondes noces, le

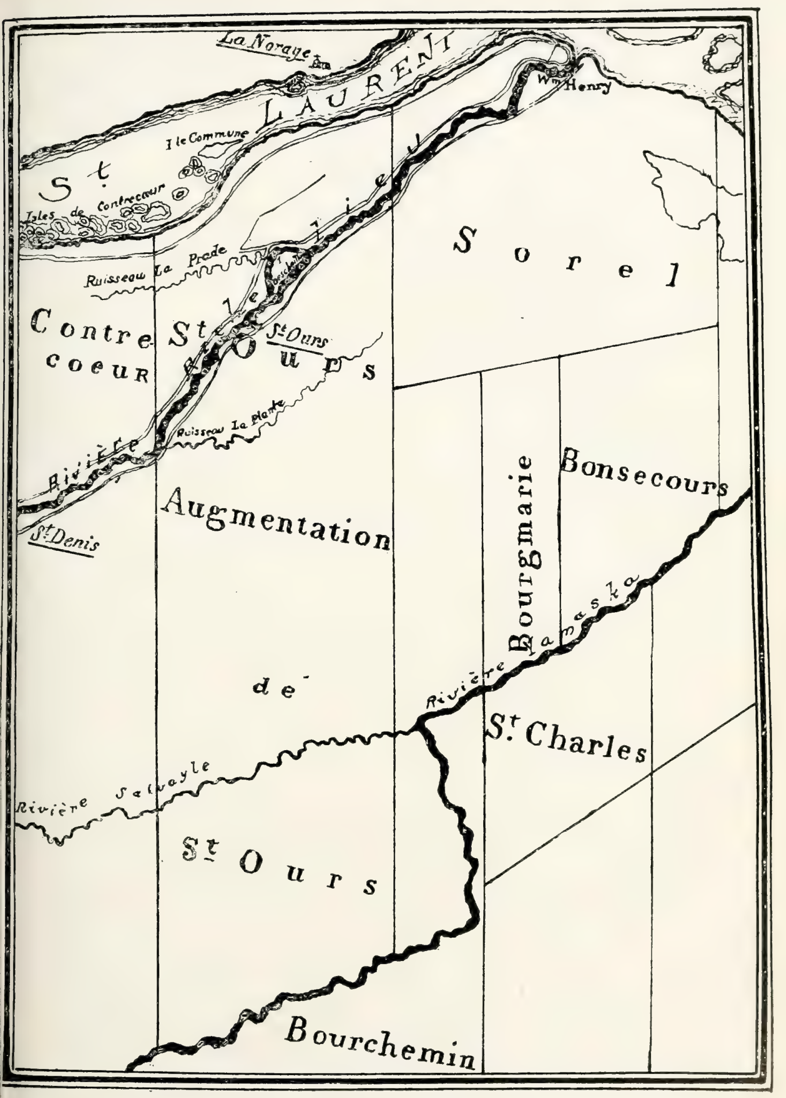
(1) *Brunel.* Le contrat est du 10 février.



Groupe de quelques membres fondateurs du Cercle Lacordaire.

Noms des membres debout, de gauche à droite :—Charles Lamoureux, Charles Allaire, J.-Bte Allaire, Charles Marchessault, l'abbé A. Couillard Després, Pierre Morin, Philippe Larivière, Pierre Daigle, Ephrem Lacouture, Eugène Larivière.

Membres assis, de gauche à droite :—Théodore Daigle, Arthur Girouard, Albert Allaire, Pierre-F. Arpin, Charles Gouin, l'abbé A. Foisy, Jos.-E. Taschereau, Jos. Papillon, Ulric Bouvier, Philippe Mathieu.



Plan de la seigneurie de Saint-Ours.

19 septembre 1843, l'honorable Louis-Michel Viger, seigneur de Repentigny, député du Comté de Leinster (1); il mourut en 1855.

Mme Viger demeura au manoir de l'Assomption jusqu'à sa mort, arrivée le 11 février 1880. Elle avait 82 ans.

Comme elle n'eut pas d'enfants, Mme Viger porta toute son affection sur son neveu, M. Joseph-Norbert-Edouard Faribault, notaire, fils de M. Joseph-Norbert Faribault, avocat, et de Dame Caroline Gauffreau. Il est né à Genève, Etats-Unis, le 16 mars 1827 (2).

M. Faribault épousa, le 9 avril 1849, Delle Odile Dorval, et mourut à l'Assomption, le 13 septembre 1883, à 56 ans. Sa veuve le suivit dans la tombe le 2 mai 1908, à l'âge de 79 ans.

M. Joseph-Edouard Faribault, est né le 28 octobre 1855. Il a épousé, le 3 septembre 1878, Delle Laetitia Lévesque.

Leurs enfants qui survivent naquirent à l'Assomption ; ce sont : 1°—Léon, avocat, né à l'Assomption le 5 septembre 1879 ; il a épousé le 11 mai 1908, Delle Corinne Juchereau Duchesnay, et pratique sa profession à Saint-Joseph de Beauce.

---

(1) Comtés réunis de Montcalm et de l'Assomption.

(2) Mme veuve Joseph-Norbert Faribault épousa, en secondes noces, M. Amable Jetté. De ce mariage est né Sir Louis-Amable Jetté, qui fut Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec de 1898 à 1908.

2°—René, notaire, né le 6 février 1881, a épousé, le 30 avril 1906, Delle Annette Pauzé, demeure à Montréal.

3°—Norbert, libraire, né le 24 septembre 1882, demeure à Montréal

4°—Marie, née le 22 janvier 1884, a épousé, le 10 octobre 1911, M. Paul Huet Massue.

5°—Eveline, née le 15 avril 1886, et Aimée, née le 1er octobre 1889.

Voilà comment la famille Faribault, représentée aujourd'hui par M. J.-E. Faribault, avocat, est seigneuresse de la plus grande partie des domaines de M. Paul-Roch de Saint-Ours (1).

M. Charles-Quinson de Saint-Ours, troisième fils de M. Pierre-Roch de Saint-Ours et de Delle Charlotte Deschamps de Boishébert, fut baptisé le 14 septembre 1760. Son parrain fut M. Charles Deschamps de Boishébert, capitaine de troupes, chevalier de Saint-Louis ; sa marraine, Dame Catherine Manthet de Noyan.

Il fut un excellent militaire. De retour d'une lointaine expédition, le 20 novembre 1785, il fit rédiger son contrat de mariage avec Delle Marie-Anne McKay, fille mineure de M. François McKay, capitaine d'infanterie, et de feu Dame Marie-Anne de Ligneris, en présence des témoins suivants :

(1) Les héritiers de M. Charles-Louis-Roch de Saint-Ours, à la mort de M. Charles-Auguste, intentèrent plusieurs procès en réclamation d'une part de cet héritage. L'affaire traîna de longues années et finit par se régler entre les intéressés.

Hubert La Croix, tuteur de l'épouse, Joseph Lemoyne, écuyer, baron de Longueuil, conseiller du roi, seigneur de Soulanges, Etienne Fleury, sieur d'Eschambault, Pierre Neveu Sevestre, Dame Louise Herbin, veuve de M. Samuel McKay, Marie-Madeleine de Niverville, épouse de M. Louis Herbin, capitaine d'infanterie, M. Guillaume Dumbart, major de Brigade, et M. Joseph Perrault (1).

M. Quinson de Saint-Ours dota sa fiancée de 1,000 chelins de rente. Après son mariage, il passa aux Îles de la Guadeloupe; c'est là qu'il trouva une mort glorieuse.

Quant à Delle Geneviève de Saint-Ours, sa sœur, née vers 1747, elle entra, à l'âge de cinq ans, au pensionnat des Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec. " Nièce de nos Mères Sainte-Geneviève, Sainte-Clotilde et Sainte-Radegonde, dit l'annaliste de cette institution, parente à différents degrés de plusieurs de nos religieuses, elle se fit l'amie de toutes. Répandre autour d'elle des bienfaits, tel paraissait être le besoin le plus impérieux de son ardente nature, et, à l'époque où nous sommes, il y avait longtemps que l'on connaissait à Notre-Dame des Anges ce trait distinctif de son caractère. Désormais cette insigne bienfaitrice de nos Mères ne mettra plus de bornes à ses généreuses et délicates libéralités. Au reste, il ne faut que lire les deux lettres qui suivent pour connaître

(1) *Mezières*

plus à découvert les sentiments de son grand et noble cœur. La première est du 9 septembre 1790.

“ Chère et trop aimable amie et cousine,

Je me proposais depuis quelques jours de t’écrire, et j’attendais pour cela que nos affaires fussent finies, afin de te dire de quelle manière nous avons terminé celle qui vous intéresse. Vous nous restiez redevables de dix mille livres. Cette somme, partagée entre nous quatre, nous produirait à chacun deux mille cinq cents livres. J’ai proposé à mes frères de leur abandonner ma part sur la seigneurie de la Rivière-du-Chêne, ce qui me rendrait maîtresse au moins de trois mille livres sur votre obligation. Chevalier a consenti à cela, et Saint-Ours étant absent, nous n’avons pu savoir ce qu’il en pense ; mais Chevalier partant demain lui parlera définitivement. Il me paraît du côté de ce que vous pouviez craindre de Saint-Ours et de Chevalier, que ce dernier ne sera pas moins charmé que moi de vous obliger. Ainsi, chère amie, renfonce tes larmes et sois tranquille, même sur le compte de Saint-Ours, car je sens que mon cœur ne se plaindrait pas s’il fallait encore un sacrifice de ce côté.... Sois, je t’en prie, bien tranquille, et rassure celles qui se sont inquiétées à ce sujet.... je me charge de tout et je te verrai sûrement bientôt.....

Ta cousine et amie,

TOURETTE.”

" Quelques mois se passèrent avant que les arrangements de famille pussent avoir lieu. Dans l'intervalle, mademoiselle de Saint-Ours prit le parti de se retirer dans notre maison en qualité de pensionnaire. Le résultat de ses transactions avec messieurs ses frères se trouve consigné dans la seconde des lettres dont il est fait mention ci-dessus : " Ma chère cousine, écrivait-elle à la mère Saint-Alexis, je te prie de faire lecture de la lettre suivante à la communauté assemblée pour laquelle je l'écris :

" Mesdames et amies,

L'amitié sans preuves est sujette à bien des doutes. Si celles que je vous ai données jusqu'ici de la mienne ont suffi pour vous en convaincre, elles n'ont pas satisfait en moi le désir que j'ai de vous obliger. En conséquence, je vous apprends que par l'abandon que j'ai fait à mes frères d'une partie de mes droits sur une de nos seigneuries, je me trouve maîtresse d'une obligation de sept mille livres tournois, portant intérêt, que vous avez contractée avec la famille en 1765, ce qui fait jusqu'au terme où nous sommes vingt-six années, dont les profits de l'intérêt montent à dix mille cent onze livres, ce qui, joint au capital, produit dix-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf livres, argent de la Province ; sur laquelle somme vous avez payé trois mille cent livres. Restent

quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf livres dont vous nous seriez redevables ; mais j'anéantis cette obligation en ce moment, remettant l'acte entre vos mains.... je ne veux pas vous laisser ignorer que mes frères, désirant vous obliger, ont bien agi avec moi dans la transaction que j'ai faite avec eux. Je prie que ma lettre soit insérée dans le livre des actes de votre maison, et qu'il n'en soit donné aucune communication au dehors, les supérieurs majeurs exceptés... Je me flatte que mon désintéressement à votre égard me donnera de nouveaux droits sur vos cœurs dont cependant je n'ai jamais douté.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Mesdames et amies,

Votre très humble et obéissante servante et amie,

GENEVIÈVE ST-OURS."

A l'Hôpital Général, ce 12ième mai 1791.

Ces lettres nous révèlent le bon cœur de mademoiselle de Saint-Ours. Elle fut à la vérité la digne héritière de ses ancêtres. Entre toutes les vertus qu'ils ont pratiquées, la charité tient le premier rang. Chez les de Saint-Ours ce fut une vertu de race. Que de bienfaits ils ont répandus autour d'eux, nous ne saurions le dire assez hautement !

Mais, mademoiselle Geneviève de Saint-Ours, durant les trente années qu'elle passa chez les

Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, surpassa tous les siens en se faisant toute à tous. Le trait suivant nous montre jusqu'à quel point elle voulait pousser la générosité à l'égard de ses bonnes amies.

" Voici, écrit l'annaliste, un exemple de sa manière de procéder.

Les religieuses avaient cédé dans un temps à M. William Grant, seigneur de Saint-Roch, un terrain de vingt-sept arpents, situé au pied du coteau Sainte-Geneviève. Elles eurent bientôt lieu de s'apercevoir que cette transaction ne leur était pas aussi avantageuse qu'elle avait paru d'abord. Mais quel remède apporter au mal ? Le marché était bien et dûment conclu, à titre de bail emphytéotique, pour quatre-vingt-dix-neuf ans.... Un accident funeste vint compliquer la situation.... M. Grant mourut subitement ; des créanciers avides se saisirent de sa succession et mirent en vente ses propriétés, y compris le terrain du coteau Sainte-Geneviève. Voyant l'affaire prendre une tournure inquiétante.... Mademoiselle de Saint-Ours se fit adjuger le bail.... Dès qu'elle eut en main les pièces relatives à la transaction, la généreuse bienfaitrice témoigna à la mère supérieure le désir de voir les religieuses assemblées à sa chambre. Là, elle leur exposa qu'elle avait acheté le terrain en son nom, mais qu'elle leur en laissait la jouissance, et qu'elle se réservait d'en disposer en leur faveur par son testament. Je suis heureuse, ajouta la

noble demoiselle, que cette occasion se soit présentée de prouver mon sincère attachement à mes cordiales amies.

" A quel office mademoiselle de Saint-Ours n'a-t-elle pas fourni de nombreux effets ! Ici, c'était la toile pour la confection du linge ; là, quelque meuble nécessaire ou utile ; à la sacristie, des étoffes précieuses ; à l'apothicairerie, les remèdes ; à l'infirmerie et à l'hôpital, mille douceurs pour les malades et les infirmes ; au dépôt, une bonne partie du blé pour la consommation annuelle ; elle a en outre enrichi notre bibliothèque d'un bon nombre de volumes. Elle entendait très bien la pharmacie, et elle a formé à cet art plusieurs jeunes religieuses.

"En tout temps, mais surtout en temps de fièvres ou d'autres maladies épidémiques, elle aimait à prodiguer ses attentions aux malades de notre infirmerie et même aux personnes de l'hôpital.

"En parlant de mademoiselle de Saint-Ours, il serait superflu de faire l'éloge de l'élévation de son esprit, de l'urbanité de ses manières, de la délicatesse de ses procédés, de tout cet ensemble de qualités aimables qui, développées par l'éducation et l'usage du beau monde, donnent un cachet particulier de distinction ; mieux vaut rappeler ici sa piété toujours édifiante, sa modestie, la simplicité qu'elle aimait à garder dans sa manière de vivre,

en un mot toutes les vertus chrétiennes dont elle donna jusqu'à la fin de si beaux exemples...(1)."

Elle mourut le 20 mai 1832. Elle fut inhumée dans l'église de l'Hôpital-Général, près de la chaire, en présence de plusieurs membres du clergé.

(1) *Monseigneur de Saint-Valier et l'Hôpital Général de Québec, pp. 458, 459, 510, 511.*



CHAPITRE III.

M. Charles-Louis-Roch de Saint-Ours.—Ses services militaires.—Il est fait prisonnier.—Il revient au Canada.—Fonctions importantes qu'il est appelé à remplir.—Il va en Europe.—Il reste seul seigneur de Saint-Ours et de Saint-Jean Deschaillons.

Messire Charles-Louis-Roch de Saint-Ours, appelé plus ordinairement le chevalier, naquit en 1753. Il fut baptisé à Québec. Il eut pour parrain M. Charles-François Tarieu de Lanaudière, seigneur de la Pérade ; pour marraine, Delle Marie-Catherine Le Gardeur de Repentigny.

Il fut, sans contredit, l'un des hommes les plus distingués de son époque. Il rendit des services signalés à son pays ; et, suivant en cela les traces de ses nobles ancêtres, il fut grand chrétien et patriote ardent. Ses talents et ses excellentes dispositions lui valurent l'honneur d'être choisi, avec son frère aîné, pour siéger au conseil législatif de la Province. "Bien que tenant cette faveur de la Couronne, écrit M. l'abbé Daniel, il resta fidèle à la cause de ses compatriotes. Loin de se laisser guider par un vil égoïsme comme il n'arrive que trop, ou de se prêter à de basses ambitions et s'en faire l'instrument, il n'eut toujours en vue que le bien public et mit à son service toute son influence."

Ces lignes disent les vertus civiques du quatrième seigneur de Saint-Ours. Il se fit d'abord remarquer durant l'invasion américaine, alors que les colonies de la Nouvelle-Angleterre levèrent l'étendard de la révolte contre leur mère-patrie et voulurent conquérir leur indépendance.

Quoiqu'à peine âgé de vingt ans, comme la plupart des membres de notre noblesse, il offrit son épée au gouverneur Carleton pour repousser l'ennemi envahisseur. Pourtant cette noblesse, tenue jusque-là en suspicion, reléguée depuis dix-sept ans, à cause de sa foi religieuse, loin de toutes les affaires publiques, aurait bien pu s'abstenir de participer à la défense d'un gouvernement injuste qui l'avait privée de ses honneurs, de ses prérogatives, et qui avait manqué envers notre peuple à la parole jurée. Mais notre noblesse, disons-le bien haut, fut fidèle et servit la cause du roi d'Angleterre. Cette démarche valut à nos compatriotes de plus amples libertés.

M. Charles de Saint-Ours ne fut pas heureux dans cette occurrence. Etant avec un parti de volontaires qui rencontra des troupes supérieures et qui lutta contre l'ennemi durant quelque temps, il fut, comme ses compagnons, obligé de se rendre. Les Américains le conduisirent aux Etats-Unis où il resta jusqu'en 1777. De retour au pays, le gouverneur se souvint de son loyal serviteur, il le fit

lieutenant le 26 juin 1777. La lettre que M. de Saint-Ours reçut en cette occasion, rédigée en français, se lit comme suit :

"Québec, 26 juin 1777.

Monsieur,

J'ai bien de la satisfaction en vous annonçant que le Commandant en chef, en conséquence de la résignation de Monsieur Dupré, vous a nommé pour le remplacer comme Lieutenant de la Compagnie commandée par le Capitaine Rouville. Vous vous préparerez donc pour joindre votre compagnie au plutôt qu'il se pourra.

Je suis, Monsieur, avec beaucoup d'égards,
Votre très obéissant serviteur,
E. Foy
Adjutant Général."

M. de Saint-Ours servit en cette qualité durant quelques mois. Le 11 décembre de la même année, le gouverneur Guy Carleton le choisit comme son Aide-de-Camp. Le député Adjutant Général, M. François Le Maistre, adressa la missive suivante à l'heureux titulaire :

"Monsieur,

C'est avec un vrai plaisir que j'ai reçu aujourd'hui les ordres de son Excellence de vous annoncer que vous êtes nommé son Aide-de-Camp à la place de Monsieur Lanaudière qui a reçu quelqu'autre marque de sa bienveillance.

Il n'est pas nécessaire de vous indiquer la démarche que vous devez faire, et il est aussi superflu de vous dire la réception que vous trouverez au Château St-Louis.

Je suis avec une parfaite estime,

Votre Serviteur,

FRANC. LE MAISTRE,

Dépt. adj. général (1)."

M. Charles de Saint-Ours s'acquitta de sa tâche avec zèle durant l'administration de Carleton, de 1778 à 1786, sous le gouverneur Haldimand, et de nouveau sous Carleton, devenu Lord Dorchester. Il remplit la même fonction sous le lieutenant Alured Clark et encore sous Lord Dorchester jusqu'en 1794. Il fut aussi choisi comme l'un des quatre Aide-de-Camp, appointés à son Altesse Royale, le Prince Guillaume-Henri, devenu plus tard Guillaume IV, d'Angleterre, pendant le séjour de ce prince en notre Province, où il vint en 1787, en qualité de capitaine commandant la frégate *Pegasus*.

En 1785, M. de Saint-Ours passa en Europe. Il fut reçu à la cour d'Angleterre avec la plus grande distinction. Sa Majesté Georges III lui témoigna la plus haute estime. Le seigneur de Saint-Ours voulut aussi visiter le pays de ses ancêtres. Louis XVI, alors roi de France, régnait. Il fit à ce vail-

(1) La plupart des commissions de cette époque sont rédigées en français ou dans les deux langues.

lant fils de la Nouvelle-France, la plus cordiale réception. Il eut le bonheur d'être admis en présence de toute la famille royale ; il conserva toute sa vie un souvenir ému de cette visite faite au roi de France, que la malheureuse révolution de 1789 devait détrôner et faire l'une de ses premières victimes.

De France il passa en Allemagne, et il eut l'insigne honneur d'être reçu en audience par le roi de Prusse, Frédéric le Grand. A son arrivée dans ce royaume, ayant appris qu'une revue de l'armée, par le roi, devait avoir lieu sous peu de jours, il demanda la permission d'y assister. Frédéric lui répondit par le billet suivant, signé de sa propre main :

"M. le Capitaine de Saint-Ours, c'est avec plaisir que je vous accorde la permission d'assister à mes revues prochaines d'ici, de Berlin et de Magdebourg, et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Capitaine de Saint-Ours, en sa digne garde.

Postdam, le 10 mai 1785,

Frédéric."

M. de Saint-Ours n'eut pas le loisir de se rendre dans la Province du Dauphiné pour visiter le berceau de ses pères. Il revint au Canada avec une foule de souvenirs dont, plus tard, il aimait à entretenir ceux de son entourage. En 1790, Lord Dorchester le fit lieutenant colonel des milices de la rivière Chambly.

" A Charles de Saint-Ours, Ecuyer,

Reposant confiance dans votre loyauté et bonne conduite, Nous vous nommons, par ces présentes, LIEUTENANT COLONEL des Milices de la Rivière Chambly, comprenant le Nord et le Sud de la dite rivière inclusivement depuis Saint-Jean jusqu'à William Henry (Sorel) et l'Isle St-Ignace, durant notre bon plaisir ; pour, en cette qualité agir avec soin et diligence à remplir les devoirs de votre charge, en exerçant et disciplinant les Officiers inférieurs et les miliciens des dites milices, lesquels sont ordonnés de vous obéir comme leur lieutenant-colonel ; et nous vous enjoignons d'observer et de suivre les ordres et directions que vous recevrez de temps à autres de notre part ou de vos officiers supérieurs, concernant le service du Roi, conformément à la confiance par ces présentes reposée en vous.

Donné sous notre seing et sceau, au CHÂTEAU SAINT-LOUIS, en la ville de Québec, ce trentième jour du mois de décembre dans la trente-unième année du règne de Sa Majesté, et de l'année de Notre-Seigneur mil sept cent quatre-vingt-dix.

DORCHESTER.

Par ordre de son Excellence,

HENRY MOTZ."

Le 2 juillet, M. Quinson de Saint-Ours, sur le point de partir pour la Nouvelle-York, lui abandonna ses droits de seigneurie.

“ Ce jourd’hui deuxième juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, je soussigné donne à mon frère, le chevalier de Saint-Ours, tous mes droits successifs venus et à venir, le rends maître et propriétaire de tout ce qui m’appartient en Canada et retire les pouvoirs que j’aurais pu avoir donnés à d’autres dès ce jour.”

QUINSON DE SAINT-OURS.

Le 28 août de la même année, eut lieu le partage des seigneuries de l’Assomption et de Saint-Ours ; deux jours plus tard, M. Charles de Saint-Ours acheta de M. Paul-Roch de Saint-Ours l’hôtel sis en la rue Saint-Paul, pour la somme de 4,500 livres. Le 9 mai 1791, il donna à Quinson 1,500 livres pour ses parts de seigneurie. Le 4 mars 1806, Delle Geneviève de Saint-Ours lui céda tous ses droits à la charge de payer à Delle Josephte de Saint-Ours 9,000 livres (1).

Enfin, le 18 mars 1812, les dernières conventions conclues entre les deux seigneurs le firent entrer dans la plus grande partie des seigneuries de Saint-Ours et Deschaillons.

En 1801, voulant éviter les frais d’un arpentage coûteux, les co-seigneurs avaient décidé de réunir leurs parts éparses, en une seule, qui serait de qua-

(1) *Le Noblet.* Dans son testament Delle Geneviève reconnaît avoir reçu 6,000 livres de ses frères pour acquitter une obligation de 8,000 livres, due à la famille par les Dames de l’Hôpital-Général de Québec.

Premier couvent.

Première église du Petit Saint-Ours.

Intérieur de l'église de Saint-Ours.

torze arpents de longueur sur toute la profondeur de la seigneurie (1).

Le 12 octobre 1827, M. Charles de Saint-Ours ayant été nommé procureur des héritiers de M. Jacques-Philippe de Saint-Ours : Dame Louise-Catherine de Saint-Ours, alors veuve de M. Louis-Dominique de Cantineau, Dame Joséphine-Cécile de Saint-Ours, épouse de M. Henri-Jorma de Lacalle, Delle Madeleine-Victorine de Saint-Ours, il vendit à son fils François-Roch de Saint-Ours, pour la somme de 11,333 chelins de vingt sols, toute leur part de quatorze arpents, depuis le fleuve jusqu'à la rivière Yamaska (2).

Il ne restait plus à réunir au domaine principal que la part des héritiers de Contrecœur, ce qui eut lieu en 1847 (3).

En 1802, M. de Saint-Ours fut créé colonel des milices de Saint-Ours. Cette pièce importante, qui porte le sceau de Sir Robert Milnes et la devise française : *Soyez sans reproche*, est également rédigée en français.

" Sir Robert Milnes, Baronet,

Lieutenant Gouverneur du Bas Canada,

A Charles Roch de Saint Ours, Ecuyer.

Reposant confiance dans votre Loyauté, Courage et bonne conduite, nous vous nommons

(1) *Bonnet.*

(2) *Le Noblet.* Voir : La première partie, p. 123 et suivantes.

(3) Le 22 octobre 1798, M. Charles de Saint-Ours obtint le No 26 du 5ième rang de Farnham.

par ces présentes Colonel de l'Etat Major des Milices de Saint-Ours dans le District Sud de Montréal durant notre bon plaisir ; pour en cette qualité agir avec soin et diligence à remplir les devoirs de votre charge en exerçant et bien disciplinant les officiers inférieurs et miliciens des dites milices, lesquels sont ordonnés de vous obéir comme leur Colonel. Et nous vous enjoignons d'observer et de suivre les ordres et directions que vous recevrez de temps en temps de notre part ou des officiers supérieurs concernant le service de Sa Majesté conformément à la loi.

"Donné sous notre seing et sceau au Château St-Louis en la Ville de Québec, ce treizième jour du mois d'avril dans la quarante deuxième année du règne de Sa Majesté et dans l'année de Notre-Seigneur Mil huit cent deux.

(Signé) ROBERT S. MILNES.

(Contresigné) Par ordre de Son Excellence.

H. M. RUYLAND."

M. Charles de Saint-Ours s'était acquis, par ses services, l'estime de ses supérieurs. La lettre que l'on va lire lui fut adressée par le Duc de Kent, père de la regrettée Reine Victoria. Comme on le sait, le Duc de Kent séjourna quelque temps à Sorel, au château des gouverneurs, vieille relique de plus d'un siècle, qui a été magnifiquement restaurée en ces dernières années. Cette résidence

appartient de nos jours à M. Leclaire. Elle est bâtie sur la rive sud du Richelieu, au milieu d'un superbe parc et à l'ombre d'arbres séculaires. Douze milles séparent cette demeure princière du manoir des châtelains de Saint-Ours.

Le Duc de Kent voulut bien établir avec ses voisins des relations dont cette lettre nous révèle la cordialité.

"Halifax, ce 10 novembre 1799.

Mon cher Chevalier,

Croyez que je suis infiniment reconnaissant pour l'attention délicate que vous me montrez par votre lettre en date du 5 octobre, que je n'ai reçue que le 15 du courant. Il est bien flatteur pour moi de recevoir de tous côtés l'assurance qu'a causée la nouvelle de mon retour. Mais de tous ceux qui me l'ont exprimée, vous êtes celui, soyez-en persuadé, que j'estime le plus sincèrement. J'espère que dans le courant de l'été prochain, j'aurai l'occasion de me trouver dans le voisinage de Saint-Ours, et certainement je ne la laisserai pas passer sans m'informer de votre santé ainsi que de Madame votre épouse pour laquelle je vous charge de mille compliments de ma part.

En quelque temps que mes services peuvent vous être utiles, je vous prie d'en disposer sans scrupule, car j'aurai un vrai plaisir à vous prouver que c'est avec la plus haute considération et la plus parfaite estime que je me souscrirai toujours,

Très sincèrement et fidèlement,

Mon cher Chevalier,

Votre....

EDOUARD

DUC DE KENT."



CHAPITRE IV

M. Charles de Saint-Ours se bâtit un manoir.—Ses relations avec les curés de Saint-Ours.—Il se fait le défenseur des droits de ses compatriotes et s'oppose à l'union du Bas et du Haut-Canada.—Il fonde une association pour recruter des élèves en faveur du Séminaire de Saint-Hyacinthe.—Sa mort.—Sa famille.

M. Charles de Saint-Ours, devenu seigneur principal, et arrivé à trente-neuf ans, résolut de quitter la ville de Québec afin de s'établir au milieu de ses censitaires. Les fêtes de la Capitale et les honneurs n'avaient plus le don de l'éblouir. Il aspirait à prendre un repos mérité. Il crut qu'il le trouverait dans les joies intimes et infiniment plus douces de la vie de famille.

A son retour d'Europe, il avait épousé Delle Josephte Murray, nièce du gouverneur Jacques Murray, qui a laissé un si bon souvenir de son passage au Canada.

Elle était apparentée, croyons-nous, à ce Richard Murray qui, le 30 avril 1766, prit à louage, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, la seigneurie de Lauzon, sous la rente annuelle de 3,330 livres, 6 chelins, 8 deniers, et qui, le 1er mai 1776, fut nommé par

Sir Guy Carleton, Secrétaire des Registres de la Cour des Prérogatives de la Province (1).

Dans les moments de loisir que lui laissaient ses fonctions, M. de Saint-Ours faisait de fréquentes visites dans ses domaines. Il en profitait pour accorder de nouvelles concessions à ses anciens censitaires ou encore à d'autres qui arrivaient des seigneuries et des paroisses voisines. Nous avons relevé plus de quatre cents concessions de 1781 à 1827. Il va sans dire que les coseigneurs, MM. Boucher de la Perrière, Noyelle de Fleurimont, Saint-Ours Cournoyer prirent une part active dans le développement de leurs fiefs.

Cependant ces terres nouvellement ouvertes à la colonisation exigeaient des routes pour permettre aux colons de les atteindre facilement. M. de Saint-Ours s'appliqua à cette œuvre qui concourait si bien au développement de ses domaines. Il fit ouvrir des chemins, ériger des ponts, non seulement dans l'ancienne partie de la seigneurie, mais

(1) *Foucher.* Nous avons trouvé le contrat de location dans les papiers de la famille, voilà ce qui nous porte à croire que ce Richard Murray pouvait être le père de madame de Saint-Ours. Le contrat et l'acte du mariage n'ont pas encore été retracés. Mme de Saint-Ours hérita de la somme de 2,000 *louis,* de son aïeule paternelle, Dame Josephte Murray, qui mourut dans la paroisse Sainte-Marylebone, rue Greatfield, Middlesex, Londres. Ses biens furent partagés entre ses petites filles : Josephte Lovell, femme de Hugues Ferguson, Catherine Lovell, épouse du Dr Jacques Dorion, Cordélie Lovell, femme de Pierre Dorion, Mathilde et Elisa-Sara Lovell, et Mme de Saint-Ours. La testatrice légua en plus de 50 livres, monnaie d'Angleterre, aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec pour les aider à construire leur chapelle.

encore sur les bords du Richelieu, sur la rivière Yamaska et la rivière Salvaille.

Désireux de se construire un manoir à peu de distance de l'église, il échangea avec François Giard une terre de deux arpents sur trente, sise au sud de la rivière Richelieu, et bornée au nord-est, par la terre d'Antoine Emeri ; au sud-ouest par celle de Hippolyte Amelotte ; au fond, par la terre de Joseph Graveline, contre un lopin de terre de deux arpents, sis sur la rivière Richelieu, borné au sud-ouest par celle de François Giard au nord-est par celle de Louis Mongeon. Ce terrain avait 14 arpents, 4 perches, 12 pieds de profondeur (1).

M. de Saint-Ours plaça son manoir dans un domaine spacieux. A cette fin, il acheta de Louis Mongeon deux arpents de terre au nord de la partie qu'il avait précédemment acquise de Giard ; puis, le 28 janvier 1799, il acquit de Joseph Graveline un arpent et demi de terre, situé sur les bords de la rivière, prenant à la terre de Louis Mongeon, et allant jusqu'au ruisseau. De l'autre côté du chemin royal, cette terre n'a qu'un arpent de largeur et s'étend jusqu'à la seconde côte de la rivière, sur une profondeur de trente arpents ; il paya 1,200 livres (2).

(1) *Bonnet*, acte du 18 mars 1792, plus tard la terre de François Thibault vint augmenter de deux arpents ce domaine qui touchait alors les limites du terrain de la Fabrique.

(2) *Bonnet*.

Ainsi le domaine sur lequel devait être construit le manoir fut formé par les terres de François Giard, de Louis Mongeon et de Joseph Graveline. Il comprend environ vingt arpents en superficie. Il est situé entre la rivière et le chemin royal, à deux arpents au nord de l'église paroissiale. M. de Saint-Ours ne négligea rien pour rendre attrayant ce coin de terre sur lequel il voulait couler le reste de ses jours. Des allées gracieuses furent tracées, des pelouses et des parterres, plantés d'arbres et de fleurs de différentes espèces, servirent à embellir ce jardin que nos villageois aimaient à qualifier du nom de *Petit Paradis* terrestre. La vue splendide qu'on a sur la rivière ajoute encore aux beautés de ce domaine. En face, dans une mer de feuillage, se dresse la charmante église de Saint-Roch, sur la rive nord toujours belle et verdoyante en été. Dans ces allées, sur cette pelouse, les membres de la haute société de Montréal et de Québec, visiteurs distingués des châtelains de Saint-Ours, aimaient à prendre leurs ébats. Les de Saint-Ours, bien que retirés sur leurs terres, entretenaient des relations suivies avec les plus belles familles. Des fêtes brillantes, peut-être trop brillantes pour nos populations, furent maintes fois données. Le manoir attirait les regards de notre aristocratie qui, elle aussi, cherchait à imiter, à son détriment, les exemples de prodigalité que les membres de la famille seigneuriale pouvaient donner, eu égard à leur rang et à leur fortune.

C'est à environ deux cents pas de l'entrée de ce domaine que M. de Saint-Ours érigea son manoir. Il était bâti en pierre des champs. Il avait soixante pieds de façade, trente-quatre de largeur, un seul étage et toit mansard. Une cheminée double et une simple ornaient chacun des pignons, ainsi que trois fenêtres. Chaque façade possédait six fenêtres et une porte au milieu. La hauteur du plafond était de neuf pieds et demi; celle des murs, de la terre aux sabliers, de dix-neuf pieds. Le manoir coûta 2,400 livres. Il fut construit par Michel Lafleur, maçon (1). Tel était le second manoir de Saint-Ours, bien différent par sa richesse de celui que M. Pierre de Saint-Ours avait construit sur les bords du grand fleuve. C'est dans cette demeure princière que le seigneur éleva dans la piété la belle famille qu'il plut à Dieu de lui donner.

Les bons services qu'il avait rendus à son roi firent penser à lui pour de nouvelles distinctions. Le 1er mars 1794, il reçut son brevet de major des troupes de la rivière Chambly. M. de Saint-Ours ne se laissa pas éblouir par les faveurs qu'il reçut de la part des grands du pays. Il n'oublia jamais ce qu'il devait à ses compatriotes. Il le montra bien quand il se fit, en pleine Chambre, le défenseur de nos droits. Les positions honorables qu'il

(1) *Bonnet*, 10 mai 1792.

avait remplies lui donnaient une autorité incontestable. Il s'opposa énergiquement au Juge en chef qui voulait faire adopter la langue anglaise au moins pour les affaires commerciales. C'était un piège nouveau tendu à nos hommes publics. M. de Saint-Ours, en homme clairvoyant, repoussa ce projet. Sur la confiscation des biens des Jésuites, il ne montra pas moins de courage. "Sa modération dans les débats, écrit M. l'abbé Daniel, sa courtoisie avec les autres membres de la Chambre, ne donnèrent que plus de poids à sa parole."

Mais où M. Charles de Saint-Ours fit preuve de fermeté et de vrai patriotisme ce fut, quand, parvenu au soir de la vie, il combattit avec une vigueur extraordinaire le fameux projet de l'Union du Haut et du Bas-Canada.

Ne pouvant, à cause de son âge, se rendre à l'Assemblée, il crut de son devoir de faire savoir à la Chambre ses opinions sur ce projet. Cette lettre ferme et digne mérite d'être rappelée. La voici :

"Lettre de l'Honorable Charles de Saint-Ours, produite à l'Assemblée Constitutionnelle du 7 octobre 1822, convoquée à Montréal à l'effet d'aviser aux moyens de conserver intact l'Acte de la Constitution de cette Province de la 31ième année Geo. III Chap. 81 et de représenter contre certains changements que le Parlement

Impérial avait eu intention d'y faire (Chambre des Communes) le 31 juillet, même année.

St-Ours, 5 Oct. 1822.

" Messieurs,

Je regrette sincèrement que ma santé ne me permette pas de me trouver à cette nombreuse et respectable Assemblée, comme je m'en était flatté ; mais, à l'âge de 70 ans, on n'est pas toujours prêt à voyager, même pour les meilleures causes.

Mon fils aura l'honneur de vous remettre cette apologie et de souscrire pour lui et pour moi à tout ce qui sera juste et raisonnable de faire, pour désabuser le Parlement Impérial sur cette assertion hazardée, apportée devant la Chambre des Communes, dans le mois de juillet dernier : Que le Bill proposé pour l'Union des Législatures des Provinces du Haut et du Bas-Canada serait très favorablement reçu par les Canadiens.

Cette assertion supposait, sans doute, que les Canadiens, ou au moins quelques-uns d'eux, avaient été consultés sur ce sujet important. Mais si ces quelques personnes ont été consultées au Canada, ce sont sans doute des Messieurs très marquants par leur expérience et leurs talents ; qui ne tiennent à notre pays que par des emplois lucratifs qu'ils laisseraient volontiers si on leur en offrait de plus

avantageux ailleurs ; peut-être, a-t-on consulté quelques Messieurs dans le Commerce, très intelligents et bien instruits, qui ne sont venus et ne restent en Canada que pour y faire des fortunes dont ils vont ensuite jouir ailleurs ! Si les Ministres de Sa Majesté avaient eu la bonté de faire consulter quelques-uns des Canadiens, qui forment les neuf dixièmes de la population du Bas-Canada, tous attachés à des propriétés qui tiennent au sol, aux lois, qui défendent ces propriétés, et tiennent surtout à leur religion, ils auraient trouvé à ce Bill une opposition bien décidée.

C'est cette opposition que nous devons aujourd'hui manifester au Parlement Impérial, avec modération et respect ; afin que ce ne soit pas notre faute si notre sage gouvernement, trompé et abusé, dans cette occasion, faisait quelque changement subit à l'heureuse Constitution qu'il lui a plu nous accorder, et dont les Canadiens sentent tout le prix ; comme ils l'ont prouvé par leur loyauté et leur zèle à défendre et à sauver le Canada, dans la dernière guerre Américaine.

Le sujet sera traité plus au long et avec plus d'habileté que je ne suis capable de faire ; ainsi, je termine, en me souscrivant avec considération et respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) Chrs De Saint-Ours.

Aux Messieurs composant l'assemblée
du 7 octobre, à Montréal.

Pour vrai Extrait du Tome 1er des procédés du Comité Constitutionnel. Gén. du Dt de Montréal, page 3 et suivantes.

J. VIGER,

Sec.-conjoint.

Montréal, mai 1827."

Un autre champ d'action attira le seigneur zélé et patriote. Il fut l'un des premiers de son temps à comprendre la nécessité d'établir au pays des écoles supérieures pour procurer aux jeunes gens l'éducation si nécessaire. Depuis la conquête, le besoin de telles maisons se faisait sentir plus encore que sous le régime français. Les campagnes commençaient à se peupler. Les villes de Québec et de Montréal possédaient sans doute leurs petits séminaires, mais les paroisses du Richelieu, comme aussi celle plus récemment ouverte de Saint-Hyacinthe, alors considérable, eu égard à son étendue, en furent privées jusqu'au jour où un prêtre patriote jeta, dans cette dernière paroisse, les bases d'une institution nouvelle. Messire Antoine Girouard en fondant cette maison voulut offrir, à de nombreux jeunes gens, doués de talents et vertueux, les moyens de faire leurs études. Former des prêtres

pour le service de l'Eglise, donner au pays des citoyens distingués et utiles, telles furent les pensées qui ont présidé à l'établissement du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Des prêtres ! des prêtres ! disait ce missionnaire, dont la paroisse couvrait trente milles de territoire, dit-on, voilà ce qu'il faut pour nos populations qui s'enfoncent dans nos régions boisées. En 1811, cet homme de Dieu commença son œuvre bien humblement. Ce grain de sénevé, jeté dans le terroir fertile de la vallée de l'Yamaska, lentement prit racines, se développa, et devint un arbre géant qui, il y a quelques années, en 1911, abritait, à l'ombre de ses gigantesques et toujours verdoyants rameaux, des centaines de fils, de tous les rangs du clergé et de la société, accourus de divers points de l'Amérique pour célébrer le centenaire de sa fondation. Nous avons été l'heureux témoin des fêtes grandioses qui ont marqué cet événement.

L'histoire de cette maison (1) nous apprend que l'œuvre à laquelle Messire Girouard consacra une partie de sa vie sacerdotale périclita durant les premières années. Le dévouement de son fondateur comme celui de personnes animées des plus pures intentions assurèrent son existence. Le Séminaire de St-Hyacinthe n'eut pas d'amis plus dévoués que le seigneur de Saint-Ours. En 1821,

(1) *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe, par Mgr C.-P. Choquette.*

il forma sa belle Association destinée à recruter des membres du clergé.

Avant d'exécuter son projet, le digne seigneur, en fit part à Mgr Plessis qui l'approuva et lui promit son patronage. Fort de cet appui, M. de Saint-Ours, le 1er février, adresse aux curés de la rivière Chambly et à quelques notables une lettre afin de les engager à entrer dans son Association.

" St-Ours, le 1er février 1821.

Messieurs,

Nous voici arrivés à une époque ou il nous est impossible de nous dissimuler le danger qui menace notre Religion dans cette province. Le petit nombre des prêtres et la difficulté d'en obtenir d'aucune partie de l'Europe doivent nous faire envisager que, dans peu d'années, plusieurs des paroisses qui n'ont à présent qu'un Curé pour la desserte de deux ou trois, ne pourront être desservies que comme des missions. Si nous ne nous hâtons de prévenir ce malheur qui doit être bien vivement appréhendé par notre clergé et par les laïques attachés à la religion de leurs pères dans laquelle ils ont eux-mêmes eu le bonheur d'être élevés... et à qui il doit être terrible de prévoir que leurs descendants seront peut-être en danger de perdre cet avantage inestimable à moins d'une exécution immédiate de leur part.

Nous nous étions flattés que notre Evêque aurait facilement obtenu de notre gouvernement la permission de faire venir d'Europe un nombre de prêtres nécessaires pour le soutien de la religion de ce peuple Canadien à qui l'exercice en était accordé par la capitulation lors de la conquête, et qui, par sa loyauté, son zèle et son courage, a prouvé à notre mère-patrie pendant la dernière guerre qu'elle n'a pas de meilleurs sujets que les Canadiens Catholiques. Nous sommes trompés dans notre attente à ce sujet mais peut-être ce refus sévère des Ministres de Sa Majesté, auquel nous ne pouvons manquer d'être sensibles, tournera à l'avantage de notre pays si nous prenons à temps les mesures nécessaires pour procurer de l'éducation à un nombre de nos jeunes garçons de campagnes dans nos collèges de campagnes ; par ce moyen, nous pouvons espérer nous procurer des prêtres canadiens dans peu d'années et ceux de nos élèves qui ne prendront pas l'état ecclésiastique deviendront des citoyens instruits de sorte que nous tendrons en même temps à deux buts avantageux pour notre pays...

Je remarquerai ici que nos collèges des villes de Québec et de Montréal ne nous procureront jamais une proportion d'Ecclésiastiques que nous pouvons attendre de nos collèges de campagnes. Les écoliers des villes en faisant leurs études sont, en général, constamment entretenus des projets de

Couvent de Saint-Ours.

Manoir bâti par M. Charles de Saint-Ours, 1792-1793.

leurs parents qui les destinent à devenir des avocats, des notaires, des membres de la législature... et l'aisance et la dissipation ne manquent pas de les rendre, en grandissant, tout au moins indifférents pour l'état Ecclésiastique ; et quand il leur faut se décider, ils choisissent naturellement celui dont les dehors flattent d'avantage. Il n'en est pas ainsi des écoliers de nos collèges de campagnes. Choisis dans les familles dont les vues les plus ambitieuses les portent à voir leurs enfants prêtres, ce dont ils ne manquent pas de les entretenir et de les flatter en toute occasion ; la vie uniforme et tranquille que mènent ces jeunes écoliers chez leurs parents avant d'aller au collège et pendant le temps des vacances, leur fait désirer de retourner à leurs études, ce qui n'est pas certainement le cas avec les écoliers de nos villes. Ces jeunes gens se disposent ainsi, par degré, à prendre un état qui leur paraît d'autant plus avantageux qu'ils ne peuvent viser à ceux dont l'éclat leur est inconnu.

Voilà, je crois, ce que l'expérience nous a déjà bien démontré et ce qu'elle nous prouvera de plus en plus, si le plan que je propose peut réussir. Il n'y a pas un moment à perdre pour en tenter l'exécution qui serait trop tard dans quelques années.

En conséquence, je proposerais à Messieurs les curés de la rivière Chambly et aux autres personnes aisées du même endroit une souscription sur une échelle assez considérable pour nous permettre de

placer au collège de Maska, dont les soins et la générosité de Mr Girouard nous ont offert le précieux avantage, 20 écoliers pour l'espace de huit années consécutives. Ces écoliers, enfants d'habitants, seraient choisis et recommandés par les curés de chaque paroisse, suivant la somme donnée, en supposant toujours que les parents de presque tous ces écoliers pourront contribuer à l'éducation de leurs enfants en fournissant leur entretien, quelques minots de blé et un peu d'argent s'ils le peuvent.

Cette souscription doit être un peu considérable ne voulant pas l'étendre a plus de 25 ou 30 souscriptions pour éviter les difficultés inséparables de la collection des petites sommes que l'on obtiendrait chez les habitants ; d'ailleurs leur faible contribution en rendrait quelques-uns exigeants quant à leurs propres enfants ce qui gênerait les curés dans le choix des écoliers que doivent fournir les paroisses respectives.

Nous vivons avec un peuple qui, pour des objets de peu de conséquences, font des souseriptions qui nous étonnent ; imitons-le dans une circonstance qui doit être d'une si grande conséquence pour nous, puisqu'il ne s'agit pas moins que de soutenir notre religion !

Une assemblée des souscripteurs aura lieu à St-Charles suivant l'avis qui leur sera donné afin de convenir des règlements nécessaires pour la société.

Charles de Saint-Ours."

Les réponses que reçut M. de Saint-Ours furent favorables. Le 8 février, il communiqua ces bonnes nouvelles à M. Girouard qui les accueillit avec joie. Deux jours plus tard, il adressait à Mgr Plessis la lettre suivante :

"Je vois avec plaisir qu'il y a toute apparence que le projet va réussir, car il est fort goûté et appuyé de MM. Bédard, Hébert, Debartzch... Nous ne nous attendons pas à moins de 250 *louis* qui seront annuellement payés en vingt-cinq à trente souscriptions. J'en connais quatre qui donneront 80 *louis*. Nous serons, j'espère, en état de mettre au collège de Maska, le 1er octobre prochain, vingt écoliers, tous fils de bons habitants des paroisses de notre rivière Chambly, ils seront choisis et recommandés par les curés, et leurs parents fourniront leurs lits, leur entretien et douze minots de blé. La souscription sera pour huit années consécutives, ce qui sera assez de temps pour faire des études à ces enfants, surtout si le cours d'études est abrégé... J'espère que, par ce moyen, nous pourrons nous procurer des prêtres, et ceux de nos élèves qui ne prendront pas l'état ecclésiastique deviendront des citoyens bien instruits, ce qui sera à l'avantage de notre religion et de notre pays...

CHARLES DE SAINT-OURS."

L'assemblée eut lieu le 1er mars. Le projet du noble seigneur fut approuvé. Séance tenante des

résolutions et des considérations furent adoptées, et le promoteur fut élu Président de l'Association.

Voici ce qu'il écrivait Mgr Plessis : " Le temps était très mauvais, car il tomba presque tout le jour une pluie des plus abondantes. Ce qui n'empêcha pas que neuf des curés et autant de laïques se trouvèrent, à deux heures, à l'assemblée, où le projet fut plus particulièrement expliqué. On commença par me faire des compliments et on me fit l'honneur de me nommer Président... M. Bédard fut élu Vice-Président, M. Bardy, Secrétaire-Trésorier, et l'honorable M. Debartzch, M. Robitaille, l'honorable M. Salaberry et M. Joseph Cartier, écuyer, furent choisis avec les trois premiers pour former un comité pour faire un règlement pour la bonne administration des deniers souscrits.

Les Messieurs présents formèrent une souscription de 161 *louis*, 10 chelins, qui doit être payée pendant huit années, en deux termes... le 15 septembre prochain, et le deuxième, le 15 février prochain, et ainsi de suite annuellement... Je m'attends à compléter 200 *louis* par les autres Messieurs dont j'ai reçu quelques réponses très favorables, ce qui pourra donner moyen de placer au collège au moins 18 écoliers, dont un ou deux par paroisse. Les parents s'obligeront de fournir les lits, un entretien décent et convenable, 12 minots de blé et autant que possible dix ou douze piastres,

ce qui, je crois, sera très facile d'obtenir, en prenant les enfants dans la classe la plus aisée des habitants et des artisans de nos villages. Mon intention n'est pas d'étendre la souscription à plus de trente souscripteurs...

CHARLES DE SAINT-OURS."

Les premiers souscripteurs furent MM. les curés: J.-B. Bédard, B. Alinotte, P.-M. Mignault, P. Robitaille, L.-M. Bardy, P. Consigny, J.-B. Kelly, J.-B. Lajus, MM. de Salaberry, P.-D. Debartzch, Aug. Cartier, J.-F. Drolet, Franchère, de Rouville, Franchère, et M. de Saint-Ours.

Dans une autre de ses lettres à Mgr Plessis, le noble seigneur l'informait des succès qu'il avait obtenus et qu'il attendait encore de la dite Association. " Nous avons mis le 1er octobre au collège de Saint-Hyacinthe vingt écoliers, enfants de bons habitants et artisans des diverses paroisses de la rivière Chambly, entre l'âge de 11 à 16 ans, dont l'Association paie à peu près la moitié de la pension, 35 piastres pour chacun, et la paroisse, le reste. Les écoliers paraissent fort contents ; les souscripteurs ont payé avec plaisir et je me flatte que cela continuera. Je crois même qu'il en résultera une émulation parmi les bons habitants pour mettre leurs enfants au collège sans le secours de l'Association ; notre paroisse a déjà sept écoliers à Saint-Hyacinthe."

Le 7 novembre de la même année, Mgr Plessis écrivait à M. de Saint-Ours : " Comme nul n'a vu avec plus d'intérêt que moi la naissance de votre Association, nul aussi n'est plus enchanté de ses premiers succès. J'ai la pleine confiance que le plus grand bien de la religion résultera de la continuation de vos généreux efforts."

M. de Saint-Ours, le 22 avril 1822, apprenait à l'évêque de Québec qu'il avait reçu d'excellents rapports des supérieurs sur le compte des élèves.

Le 10 septembre 1828, il avait encore le plaisir d'écrire à Mgr Plessis : " Notre Association, pour le collège de Saint-Hyacinthe, continue de bien aller, et Votre Grandeur a pu voir, dans les *Gazettes* (1), le petit détail que j'ai donné le 14 août dernier des exercices du 13 août auxquels je me suis trouvé avec environ douze souscripteurs. M. le Directeur m'a dit que sur les vingt écoliers que la société met au collège, 16 promettent beaucoup ; les quatre autres étant encore bien jeunes."

Comme on le voit, les membres de l'Association suivaient d'assez près leurs protégés ; ils assistaient aux examens témoignant ainsi, par leur présence, de l'intérêt qu'ils portaient aux succès de chacun d'eux.

Cette Association dura huit ans et déboursa la somme de 4,500 piastres. " M. de Saint-Ours,

(1) Le rapport de M. de Saint-Ours fut publié dans la *Minerve* du 14 août 1831.

écrit Mgr C.-P. Choquette, mettait sa bibliothèque à la disposition des professeurs ; lui-même apportait des livres. Nous nous glorifions de compter ces généreux bienfaiteurs de l'éducation publique au nombre de nos premiers patrons. Leur mémoire sera bénie aussi longtemps que vivra notre institution."

M. Charles de Saint-Ours fut encore le soutien du regretté Messire Hébert, curé de Saint-Ours. Il le seconda dans toutes ses entreprises. Il prit une large part à l'établissement de la paroisse de Saint-Jude. Il aida à la construction de l'école du village. Toujours d'une tenue irréprochable et aussi d'une grande dignité, le seigneur de Saint-Ours était aussi l'homme de toutes les bonnes œuvres. Au témoignage de ses contemporains, il fut bon, généreux, courtois, ami du pauvre, le soutien de l'opprimé, mais avant tout chrétien ardent, catholique zélé, tout entier aux devoirs que lui imposaient les préceptes de Dieu. N'est-ce pas là le plus bel éloge ?

M. Charles de Saint-Ours eut le bonheur de jouir, jusque dans sa vieillesse, d'une bonne santé. Sentant sa fin prochaine, le 1er juillet 1832, il rédigea ses dernières volontés. Le lecteur nous saura gré de lui faire connaître les sentiments de ce gentilhomme chrétien.

Il commence en invoquant les trois personnes de la Sainte Trinité.

Il recommande ensuite son âme à Dieu et le supplie de lui pardonner ses péchés, par les mérites de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, et de tous les saints et saintes... Il désire que son corps soit enterré trente-six à quarante heures après son décès : " sans ce faste et sans cette ostentation que, dit-il, j'ai toujours blâmés, laissant à mon fils le soin de suivre mes intentions et avec la décence exigée en cette occasion."

Il veut que ses dettes soient exactement payées s'il s'en trouve qu'il ignore. Il désire que les pauvres soient assistés comme ils l'ont toujours été suivant ce que sa femme et son fils jugeront qu'ils le méritent par leur honnêteté et leur sobriété.

Il lègue à son épouse la jouissance du manoir avec tous les meubles, sa vie durant, le jardin, les dépendances, la sucrerie, les prairies ; après le décès de Mme de Saint-Ours, le tout retournera à son fils, qui devra payer 300 livres, cours actuel, à Mme Debartzch. Les seigneuries de Saint-Ours et de Saint-Jean Deschaillons appartiendront à son fils, qui remettra à sa mère la somme de 250 livres, cours actuel, et 1,000 livres, cours actuel, aux Delles Elmire, Caroline, Louise, Cordélie, fille de Delle Josephte de Saint-Ours et de Pierre Debartzch. Il remettra encore à Delle Geneviève de Saint-Ours, selon son testament, 300 livres qu'il lui laisse dans les arrérages des cens et rentes, ainsi que le tiers de tout ce qui peut être dû par billets

ou obligations (1). Il lègue six livres pour aider à finir l'école du village pour laquelle il a souscrit il y a trois ans. Il désire que le legs de Dame Josephte Murray, de 2,000 livres, cours actuel, soit divisé entre son fils et sa fille (2). Telles furent les dernières volontés de M. de Saint-Ours.

Le seigneur de Saint-Ours mourut en son manoir le 11 novembre 1834, à quatre-vingts ans. Ses funérailles eurent lieu dans l'église paroissiale, trois jours plus tard. Elles furent des plus solennelles.

Les prêtres et les personnes suivantes ont signé au registre : MM. les abbés François L'Heureux, Sabin Raymond, Jean-Baptiste Kelly, F. Gagnon, Cusson, E. Durocher, Charles Larocque, N. Ménard, Bélanger, F. Demers ; parmi les laïques : P.-D. Debartzch, Xavier Malhiot, L. Duvert, Joseph Dorion, L.-A. Dessaulles, L. de Salaberry...

Madame de Saint-Ours séjourna quelques mois chez sa fille, Mme Debartzch ; elle revint ensuite habiter le manoir. Elle mourut à l'âge de soixante-quatorze ans. Elle fut une véritable Providence pour les affligés et les pauvres. Sa charité s'étendait à toutes les misères. Les anciens qui l'ont connue disent que son humilité égalait sa grande charité. Que de beaux traits l'on pourrait raconter sur les vertus de cette femme vraiment chrétienne.

---

(1) Le 4 mai 1836, il était dû à la succession la somme de 15,212 livres.

(2) La livre en cours à cette époque valait le *louis*, soit : quatre piastres, quatre-vingt-seize centins et un tiers.

Elle ne rougissait pas, les jours de dimanche, avant la messe, de se rendre à l'église pour rencontrer les plus humbles de ses coparoissiennes. Après les offices religieux, tandis que son mari allait s'entretenir avec le bon M. Hébert, elle s'asseyait, sans avoir égard à sa dignité de seigneuresse, sur les marches du porche de l'église, et là, entourée des commères de la campagne ou du village, elle causait amicalement comme la plus humble des filles d'Eve. Elle apprenait ainsi quelles étaient les familles qui avaient besoin de secours et elle les soulageait de son mieux. Au reste, le manoir était toujours ouvert aux déshérités de ce monde, et une chambre spéciale était réservée aux effets de lingerie, vêtements, qu'elle faisait venir de Montréal pour couvrir les membres souffrants de Jésus-Christ.

Il est superflu d'ajouter que Mme de Saint-Ours savait allier, à l'occasion, la dignité du maintien à cette bonhomie, à cette simplicité, qu'elle faisait paraître envers les humbles. Très intelligente, douée d'une éducation supérieure, elle paraissait avec avantage dans les milieux aristocratiques qu'elle avait à fréquenter. Elle fut inhumée dans l'église le 11 juillet 1840.

Plusieurs enfants étaient nés du mariage de M. Charles de Saint-Ours et de Mme Josephte Murray; ce sont : Josephte-Marie-Anne, baptisée le 10 mars 1793 ; son parrain fut l'hon. Paul-Roch de

Saint-Ours ; sa marraine, Dame Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, épouse de M. François Baby. Charles-Pierre, né à Saint-Ours. Il se noya en 1816, à l'âge de dix-huit ans. Roch-François, né le 18 septembre 1800, eut pour parrain M. François-Xavier Malhiot, coseigneur ; pour marraine, Dame Josephte de Tonnancour. Nous en parlons plus loin.

Mademoiselle Josephte de Saint-Ours épousa, le 25 juillet 1815, l'hon. Pierre-Dominique Debartzch, conseiller législatif, seigneur de Saint-Charles, fils de feu Dominique Debartzch et de Dame Josephte Delorme. Le contrat fut passé le 23, en présence de M. Jean Dessaulles, seigneur de Saint-Hyacinthe, de M. Hébert, curé de Saint-Ours, et rédigé par le notaire Dutalmé.

M. de Saint-Ours dota sa fille de la somme de 1,000 livres, monnaie anglaise. Delle Geneviève de Saint-Ours, tante de la fiancée, lui donna 500 livres, soit 2,500 piastres. Ces sommes furent payées le 25 septembre 1815. M. Debartzch, faisait là un mariage d'or, tout en entrant dans une famille des plus distinguées.

Quatre filles sont nées de cette union : *Josephte-Elmire, Caroline, Louise, Cordélie.*

Josephte-Elmire Debartzch est née le 13 novembre 1818 ; elle a épousé M. Louis Drummond, avocat, qui devint Procureur général de la Province de Québec, juge de la Cour Supérieure, à Montréal.

D'où quatre enfants : William, qui fut avocat et mourut célibataire ; Elmire ne se maria pas ; Lewis entra dans la Compagnie de Jésus ; Charles, qui épousa Delle Pinsonnault. Il a trois enfants deux filles et un fils. Les premières sont entrées chez les Dames de la Congrégation de Montréal ; ce sont Sœur Marie-Pie et Sœur Marie de l'Incarnation ; Lawrence a épousé Delle Blanche Turcot.

Caroline, née le 2 octobre 1819, a épousé M. Samuel Wentworth Monk, qui fut avocat et juge de la Cour Supérieure. De ce mariage sont nés : Wentworth, qui entra dans l'état ecclésiastique ; Cornwallis, avocat ; Louise, Charles, et James-Frederick Debartzch Monk. Celui-ci, né le 6 avril 1856, fut avocat, et Ministre des Travaux Publics. Il a épousé Delle Marie-Louise Senécal, petite-fille de Séraphin Cherrier, célèbre avocat, qui fit beaucoup parler de lui en 1837. Il est décédé à Montréal, le 15 mai 1914. Une fille, Delle Marie Monk, née de ce mariage, demeure à Montréal. *Louise* Debartzch, née le 2 septembre 1821, a épousé M. Alexandre Kierzkowski, seigneur de Saint-Charles. Leurs deux enfants sont morts sans contracter d'alliance ; Philippe devint avocat.

Devenu veuf, M. Kierzkowski a épousé, en secondes noces, Delle Virginie de Saint-Ours.

Cordélia Debartzch, née le 4 octobre 1824, a épousé le comte de Rottermound. Elle est morte à Paris, ainsi que son époux, sans laisser d'enfants. Nous avons plusieurs lettres de cette personne distinguée.

CHAPITRE V.

M. François-Roch de Saint-Ours devient seigneur.—Il prend du service dans l'armée.—Il devient membre de la Chambre d'Assemblée et Conseiller législatif.—Son mariage avec Delle Hermine-Marie-Catherine Juchereau Duchesnay.—Ses relations avec lord Gosford.—Il devient shérif de Montréal.—Sa mort.—Sa famille.—Les derniers descendants des de Saint-Ours.—Les familles Dorion.—Taschereau.—Rolland.

M. François-Roch de Saint-Ours, né au manoir, le 18 septembre 1800, fut tenu sur les fonts baptismaux le 20,(1) par M. François-Xavier Malhiot, coseigneur, et Dame Marie-Josephte Godefroy de Tonnancour, sa tante. A dix-huit ans, le gouverneur du Canada, Sir John Sherbrooke, le fit lieutenant des troupes de la division de Saint-Ours. Peu de mois plus tard, il lui confia la charge d'Aide-Major (2).

En 1830, il fut élu Membre de la Chambre d'Assemblée pour représenter la division de William Henry, aujourd'hui Sorel, et le comté de Richelieu en 1834. Il rendit de bons services à la cause canadienne. Bon sang ne peut mentir, dit un vieux proverbe. Comme son père avait été le défenseur des droits de ses compatriotes, il ne consentit

(1) *Archives de la paroisse de Saint-Ours.*

(2) Ces commissions sont redigées en français.

jamais, lui aussi, à devenir l'esclave des nouveaux venus, qui se faisaient alors les oppresseurs de la nation canadienne. S'il apporta toujours une grande modération dans les precédés qu'il employa, il ne recula pas devant le devoir que lui imposait son patriotisme éclairé. Le Canada subissait une crise dont l'issue était bien incertaine. Les Anglais désiraient conserver tous les privilèges et priver nos compatriotes de leurs droits. Lorsque lord Aylmer arriva au Canada, les esprits étaient surexcités. Les Canadiens demandaient avec raison des réformes qui n'arrivaient jamais, une entre autre s'imposait : celle du Conseil législatif.

Le gouverneur, pour montrer un peu de bonne volonté, appela au Conseil MM. Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay, John Macomb, M.-P. de Sales La Terrière, F.-X. Malhiot, Jean Dessaulles, Barthélemy Joliette, Pierre de Rocheblave, R.-U. Hardwood, Antoine-Gaspard Couillard de Lespinay. Le 1er janvier 1832, M. Roch de Saint-Ours, lui-même, avait été appelé à cette importante fonction. L'heureux titulaire adressa à lord Aylmer la lettre de remerciements qu'on va lire :

" A son Excellence Lord Aylmer,

Gouverneur en chef.

Milord,

Je ne veux pas abuser de la bonté que votre Excellence a bien voulu avoir de m'accorder

du temps pour lui donner une réponse décisive au sujet de la recommandation pour une place dans le Conseil Législatif que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'offrir lorsque j'étais à Québec.

D'après ce que votre Excellence m'a fait l'honneur de me dire que son intention était d'augmenter le Conseil Législatif jusqu'au nombre de trente-six, et que cette augmentation serait composée de Canadiens indépendants de l'Exécutif, je crois devoir accepter l'honneur que votre Excellence veut bien me faire en me recommandant pour être l'un d'entre eux.

En entrant dans la Chambre d'Assemblée, mon unique but a été de me rendre utile à mon pays et de contribuer autant que mes talents pouvaient me le permettre à la prospérité du Gouvernement de sa Majesté en cette Province. Le même but m'est offert dans une autre branche de la législature et je croirais manquer à ce que je dois à l'un et à l'autre si je n'acceptais pas dans le moment l'offre de votre Excellence.

La sagesse des mesures adoptées par votre Excellence depuis qu'elle est à la tête du Gouvernement à donné au pays tout lieu d'espérer de voir bientôt disparaître les obstacles qui ont retardé son progrès.

La réforme de la composition du Conseil législatif, dans les principes de la Constitution, doit contribuer plus qu'aucune autre mesure, à faire disparaître ces obstacles. C'est dans cette vue que

je crois devoir accepter la place que votre Excellence vient de me faire l'honneur de m'offrir et tâcher de mériter de plus en plus la confiance qu'elle veut bien mettre en moi.

Dans les sentiments du plus profond respect, j'ai l'honneur d'être de votre Excellence,

Le très obéissant et très humble serviteur,

ROCH DE SAINT-OURS."

Saint-Ours, le 14 avril 1831.

Cette lettre montre que M. Roch de Saint-Ours comprenait, comme tous les Canadiens, que des réformes s'imposaient ; elle fait voir encore qu'il ne craignait pas de signaler au gouverneur en chef l'existence de certains griefs qui empêchaient les Anglais et les Canadiens de vivre en parfaite harmonie.

Deux ans plus tard, il entra dans une famille très honorable par son mariage avec Delle Hermine-Marie-Catherine Juchereau Duchesnay, fille de M. Michel-Louis Juchereau Duchesnay, membre du Parlement, adjudant général des milices, seigneur de Fossambault, Gaudardville et autres lieux, et de Dame Charlotte-Hermine-Louise de Salaberry. Au contrat de mariage, rédigé le 29 mai 1833, il dota son épouse de la somme de 1,000 *louis*, et lui assura un préciput de deux cents *louis*.



La solitude la Croix.—Demeure de Delle Henriette Dorion.

Manoir de Mme E. Duchesnay, née Delle Aline Kierzkowska.

Le mariage fut bénit par Mgr Joseph Signay, évêque de Québec, le 30 mai, en présence d'une assistance considérable de parents et d'amis.

Héritier d'un grand nom, jouissant d'une belle fortune, M. de Saint-Ours était entré dans la vie sous les plus heureux auspices, il aurait pu être utile à la cause canadienne, mais sa carrière fut trop tôt brisée. Quoiqu'il en soit, durant les quelques années qu'il se dépensa au service de son pays, il contribua, dans une large mesure, au redressement des griefs dont se plaignaient, avec raison, les Canadiens. Nous sommes assurés, par des documents irréfutables, qu'il fut fidèle aux traditions de sa famille ; les honneurs ne lui firent pas oublier ses devoirs envers sa patrie. Nous en avons la preuve dans les correspondances qu'il eut l'occasion d'échanger avec les gouverneurs ; dans ses lettres qu'il rédige toujours en français, il donne franchement son opinion sur ce qu'il sait être juste, sur ce qu'il peut faire ou sur ce qu'il doit omettre. Homme d'honneur et de principes tel il nous apparaît dans toutes ses correspondances.

Lorsque lord Gosford prit les rênes du gouvernement du Canada, des nuages assombrissaient l'horizon de la politique canadienne. Les fanatiques anglais jetaient les hauts cris contre notre peuple qui luttait avec l'énergie du désespoir pour sauvegarder ses libertés menacées. Le gouverneur vivait entre deux factions opposées l'une à l'autre.

S'il faisait quelques concessions aux Canadiens, les Anglais entraient dans une fureur inexplicable. C'est pourquoi, avec la tendance naturelle qui le portait à protéger ceux de sa nation, sacrifiait-il, de préférence, comme la plupart de ses prédécesseurs du reste, la race française. Nos compatriotes, pourtant, arrachaient une à une des concessions importantes, tant il est vrai de dire qu'il n'y a rien comme la persévérance, le courage, pour surmonter tous les obstacles. On était aux jours troublés de 1837, lord Gosford, désireux de donner un successeur à M. Louis Gugy, Shérif de Montréal, jeta les yeux sur M. Roch de Saint-Ours. Il lui écrivit, le 21 mars 1837, pour l'inviter à accepter cette position. En recevant cette lettre, M. de Saint-Ours fut plongé dans une grande perplexité. D'un côté, il n'aurait pas voulu déplaire au gouverneur qui lui imposait cette charge très importante ; d'un autre côté, connaissant les sentiments des Canadiens à l'égard des Conseillers législatifs qui acceptaient d'autres fonctions rémunératrices, et c'était une cause de vifs débats autour de la réforme du même Conseil, il crut de son devoir de refuser cette position toute honorable qu'elle parût. Il motiva son refus sur les sacrifices qu'il devait s'imposer en quittant ses domaines ; mais il appuya énergiquement sur l'incompatibilité qu'il croyait voir, pour un même individu, de remplir en même temps la charge de Shérif et celle encore plus honorable de Conseiller législatif. Il donna sa réponse le 24 mars 1837.

" Milord,

J'ai eu l'honneur de recevoir hier la lettre de Votre Excellence du 21 du courant, par lequelle elle m'offre la situation de shérif pour le district de Montréal. La confiance que Votre Excellence veut bien mettre en moi, et les termes dont elle fait usage pour l'exprimer ne peuvent que m'être très flatteurs, et je puis assurer votre Seigneurie que j'y suis des plus sensibles. Cependant, après les plus sérieuses réflexions, je regrette infiniment de ne pouvoir accepter cette situation. Les sacrifices qu'il me faudrait faire en laissant mes propriétés ; les devoirs de cette charge qui sont si étrangers à la ligne d'affaires que j'ai suivie jusqu'à présent, que je craindrais de ne pouvoir les remplir d'une manière avantageuse au public, et l'incompatibilité que je crois exister entre cette place et celle que j'ai l'honneur d'occuper dans le Conseil Législatif, sont les raisons qui m'empêchent de me rendre à l'offre gracieuse de Votre Excellence. Je puis assurer votre Seigneurie que, sans les raisons que je viens d'alléguer et qui j'ose me flatter lui paraîtront plausibles, rien n'eût été plus satisfaisant pour moi que de répondre à cette marque de confiance de la part de Votre Excellence, en acceptant une situation d'une aussi haute importance, et lui prouver par là le plaisir que j'ai de la voir réussir dans le gouvernement de cette colonie. Si la saison n'avait

pas été aussi avancée, j'aurais eu l'honneur de me rendre auprès de Votre Excellence, pour lui témoigner ma reconnaissance de la bonté qu'elle a bien voulu avoir pour moi. Je la supplie de vouloir bien agréer mes excuses et l'assurance des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence,

Le très humble serviteur

ROCH DE SAINT-OURS.

A Son Excellence lord Gosford."

Pendant cet échange de correspondances entre le gouverneur et M. de Saint-Ours, les journaux publiaient des articles contre la nomination de tout membre du Conseil législatif à cette fonction. Ces articles, ainsi que nous le disons plus loin, étaient de nature à compromettre singulièrement le gouverneur qui, pourtant, ne se laissa intimider ni par les mécontents ni par le refus de M. de Saint-Ours.

Désireux de trouver un titulaire pour cette fonction, il revint à la charge auprès du noble seigneur, qu'il fit venir chez lui, afin d'avoir raison de ses objections. Il lui promit que si la métropole trouvait qu'il y eut incompatibilité pour un membre du conseil à remplir, à la fois, deux charges importantes, il serait libre de choisir celle qu'il lui plairait davantage. M. de Saint-Ours accepta alors la charge de Shérif que le gouverneur lui offrait

avec tant d'instance; le 3 avril 1837, il reçut sa commission.

Cette nomination excita des mécontentements. Au mois de juillet de la même année, le gouverneur crut bon de demander à M. de Saint-Ours une lettre qui le justifierait auprès des autorités anglaises au cas où il serait décidé contre de telles nominations.

"Château Saint-Louis, le 21 juillet 1837.

Personnelle et confidentielle.

Mon cher Monsieur,

Comme le Bill maintenant à l'étude devant le Parlement Impérial a rapport à la loi qui concerne la composition du Conseil législatif de cette Province, je suis porté à vous écrire pour attirer votre attention sur un sujet qui vous satisfera, et ce, sous le plus court délai possible. Dans les conversations que j'ai eues avec vous avant votre acceptation du poste de Shérif des allusions furent faites aux objections que certains faisaient à votre nomination parce que vous étiez l'un des membres du Conseil législatif, et si j'ai bonne mémoire, je pense que vous avez dit que, s'il vous était impossible de résigner, vous vous abstiendriez de remplir vos devoirs parlementaires, aussi longtemps que vous rempliriez la position de Shérif, si vous jugiez préférable de prendre ce parti; si je suis dans l'erreur, veuillez me le dire.

Ceci posé, j'en viens immédiatement à l'objet de ma lettre. En vue de ce qui aura lieu au Parlement Impérial, je crois que très probablement il y aura une clause dans la loi regardant le Conseil, permettant aux Conseillers de résigner leurs sièges. Sous ce changement dans la loi, le gouvernement hésitera peut-être à sanctionner une nomination qui permet que celui qui occupe la position de Shérif conserve aussi la position de Conseiller. Etant sous cette impression, et avec mon grand désir de faire ce qui peut vous être le plus agréable, je suis porté à vous suggérer, et ce, en votre propre considération, s'il ne serait pas préférable pour vous de m'écrire une lettre en rapport avec la conversation que nous avons eue, si je suis exact sur cette question, qu'advenant le cas où cette loi passât votre désir serait de résigner votre siège au Conseil si l'on décidait que cette position fût incompatible avec celle de Shérif, ajoutant que vous l'auriez résignée plus tôt si vous n'en aviez été empêché par la loi. Vous pouvez voir qu'en vous faisant cette suggestion, j'agis comme ami, afin de vous donner l'occasion de montrer qu'avant la passation de la loi, vous avez manifesté l'intention d'enlever toute objection qu'on aurait pu vous faire relativement à cette nomination. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que je vous ai fait cette communication parce que je suis sous l'impression que vous désirez garder la position de Shérif de préférence à votre siège au

Conseil étant donné que les deux fonctions seraient déclarées incompatibles par sa Majesté. Je termine cette lettre pleinement assuré que vous apprécierez les motifs qui me l'ont fait écrire.

Je demeure, Mon cher Monsieur,

Votre très fidèle

Gosford.

Je vous prie de présenter mes hommages à madame de Saint-Ours."

M. Roch de Saint-Ours répondit:

"Saint-Ours le 24 juillet 1837.

Milord,

J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin votre lettre du 21 du courant. J'apprécie les motifs qui portent votre Excellence à agir de la sorte à mon égard, et je la prie de vouloir bien en recevoir mes plus sincères remerciements.

Avant d'accepter l'offre que votre Excellence voulut bien me faire de la situation de Shérif du District de Montréal, j'eus l'honneur de communiquer à votre Excellence ma détermination de ne pas assister au Conseil Législatif tant que je remplirais la place de Shérif. La raison qui m'engageait à prendre cette détermination et qui m'engage encore à y persister est que j'ai toujours été d'opinion que les Membres du Conseil Législatif doivent être parfaitement indépendants du Gouvernement. Je puis assurer votre Excellence que,

s'il m'eût été possible, en acceptant la situation de Shérif,de résigner mon siège dans le Conseil Législatif, je l'aurais fait alors avec autant de plaisir que je le ferai lorsque le Bill autorisant une semblable résignation sera devenu loi, si les deux situations sont jugées incompatibles.

J'ai l'honneur d'être,

Milord...."

Ces lettres font voir combien fut digne la conduite de M. de Saint-Ours. Il ne devait pas jouir longtemps de cette position. A peine entré en fonction, il s'empressa de faire des changements qui furent hautement appréciés par le *Populaire.*

"Nous savons, écrivait ce journal, le 17 avril, que le Shérif de Montréal va introduire une pratique qui n'a jamais été exécutée et qui tendra à régulariser les procédures... Les mandats, tant contre les meubles que les immeubles, seront livrés à tous les huissiers en français et en anglais.. selon qu'ils entendent l'une de ces langues. L'usage, jusqu'à présent, a été de faire imprimer ces pièces en anglais, ce qui occasionnait des difficultés inouïes. Ceci, concluait le journal, n'est que le prélude des grandes améliorations que projette cet administrateur surveillant, et dont il s'occupe avec une ardeur exemplaire."

Telles furent les circonstances dans lesquelles M. de Saint-Ours fut nommé Shérif. Durant

le temps qu'il occupa cette charge, la révolte de 1837-38 survint. La prison de Montréal fut bientôt remplie de patriotes parmi lesquels M. de Saint-Ours compta nombre de parents et d'amis. Il passa ces mois dans de continuelles inquiétudes. Il contracta une maladie du cœur qui l'emporta subitement le 10 novembre 1839.

Les funérailles, qui furent très solennelles, eurent lieu à Saint-Ours en présence de toute la paroisse et de nombreux amis de la famille. M. l'abbé Bélanger, curé de Saint-Ours, officiait. MM. les curés Plinguet, Kelly, L'Heureux, Cusson, y assistaient, ainsi que MM. Xavier Malhiot, Ignace Robitaille, A. de Salaberry, P. Pink, A. Debartzch, J. Baby, qui signèrent au registre.

M. de Saint-Ours laissait, outre sa veuve, trois filles : *Josephte-Louise-Hermine*, *Caroline-Virginie*, *Henriette-Amélie*.

Du 27 mai 1841 au 19 juin, eut lieu l'inventaire des biens meubles et immeubles de la famille, par les notaires Jean-Baptiste Maranda et J.-J. Girouard. Mme de Saint-Ours en conserva l'administration et M. Antoine-Juchereau Duchesnay, avocat, eut la charge du subrogé-tuteur.

Les sieurs Louis Mogé et Antoine Daigle, négociants, furent choisis comme estimateurs. Il nous est impossible de publier cet inventaire qui comprend 91 pages de manuscrit. Disons, pour résumer, que dans la salle à manger se trouvaient, en

meubles et argenterie, pour la valeur de 5,743 livres. La bibliothèque renfermait plus de 500 volumes, y compris les œuvres de Molière, de Corneille, de Fénélon, de Châteaubriand, de Ségur, de Franklin, et d'autres auteurs de renom. Les effets mobiliers, au manoir, se montaient à la somme de 24,949 livres et 5 sols.

La seigneurie possédait quatre moulins. Celui du village, situé aujourd'hui au ruisseau des *Atocas* (1), sur la côte de Saint-Roch, où est actuellement la manufacture ; il avait quarante pieds sur trente et il était construit en bois. Joseph Bourque en avait la garde. Les moutures se montaient à 400 minots par année.

A environ une lieue sur la rive nord du Richelieu, vis-à-vis l'île Deschaillons, près du ruisseau qui se décharge à cet endroit, était le second moulin qu'on appelait le moulin Saint-Onge, du nom du meunier qui en avait le soin. Ce moulin donnait 400 minots de moutures annuellement.

Sur la rivière Yamaska était le troisième moulin, de cinquante-cinq pieds de long sur quarante de large. Une chaussée traversait toute la rivière. Les moutures se montaient à sept ou huit cents minots. Le meunier, Joseph Turcotte, avait également soin d'un moulin à carder.

Restait, enfin, au Grand Saint-Ours, le vieux

---

(1) Autrefois les *Attraits*.

moulin à vent, bâti en pierre, confié à Aimable Pion.

Mme de Saint-Ours administra avec une rare intelligence les affaires de sa famille. Le 29 octobre 1847, elle acheta le fief Nelson, enclavé dans la seigneurie, ayant seize arpents de largeur sur toute la profondeur.

Détaché du domaine principal, en 1735, lors du partage des biens de M. Pierre de Saint-Ours, il passa à Delle Jeanne de Saint-Ours épouse du seigneur de Contrecœur. Deux filles, issues de ce mariage, entrèrent dans la famille Boucher ; l'une, Louise-Rénée, épousa René Boucher de la Perrière ; l'autre, Charlotte, François-Claude Boucher de la Perrière. Ceux-ci héritèrent du fief et le léguèrent à leurs deux filles : Julie et Charlotte. Julie Boucher épousa François-Xavier Malhiot (1), et Charlotte le sieur Noyelle de Fleurimont. Ce fief étant tombé aux mains du Dr Wolfred Nelson, qui avait épousé une de Fleurimont, Mme de Saint-Ours le racheta pour la somme de 1,500 *louis* (2).

---

(1) M. Malhiot eut trois fils : François-Xavier, Charles et Adolphe. Il géra les biens de la succession Boucher. Le 26 août 1830, il était redevable de la somme de 33,385 livres, qu'il paya en domaines, et il abandonna sa part dans le fief au Dr Wolfred Nelson qui avait épousé Charlotte Noyelle de Fleurimont. Marie-Anne de Fleurimont épousa Louis Fleury Deschambault et Louise, sa sœur, le sieur Stuart Park. *Bourdages* et *Demaray*.

(2) Cinq cents *louis* revenaient à Georges, fils de Louis Fleury Deschambault et de Marie-Anne de Fleurimont. Il épousa Delle Caroline, fille de l'Hon. Louis Lacoste. Le 25 avril 1851, il donne à Mme de Saint-Ours une quittance en bonne et due forme.

Les vendeurs se réservaient un vieux moulin, bâti au ruisseau Laprade, ses ustensiles, et cédaient tous les emplacements du village, ainsi qu'un moulin neuf, bâti aux environs de la terre de M. Pierre-Félix Arpin, sur la rivière.

Dans l'année 1843 et la suivante, le gouvernement, pour favoriser la navigation, fit construire une digue à un mille et trois quarts en amont de la ville ; Mme de Saint-Ours sollicita l'autorisation de construire deux moulins l'un à farine, l'autre à scie. Le gouvernement permit de construire le premier ce qui fut fait en 1845 ; il existe encore de nos jours et appartient à M. Henri de la Barre, marchand (1). Enfin, le 7 novembre, 1843, Mme de Saint-Ours racheta des Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal la rente annuelle de 400 livres, créée en leur faveur par MM. Pierre de Saint-Ours et son fils, Jean-Baptiste de l'Eschaillon. Elle remboursa le capital, soit : 5,200 livres.

Quels étaient les revenus des seigneuries de Saint-Ours et de Saint-Jean Deschaillons ? Cette dernière était confiée au notaire J. Déry. S'il faut en croire ses rapports, du 2 novembre 1837 au 21 janvier 1840, ils s'élevèrent à 11,698 livres. La recette nette de l'année 1840 fut de 2,285 livres. Les revenus réunis des deux seigneuries, pour l'année 1853-54, se

(1) Le 17 février 1869, Mme Roch de Saint-Ours fait don de la moitié de ce moulin à Delle Amélie, sa fille, épouse de l'Hon. J.-A. Dorion. *Bazin.*

montaient à 29,048 livres ; ceux de 1854-55 à 29,694 livres. La seule seigneurie de Saint-Ours rapporta pour 1855-56, la somme de 13,926 livres. Ces revenus s'accrurent sensiblement avec les années.

Après cinq générations, les descendants du premier seigneur de Saint-Ours se trouvaient à la tête d'une belle fortune. Ils recueillaient ce que leurs premiers pères avaient semé.

Ce fut encore Mme de Saint-Ours qui fit rebâtir le manoir en 1871. Les murs de l'ancien, très solides, furent conservés, ils ont plus de trois pieds d'épaisseur. Un étage fut ajouté et le toit modifié. Les appartements furent entièrement transformés. Le manoir de Saint-Ours, complètement rajeuni, sous Mme de Saint-Ours, est, à la vérité, l'une des maisons seigneuriales les plus imposantes du pays.

Madame de Saint-Ours vécut jusqu'en 1884. Elle répandit autour d'elle toutes sortes de bienfaits. Elle sut faire large la part qu'elle leur a donnée. Elle ne se montra pas moins généreuse envers l'église paroissiale. Tandis que sa fille, Mlle Hermine, donnait la belle statue du Sacré-Cœur, elle offrait celle de Notre-Dame du Saint-Rosaire et la belle lampe du sanctuaire que nous voyons encore de nos jours.

Madame de Saint-Ours fut inhumée le 15 novembre 1884, dans l'église, en présence d'un nombreux clergé et de toute la population. Les personnes

dont les noms suivent signèrent au registre : M. Jean-Baptiste Dupuy, prêtre, M. A. O'Donnell, prêtre, C.-L. Angers et N.-M. Hardy, prêtres, G.-C. Dessaules, J.-A. Dorion, Arthur Duchesnay, G. Baby, E. Baby, M. Mathieu, L.-H. Massue, C. Loranger, G. Lamothe, A.-D. De Celles, Charles-Frontenac Bouthillier, B. Campbell, R. Campbell, F.-D. Monk.

Le Révérend Père Turgeon, Jésuite, prononça l'oraison funèbre. Il s'inspira de ce texte de l'Écriture : *Elle a ouvert sa main à l'indigent ;* et il sut évoquer, en présence de l'assistance recueillie et émue, les belles qualités et les vertus chrétiennes de la digne châtelaine.

Il nous fait plaisir de rappeler certains passages de cette oraison funèbre qui sont le plus bel éloge de cette femme distinguée. " Il semble, mes frères, qu'en présence de ce cercueil où repose la dépouille d'une personne tant aimée, de cet auditoire si nombreux, composé de l'élite de notre société ; en pré-présence de cette famille frappée dans ses affections les plus sacrées. . . ; il semble que le silence conviendrait mieux en cette circonstance que nos paroles ; mais, pour répondre au désir de votre vénérable curé, je vous dirai quelques mots de madame de Saint-Ours. . ., de cette femme forte, qui a passé sa vie dans la crainte du Seigneur, le travail et l'amour du pauvre, vertus caractéristiques de la femme chrétienne.

Issue d'une des plus nobles familles, Mme de Saint-Ours, dès l'âge de treize ans, fut obligée de dire adieu à ses compagnes du couvent des Ursulines, pour se charger du soin de ses nombreux frères et sœurs. La mort prématurée de sa mère faisait tomber sur cette jeune personne de lourdes responsabilités et la privait, en même temps, de cette instruction si utile que sa fortune et son rang auraient pu lui permettre d'acquérir.

La Providence l'avait douée d'une foi pratique et d'une haute intelligence. Ces admirables qualités se sont fortifiées et développées dans ces circonstances exceptionnelles. Par sa délicatesse touchante, sa surveillance aimable et une abnégation infatigable, elle a su gagner un ascendant considérable sur ces jeunes cœurs.

Plus tard, elle épousait le seigneur Roch de Saint-Ours. Cette alliance, qui offrait tant d'espérance de bonheur intime, ne fut pas de longue durée, puisqu'à vingt-sept ans, Mme de Saint-Ours restait veuve avec trois enfants.

Les épreuves, mes frères, sont le partage de l'humanité. Ah ! si nous savions reconnaître, dans ces séparations déchirantes, dans ces amères afflictions, leur prix pour le ciel... Ces épreuves formeront la couronne éternelle des élus... Celle que nous pleurons aujourd'hui les a supportées avec courage et résignation... Demeurée veuve, elle gère la fortune qui lui est échue ; elle administre ces biens avec énergie, prudence et discrétion.

Et vous tous qui l'avez connue et aimée, que de fois l'avez-vous vue, dans cette église, s'approcher de la table sainte ! Quelle piété sage et soutenue ! quelle exactitude aux offices de cette paroisse !... et vous reconnaissez là cette crainte du Seigneur, préconisée par l'Esprit Saint. Elle l'a montrée par son zèle pour la décoration du saint lieu, puisqu'elle a voulu rehausser le culte divin en payant amoureusement au Seigneur le tribut de ses biens, et le sacrifice de mille superfluités mondaines... L'Esprit Saint nous apprend encore que la femme forte travaille... Dans ce manoir que vous connaissez tous, le travail est en honneur. De tout temps, les femmes chrétiennes qui l'ont habité n'ont pas craint de manier le fuseau... On y travaille pour les pauvres, parce qu'animée d'une foi vive, celle que nous pleurons voulait secourir les membres souffrants de Jésus-Christ ; elle y a fait des vêtements de tous genres pour jeunes et vieux, sans oublier, là encore, que la première part revient au Dieu des Tabernacles.

Elle a [travaillé courageusement à ses devoirs d'état, aux occupations variées d'une position souvent difficile. Toujours fidèle à notre grand modèle de l'Ecriture, elle a surveillé les siens. Quels soins vigilants pour ses nombreux domestiques ! et, pour en revenir aux paroles de mon texte, elle a ouvert sa main à l'indigent.

Vous le savez, quelle ingénieuse charité, quelle



Alexandre Dorion de Saint-Ours.



L'Hon. Jos.-A. Dorion.



Menriette-Aurélie de Saint-Ours.

bienveillance à toute épreuve ! Dans ce couvent, tout près d'ici, on me le disait ce matin, chaque année, depuis sa fondation, une ou deux enfants lui sont redevables d'une instruction précieuse, utile pour l'avenir. Quelles aumônes abondantes, partout où le besoin se faisait sentir, et dont le secret est connu de Dieu seul.

Ces exemples salutaires sont bien propres à sécher les larmes d'une douleur légitime ; c'est un précieux héritage pour les enfants qui lui survivent, et qui ont à cœur de faire vivre la mémoire d'une mère si justement vénérée, en continuant de marcher sur ses traces..."

L'aînée des demoiselles de Saint-Ours, *Josephte-Hermine*, baptisée le 1er mai 1834, fut tenue sur les fonts baptismaux par M. Louis Juchereau Duchesnay, et par Dame Josephte Murray. Elle ne se maria pas. Elle vécut toujours au manoir dans la pratique de toutes les vertus. Cette pieuse demoiselle a continué les traditions de sa famille. Elle encourageait toutes les bonnes œuvres. Elle fut la bienfaitrice des Dames de la Présentation de Marie. C'est elle qui, par deux fois, rebâtit, à ses frais, la chapelle de leur couvent. Comme nous le disons ailleurs, elle était toute heureuse de remplir les fonctions de sacristine de l'église de sa paroisse natale.

On peut lui appliquer, en toute vérité, ces paroles du psalmiste : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de*

votre maison et le lieu où habite votre gloire. Elle la voulait splendide et richement ornée. La belle statue du Sacré-Cœur qui orne le chœur de l'église est due à sa libéralité.

Mademoiselle de Saint-Ours a marché sur les traces de sa pieuse mère. Les pauvres de la localité possédaient en elle une bienfaitrice insigne. Elle mourut le 19 septembre 1900, à l'âge de 66 ans ; elle fut inhumée, sous les voûtes de l'église, au milieu d'un grand concours de parents et de paroissiens.

MM. les abbés Joseph-Israël Courtemanche, curé de Saint-Roch, J. Chaffers, aumônier des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, de Saint-Hyacinthe, M. Godard, curé de St-Aimé, J.-E. Lemonde, J.-B. Dupuy, chanoine, curé de St-Antoine, signèrent au registre, ainsi que le Révérend Père Nolin, S.-J., Alexandre Dorion, Bruce Campbell, Collin Campbell, Robert Campbell, Edouard Duchesnay, Châteauguay de Salaberry, Charles Duchesnay, H. Monk, Marquis de Bouthillier-Chavigny, Louis Morin, fils, C. Lamothe, A. Lamothe, C.-F. Bouthillier, A.-D. Decelles, A. Dorion, Roch Rolland, J. Taschereau.

La chapelle du couvent de Saint-Ours rappelle à la génération présente le souvenir de cette bonne et pieuse demoiselle. Son nom restera à jamais gravé dans le cœur des Dames de la Présentation.

Caroline-Virginie de Saint-Ours vit le jour le

28 juillet 1835. Elle eut pour parrain M. Antoine Juchereau Duchesnay ; pour marraine, Dame Josephte de Saint-Ours. Le 21 octobre 1868, elle épousait l'honorable Alexandre-Edouard Kierzkowski, seigneur de Saint-Charles, veuf de Dame Louise-Aurélie Debartzch. Le pape, Pie IX, accorda la dispense du second degré d'affinité.

Le mariage fut célébré avec pompes. Il fut béni par sa Grandeur Mgr Charles La Rocque, évêque de Saint-Hyacinthe, en présence de Dame Hermine de Saint-Ours, des Delles Caroline Monk, Amélie Dorion, Henriette Campbell, Catherine-Louise Dorion, Henriette Dorion, de MM. P. Duchesnay, Edouard Duchesnay, Wentworth Monk, J.-A Dorion, L. Kierzkowski, de MM. Hardy, prêtre, et et Jules La Rocque,

Nous avons dit ailleurs (1) que M. Kierzkowski était issu d'une noble famille polonaise. Il reçut son éducation au Collège Royal de Posen. Il obtint ses diplômes d'ingénieur civil à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris. Il servit dans les troupes de son pays et sous le drapeau de la France. Ses supérieurs, notamment du duc de Trévise, lui donnèrent les recommandations les meilleures (2).

Passé au Canada en 1841, il devint seigneur de Saint-François-le-Neuf et Cournoyer. Il fut créé

(1) La première famille, p. 241.

(2) Napoléon Ier avait pourvu de titres et d'apanages la plupart de ses principaux lieutenants : le Maréchal Mortier fut fait duc de Trévise.

major des troupes canadiennes pour le district de Richelieu, en 1855, et lieutenant-colonel en 1862.

M. Kierzkowski était très populaire et très aimé. Il représenta la division de Montarville au Conseil législatif et le Comté de Verchères à la Chambre d'Assemblée. Il fut encore élu représentant du comté de Saint-Hyacinthe aux Communes.

"Comme orateur, dit l'un de ses contemporains il avait de beaux moyens, un organe sonore, une physionomie ouverte, une intelligence prompte et une élocution qui coulait avec rapidité. Sa voix était ample et elle enveloppait son auditoire. Il était doux, poli, affable. Il y avait dans sa noble figure de gentilhomme, dans ses sentiments et son langage, un je ne sais quoi d'honnête et d'engageant qui vous charmait et qui vous attirait (1)."

Ce noble seigneur était bel homme. Il avait de beaux yeux bleus et une chevelure blonde. Doué de beaucoup d'esprit, qu'il savait mettre à profit, il était par ailleurs délicat, et toujours recherché dans les réunions familiales. Il mourut le 4 août 1870, et fut inhumé à Saint-Charles (2).

De son premier mariage, il eut deux fils qui moururent célibataires. Une fille, Delle Aline, est née de son mariage avec Delle Caroline-Virginie de

(1) M. Kierzkowski publia en 1852 un pamphlet sur la tenure seigneuriale, il paraît que ce fut le premier plan proposé. Il est signé M. K. *La Gazette de Sorel.*

(2) On raconte que lors d'un voyage qu'il fit en Pologne, M. Kierzkowski apporta avec lui quelques poignées de terre de son pays natal, et qu'il voulut qu'elles fussent déposées sur son cercueil, afin, disait-il, de reposer en terre polonaise.

Saint-Ours. Mme Kierzkowski est décédée au manoir de Saint-Ours. Elle fut inhumée dans l'église de cette paroisse.

Delle Aline Kierzkowski, née à Montréal, le 16 octobre 1869, épousa, le 14 juin 1893, M. Maurice-Roch Rolland, fils de M. Charles Rolland coseigneur de Monnoir, et de Dame Jessie Chisolm.

M. Rolland mourut à Montréal le 3 Mai 1903 et fut inhumé à Saint-Ours. Il eut, durant sa courte union, quatre enfants: Roch-Guillaume, Philippe-Charles, Joseph-Alexandre et Virginie.

Seuls Roch-Guillaume et Virginie lui ont survécu. Le premier fut baptisé le 13 février 1895; la seconde le 13 février 1899. Mme Rolland, par la mort de sa tante, Delle Hermine de Saint-Ours, est devenue coseigneuresse. Elle habite un joli manoir, voisin de l'ancien, bâti au milieu d'un gracieux bosquet où se marient harmonieusemnt les pins et les sapins.

Comme ses vertueux ancêtres, Mme Rolland fait son bonheur en partageant ses biens avec les déshérités de ce monde. Ajoutons, au risque de blesser son humilité, que l'église paroissiale, en ces derniers temps, a été l'objet de sa sollicitude. Outre la belle statue de l'Immaculée Conception, qui orne le maître-autel, elle a donné, en plus, un lustre superbe et quatre anges-candélabres de six pieds de hauteur, le tout d'un grand prix. En secondes noces, Mme Rolland a épousé M. Edouard Duchesnay qui vient de mourir.

Henriette-Amélie de Saint-Ours fut baptisée le 27 juillet 1837 (1), elle eut pour parrain M. Pierre-Dominique Debartzch, pour marraine, Dame Henriette Duchesnay.

Le 5 juillet 1865 (1), elle épousa M. Joseph-Adolphe Dorion, notaire, fils du Dr Jacques Dorion et de Dame Catherine-Louise Lovell. Il y eut dispense du troisième degré d'affinité.

Le contrat de mariage fut rédigé par le notaire Charles Bazin, au manoir, le 3 juillet 1865, en présence du Dr Jacques Dorion et de Dame Catherine-Louise Lovell, de Delle Henriette, sa sœur, de Mme de Saint-Ours, de Delles Louise-Josephte, Hermine de Saint-Ours, et Caroline-Virginie, ses sœurs, de Dame Henriette Duchesnay, épouse de M. J.-Edmond Campbell, sa tante.

La fiancée apportait une dot de cent livres, et une pension annuelle du même montant, payable aussi longtemps que devait durer cette union et que Mme de Saint-Ours conserverait la jouissance des biens de feu son mari.

Le mariage fut béni par M. le curé J.-Bte Bélanger en présence de M. Hardy, prêtre, de MM. Jacques Dorion, Antoine Juchereau Duchesnay, du major Campbell, de Lewis Campbell, W. Ermatinger, Archie Campbell, P. Kierzkowski, de Delles Henriette Campbell, Louis-Hermine de Saint-Ours, Catherine Dorion, Elmire Drummond,

(1) Dans *la première famille,* nous avions écrit le 25, par erreur.

(2) Non en 1868 ; *la première famille,* p. 248.

Virginie de Saint-Ours, Caroline Ermatinger, Caroline Monk, et de M. Lewis Drummond.

M. Joseph-Adolphe Dorion fut coroner, juge de Paix, et membre du Conseil législatif. Il mourut au manoir, le 24 octobre 1900, à 68 ans et sept mois. Il fut inhumé le 27, sous les voûtes de l'église, par M. le curé Olivier Désorcy, en présence d'une foule considérable.

Sont nés de cette union : *Marie-Amélie-Catherine* qui fut baptisée, le 3 juin 1866. Son parrain fut le Dr Jacques Dorion ; sa marraine, Dame Hermine Juchereau Duchesnay. Le 9 janvier 1900, elle épousa M. Joseph-Georges-Elzéar Taschereau, fils de M. Louis-Achille Taschereau, coseigneur de la Beauce, et de Dame Marie-Hélène Taschereau.

Une seule fille survit de cette union : Delle Marguerite-Marie-Hélène-Amélie, qui fut baptisée le 21 septembre 1903.

Marie-Louise-Blanche, baptisée le 17 avril 1868, eut pour parrain M. Antoine Juchereau Duchesnay ; pour marraine Dame Thérèse Lovell. Elle fut inhumée le 13 mars 1872

Roch de St-Ours-Adolphe-Edmond, baptisé le 24 novembre 1869, eut pour parrain M. Edmond Dorion, M.-D., pour marraine Delle Josephte-Louise-Hermine de Saint-Ours. Il fut inhumé le 15 février 1881.

Eugène-Alexandre, baptisé le 13 août 1871, eut pour parrain M. Eugène-Philippe Dorion ; pour

marraine Delle Henriette Dorion. Comme aucun descendant ne restait dans le monde pour faire revivre le nom des de Saint-Ours, la Législature de cette Province, sur demande qui lui en fut faite par monsieur et madame Dorion, passa une loi autorisant M. Alexandre Dorion à ajouter à son nom patronymique celui de St-Ours. Ce fut en 1902.

M. Eugène-Alexandre Dorion de Saint-Ours fut enlevé prématurément dans la fleur de l'âge. Il fut inhumé le 24 avril 1905. Il avait trente-trois ans.

Joseph-Eugène-Henri-Olivier, baptisé le 4 octobre 1879, eut pour parrain Messire Désorcy; pour marraine, Delle Henriette Dorion. Il mourut en 1880.

Madame Dorion est décédée le 15 mars 1916 dans sa soixante-dix-neuvième année. Sa mort causa de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connue et qui ont pu apprécier ses belles qualités. Cette femme était douée d'une vive piété. On la voyait assister assidûment aux offices de l'Eglise, elle occupait toujours le banc seigneurial, le premier près de la balustrade. Elle reçut avec une grande dévotion les derniers sacrements et vit venir la mort avec résignation. Lorsque la triste nouvelle fut connue, le chagrin s'empara de tout les cœurs. Madame Dorion est morte ! quelle perte pour Saint-Ours ! se disait-on. Puis le glas se fit entendre au clocher de l'église paroissiale et à celui de l'église de Saint-Roch; tandis que le vieux manoir s'en-

deuillait toute notre population se sentait attirée vers la famille seigneuriale qui pleurait sur la mort de cette femme distinguée. "Ce décès de Mme Dorion, disait le *Courrier de Sorel*, laissera un grand vide. Elle manquera à tous, et plusieurs, pour qui elle était une véritable Providence, la pleureront et la regretteront vivement. Sa charité n'eut jamais de bornes, et il est notoire qu'elle se privait elle-même et se contentait du nécessaire pour employer ses revenus en œuvres pies et au soutien des pauvres. Son urbanité ne faisait acception de personne; l'hospitalité fut toujours proverbiale au manoir. Héritière d'un des plus beaux noms, elle avait pour devise: *Noblesse oblige.* Sa vie pleine d'abnégation et de dévouement où brillent les plus belles vertus, où revivent nos plus belles traditions, le prouvent à l'évidence. Sur sa tombe entre-ouverte, nous nous inclinons tristement; mais, ici, sous le chaume, de sitôt l'on n'oubliera la dernière châtelaine de Saint-Ours."

Les funérailles furent solennelles. Le service fut chanté par M. l'abbé Antoine Foisy, curé de la paroisse, assisté par MM. Lucien Cormier, curé de Saint-Roch, et Azarie Couillard Després, vicaire.

Au chœur assistaient les Rvds Pères Joseph Morin et Lafrenière, C. S. V., M. l'abbé Jean Ducharme, curé de Contrecœur, MM. Arthur Saint-Louis, Hector Morin, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, L.-H. Lavallée, curé de Nicolet. Ont

signé au registre, outre les prêtres sus-nommés, MM. J.-E. Taschereau, C. Campbell, Bruce Campbell, Arché Rolland, Roch Rolland, A.Hamel, L.-J. Duchesnay, C. Duchesnay, Lawrence Drummond, J.-L. Taschereau, l'hon. Louis Coderre. juge de la Cour Supérieure, Philéas Gaudet, Philippe Sansoucy, Hormisdas Lusignan, Arthur Proulx, Tancrède Ménard, Charles Gouin, Charles Laviolette, J.-B. Allaire....

M. Taschereau, son épouse et sa fille, Delle Marguerite-Marie, habitent le vieux manoir. Complètement restaurée en ces derniers temps, cette vieille maison seigneuriale est une relique qui doit être chère non seulement à la famille de nos châtelains, mais encore aux paroissiens de Saint-Ours. Par ses proportions et son style, elle rappelle à la génération présente le temps déjà loin où fleurissait parmi nous le régime de la féodalité.



CHAPITRE VI.

Un mot de M. d'Youville, premier curé du Petit Saint-Ours.—M. François Cherrier devient desservant de la paroisse.—Il fait d'importants travaux au presbytère.—Il règle les comptes de la Fabrique.—Les registres.

M. Joseph-François d'Youville, premier curé du Petit Saint-Ours, dirigea la paroisse durant vingt-sept ans et six mois. Il présida à la construction du presbytère-chapelle et à celle de l'église. Ainsi que nous l'avons vu, son séjour dans Saint-Ours ne fut pas exempt de difficultés (1). Ce bon prêtre mourut à Montréal le 10 avril 1778.

La paroisse, devenue veuve de son pasteur, fut confiée temporairement à M. François Cherrier curé de Saint-Denis. Il était né à Longueuil, le 15 janvier 1745, du mariage de M. Pierre-François Cherrier, notaire, et de Dame Marie Dubuc. Il fit ses études classiques à Québec, où il fut ordonné par Mgr Briand, le 20 août 1769 (2).

Envoyé d'abord à Boucherville, comme vicaire, on le retrouve à Saint-Denis-sur-Richelieu, dont il devint curé. Lorsque son évêque jeta les yeux sur lui pour lui confier la desserte de Saint-Ours, il

(1) *Histoire de la famille et de la seigneurie de Saint-Ours, 1ère partie, p. 253.*

(2) *M. l'abbé Allaire; les Anciens, p. 118.*

y était déjà connu ; car, à plusieurs reprises, durant la maladie du curé, il était venu lui porter secours, alternant ainsi avec son frère M.Charles-Marie-Madeleine Dufrost d'Youville (1). Il s'était acquis l'estime de tous tant par la bonté que par le tact qui le distinguait

M. Cherrier reçut sa lettre de mission le 26 février 1778. Pendant sa courte administration, il eut beaucoup de choses à mettre en ordre. Les édifices religieux, qui n'avaient pas été réparés depuis longtemps, tombaient presque en ruines. Le presbytère était dans un état de délabrement complet. Mgr Briand, dans une lettre en date du 10 avril, ordonna des réparations. Le 31 mai, M. Cherrier, au prône de la messe paroissiale, invita ses ouailles à une assemblée qui fut tenue au presbytère. Les anciens et les nouveaux marguilliers, les notables de la paroisse, se firent un devoir d'y assister. C'étaient : Jean-Baptiste Desmarais, Joseph Chapdelaine, tous deux capitaines de milice, Michel Chapdelaine, François Girard, Joseph Chaillé, marguilliers, Joseph Leclerc, Hippolyte Amelotte, Jean Allaire, Jean Morency, Charles Allaire, Pierre Duhamel, Antoine Leclerc, Amable Avare, Louis Larivière, François Dupré, Nicolas Dumas, Charles-Valérien Chapdelaine, Joseph Chatel, Antoine Poitevin, Pierre Charbonneau (2).

(1) *Histoire de la famille et de la seigneurie, 1ère partie,* p. 310 ; lisez comme ci-haut et non Joseph-François.

(2) *Archives de la Paroisse de Saint-Ours.*

A l'ouverture de l'assemblée, M. Cherrier lut la lettre de Mgr Briand qui ordonnait de commencer incessamment les réparations. Les paroissiens décidèrent de prélever une répartition. Les sieurs Jean-Louis Emeri et Antoine Poitevin furent choisis comme syndics afin de surveiller les travaux, qui étaient considérables, si l'on en croit le procès-verbal. Ils consistaient à faire une couverture neuve en bardeaux, à placer des jets d'eau aux croisées, à en ajouter quatre nouvelles ainsi qu'une porte du côté du nord-ouest, à refaire le plancher de bas, à l'exception d'une travée " qui sera prise du vieux ", à resserrer le plafond, à élever les lambourdes de huit pouces environ, à les appuyer sur un mur de refente, sur toute la longueur de l'édifice, à ajouter deux pierres de jambage à la cheminée de la salle des assemblées, à réparer les contreforts des deux cheminées, à remettre " l'ouverture d'icelles " à la hauteur du nouveau plancher, à remplir de maçonne, en suivant l'aplomb du mur, les ravalements depuis le greniers jusqu'à la couverture, " à cause de la vermine qui détruit l'appui de la charpente ". Il fut ensuite reconnu nécessaire d'acheter pour cinq ou six piastres de ferrures, de vitres, sans compter les clous (1). Les syndics s'engagèrent en outre à prêter les sommes exigées afin de commencer les travaux sous le plus court délai ; à acheter le bois, à le faire transporter sur les

(1) *Archives de la Paroisse de Saint-Ours.*

lieux, sans retard, afin de rendre le presbytère logeable " et mettre ainsi leur pasteur à couvert des plus grandes injures du temps (1).

Le 14 juin, Michel Delâge-Lafleur entreprit les travaux de la maçonnerie pour le prix de 250 livres; Joseph Richard et Louis Lapierre, menuisiers, moyennant 900 livres, s'engagèrent à exécuter les travaux de la menuiserie. Ces contrats furent soumis, le 21 juin, à M. Cherrier et aux sieurs Desmarais, Hippolyte Amelotte et Louis Asselin, qui les approuvèrent.

Les ouvriers se mirent aussitôt à la besogne. Le 21 septembre, la couverture et la menuiserie étant terminées, Joseph Leclerc-Lafrenaye et un nommé Féré furent choisis pour les examiner. Ils déclarent " qu'ils ont vu et visité les dits ouvrages, qu'ils les ont trouvés recevables et sans contredits ". En foi de quoi, ils apposèrent leurs signatures au bas du procès-verbal. Les syndics recueillirent 1,400 livres pour payer ces réparations.

Durant sa courte administration, M. Cherrier eut encore à débrouiller les affaires de M. d'Youville. Ce n'était pas une mission bien agréable que l'évêque avait confiée au desservant de Saint-Ours. Le 10 juin 1778, Mgr Briand, dans une lettre particulière, avait invité les paroissiens à rencontrer François Thibault, légataire universel de M d'Youville, afin de tirer au clair cette affaire de succession

(1) *Archives de la Paroisse.*

et l'état des comptes de la Fabrique. Pour se rendre au désir de leur évêque, le 9 août 1778, les intéressés s'assemblent au presbytère. Après quelques instants de délibération, il fut décidé de faire un compromis. Le procès-verbal déclare que " les comptes de Fabrique des années précédentes et les affaires de M. d'Youville étant en très mauvais ordre, et trop obscures pour donner quelques éclaircissements qui débrouillent les unes des autres, ils font une transaction réciproque du dit Thibault et de la dite Fabrique. M. d'Youville ayant admis sur son lit de mort qu'il devait 252 livres à la Fabrique, François Thibault consent à rembourser cette somme sans préjudice toutefois aux droits qui pourraient être dus à la succession qu'il représente."

Ce point terminé, le marguillier en charge, Joseph Lafrenaye, rendit ses comptes pour les années précédentes, ainsi que pour son année d'administration, commençant le 1er janvier 1777 et se terminant le 31 décembre de la même année.

Voici cet état de compte :

Au chapitre des recettes se trouvent :

26 portugaises, sans la réduction du tarif, 1,248 livres ; deux monnaies d'or sans réduction de 36 livres, soit 72 livres ; six *vieux* guinées d'or 168 livres ; une pièce française d'or 27 livres ; 37 piastres d'Espagne, 222 livres ; 130 livres, 4 sols, tant en pièces de France, que monnaies et *copres ;* une

demie guinée 14 livres ; reçu de François Thibault 252 livres ; total de 2,116 livres, 4 sols.

Autres recettes :

Quette de l'Enfant-Jésus : en argent 13 francs ; un canard 12 sols ; 8 livres de bœuf ; 112 livres de lard et filasse ; 53 minots de *bled ;* 17 livres, 3 sols de chandelle, formant une somme de 455 livres, 10 sols. Rente fixe de 74 bancs 222 livres ; 10 sépultures d'adultes, 30 livres ; 59 sépultures d'enfants, 88 livres, 10 sols ; deux ouvertures de fosses dans l'église pour la veuve Larivière et Jean-Baptiste Valérien à 40 livres, 80 livres ; 12 services et grandes messes, 48 livres ; cierges vendus pour services et sépultures d'adultes suivant compte détaillé, 383 livres, 15 sols ; cierges vendus et brûlés devant le Saint-Sacrement compris ; grandes messes et sépultures d'enfants, 54 livres, 18 sols ; *quettes* des dimanches et fêtes dans l'église, celles de la Saint-Ours et de la Saint-Roch comprises : 133 livres, 17 sols. Soit en tout : 3,812 livres, 14 sols.

Dépenses :

20 livres de cire blanche en cierges, 155 livres ; 18 autres, 117 livres ; 21 autres, 126 livres ; sept pots et pintes d'huile pour la lampe du sanctuaire, 18 livres, 15 sols ; vin de messe, 60 livres ; payé au bedeau pour façon du pain eucharistique, 8 livres ; deux cordes de bois, 6 livres, pour chauffer la sacristie et y entretenir le feu, 6 livres ; blanchissage et raccommodage, 10 livres ; soit 515 livres, 16 sols.



Groupe d'anciens vicaires de Saint-Ours.

1° M. l'abbé P.-A. Neveu. 3° M. l'abbé J. Loiselle.
2° M. l'abbé E. Bouvier. 4° M. l'abbé R. Gingras.
5° M. l'abbé N. Lévesque.

Une chasuble blanche et devant d'autel de moire blanche, garnis en *d'Antel* (dentelle) d'or, payés au sieur Durocher par ordre de M. d'Youville, 1,200 livres ; la façon d'une boîte pour le mettre, 15 sols ; une custode ou porte viatique, 24 francs ; un livre en blanc pour registre, payé à M. Grant, 14 livres ; trois aulnes de toile, 3 livres, 12 sols ; une pièce de galon étroit et un chenet, 1 livre, 19 sols ; 24 aulnes de serge verte pour rideaux des tableaux, 108 livres ; 16 aulnes de padou, 8 livres ; un écheveau de fil, 1 livre, 10 sols ; deux boîtes, 10 livres ; anneaux pour rideaux, 6 francs ; façon des dits rideaux, 9 livres ; payé au sieur Lachambre, forgeron, 48 livres ; 22 livres de diminution sur les pièces d'or prises sur l'argent du coffre-fort pour l'ornement ci-dessus, suivant vérification faite par le sieur Durocher au tarif réglé en cette colonie ; 11 livres, 10 sols, de perte sur le reste des pièces d'or au coffre-fort pour même déduction ; 8 livres, 5 sols, dépenses faites par le dit rendant compte pour les intérêts de la Fabrique. Recette nette, déduction faite des dépenses : 1,820 livres, 8 sols.

Le document que l'on vient de lire est très instructif. Il nous fait connaître les revenus de la Fabrique, les dépenses, et la grande variété des monnaies alors en circulation dans la colonie. Il y est question de pièces d'or françaises, anglaises et portugaises. La piastre d'Espagne, la livre, le franc, le sol, le *copre,* sont d'un usage courant.

Il importe, croyons-nous, de donner ici la valeur de ces monnaies. La portugaise valait 48 livres; la livre 20 sous; une portugaise valait donc à peu près $9.60 de notre monnaie; la Guinée, monnaie d'Angleterre, valait 28 livres, soit $4.66 sous; le *louis* d'or, monnaie de France, valait $4.50; la piastre d'Espagne valait six livres, l'écu d'Espagne trois livres, la piastre française 132 sous, le franc tournois 20 sous, le franc *parisis* 25 sous; la livre 20 sous, le chelin 20 sous; le sol ou sou est souvent remplacé sous le régime anglais par le *copre* qui avait une valeur quelque peu supérieure au sou.

Le changement de régime causa à nos familles et à nos institutions des pertes considérables (1). Après la conquête, la monnaie de carte fut complètement dépréciée. Il y eut des diminutions même sur les monnaies d'or et d'argent. Sur un montant de 1,864 livres, la Fabrique perdit, par le nouveau tarif, la somme de 33 livres ou francs.

L'église de Saint-Ours possédait quelques tableaux. Que sont-ils devenus? Nous l'ignorons. Le vestiaire paraît avoir été l'objet de la sollicitude du premier curé. Il renfermait déjà des ornements d'une certaine valeur.

Le successeur de Joseph Leclaire comme marguillier en charge, Michel Chapdelaine, du 1er janvier 1778 au 1er octobre, fit une recette de 2,000 livres, 4 sols.

(1) *Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud et de leurs alliés canadiens et acadiens, p. 341.*

Au chapitre des recettes se trouvent 1,820 livres, 8 sols, qui lui ont été remises par son précédesseur; et la balance est répartie comme suit: quête de l'Enfant-Jésus 380 livres, 10 sols; savoir: 55 minots de blé; 114 livres de lard, un écu d'oignon; 2 livres, 4 sols de bœuf; 18 livres, 10 sols de filasse; la rente des bancs ne doit être comptée qu'à la fin de l'année. Cependant il faut ajouter le prix de 3 bancs à 15 francs fixes: 45 livres; arrérages de la rente de deux bancs 6 livres; quêtes des dimanches et fêtes dans l'église et partie des offrandes, 39 francs; ouverture de la fosse d'Etienne Allaire dans l'église (1) 40 livres; 17 sépultures d'adultes 51 livres; 20 d'enfants 31 livres; 11 services et grand'-messes 44 livres; cire vendue 240 livres, 16 sols; 33 livres même article, total des recettes: 2,631 livres, 16 sols.

Les dépenses se montent à 646 livres, 12 sols, 9 deniers. Notons: blanchissage de l'église 18 livres; une pierre d'autel 9 livres; une balance de 6 livres aux sœurs de l'Hôpital-Général pour un petit ciboire d'argent; trois mains de papier 6 livres; un sac en toile de Russie pour porter les sacrements aux malades 8 livres; une custode et un porte viatique 24 livres, y compris une boîte d'huile des infirmes; une étole double pour les baptêmes 8 livres; pour dentelles, taffetas, fils de

(1) Etienne Allaire, capitaine et ancien marguillier, fut inhumé le 7 janvier 1778.

soie, galons, toile pour corporaux, 30 livres; réparage de l'église par Lafleur 9 francs; "pour défricher le cimetière et jeter la neige de dessus la voûte de l'église 7 livres ou francs."

C'est un vrai plaisir pour le chercheur que la lecture des actes de l'état civil rédigés par M. Cherrier. Non seulement il a une belle écriture, mais il note avec soin les noms des pères et des mères des nouveaux mariés et des nouveaux nés. Il ajoute fort souvent l'âge des intéressés.

Durant son administration il fit plusieurs mariages: celui de Joseph Leclaire-Lafrenaye, 24 ans, fils de Joseph et de Marie-Anne Gerbau-Bellegarde, et de Marie-Louise Levitre, 20 ans, fille de feu Joseph et de Marie-Anne Poitevin de Québec, paraît le plus remarquable. Les sépultures ont été nombreuses: le 13 mars 1778, celle de Jean-Baptiste Vel-Sansoucy, 81 ans, veuf de Geneviève Circé-Saint-Michel, décédée elle-même à 88 ans, le 4 janvier 1772; Marie-Elisabeth Bourgely, 80 ans, épouse de Charles Favreau-Deslauriers, le 18 avril; Joseph Larue-Desplaines, 76 ans, inhumé le 26 mai, époux de Marie Bourgault-Lacroix; Jacques Gazaille-St-Germain, 33 ans, époux de Marie-Madeleine Papillon, le 27 mai; Josephte Dufault, 30 ans, le 11 juin, femme de Jean-Baptiste Pérodeau-Lafleur; Suzanne Duval, 48 ans, épouse d'André Dubreuil, de St-Mathieu de Belœil, le 13 juin; le 29 juillet, Dominique Payan St-Onge,

53 ans, époux de Marie-Louise Laporte-Labonté, après un service chanté, écrit M. Cherrier. Le 14 septembre, Madeleine Varieur, 36 ans, femme de Antoine Poitevin; le 27 septembre, Jean-Baptiste Bonnier-Laplante, 27 ans, époux de Marie-Thérèse Allaire.

M. Cherrier mourut à Saint-Denis le 18 septembre 1809.



CHAPITRE VII.

M. Pierre-Antoine Porlier, second curé du Petit Saint-Ours—Sa famille.—Il prend possession de la cure.—Il fait une nouvelle disposition des bancs.—Difficultés avec les marguilliers.—Intervention de Mgr Briand et de M. de Montgolfier.

Le successeur de M. François Cherrier fut M. Pierre-Antoine Porlier, né à Montréal, le 19 mai 1725, du mariage de M. Claude-Cyprien Porlier et de Dame Angélique Cuillerier. Les Porlier et les Cuillerier étaient deux riches familles marchandes de la colonie.

M. Porlier, petit-fils de Claude Porlier et de Dame Marie Bissot, descendait du premier colon canadien (1).

Il fit ses études à Québec et fut ordonné le 8 juin 1748, à l'âge de vingt-trois ans. Il occupa successivement la cure de Sainte-Geneviève de Batiscan et celle de Sainte-Anne de la Pocatière. Dans cette dernière paroisse il rebâtit l'église qu'un incendie avait détruite deux ans auparavant. C'est de là qu'il fut appelé à la cure de Saint-Ours.

Mgr Briand songea longtemps à lui donner la cure de Québec, mais les circonstances l'en empê-

(1) *La première famille française*, p. 318.

chèrent. Il voulut même lui offrir la dignité de chanoine de son chapitre; ce projet n'eut pas de suite.

M. Porlier, en touchant le sol de sa nouvelle paroisse, ne se doutait pas des épreuves qui l'y attendaient. Les premières années de son séjour au milieu de ses ouailles furent marquées par des difficultés de diverses sortes. Il dut regretter amèrement d'avoir sollicité son départ de Sainte-Anne.

Son premier soin fut de se rendre compte des besoins de la paroisse. M. Cherrier, malgré son dévouement et son zèle, n'avait pu mettre la main à tout. Il s'était contenté de faire les réparations les plus urgentes. L'église, le presbytère, le cimetière, la sacristie, en réclamaient encore. Comme la population pouvait difficilement trouver place dans les soixante-dix-neuf bancs qui se trouvaient dans le temple, il songea à en faire une nouvelle disposition.

Le 6 décembre 1778, il convoque une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, il leur explique qu'il serait alors facile de mettre huit autres bancs. Ce projet est adopté par les personnes dont les noms suivent: les capitaines Desmarais, Valérien Chapdelaine, le second marguillier en charge, François Girard. M. Porlier reçoit en même temps l'autorisation de faire les dépenses nécessaires pour l'ornementation du chœur.

Durant le même mois ce nouvel arrangement fut mis à exécution et huit bancs furent ajoutés ce qui fournit des places pour asseoir plus de trente personnes.

Ce changement nécessita quelques échanges entre les paroissiens. Le 18 décembre, le banc de Charles-Valérien Chapdelaine passa au sieur Pierre Herpin, qui donna 70 livres; celui de Joseph Poitevin, alors absent, fut cédé à Michel Delâge-Lafleur, pour 200 livres; c'était le dixième de la rangée du milieu. A l'occasion de cette vente le curé inscrit au registre cette note explicative: "s'il y a difficulté de la part de cet absent la Fabrique soutiendra les frais de l'adjudication." Le 20 décembre, le banc de Chaillé fut acheté par Joseph Comeau au prix de 72 livres; celui de François Allaire passa au sieur Antoine Chapdelaine, qui le paya 100 livres. Le lendemain de Noël, le banc de François Dupré fut acheté par François Chapdelaine 110 livres; celui de Jacques Séraphin, par Amable Durocher pour 300 livres; un petit banc fut adjugé à Romain Lachambre, pour dix sous.

Le 6 janvier, nouvelle vente: Louis-Valérien Chapdelaine pour 26 livres acheta le banc placé en face de celui du capitaine Desmarais. François Thibault, pour 26 livres, 40 sols, en acquit un autre. Etienne Papillon paya le sien 100 livres; Philippe St-Laurent 20 livres pour le dernier.

Ces ventes faites durant plusieurs dimanches consécutifs étaient certainement une cause d'ennuis pour le curé et pour les paroissiens. Ceux-ci, du reste, refusèrent d'adopter le nouveau règlement qu'il cherchait à leur imposer.

M. d'Youville, contrairement aux ordonnances royales et à la loi des Fabriques, avait mis en vigueur un règlement par lequel les bancs étaient héréditaires. On ne change pas de vieilles habitudes d'un seul coup surtout quand elles touchent à la bourse des particuliers. M. Porlier, ayant pris des informations de son évêque, et ayant reçu des instructions en conséquence, veut en finir avec cette coutume qui nuit considérablement à la Fabrique. En dépit des protestations des intéressés, il passe outre. Les esprits s'aigrissent. Il a fait vendre le banc de François Ménard, mort depuis peu, celui de Jean-Baptiste Valérien qui, ayant convolé en secondes noces, a perdu l'usage du sien. M. de Montgolfier écrit alors une lettre pour faire rentrer les paroissiens dans de meilleurs sentiments. C'est peine inutile.

Voyant qu'une délégation se rend à Québec pour se plaindre de ses procédés, M. Porlier écrit lui-même une lettre à son évêque pour le mettre au courant des faits. "J'apprends, dit-il, que quelques mutins aux ordres de votre grand vicaire M. Montgolfier, vont trouver votre grandeur pour avoir de l'appui à leur désobéissance, il est

question d'un acte d'assemblée dressé en je ne sais quelle année que M. Cherrier a mis entre les mains du capitaine, qui rend les bancs héréditaires. M. Montgolfier, à qui j'ai communiqué cette affaire, me dit qu'il avait déjà décidé suivant le rituel et l'ordre du roi que cet acte devait être regardé comme nul, et m'a donné ordre de communiquer au Prône le banc de François Ménard vacant par sa mort et que le marguillier eût à le crier. Il n'en a rien fait. M. de Rouville à qui j'en ai parlé a envoyé chercher le marguillier pour voir cet acte d'assemblée, il a refusé. Je n'ai pas voulu avancer plus que je n'eusse fait mon rapport à M. Montgolfier, j'attends sa réponse, mais comme les mutins partent, j'ai cru devoir prévenir votre grandeur. Ils pourront parler du refus de l'eau bénite que leur accordait d'une manière particulière M. Cherrier. Je ne la donne qu'au crucifix de l'Œuvre, c'est après avoir consulté M. Gervaise qui m'a montré les droits des uns et des autres. Il n'y est point parlé de ces prérogatives. Quoiqu'uniquement occupé du ministère, spécialement par le catéchisme, et par tout ce qui peut donner de l'éclat à la religion, par la propreté et la décence dans la célébration des Saints Mystères, ces mutins font gémir les bons qui sont le plus grand nombre en voulant les soulever contre moi."

D'après cette lettre, il est facile de voir que l'accord ne régnait pas entre le curé et les mar-

guilliers de l'Œuvre. Le passage, où il question d'eau bénite donnée seulement au crucifix du banc d'Œuvre, le prouve. On sait qu'à cette époque pour la cérémonie de l'aspersion de l'eau bénite, il y avait un cérémonial particulier. Elle s'offrait d'abord au clergé, puis aux chantres revêtus du surplis, au seigneur, aux marguilliers. Le célébrant faisait l'aspersion des assistants en passant par les allées latérales. Cette cérémonie est, paraît-il, conservée dans quelques paroisses de notre province.

Comme le seigneur ne résidait pas à Saint-Ours, les marguilliers se croyaient en droit de recevoir l'eau bénite après les officiers du chœur. M. Porlier, voulant déroger à cet usage, se contentait de bénir le crucifix qui ornait le banc d'Œuvre. On peut penser si cette conduite du pasteur faisait murmurer contre lui. Le règlement des bancs, introduit depuis peu, les exaspérait encore davantage: il affectait non seulement les marguilliers mais encore tous les paroissiens.

Le 6 mars 1779, l'évêque de Québec répondit à M. Porlier: "Vous ne pouvez ignorer que toutes les délibérations des habitants ne peuvent avoir de force qu'autant qu'elles sont confirmées par l'Ordinaire. A bien plus forte raison dans le cas présent où il s'agit d'aller contre des ordonnances formelles de l'autorité royale. Le curé et les auteurs de cette assemblée mériteraient d'être punis et de

payer même le tort fait à la Fabrique, si on les poursuivait. Ainsi, Monsieur, vous n'y aurez aucun égard et vous publierez tous les bancs vacants aux termes des ordonnances et vous vous inquiéterez peu des démarches, murmures, et de la conduite des habitants; ils ont fait faire ce qu'ils ont voulu à votre prédécesseur, et cela même contre le bien de leur Fabrique, j'en juge qu'ils n'aimaient guère leur église, ce qui n'est pas pourtant ordinaire dans les paroisses où l'on trouve les marguilliers fort zélés pour maintenir les rentes de l'église et même lui en procurer. M. d'Youville ne devait pas ignorer qu'il n'était pas compétent pour autoriser un pareil acte, et qu'au contraire il devait s'y opposer comme étant plus instruit du droit, mais il aimait à faire l'évêque notre cher neveu."

Non content de donner ces avis au curé, l'évêque écrit aux paroissiens une longue lettre, dont voici les principaux passages: "M. Porlier, votre curé, m'ayant consulté comme il le devait sur ce qui se pratiquait dans votre paroisse au sujet des bancs, je lui ai répondu que cette coutume était contre les édits du roi, arrêts du conseil, et ordonnances de l'Eglise, et je ne pouvais, nos très chers frères, donner une autre décision sans me rendre prévaricateur contre les lois civiles et ecclésiastiques... Nous avons lu et relu votre acte d'assemblée et nous l'avons trouvée nulle comme elle l'est en effet:

1°—parce qu'elle est contre les lois et pleine de contradictions, car je n'entends pas ce que l'on veut dire par l'entrée à 15 livres... Dès que cette somme est toujours la même il n'y a pas de criée. Il est faux que l'usage le plus étendu du Diocèse soit 15 livres... Ce n'est pas l'entrée qui doit être criée, c'est la rente ainsi que cela se pratique à Québec et dans quelques paroisses. 2°—Comment entendez-vous que vos bancs ne sont pas héréditaires? Ils ne le sont, dit l'acte, que de cette façon-là, c'est-à-dire en payant telle entrée. Comment voudrait-on qu'ils le fussent sans aucun engagement? Dans le cas présent, il résulte que les bancs restent au même prix dans la même famille et qu'il n'y a point de lieu à l'enchère, et qu'enfin les habitants qui n'ont point de bancs n'ont pas l'espérance d'en avoir jamais, et voilà justement les inconvénients que l'édit du roi a voulu éviter. Il s'ensuit que l'église perd beaucoup et perdra toujours. Une autre bévue intolérable de la conduite de votre assemblée... il est marqué dans cet acte que vous avez emprunté des habitants pour achever le paiement des ouvriers, mais voilà ce que je n'entends pas. Si la première répartition ne suffisait pas, il fallait en faire une seconde, et si les habitants ne s'y soumettaient pas il fallait recourir à la justice ou laisser l'ouvrage, et non pas, sans autorité, vous en prendre aux biens de la Fabrique qui ne doivent pas être employés sans

la permission de l'Ordinaire, ni pour bâtir l'église, ni pour faire les réparations. Les habitants demandent qu'on leur rende leur argent, mais sur quoi cette demande est-elle fondée, à qui l'ont-ils donné? pour un ouvrage qu'ils étaient obligés de payer de leur propre bourse, et non de celle de la Fabrique uniquement destiné pour ce qui regarde le culte de Dieu...? Ce serait à moi d'exiger de tous les possesseurs de bancs la réparation du tort que votre arrangement contre toutes les lois a fait à la Fabrique, car si on avait crié la rente, comme il est de droit n'eût-elle monté plus haut?"

Cette lettre régla la question des bancs, non sans laisser dans le cœur de certains paroissiens des sentiments moins que sympathiques à l'égard du curé, qui, pourtant ne s'épargnait pas. Il enrichit le vestiaire et acheta divers objets nécessaires au culte. Un calice et une patène coutèrent 480 livres. Il donna 104 livres aux Dames de l'Hôpital-Général pour des aubes; 46 livres pour dalmatiques; 24 pour la confection du marchepied de l'autel; 35 livres, 10 sols, à Joseph Leclaire pour des rideaux; 37 livres, 4 sols pour achat de toile; à M. Jacobs 10 livres pour de la serge noire; un ornement rouge et blanc a coûté 48 livres; un miroir 20 livres; un pupitre 12 livres. Ces achats sont rapportés dans la reddition de compte de Michel Chapdelaine, en date du 1er janvier 1779.

Désireux de compléter les travaux des réparations, le deuxième dimanche du carême, le 28

février, le curé réunit les marguilliers anciens et nouveaux, et leur apprend que les travaux qui restent encore à exécuter coûteront entre 1,000 et 1,220 livres. Au prône de la messe il avertit ses ouailles qu'il est disposé à donner les contrats. Il prie ceux qui auraient des objections à présenter de le faire le dimanche suivant, après la messe: "faute de quoi, il procèdera à la confection des marchés." Cet avis, proclamé du haut de la chaire, eut-il pour effet de contrecarrer les plans de certains habitants? Nous le croyons. Personne, cependant, n'osa soulever d'objections et les travaux furent entrepris par Latour. Les sieurs Antoine Poitevin et Jean-Louis Emeri, choisis sous M. Cherrier pour les surveiller, furent priés de s'acquitter de leur tâche.

M. Porlier suivit-il alors les formalités légales? Le procès-verbal de cette assemblée ne fait mention ni des noms des personnes présentes, ni des signatures des assistants. Nous croyons même que vu l'absence de la majorité des intéressés, il prit sur lui d'accorder les contrats de l'assentiment de deux ou trois paroissiens. Il ne tarda pas à se repentir de cette manière de faire. S'il faut en croire certaines rumeurs il aurait employé pour payer les ouvriers l'argent de la Fabrique sans le consentement des marguilliers.

Dans la semaine du 11 avril, un incendie menaça de consumer le presbytère; il fallut beaucoup

d'efforts pour l'éteindre. Cet incident valut aux marguilliers un reproche du haut de la chaire. M. Porlier écrit: "J'ai exposé à tous que la veille de ce jour le presbytère avait couru le risque de brûler faute, dans le devis des réparations, d'avoir compris le travail nécessaire pour reprendre les fentes des cheminées, tous ont été surpris et ont ordonné aux dits syndics de pourvoir le plus tôt à ces réparations si nécessaires, surtout de fournir des échelles dans le courant de la semaine." (1)

Tout ne va pas dans la paroisse comme dans le meilleur des mondes. M. Porlier est en butte à la calomnie. On critique sa manière de procéder. On a trouvé que les comptes de Michel Chapdelaine ne paraissent pas en règle. Bien plus, on lui reproche d'avoir agi sans demander l'assentiment de la majorité des paroissiens lorsqu'il a donné les contrats et d'avoir employé, de son propre chef, les deniers de la Fabrique. Entre temps une lettre est rédigée et portée à l'évêque de Québec, par le marguillier François Girard.

Voici le préambule de cette missive:

"Monseigneur,

Salut et Bénédixion,

Nous avons eust la Consolation de recevoir de votre *grande heure* l'honneur de votre Réponse qui nous a donné une satisfaction parfaite

(1) *Archives de Saint-Ours.*



Dame Marie Dorion.—M. J.-E. Taschereau.
Delle Marguerite Taschereau.

Laquelle a faite la réunion de tous les cœurs nous *a lon* (allons) mon seigneur garder cette ordonné de votre honorable main pour nous *ser vir* (servir) à l'Avenir comme d'un monument très *Pressieux*..."

Et le secrétaire improvisé, qui n'est autre que le capitaine Desmarais, remercie l'évêque de leur avoir donné M. Cherrier... Il rend justice à sa prudence, à ses vertus... Il regrette son départ... Il craint de voir la paroisse retomber dans de pareils inconvénients. "Nos comptes ont été réglés le 7bre dernier; 2,000 et quelques livres ont été remises entre les mains du marguillier en charge; il restait 1,100 quelques livres provenant de l'adjudication de huit bancs, sans préjudice au revenu qui pouvait revenir à l'Eglise et nous ne pouvons point parvenir à la connaissance de ces sommes, ce qui nous fait soupçonner que les dits comptes ne sont pas bien en règle, puisqu'il est vrai qu'on nous refuse des assemblées pour liquider et décharger le dit marguillier de son emploi, joint à ce qui paraît que la plus forte partie de cet argent est employé sans la participation du marguillier en charge aujourd'hui aussi bien que des deux autres... Il a été perçu par les syndics une somme de 1,400 livres, les ouvriers ne sont pas payés, nous ne savons à qui nous en prendre les syndics ayant demandé plusieurs fois à rendre leurs comptes." (1)

(1) *Archives de l'Evêché de Saint-Hyacinthe.*

Le 9 juin, l'évêque de Québec écrit à M. Porlier pour lui dire de ne jamais retirer d'argent du coffre-fort qu'en présence du marguillier car c'est à lui à faire les dépenses ordinaires de concert avec le curé. Il lui reproche de ne point tenir d'archives. "Point de coffre-fort, point d'archives, c'est contrevenir aux lois civiles et ecclésiastiques." Il termine en disant: "On aura soin de m'informer si l'on a fait un coffre-fort solide..."

Pour se conformer aux désirs de son évêque, M. Porlier, le 4 juillet, fait une assemblée, et il donne à Latour 348 livres provenant de la quête, en acompte sur le montant qui lui est dû pour ses ouvrages. Le lendemain, il fait une autre assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, et il leur demande s'ils approuvent les plans qu'il avait fait adopter en décembre relativement aux réparations. "Tous ont répondu qu'oui, écrit-il, entre lesquels sont Hippolyte Amelotte, François Bouvier, le capitaine Desmarais, Nicolas Dumas, Antoine Poitevin, François Allaire, Joseph Chaillé, et plus de trente autres".

Le même jour, Michel Chapdelaine comparaît devant l'assemblée et rend ses comptes d'une manière solennelle. Ses dépenses sont approuvées; il reste 719 livres qui ont été comptées et remises au coffre en présence du marguillier en charge, François Girard. On juge à propos de faire exécuter un coffre-fort.

A partir de cette assemblée le malaise augmente de plus bel dans la paroisse. Cette fois c'est un nommé Rancourt, l'homme de confiance du curé, qui est le point de mire. Il cumule les fonctions de sacristain, de catéchiste et d'instituteur. Il soutient de toutes ses forces M. Porlier contre ses calomniateurs. Peut-être est-ce là la cause de la guerre qu'on lui suscite ? Des plaintes sont portées à l'évêque contre ce serviteur du public qu'on accuse de plusieurs méfaits. Le 24 juillet, M. Porlier reçoit l'ordre de lui enlever ses fonctions.

Puis dans une lettre datée du 30 juillet, l'évêque admoneste, comme ils le méritent, les calomniateurs. Il ajoute que les choses qui se disent contre le curé ne sont que des calomnies qui attendent d'être prouvées. Il en est ainsi de leurs plaintes contre Rancourt. "Je veux, sans doute, et il est de la coutume que MM. les marguilliers soient instruits de tout ce qui se fait et qu'on ne fasse pas de dépenses extraordinaires que d'après une assemblée, mais aussi convient-il qu'on contrecarre toutes les vues du curé, lorsqu'il s'agit de la décoration de l'église et du culte public ? En cas de différence de sentiment on peut consulter mon grand vicaire."

La couverture de l'église fut terminée dans la première semaine d'août. Le 2 de ce mois, trouvant que les autres travaux n'avancent pas assez rapidement, le curé invite les marguilliers

à faire des arrangements avec des ouvriers afin de "remplir les fentes des murailles n'y ayant plus de risque que le mur ne s'abîme par la pluie, la couverture neuve en bardeaux étant posée. Dans le cours de la semaine, écrit-il, je n'ai vu aucun marguillier qui vît à cette réparation."

Le 8, il insinue dans le livre des délibérations: "J'ai répété la même chose. Le second marguillier, le premier étant absent, a terminé le même jour des marchés avec Michel Delâge, j'ai attendu jusqu'à hier et rien n'a paru. J'ai pris sur moi de mettre du monde pour blanchir au moins la chapelle St-Roch pour la fête de lundi."

Ainsi que nous l'avons vu la fête de Saint-Roch et celle de Saint-Ours (1) étaient solennisées. Deux chapelles latérales avaient été érigées dans l'église en l'honneur de ces saints.

A la suite de cet incident, le marguillier en charge suspend les travaux; malgré les démarches de M. Porlier, rien ne se fait. Le 22 août, les paroissiens se réunissent à sa demande; ils protestent contre le marguillier en charge. Ils parlent de supplier l'évêque de lui enlever ses fonctions et de lui faire rendre ses comptes; ils prient M. Porlier d'engager des ouvriers afin de terminer les travaux nécessaires à "la perfection de leur église". Le 14 septembre, à l'insu de François Girard, le mar-

(1) Saint-Ours, évêque d'Auxerre, était le second patron de la paroisse.

guillier récalcitrant, mais du consentement des marguilliers Joseph Chaillé et Louis Giard, le curé retire du coffre-fort la somme de 404 livres pour payer les travaux exécutés par Latour.

Le 2 janvier 1780, nouvelles difficultés. Le marguillier Girard ayant fait exécuter un coffre-fort sans l'autorisation d'une assemblée, les paroissiens discutent longuement pour savoir s'ils doivent ou non l'accepter. Les uns s'y refusent parce qu'ils ne le trouvent pas assez solide ou parce que Girard l'a fait exécuter de son chef; ceux-ci sont les amis du curé et les plus nombreux; d'autres, notamment trois marguilliers, veulent l'accepter. "L'assemblée s'est rompue, écrit M. Porlier, surtout sur ce qu'un nommé P... a voulu soutenir que le curé ne devait être regardé que pour dire la Messe et son *Bréviaire* (1).

L'évêque ne devait pas ignorer ces faits. Les sieurs Jean-Baptiste Desmarais, capitaine de milice, Jean Morency, François Girard et Louis Larivière se rendirent à Québec pour y porter de nouvelles plaintes. "Ils ont fait faire, disent-ils, un coffre solide pour mettre les deniers de la Fabrique. M. le Curé a fait faire une assemblée pour trouver le moyen qu'il ne soit pas payé. Il a réussi, quoiqu'il n'ait trouvé que deux ou trois personnes de son parti, cela a été plus que suffisant pour l'em-

(1) *Archives de la Paroisse.*

porter sur le grand nombre par la grande autorité et l'ascendant qu'il a pris sur la paroisse. Il a annoncé à l'autel qu'il faisait faire un plancher neuf à notre église sans consulter les habitants ni faire aucune assemblée à ce sujet, ce qui est nullement nécessaire: le plancher n'étant endommagé de rien, étant encore bon, propre, solide. Il prétend en faire tous les frais avec les deniers de la fabrique comme il a fait pour la couverture de l'église et de la sacristie qui devait être payée par le public conformément à vos ordonnances."

Ils l'accusent encore d'avoir fait exécuter des travaux au presbytère et d'avoir payé ces ouvrages avec les deniers de la Fabrique "sans pouvoir mettre aucun empêchement parce qu'il avait l'argent en mains..." "Nous avons encore le désagrément de voir que les marguilliers ne peuvent faire les fonctions de leur charge sans interruption de sa part." Ils portent encore d'autres accusations, puis ajoutent: "Tout paraît dans notre paroisse dans un dérèglement, dans une négligence, qui surpasse. L'éducation des enfants ne se fait plus. L'on ne connaît plus le catéchisme. Les vases sacrés sont maniés par toutes sortes de gens. Les linges de l'église sont sous clé, les marguilliers n'en ont aucun détail ni aucun autre"... Le capitaine termine sa requête en demandant à l'évêque d'envoyer quelqu'un pour régler les comptes de la Fabrique, "afin que nous voyions, dit-il, les fonds

de la Fabrique en sûreté et en bon ordre, c'est ce que nous attendons de votre charité, équité et justice..."

Il est bien sûr que cette requête était erronée du moins quant à ce qui touche à l'incident du coffre-fort. Nous qui avons les archives en mains savons que M. Porlier eut l'appui de plus de trente personnes qui, non seulement s'opposaient au marguillier Girard, mais désiraient même sa déposition. Le 26 janvier, les mêmes plaignants rédigèrent, devant l'évêque, les griefs qu'ils avaient contre leur pasteur. A ceux déjà mentionnés il convient d'ajouter ces autres: "Le Curé, de sa propre autorité a nommé un syndic pour recevoir le fruit des quêtes faites à l'intention de faire chanter des messes pour les âmes du purgatoire, sur quoi, on ne rend aucun compte au marguillier. Très souvent la quêteuse ne porte point au marguillier le produit de la quête dominicale, ce qui est arrivé trois ou quatre fois. On empêche de quêter quand il n'y a pas de pain-bénit. Il est arrivé trois ou quatre fois que le curé, après avoir dit la messe du dimanche ou fête, s'en est allé se promener chez ses voisins sans avertir le peuple qu'il n'y avait pas de vêpres. M. le Curé s'est opposé qu'on fermât solidement la porte extérieure de la sacristie comme l'évêque l'avait recommandé aux marguilliers; et, parce que les marguilliers avaient commencé à exécuter ces ordres, il a porté des plaintes à M. le Colonel St-Léger..."

Dans une lettre particulière, l'évêque communique ces accusations à M. de Montgolfier. Il écrit une verte semonce aux paroissiens de Saint-Ours, tout en appuyant les marguilliers qui ont dénoncé le curé.

"Il ne s'agit point Messieurs les habitants de St-Ours de calomnier votre curé dans l'affaire présente, il s'agit que vous prétendez faire contre tout droit et contre notre décision et au mépris de notre autorité l'emploi des deniers de la Fabrique pour un ouvrage dont les frais doivent être répartis sur le général de la paroisse. Je suis fort surpris de trouver le Sr Hippolyte Amelotte à la tête des réfractaires à nos ordres répondant et signant pour les habitants qu'il a sans doute animés, fortifiés, encouragés, contre les marguilliers qui sont gens qui vous représentent. Je ne suis pas moins étonné qu'on ait menacé le marguillier en charge de déposition. En vérité, Messieurs les Canadiens, vous devriez vous faire instruire avant de prendre contre votre évêque un ton si peu mesuré, mais vous ne respectez personne, ni roy, ni prince, ni magistrats, ni lois, ni prestres, ni évêques, ni religion, ni puissance séculière, ni autorité sacrée..." Puis, en parlant de leur curé, Sa Grandeur ajoute: "C'est pour vous rendre heureux que je vous l'ai donné... Mais vous ne savez pas vous procurer la paix. J'en gémis devant Dieu. Je me reproche d'en avoir peut-être trop dit à un peuple si peu

accoutumé à écouter ses supérieurs, mais je suis toujours en Jésus-Christ l'Evêque, le pasteur, et même le père très tendre de vos âmes, que je voudrais sauver au prix de mon sang..."

M. Porlier n'est pas à bout de ses tribulations. Pourtant il entreprend les réparations du cimetière. Le 4 juin 1780, il assemble les paroissiens et leur fait connaître ses projets. Il leur explique que le champ des morts doit être agrandi ou relevé, puis clôturé avec soin. Il ajoute que ces travaux peuvent être confiés à un entrepreneur ou que chacun des paroissiens pourrait faire sa quote-part. Vingt-quatre se décident en faveur du premier plan et cinq pour le second. Chacun s'engage à fournir deux pieux et à les transporter sur place dans le cours de la semaine. Joseph Chatel prit le contrat de ces travaux, cependant, réflexion faite, il passa son marché à Jean-Baptiste Bourgault, pour 175 livres.

Dans la deuxième semaine de juillet, le feu se déclara à l'église. Avec le concours d'hommes de bonne volonté, M. Porlier parvint à l'éteindre non sans s'infliger des brûlures cruelles. Il souffrit toute sa vie des suites de cet accident. Le dimanche suivant il expliqua à ses paroissiens que ce malheur eût pu être évité s'il y avait eu des échelles sur le temple.

Cependant François Girard, l'un des trois marguilliers qui sont allés se plaindre de leur curé, et

dont le terme d'office comme marguillier en charge est expiré depuis longtemps, n'a pas encore voulu rendre ses comptes. Sommé plusieurs fois de comparaître aux assemblées convoquées, il ne bouge pas. La fonction de marguillier en charge était alors très importante. Comme il n'y avait pas de banque dans le pays, les argents de la Fabrique étaient mis dans un coffre-fort, et le marguillier en avait la clé. Il devait veiller sur ces valeurs dont il était responsable. On comprend que cette pratique pouvait conduire à des abus. La suite du récit nous en fournit la preuve.

A bout de patience, M. le curé s'adresse à M. de Montgolfier et le prie de lui tracer une ligne de conduite. Le 23 juillet 1780, il enjoint au marguillier de rendre ses comptes. Le procès-verbal est rédigé comme suit: "J'ai invité les anciens marguilliers, les nouveaux, et les notables de se trouver à la reddition des comptes du nommé Girard au Presbytère, après la messe; Girard a fait crier à la porte de l'église qu'il n'était pas préparé. Les anciens et les notables ont attendu longtemps, enfin Girard s'est présenté et a demandé qu'on attende jusqu'à dimanche, ce qui lui a été accordé."

Le 18 août le curé donne le même avis sans plus de succès. "J'ai annoncé, écrit-il, que si le nommé Girard ne s'était point rendu pour les dits comptes au jour marqué que je l'avertissais pour la dernière fois. Que si Dimanche, le vingt août, il ne se pré-

sentait pas pour les rendre, je procéderais contre lui par les voies du Droit, et de ceux qui ont été témoins de mon annonce, les nommés Jean Mathieu, François Thibault ont signé."

Le 20 août, Girard brille encore par son absence. Six avertissements successifs lui sont donnés, il ne paraît pas. Les semaines s'écoulent sans amener de changement. Cette conduite intrigue les notables et le curé. Ce dernier vit dans une grande inquiétude. Les travaux de réparation faits aux édifices religieux et au cimetière, les recettes de la vente des bancs sont autant de dépenses et de revenus qu'il faut connaître. Où en sont les affaires de la Fabrique? nul ne le sait. Quelques malins en profitent pour jeter la pierre au curé, car l'on n'a pas oublié l'affaire des bancs. M. Porlier s'adresse à M. de Montgolfier qui l'encourage. Trois mois se passent sans amener de changement dans la conduite du marguillier. Le 18 décembre, il publie une ordonnance de M. de Montgolfier, enjoignant au marguillier d'avoir à rendre ses comptes "sous toutes les peines du *Droit*, qui seront portées contre lui, s'il ne s'exécute." Après la messe Girard se présente et demande un sursis de huit jours pour préparer ses comptes qui ne sont pas prêts. On lui accorde sa demande. Le 24 décembre, enfin, Girard rend ses comptes un peu embrouillés par leur laconisme. Les voici:
Recettes:

Reçu du marguillier Michel Chapdelaine, le 5 juillet 1780 1,329 livres.

694	"	Quêtes de l'Enfant-Jésus.
105	"	12 sols, autres quêtes.
349	"	19 sols, services.
230	"	10 sols rente des bancs.

2,730 livres.

Dépenses:

800	livres	travaux des réparations.
357	"	3 sols, 6 deniers, fournitures, clous.
246	"	2 sols liminaire.
190	"	7 sols autres articles.
155	"	Coffre-fort.
451	"	8 sols Fournitures par le curé.

2,245 livres 2 sols.

Il restait au coffre 293 livres, 3 sols.

Certains marguilliers attachaient par trop d'importance à leur charge ainsi qu'on va voir. Joseph Chaillé, le successeur immédiat de François Girard, se croyait tenu, en vertu des obligations qui incombent au marguillier en charge, de convoquer une assemblée des paroissiens toutes les fois qu'il y avait pour lui nécessité de faire certaines dépenses, petites ou grandes. Ces formalités n'étaient pas sans fatiguer le bon curé qui, pour s'en délivrer une fois pour toutes, assemble les marguilliers

anciens et nouveaux et somme Chaillé d'expliquer sa conduite.

Cette assemblée eut lieu le 17 mai 1780. Chaillé répondit aux accusations de parcimonie portées contre lui en disant qu'il se croyait obligé d'en agir ainsi, eu égard aux devoirs de sa charge. Sur ce, ses collègues, les anciens marguilliers et les notables, lui dirent que ses scrupules étaient sans fondements; qu'en vertu de sa charge il pouvait donner à son curé tout ce qui est nécessaire au service divin: le luminaire, le blanchissage, les ornements, "ainsi qu'ils ont fait lorsqu'ils ont rempli la même fonction."

Au milieu de toutes ces discussions M. Porlier conserva-t-il toujours la douceur et la modération qui conviennent si bien au caractère sacerdotal? Nous ne savons. Cependant, la lettre du Grand Vicaire Montgolfier nous laisse croire qu'il ne se départit jamais de ces excellentes vertus.

Monsieur,

Je reçois votre lettre du 2 de ce mois et je gémis moi-même sous la persécution à laquelle vous vous trouvez exposé, et au sujet de laquelle plusieurs de vos habitants m'ont rendu un témoignage avantageux de votre patience et de votre charité dans la conduite de quelques esprits indociles qui se trouvent dans votre paroisse. Je souhaiterais bien qu'il me fût possible de tout concilier,

encore plus par persuasion que par autorité, mais comme je ne vois et n'entends qu'une partie, quelque confiance que j'aye dans sa droiture, il ne m'est pas possible de prononcer sur les faits en question. Et je dois être d'autant plus réservé à le faire, que je crois que ces mêmes difficultés ont déjà été proposées à Monseigneur, et qu'il serait très déplacé pour moy de prévenir son jugement. Tout ce que je puis faire est de prononcer sur le droit des articles que vous m'avez proposés.

Il est question premièrement du nouveau cimetière et de sçavoir si on doit l'achever ou le faire démolir. A cela je réponds que si les besoins de la paroisse requièrent ce nouveau cimetière, ou augmentation de l'ancien, c'est dans une assemblée de paroisse (après en avoir obtenu la permission des supérieurs ecclésiastiques) qu'on doit délibérer sur les moyens de l'exécution à la pluralité des voix;et que pour la validité de cette assemblée, dans ces matières qui intéressent l'église, il est nécessaire qu'elle soit indiquée au prône par M. le curé; qu'elle soit ensuite annoncée par le son de la cloche, et que c'est le droit du curé d'y présider.

2°—On peut contraindre par les voyes de droit un marguillier, dont le terme de sa gestion est fini, à rendre ses comptes. C'est à M. le curé à indiquer une assemblée à ce sujet, et si le comptable refuse de s'y trouver, c'est au marguillier en

charge à le poursuivre judiciairement, à moins que pour de bonnes raisons ce comptable n'ait obtenu un délai de l'assemblée ou des supérieurs ecclésiastiques.

3°—Il est pareillement certain que c'est au marguillier à crier les bancs qui se trouvent vacants dans l'église, le plus tôt possible, tant pour l'avantage des paroissiens que pour l'intérêt de l'église, et qu'on doit regarder comme vacants les bancs qui ne sont qu'à vie, par la mort des propriétaires, aussi bien que par le mariage subséquent des veuves qui ne les possédaient qu'en survivance de leurs maris, ou enfin lorsqu'un propriétaire s'est retiré depuis longtemps de la paroisse, pour former ailleurs fixément une nouvelle demeure. Voilà le droit: mais en tout cela la prudence, la discrétion et la charité doivent y entrer pour beaucoup; et dans un cas de discussion, ce serait Monseigneur qu'il faudrait faire parler parce qu'il est aux faits des disputes de votre paroisse. Dans ce cas je ne puis que vous assurer de l'estime et du respect avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MONTGOLFIER.

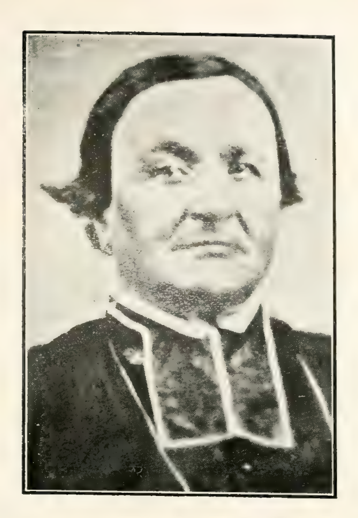
Montréal, 4 9bre 1780.

Ces sages conseils de M. de Montgolfier furent suivis par le curé de Saint-Ours. Il écrivit à son

évêque, qui répondit aux paroissiens mécontents de la manière que l'on sait. Le calme se rétablit peu à peu et le curé put jouir du fruit de ses laborieux travaux.

Cette même année M. Porlier annonça au prône, le dimanche de la Quasimodo, qu'il prolongeait le temps des Pâques jusqu'au dimanche de la Ste-Famille "pour les malades, les employés au service du Roi, et ceux que les débordements d'eaux auraient empêché de se rendre à l'église. Passé ce jour, ceux qui n'auraient pas satisfait à leur devoir pascal, encourront les peines annoncées dans la monition faite à la seconde fête de Pâques."





M. l'abbé J.-Bte Bélanger, 5ième curé.



M. l'abbé Jacques-Denis Michon, 6ième curé.



M. l'abbé Olivier Désorcy, 7ième curé.

CHAPITRE VIII.

Maladie de M. Porlier.—Il demande un vicaire.—M. l'abbé Thomas Kember.—Le curé travaille à l'embellissement de l'église.—Etat financier de la paroisse.—L'évêque de Québec en fixe les limites.—M. Jean-Baptiste Boucher, vicaire.—Mgr Hubert visite la paroisse.—Mort de M. Porlier.

Les premières années du séjour de M. Porlier à Saint-Ours ont été des années d'épreuves. Les scènes parfois pénibles qui les ont marquées ont contribué à miner la santé de ce prêtre dévoué. La majorité de la population l'a appuyé, pourtant, dans toutes les circonstances, ainsi qu'on l'a vu par les correspondances qui furent échangées avec Mgr Briand et M. de Montgolfier. Quoiqu'il en soit, M. Porlier fut si affecté par les incidents que nous avons racontés, qu'il tomba malade au mois de février 1781. Durant plusieurs mois, il lui fallut demander les secours de M. Cherrier, curé de Saint-Denis, ou ceux de M. Pierre-Ambroise Martel, curé de Sorel. Tour à tour ces prêtres charitables partagèrent les travaux du ministère à Saint-Ours. Aussi tard qu'en septembre les signatures de l'un et de l'autre se rencontrent dans les registres.

Comme sa maladie se prolongeait, M. Porlier pria son évêque de lui donner un vicaire. Ce désir

fut exaucé et M. Thomas Kember, nouvellement ordonné, lui fut envoyé. Il était fils de Joseph Kember, allemand d'origine, et de Geneviève Allard. Il fit ses études à Québec; ayant reçu l'onction sacerdotale, il partit pour son premier poste. Le 7 octobre, il fit sa première sépulture.

A cette époque le ministère paroissial était déjà chargé.

L'année même où M. Porlier prit la direction de la paroisse, il y eut 36 baptêmes, 15 mariages, 46 sépultures. Le 5 octobre 1778, Réné Arpin, fils de Réné et de Marie-Louise Beaudreau, épouse Marie-Louise, fille de François Hudon-Beaulieu et de Françoise Fontaine. Le 20 octobre, Jean-Marie Thibault, fils de Charles et de Marie-Archange Cloutier, de l'Islet-St-Jean, se marie avec Françoise Houel, de Berthier; le 9 novembre a lieu le mariage de Charles Cormier, fils de Germain et de Marie Leblanc, *de la Grand Pré à Lacadie*, avec Madeleine Leblanc, veuve de Amand Breau. Les époux obtinrent une dispense de parenté au quatrième degré. Les sieurs Etienne Rancourt et Saucier, qui signent au registre, ont une belle écriture.

En 1779, il y eut 67 baptêmes, 11 mariages et 37 sépultures. Citons, en passant, à la date du 22 novembre, le mariage de Félix Gaudet, fils de Joseph et de Marie-Anne Bourgeois, et de Marie-Thérèse, fille de Joseph Blanchard et de Marguerite Leblanc.

Le 11 avril, se noya ,en se baignant, François Guignard, 13 ans. M. Porlier, qui raconte cet accident, ajoute "visité et examiné, à défaut d'officiers sur les lieux, par les sieurs Vincennes, négociant à Montréal, et Jean-Marie Saucier, que j'ai envoyés exprès pour lui donner les secours et tâcher de le faire revenir, mais il n'était plus temps. Ils m'ont attesté qu'il n'avait aucune marque d'autre genre de mort."

Ce M. Vincennes que l'on rencontre ici était Charles Porlier, frère du curé de Saint-Ours. Il avait épousé Delle Lambert-Dumont. Un de ses fils exerça quelque temps la profession de notaire; il se maria à Delle Marie-Marthe Allaire, à Saint-Ours.

Il est impossible d'indiquer tous les mariages qui ont été célébrés; notons en passant celui de Jean-Baptiste Girouard, fils de Pierre et de Théotiste Dupuis, de la colonie acadienne, et de Marie-Angélique Blouin, fille de Joseph et de Madeleine Turcotte, le 26 juin 1780.

Le 21 octobre 1781, M. Kember donne le baptême à une fille des bois de la nation des *Sauteux* (1). Le lendemain, a lieu la bénédiction de son mariage avec Jean-Baptiste Roy, voyageur au pays d'*En Haut*. Les conjoints s'étaient mariés en présence de témoins, mais en l'absence du prêtre.

(1) Un chercheur qui a consulté les registres a écrit en margé Charlotte Fauteux. C'est une erreur.

A leur arrivée, ils s'empressent de faire bénir leur union, et font baptiser leurs enfants au nombre de trois. Charlotte fut inhumée le 25 janvier 1784.

Le 13 août 1784, Jean-Baptiste Papillon se noie accidentellement. Le curé écrit *qu'il est mort depuis deux jours pour avoir calé dans l'eau en traversant la rivière.*

M. Porlier, entre-temps, fait tout son possible pour enrichir le vestiaire de la sacristie. Il achète un bénitier pour 160 livres, des ampoules pour les saintes huiles, deux ornements l'un rouge, l'autre violet. Il fait exécuter un marchepied pour la balustrade, un confessionnal, une armoire, et réparer l'un des calices. Il achète un *Missel* et des cartons d'autel qu'il paye 181 livres, des burettes 172 livres. Tous les ans il fait l'achat de nouveaux objets nécessaires au culte.

Il fut toujours zélé pour entretenir l'église dans une état de propreté constant. Il la faisait blanchir chaque année. Comme ses paroissiens se montraient de plus en plus généreux dans toutes les quêtes, il lui fut aisé de rencontrer toutes les dépenses occasionnées par les achats qu'il se trouva obligé de faire. La bonne entente s'établit entre le pasteur et son troupeau de sorte que la santé de M. Porlier s'améliora sensiblement. L'évêque de Québec le croyant complètement rétabli, appela M. Kember à la desserte de Contrecœur dans l'été de 1782. S'il faut en croire nos documents, M.

Kember résidait à Saint-Ours, et desservait la paroisse de Contrecœur en même temps. Aussi tard qu'au 30 septembre 1783, on rencontre sa signature dans les registres de Saint-Ours.

Le 16 avril 1784, M. Charles-Antoine Porlier Vincennes, notaire, mort à 28 ans, fut inhumé, en présence de MM. Gervaise, Kember, Porlier, B. Cherrier, Jacques Cartier, Christophe Marchessault. M. l'abbé Pierre Martel, curé de Sorel, fit la sépulture.

Le 12 juin 1785, fut inhumé Michel Dumont, 18 ans, "noyé à Belœil, et retrouvé en cette paroisse." Il fut reconnu par son oncle. Le 2 octobre la victime d'un autre accident reçoit la sépulture, c'est Louis Dupré, décédé la veille "d'un coup de fusil suivant la déclaration de M. O'Connor, le chirurgien." Il ne put recevoir les secours de l'Eglise.

Ce fut le 5 juillet 1784, sur l'ordre de M. de Montgolfier, que le curé Porlier fit exhumer de la cave de l'ancienne église du Grand Saint-Ours, le corps de M. Pierre de Saint-Ours, le fondateur de cette famille et celui de Marie Mullois, son épouse. Leurs restes furent transportés sous la voûte de l'église du Petit Saint-Ours. Nombre de paroissiens assistaient à cette translation, ce qui prouve combien le souvenir du premier seigneur avait été conservé. Le lendemain, celui d'Etienne Beaulac-Chapdelaine, reçut une nouvelle sépulture aussi dans l'église.

Le 24 juillet 1784, l'évêque de Québec fixa les limites des paroisses de Saint-Ours et de Contrecœur. On se souvient que, par l'ordonnance de 1755, Mgr de Pontbriand avait attaché les vingt-sept habitants du Grand Saint-Ours à la paroisse de Contrecœur. Il avait statué en outre que ceux qui s'établiraient à l'extrémité de leurs terres appartiendraient à Saint-Ours. Depuis quelques années quelques habitants avaient transporté leurs demeures sur les bords du ruisseau Laprade, et reconnaissaient Saint-Ours comme leur paroisse et payaient leurs dîmes au curé du lieu.

Une dispute s'étant élevée entre les deux pasteurs, Mgr Briand donna gain de cause au curé de Contrecœur. Il ordonna au curé de Saint-Ours de ne plus les admettre dans son église, et il leur enjoignit de reconnaître le curé de Contrecœur comme leur propre curé et de lui payer les dîmes.

A quelque temps de là, M. Porlier s'apercevant que ses forces diminuaient pria son évêque de lui donner un vicaire dans la personne de Charles Lefebvre Duchouquet, encore simple minoré, mais dont il désirait faire avancer l'ordination. Il avait été le protecteur de cet ecclésiastique, demeuré orphelin à l'âge de six ans, et lui avait fourni les moyens de faire ses études. Comme il avait besoin de secours et que M. Duchouquet était sur le point de recevoir les ordres majeurs, il croyait que sa demande serait exaucée. Il s'adres-

sa alors à M. Henri-François Gravé, Grand Vicaire du diocèse. "Ma paroisse, écrit-il, est une des plus nombreuses de la rivière Chambly. La faiblesse et les douleurs que je ressens de ma brûlure m'incommodent souvent et m'exposent à ne pas voler en tout temps et dans toute espèce de voiture au secours des malades; il me faudrait encore un vicaire qui, restant chez moi, pût me secourir dans mes temps de faiblesse. Comme je ferais le plus essentiel, le vicaire pourrait être utile à M. Gervaise. Comme M. Kember demeurant chez moi l'a été à M. Lataille et a desservi Contrecœur pendant un an et demi, il irait tous les dimanches dire la messe, il pourrait rester ou moi quelques jours de la semaine. Par là on serait utile à ce respectable vieillard..."

Ce projet ne fut pas réalisé. M. Duchouquet fut ordonné le 11 mars 1786 et il partit pour le vicariat de Saint-Pierre de l'île d'Orléans.

Les années s'écoulèrent sans amener d'incidents remarquables. Le 15 janvier 1786, à la demande des officiers de milice, Joseph Valérien (Chapdelaine), François Girard, Paul Lapierre, marguillier en charge, M. Porlier convoque une assemblée afin "de prendre les mesures pour que le respect dû au lieu saint soit conservé, et qu'il ne se commette aucune indécence tant à la porte qu'aux environs de la dite Eglise." François Girard et Michel Valérien sont choisis pour faire la police "afin que

dans toutes les assemblées religieuses du peuple le bon ordre ne soit point troublé, ni le lieu saint profané par aucun blasphème, jurement, dispute." Les dits gardiens de la paix sont encore autorisés à poursuivre les délinquants "par devant les conservateurs de la police pour les amendes et punitions auxquelles ils seront condamnés..."

Le 17 décembre, le curé reçut l'autorisation de faire construire une maison près de l'église, afin d'y loger le bedeau "qui prendra soin de sonner les angélus, d'assister aux baptêmes, d'entretenir la lampe et de faire du feu le soir dans la sacristie."

M. Porlier obtint un vicaire quelque temps après. Ce fut M. Jean-Baptiste Boucher Belleville. Il était né à Québec, le 23 juillet 1763, du mariage de M. Jean-Baptiste Boucher Belleville et de Dame Marie Martin. Il fit ses études classiques, prit la soutane, et fut ordonné le 7 octobre 1787. Onze jours plus tard, il fut envoyé comme vicaire à Saint-Ours. M. Porlier, alors âgé de 62 ans, brisé par les infirmités, accueillit avec joie ce jeune prêtre qui venait le secourir.

Peu d'événements marquèrent les dernières années de son séjour à Saint-Ours. Mgr Hubert, évêque d'Almyre, au nom de Mgr Mariauchau, d'Esglis, titulaire de Québec, visita la paroisse les 28, 29 et 30 mai 1788. Avant sa venue, il pria M. Boucher de lui donner un mémoire détaillé de l'état de la paroisse tant au point de vue reli-

gieux et moral qu'au point de vue financier. Pour se conformer à ce désir, le 5 mai 1788, M. Boucher fit un inventaire complet des effets contenus dans le vestiaire. Voici les principaux objets: deux calices d'argent, dorés en dedans, un ciboire doré, un Soleil (Ostensoir) d'argent, doré dans son croissant, un bénitier et son goupillon d'argent, deux burettes et assiettes d'argent, trois grands tableaux, un tabernacle doré, six chandeliers et la croix, deux chapes, sept chasubles, quatre dalmatiques, dix étoles, onze corporaux, neuf aubes, 34 surplis, dont 8 sans manches, 23 amicts, 70 purificatoires, 22 robes, 4 petites aubes, deux enfants Jésus, deux missels, cinq grands livres de chant, une croix, deux chandeliers de cuivre argentés, un encensoir, un porte-Dieu d'argent, doré en dedans, trois ampoules d'argent pour les saintes huiles, trois crucifix et dix chandeliers de bois."

Les deux calices d'argent, le ciboire, le bénitier et son goupillon, la croix des processions sont dans le trésor actuel de la sacristie.

"La patronne de la paroisse est Marie, mère de Dieu, écrit M. Boucher, sous le titre de son Immaculée Conception. Les seconds Patrons sont Saint-Ours et Saint-Roch. Il y a deux chapelles sous l'invocation de ces deux derniers saints; le maître-autel étant sous le titre de l'Immaculée Conception..."

"Les pauvres, les infirmes, les veuves, sont soutenus par la charité des paroissiens. On nomme

un syndic qui veille et avertit de ce qui se passe dans le canton où il y a des besoins... Les chefs de famille pour la plupart ne sont pas instruits; ils ne connaissent point le prix de l'éducation; ils sont indifférents pour la procurer à leurs enfants..." La paroisse renferme 900 communiants. Le revenu de la Fabrique peut se monter avec les quêtes à 1,500 livres ou à 1,800 livres; les dîmes à 1,000 minots de bled, 200 minots d'avoine, 50 minots de pois. La recette du marguillier en charge, Nicolas Thibault, pour la présente année, est de 3,170 livres, la dépense de 1,601 livres, ce qui laisse en caisse une balance de 1,569 livres, ce qui fait que Louis Duval est responsable de 1,748 livres. Et comme François Chapdelaine, syndic de la chapelle de Saint-Roch, a renoncé à sa charge et qu'il lui remet 64 livres, le marguillier en charge est responsable de 1,812 livres."

Mgr Hubert, lors de son passage, ordonna de faire réparer le coffre-fort sous le délai d'un mois. Ce conseil fut-il suivi? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, il était prudent de le donner car moins d'un an plus tard, les voleurs le forcèrent et enlevèrent 1,237 livres, et ne laissèrent que 72 livres et 12 sols. M. Porlier, qui relate cet événement, écrit à la date du 8 mai 1789: "J'ai retenu par devant moi cette somme comme m'étant due sur 600 livres (1).

(1) *Archives de la Paroisse.*

Le rapport de M. Boucher nous fournit plusieurs renseignements; entre autres: la date exacte des concessions, accordées à la Fabrique, par la famille de Saint-Ours, sur le fleuve. D'abord, un lopin de terre de quatre arpents en superficie, le 20 mai 1709; et une terre de deux arpents sur trente, en date du 7 janvier 1724, insinué le 4 février de la même année(1). On sait que la famille seigneuriale rentra en possession de ces terres après le transport de l'église au Petit Saint-Ours. "Ceci n'aurait pas dû se faire, ajoute M. Boucher, à la fin de son rapport, l'église a changé de place mais non de titre. Ici, au Petit Saint-Ours, le seigneur n'a rien donné et cependant il a les mêmes honneurs, il est nommé au prône, il a le banc d'honneur, le gros morceau, et au lieu de donner il retire les dons qu'il a faits, dons sacrés qui ne peuvent être employés d'une manière profane... Les seigneurs de Saint-Ours ne sont pas soutenables d'avoir aliéné ces biens donnés à l'église. Ne les ayant pas remplacés par de nouveaux, ils le peuvent faire par des morceaux de terre qu'ils ont ici peu loin de l'église..."

Disons, sans tarder, que M. Boucher faisait erreur. La concession d'une terre, par le seigneur, à une église, valait d'ordinaire, qu'autant que les fins de telle concession étaient observées. L'église

(1) *Archives du Palais de Justice, Montréal. Registre des Insinuations.*

du Grand Saint-Ours étant détruite, le seigneur rentrait de droit en possession du terrain qu'il lui avait accordé. En second lieu, le seigneur, en sa dite qualité, de par le droit français, jouissait d'un banc gratuit dans l'église. M. d'Youville qui avait eu maille à partir avec M. Demeule crut bon, un jour, pour éviter plus longue querelle, d'enlever de l'église le banc seigneurial. Voici les raisons qu'il avait invoquées: "de crainte du scandale qui pourrait arriver dans l'église, luy, le dit curé de Saint-Ours, aurait fait deffaire le banc seigneurial vu premièrement que le seigneur n'a point acquis le droit du dit banc seigneurial n'ayant pas remboursé l'emplacement du terrain de la dite église, fourni par Mgr de Pontbriand, que le sieur Demeule n'est nullement titré par le seigneur pour pouvoir s'en emparer...(1)."

Dans une lettre en date du 3 janvier 1769, qu'il adressait à Mgr Briand, il disait encore en parlant de Demeule: "Cet homme s'est avisé de s'emparer du banc du seigneur qui n'a pas donné encore un sol à l'église. Aussi, je ne lui ai encore rendu aucun honneur: 1° parce que je n'ai eu aucun ordre. 2° parce que tous les seigneurs ont fourni dans toutes les paroisses le terrain ou ont remboursé l'achat. 3° M. de St-Ours n'a pas acheté cette partie de seigneurie de M. de la Potherie, sur la-

(1) Déposition de M. d'Youville par devant *Jehanne*, du 26 décembre 1768.

quelle est cette église, quoiqu'il s'est fait payer tous les arrérages dus à son cousin. Moi-même, l'hiver dernier, pour cette terre sur laquelle sont l'église et le *presbytaire*, je lui ai payé pour 29 ans d'arrérages dus à son parent, tant par feu votre prédécesseur, M. de Miniac, et moi la somme de 280 livres. Le banc du seigneur, je l'avais fait mettre à mes dépens, je l'ai fait transporter dans la sacristie pour les raisons que vous trouverez dans le procès-verbal et 1° parceque M. de St-Ours ne vient pas ici une fois par tous les ans; 2° tout le monde s'en emparait et le gâtait; 3° Personne n'aurait, si je ne me trompe, dû se mettre devant les marguilliers que le seigneur. Au reste je le ferai remettre quand vous souhaiterez...(1)."

La réponse de Mgr Briand mérite d'être citée puisqu'elle établit les droits des seigneurs.

"Monsieur et Neveu Aimé,

...Vous avez bien fait de donner au Bailli le banc désigné par ma lettre circulaire. Le banc qui était assigné au capitaine doit être crié, je suis surpris que vos marguilliers ne l'ayent pas fait aussitôt après que M. Murray (2) eut remercié les capitaines; plusieurs paroisses de nos cantons

(1) *Archives de l'Evêché de Saint-Hyacinthe.*

(2) Le gouverneur anglais remercia tous les capitaines, officiers de milice, pour se plier aux exigences des fanatiques. (Voir : Histoire de la Rivière du Sud.)

les ont fait crier aussitôt. M. Mathew ne s'y opposera pas d'ailleurs, c'est conforme à la loi et c'est le sentiment de son Excellence Carleton.

Sans te fâcher, mon cher neveu, souffre que je te dise que tes raisonnements, au sujet du banc du seigneur, ne sont point raisonnables. Le seigneur n'a rien à payer, qu'il assiste à la messe ou non, son banc doit y être; si quelques personnes qui ne vous plaisent pas s'y mettaient, vous pourriez poliment prier, sans l'exiger, le seigneur de le deffendre, mais si le seigneur permet à d'honnêtes gens de se mettre dans son banc, vous n'avez pas droit de l'empêcher non plus que les marguilliers, que cela ne regarde point, ainsi ou remettez le banc ou laissez la place vide, ou faites en faire un autre par la fabrique; il n'est pas nécessaire que le seigneur, pour avoir son banc, qui doit être double de celuy des habitants et à trois pieds de la balustrade, ait donné le terrain de l'église. Le Seigneur, le patron, le donateur du fonds, sont des personnages différents. Quant à votre syndic il pourra mettre à la criée le banc du Capne et lorsqu'il luy sera adjugé, vous pourrez de concert, et dans une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, luy faire la même grâce que vous lui avez faite pour celui qui luy a été ôté. Mr Mathew n'a pas compris sans doute cette affaire...(1)."

(1) *Archives de l'Evêché de Saint-Hyacinthe.*

Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, le banc du seigneur fut remis dans l'église, et jusqu'à ces dernières années, la famille seigneuriale en eut la jouissance.

Le 1er juin 1788, Jean Gatineau s'offre à continuer son emploi de bedeau et de sacristain, "qui consiste à tenir l'église et la sacristie propres, à sonner les angélus, à assister à tous les baptêmes, à donner tous ses soins pour que M. le curé et son vicaire soient aidés dans leurs fonctions dans tous les cas de sa compétence. Il n'exige rien pour sonner les enterrements, ni pour creuser les fosses. Il demande pour paiement, de la part des habitants qui paient la dîme, un demi-minot de *bled* qu'il ira chercher lui-même..." La fonction de sacristain était loin d'être rémunératrice.

M. Porlier vécut encore un an et quelques mois; mais sa santé s'affaiblit de plus en plus. Il put célébrer la sainte messe jusqu'au 10 juillet 1789, environ quatre semaines avant sa mort. M. Boucher raconte sa fin de la manière suivante. "Ce fut hier, le 15 août, vers le commencement de la grand'messe, comme M. Hubert achevait les prières des agonisants, qu'il rendit son âme à Dieu. Il lui avait déjà appliqué les indulgences, et M. Martel, lui avait, la veille, administré le sacrement de l'Extrême-Onction, qu'il avait demandé lui-même. Depuis trois jours, il ne pouvait communier, étant incapable d'avaler; les jours précédents on l'avait communié presque tous les matins dans

l'église où on le portait. Il ne disait plus la messe depuis le 10 juillet. Son service a été célébré aujourd'hui par M. Carpentier, en présence de huit prêtres. M. Martel le jeune est son exécuteur testamentaire. Tout paraît en ordre."

M. Porlier fut inhumé dans l'église, le 17 août 1789, à l'âge de 66 ans et deux mois. MM. Cherrier, Payet, Martel, le jeune, Jean de Lorimier, Boucher, Hubert, Casseneuve, Carpentier, Gamelin-Lajemmarais, signèrent au registre. Il était écrit que ce digne curé devait subir toutes les humiliations jusque dans la mort. Lors de la translation des restes des prêtres qui furent inhumés dans la cave de l'ancienne église, ceux qui présidaient aux fouilles ont oublié le corps de M. Porlier, qui repose toujours entre l'église et le couvent actuel. Espérons qu'un bon jour quelque confrère charitable cherchera à lui donner une nouvelle sépulture dans l'église.







Maison historique de feu le Dr Dorion, patriote de 1837.

CHAPITRE IX.

M. Boucher devient curé de Saint-Ours.—Mgr Hubert lui impose l'obligation de payer la moitié des dîmes à Mgr Charles-François Bailly de Messein, son coadjuteur.—Lettre de Mgr Hubert à M. François Cherrier, curé de Saint-Denis, touchant cette obligation.—Nouvelles réparations.—Nouveau règlement pour la vente des bancs.—Les comptes de la Fabrique.—M Boucher résigne comme curé de Saint-Ours.

Après le décès du curé de Saint-Ours, M. Boucher administra la paroisse durant trois semaines. Au commencement de septembre il écrivit à Mgr Hubert pour lui demander s'il agissait comme vicaire ou desservant? Pendant ce temps-là, l'évêque de Québec offrit la cure de Saint-Ours à son coadjuteur Mgr Bailly de Messein, qui la refusa. Sur ce refus, il adressa une lettre à M. Boucher pour l'inviter à accepter la cure, mais il l'obligea à payer la moitié de la dîme au Coadjuteur. Cette lettre est du 7 septembre:

"Monsieur, vous servez depuis deux ans comme vicaire dans la paroisse de St-Ours. La présente est pour vous inviter à y demeurer en qualité de curé-missionnaire jusqu'à révocation. Ne vous défendez pas sur votre incapacité à remplir la place. Je sais d'avance ce qu'il faut répondre à cette objection; mais remarquez, qu'à partir du

1er octobre, la moitié de la *dixme* appartiendra à Monseigneur le Coadjuteur et vous lui en tiendrez compte. Bien entendu que le casuel vous appartiendra en entier et n'entrera pour rien dans ce partage. Du reste, aussitôt la présente reçue, vous jouirez de tous les droits, prérogatives, juridiction, dont jouissent les autres missionnaires du Diocèse, conformément à notre mandement du 10 décembre dernier. Vous me ferez plaisir de m'accuser réception de cette lettre dès qu'elle vous sera parvenue. Je suis bien sincèrement à vous en N.-S."

Malgré la charge que l'évêque lui imposait M. Boucher accepta la cure: "Je reçois, peut-être, avec trop peu de crainte le fardeau pesant et dangereux qu'il vous plaît de m'imposer, écrit-il, le 12 septembre; je me confie non sur ma capacité mais bien sur la grâce et le secours de Dieu qui seul peut être ma force..."

Cette réponse causa une satisfaction sensible à Mgr Hubert. Ce n'était pas sans quelque appréhension qu'il avait consenti à grever ainsi la cure de Saint-Ours. Il ne se dissimulait pas à quels ennuis il s'exposait en acquiesçant au désir de son Coadjuteur. Il s'en ouvrit à M. Cherrier, dans une lettre, qu'il lui adressa le jour même où il invita M. Boucher à prendre la direction de la paroisse. C'était, à la vérité, une dérogation manifeste aux lois ecclésiastiques que d'accorder

une partie de la dîme à un personnage qui n'y avait aucun titre.

Les paroissiens accueillirent avec joie la nomination de M. Boucher. Ils l'avaient connu à l'œuvre depuis deux ans. Il s'était gagné l'estime et le respect de tous. Aussi, acceptèrent-ils avec empressement les plans qu'il avait formés de réparer le presbytère et la sacristie. Dès le 27 septembre, ils tiennent une assemblée et ils décident de faire exécuter ces travaux. Quatre syndics sont nommés pour les surveiller; ce sont: Charles St-Onge qui représente les habitants du nord de la rivière, depuis le moulin jusqu'à Sorel, y compris ceux du ruisseau Laprade; Joseph Bernard, représentant ceux du nord et du sud, depuis l'église jusqu'à St-Denis; Jacques Lamoureux, qui représente ceux du ruisseau Laplante et de Sarasteau; Charles Valérien (Larivière) ceux de la Basse et ceux du sud de la rivière.

M. Quinson de St-Ours assistait à cette assemblée et signa le procès-verbal.

Le 4 octobre, les syndics proposèrent les plans des réparations. Il s'agissait de réparer la menuiserie, le plancher, le plafond, de blanchir les poutres et de faire un lambris en planches, d'ajouter deux croisées, trois contrevents, de refaire l'escalier, toutes les cloisons, d'ajouter trois portes dont deux devaient être vitrées.

Le sieur Louis Cartier, moyennant 440 livres, prit le contrat. Joseph Thibault demanda 120

livres pour les cheminées. Michel Valérien consentit à fournir la pierre pour 48 livres, mais il passa son marché à Charles Magnan, le 11 octobre.

A la même assemblée, M. Boucher fit connaître les raisons qui le portaient à se réserver trente pieds pour son logement. Puis, il engagea les capitaines et autres officiers de milice ainsi que les marguilliers à expulser ceux qui se comporteraient mal ou feraient quelque tumulte.

Ce point réglé, un autre plus délicat fut soumis aux personnes présentes: l'adoption du nouveau règlement pour la vente des bancs. Jusqu'à cette époque, tous les règlements qu'on avait tenté de mettre en force n'avaient eu que peu ou point d'effets, car ils étaient traditionnels et verbaux. On se souvient du regretté M. Porlier et des misères qu'on lui suscita précisément lorsqu'il voulut mettre en vigueur le règlement diocésain. M. Boucher ayant décidé de mettre un terme aux prétentions de ses paroissiens, qui se retranchent toujours derrière le règlement introduit dans la paroisse par M. d'Youville, ouvre l'assemblée en rappelant l'ordonnance du Parlement de Paris, qui fut homologuée le 2 avril 1757, et dans laquelle il a été statué que les bancs seraient concédés seulement durant la vie de ceux qui les auront obtenus. En cas de mort du possesseur ses enfants devront être préférés aux étrangers... Il lit ensuite la lettre de Mgr Briand qui ordonne que

les bancs ne seront plus héréditaires; mais, à la mort du propriétaire, remis à la criée. Enfin, il propose que les possesseurs actuels des bancs aient à payer leur rente à l'avance, à partir du 1er janvier 1790.

Ces décisions furent adoptées le dimanche le 18 octobre.

Voyant les bonnes dispositions de ses paroissiens, M. Boucher, ce jour, aborda une autre question: celle du chauffage de la salle publique et de la sacristie. On ne parlait pas encore à cette époque de chauffer l'église; ce luxe ne sera introduit que plus tard. Pour tempérer l'atmosphère du temple, nos vigoureux ancêtres se contentaient de placer çà et là dans les allées, quelques heures avant la messe, des chaudières remplies de charbons brûlants. Ce système de chauffage primitif offrait beaucoup d'inconvénients. Outre qu'il était peu efficace, il avait celui de remplir le temple de fumée qui fatiguait les assistants et menaçait parfois de les asphyxier par le gaz délétère qui s'exhalait du charbon. Il fallait encore à chaque printemps renouveler la toilette de l'église qui avait été enfumée durant l'hiver. Nos ancêtres français étaient *traditionalistes;* ils avaient vu leurs pères se contenter de ce moyen peu économique autant que peu efficace pour chauffer leur église; ils n'avaient garde de s'en plaindre et ils ne songeaient pas à inventer de nouveaux procédés.

Sous bien des rapports ne sommes-nous pas comme eux *traditionalistes,* ou pour mieux dire routiniers? C'est un défaut de race, paraît-il. Dans ces jours déjà loin, les hommes se couvraient de la calotte qu'ils gardaient durant les offices, ils jouissaient encore du privilège de battre la mesure avec les pieds afin d'augmenter la circulation du sang. Ils n'étaient pas encore trop incommodés par le froid grâce à leur fameux capot d'étoffe du pays. Quant aux femmes, tout en accordant du pied avec les hommes, enveloppées de leurs châles laineux, et la tête dans une bonne capuche de laine tricotée, elles pouvaient assister, sans trop souffrir, aux offices religieux, qui se faisaient dans l'église le dimanche seulement. Sur semaine, la sacristie recevait les fidèles. Sous M. Porlier, elle était aussi chauffée, mais aux frais du curé; il appartenait à M. Boucher de faire payer les dépenses du chauffage par les paroissiens.

Le 29 décembre, les habitants approuvèrent le plan et s'engagèrent à fournir, chaque année, trente cordes de bois. Afin que tous pussent contribuer au chauffage, la paroisse fut divisée en trois districts, sous la charge de trois syndics, qui devaient voir au transport du bois fourni par les paroissiens. Victor-Jean-Baptiste Larivière et François Leblanc étaient chargés des rives nord et sud du Richelieu, depuis l'église jusqu'à Sorel, ainsi que du ruisseau Laprade. Charles Angers, François Ouel-

lette, Michel Benoit s'occupaient de la partie située au sud de l'église, tant de la rive nord que de la rive sud; Jean-Baptiste Labonté et Joseph Plouffe, de Sarasteau et d'une partie du ruisseau Laprade.

Le 23 janvier 1790, les travaux faits au presbytère ayant été acceptés, les syndics consentirent à payer les comptes des entrepreneurs. Le 16 octobre, M. Boucher convoque une assemblée dans le but de commencer les réparations de la sacristie. Pour engager ses ouailles à faire preuve de bonne volonté, il promet payer, de ses deniers, la façon du plancher et du plafond. Emeri et Louis Lapierre s'engagent à faire la charpente. La plupart y vont de leur offrande, les uns de deux ou trois planches, les autres d'une journée de travail, celui-ci d'une poutre, celui-là d'une planche ou de deux madriers.

La liste des donateurs nous a été conservée. Charles St-Onge a promis de fournir deux planches, comme aussi Pierre-Joseph Poitevin, Odon Daigle, Louis Chapdelaine, Julien Lebœuf, Joseph Lamoureux, Charles Angers, Pierre Duhamel, M. Mathieu, François Lusignan, Joseph Benoit, le capitaine Giard, Beaulac, Antoine Leclerc, Etienne Allaire, François Allaire, Colet Prince, Joseph Blanchard, Antoine Paul, Michel Benoit, Nicolas Thibault, Jean-Baptiste Pérodeau-Lafleur, Chatel, André Pichet-Dupré, St-Germain, Lamoureux, St-Marc, Bernard.

François Ouellet promet deux lambourdes; Louis Giard une seule.

Lafleur et Jean-Baptiste Belleville donneront une journée. M. Boucher, on le voit, a raison d'être fier de ses administrés qui le secondent avec tant de bonne volonté dans toutes ses entreprises.

Si, au point de vue moral, il y a amélioration, au point de vue financier le changement est encore plus évident. On peut en juger par la comparaison des tableaux des recettes et des dépenses faites du 1er janvier 1788 au mois de novembre 1790.

Sous l'administration du marguillier Louis Duval, pour l'année 1788, il y eut une recette de 1,914 livres, 8 sols, une dépense de 1,361 livres. A noter, parmi ces dernières: 100 livres pour un chandelier pascal, et 26 livres payées à Madame Vincennes pour façon d'un drap mortuaire, surplis, devant d'autel, robes, fourreaux de chandeliers, le racommodage du poêle 5 livres; pour faire étamer la chaudière 4 livres, 10 sols.

Les comptes de l'année suivante, sous le marguillier Antoine Chapdelaine dit Beaulac, accusent une recette de 1,812 livres, 12 sols, et une dépense de 1,129 livres, 1 sol.

Parmi ces dernières, notons: pour le pied du Soleil, payé à Arnoldi, 278 livres; à Mesplet, pour reliure de deux rituels, d'un missel et de deux registres, 31 livres, 16 sols; pour un poêle 16 piastres (1).

(1) Le 25 avril 1792, M. Boucher fait arpenter, par F. Coursolle, la terre de la Fabrique.

En 1792, M. Boucher fit ériger une chapelle pour les processions. Elle avait douze pieds par neuf et coûta 19 piastres.

Ce bon et digne prêtre a laissé un excellent souvenir de son séjour dans la paroisse. Homme d'ordre, très zélé pour la gloire de Dieu, charitable envers les pauvres, droit et ferme, mais sensible et sympathique, il semblait bien fait pour diriger de longues années la paroisse de Saint-Ours. L'obligation que son évêque lui avait imposée de payer la moitié de la dîme au Coadjuteur l'obligea à remettre sa cure.

A la fin de la première année de son administration, quelle quantité de blé envoya-t-il à Mgr Bailly de Messein? Nous l'ignorons. Ce que nous savons c'est qu'elle ne contenta pas le Coadjuteur qui s'en plaignit à l'évêque. Celui-ci, le 20 septembre 1790, adressa une lettre au curé pour lui demander un compte exact du montant de la dîme qu'il avait retirée.

M. Boucher répondit que la dîme lui avait rapporté 679 minots de blé, 281 d'avoine, 52 de pois, quelques minots de patates et d'orge. L'année suivante, le Coadjuteur informe Mgr Hubert qu'il n'a reçu que 200 et quelques minots de blé: "Ceci ne s'accorde pas, écrit l'évêque à M. Boucher, avec ce que vous m'avez dit à mon dernier passage chez vous, car vous m'avez parlé, si je ne me trompe, d'environ 400 minots, déjà livrés ou sur le

point de l'être. Pour jeter sur cette affaire toute la clarté possible, marquez-moi, je vous prie, au juste, le plus tôt que faire se pourra, combien il revenait de chaque grain cette année à M. le Coadjuteur, combien vous en avez livré, à qui, en quel temps ? Ajoutez-y une note du grain à lui appartenant qui vous est resté de l'année précédente..." Cette lettre est datée du 6 octobre 1791.

Intrigué par cette enquête qu'on faisait autour de la question de la dîme, et de la part qu'il avait dû remettre au Coadjuteur, malgré sa douceur, M. Boucher répondit le 12 octobre de la manière suivante:

"Monseigneur,

Je reçois l'honneur de votre lettre et j'y réponds à l'instant. Je n'ai point conduit moi-même le bled de M. le Coadjuteur. Je ne sais s'il n'a reçu que deux cents et quelques minots de bled, mais je sais que j'avais mis pour lui, dans le hangar de Thibault, trois cent soixante-dix minots, qui ont été livrés à M. Guérout, à l'exception de six minots et demi environ qui se sont trouvés manquer dans le hangar. Le capitaine de M. Guérout a dû livrer ce nombre à M. Germain, et, de plus, 9 minots survenus depuis, et qui ont été livrés dans mon grenier, ce qui fait 379 minots pour la part de Mr de Capse. Thibault ayant pris les six minots et demi par la privation de son han-

gar le reste du loyer avec les autres dépenses ont été payées par la valeur de quelques autres minots survenus depuis l'embarquement. J'ai accusé le nombre précis à M. Germain, pourquoi M. le Coadjuteur ne l'a-t-il pas consulté? Pourquoi n'a-t-il pas lu la lettre que j'ai adressée à ce monsieur avant de faire des plaintes aussi injurieuses, aussi injustes, Monseigneur? Vous voyez dans son accusation formelle une preuve de la légitimité des plaintes que j'adressai à Votre Grandeur, l'été dernier, touchant le même sujet. Je crois avoir jeté sur cette affaire toute la clarté possible 379 minots et quelques approchent d'avantage de 400 que de 200 et quelques. . ."

M. Boucher termine sa lettre en priant l'évêque de lui pardonner certaines expressions peut-être trop violentes qui ont coulé de sa plume. Puis, le lendemain, il adresse une autre lettre pour expliquer la première:

"Monseigneur,

Une autre lettre sera importune, mais elle est nécessaire et je l'abrège. En détruisant l'accusation intentée contre moi par M. l'évêque de Capse, quelques termes trop forts feront peut-être intenter contre moi quelques nouvelles accusations, d'avoir manqué de respect à son caractère. Je les explique. J'ai traité son accusation d'injurieuse, d'odieuse et d'injuste, et elle n'était ni juste, ni

aimable, ni honorable pour moi, comment pouvais-je l'appeler?

J'ai dit qu'il m'enlevait la moitié de ma dîme. A cette expression trop énergique je suis prêt à substituer toute autre plus modérée qui signifie également que je porte seul le poids du spirituel et qu'il reçoit la moitié du revenu temporel. J'ajoute un dilemme: ou il savait ou il ne savait pas ce que M. Germain a reçu; dans l'un et l'autre cas, pourquoi dit-il que sa moitié de dîme n'a été que de deux cents et quelques minots de blé? C'est Joseph Lafrenaye, agent de M. Guérout, qui a fait mettre à bord du capitaine Isaïe Boudreau, si je ne me trompe, et le 28 mai, le bled de M. Bailly; et s'il n'y avait eu de l'impudence, je leur ferais maintenant donner des certificats ou certifier par un notaire ceux que j'ai reçus de Thibault, c'est trop ennuyer votre Grandeur et me casser la tête...

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

avec un profond respect et un dévouement sans bornes...

BOUCHER, Ptre."

M. Boucher, trouvant trop lourde la charge qu'il avait acceptée, le 24 mai précédent, avait écrit à son évêque pour l'informer que cette obligation le mettait dans la gêne: "Les revenus de Saint-Ours, écrit-il, dans leur état actuel de diminution,

déduction faite de mes dépenses particulières, que je modère autant qu'il m'est possible, ne sont proportionnées ni au nombre, ni au besoin des pauvres qui, dans cette paroisse, sont fréquents et nécessiteux. Il est bien sensible pour moi de ne pouvoir suffisamment m'acquitter de ce devoir, devoir de Justice pour un curé, et d'entendre quelquefois des plaintes qui se réfléchissent jusqu'à moi... Si mes aumônes pourtant ne sont pas proportionnées à l'obligation du curé de Saint-Ours, il me semble qu'elles le sont à mes moyens..."

Dans ces circonstances, le séjour de M. Boucher ne pouvait se prolonger longtemps. Au mois de septembre de 1792, il reçut sa nomination pour la cure de Laprairie de la Madeleine. Mgr Hubert offrit alors la cure de Saint-Ours avec la charge qu'elle comportait à M. Jean-François Hébert, curé de Sainte-Thérèse de Blainville.

Ses paroissiens virent son départ avec regret. Durant quarante-sept ans, il demeura curé de Laprairie, il mourut archiprêtre, le 6 septembre 1839, à l'âge de 76 ans, un mois et quatorze jours. Il fut inhumé dans son église. Il est l'auteur d'un *Recueil de Cantiques à l'usage des missions;* en particulier du cantique: *Je mets ma confiance, Vierge en votre secours.*

CHAPITRE X.

M. Jean-François Hébert, curé de Saint-Ours.—Débuts de son ministère.—Difficultés touchant les limites de la paroisse.—M. Charles de Saint-Ours écrit une lettre à l'évêque de Québec.—Réponse de ce dernier.—M. Hébert travaille à l'embellissement de l'église.—Il fait exécuter d'importantes réparations.

De tous les pasteurs qui ont gouverné la paroisse de Saint-Ours le plus sympathique fut sans contredit M. Jean-François Hébert. Il fut homme de grande prudence et aussi homme d'action. Sa bonté lui attira, dès son arrivée, la confiance et l'estime de tous ses paroissiens. Son nom est encore de nos jours en grande vénération. Contemporain de M. Charles de Saint-Ours, il se lia très vite avec ce seigneur modeste, type du gentilhomme chrétien et patriote. Ces deux hommes, faits pour s'entendre, ont réalisé, chacun dans leur sphère, des œuvres qui resteront comme témoins de leur foi et de leur patriotisme.

M. Jean-François Hébert naquit le 24 juin 1763 à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, du mariage de M. François Hébert-LeComte, et de Dame Josephte Côté. Il fut ordonné le 12 octobre 1788. Il fut d'abord vicaire à Saint-François de l'île d'Orléans; puis, en septembre 1789, il reçut sa nomination comme curé de Sainte-Thérèse de Blainville.

Tout y était à créer. Bien plus, s'il faut en croire un chroniqueur du temps, cette cure n'avait rien d'enviable: "Les habitants, dit-il, sont à demi-barbares, peu civilisés, payent à contre-cœur le peu de dîmes qu'ils doivent. La paroisse est pauvre, le presbytère peu ou point logeable, et tout y est à faire."

Ce tableau, tracé par un ancien missionnaire du lieu, n'était pas de nature à encourager un prêtre peu expérimenté dans la conduite d'une paroisse.

M. Hébert accepta ce poste plus par obéissance que par attrait. Plein de zèle pour la gloire de Dieu, il se croyait capable, avec le secours de sa grâce, d'améliorer cette vigne ingrate dont on avait, pensait-il, dénaturé le portrait. Il ne fut pas lent à s'apercevoir de la triste réalité. Un an après son arrivée, il se vit obligé d'écrire à son évêque pour se plaindre de certains de ses paroissiens qui refusaient de lui payer leur dîme et même de contribuer à la réparation de l'établissement curial. L'évêque s'empressa de lui répondre; dans une lettre très sympathique, il l'encouragea à persévérer en dépit de la mauvaise volonté de quelques-uns de ses administrés. Il lui traça même une ligne de conduite en l'assurant qu'il se berçait de l'espoir de les voir revenir à de meilleurs sentiments.

Cet espoir fut déçu. Au lieu de s'améliorer, les choses allèrent de mal en pis, au point que M. Hébert découragé, cette fois, non seulement se

plaignit, mais offrit sa démission. Si elle ne fut pas acceptée, ce fut uniquement parce que l'évêque eut peur de perdre la paroisse pour jamais. "Prenez patience, ajoutait-il, dans sa lettre du 11 octobre, plus tard il sera facile de vous remplacer."

M. Hébert conserva son poste encore deux ans. Comme M. Boucher, curé de Saint-Ours, remettait à l'automne de 1792, cette cure à son évêque, celui-ci s'empressa de l'offrir au curé de Sainte-Thérèse dans une lettre en date du 24 octobre 1792. "D'après l'exposé qui m'a été fait de la véritable indigence dans laquelle vous vivez à Blainville, dit Sa Grandeur ,et qui provient principalement du peu de fidélité qu'ont eu plusieurs de vos paroissiens à vous payer leur dîme dans les premiers temps que vous y avez demeuré, je vous mets à même de quitter cette paroisse pour prendre celle de Saint-Ours, aux conditions marquées dans l'écrit ci-inclus, que vous signerez double, ainsi que les témoins. Du moment que vous l'aurez signé vous me le renverrez par voie sûre et vous tenant, dès lors, pour curé missionnaire de Saint-Ours. Vous pourrez vous y transporter immédiatement. Ce qui vous restera de dîme chaque année, après la pension de M. le Coadjuteur payée, doublera encore aisément le total de la dîme de Blainville. Vous aurez soin de laisser dans cette dernière paroisse les écrits que vous jugerez nécessaires à votre successeur pour le mettre au courant des affaires..."

Église de Saint-Roch-sur-Richelieu,
vue du manoir.

Le manoir actuel, résidence de M. J.-E. Taschereau.

M. Hébert fut heureux d'accepter la cure de Saint-Ours même avec la charge qui y était attachée. Il en prit possession quelques jours plus tard.

En 1793, il fit réparer l'église. Ces réparations furent acceptées par les marguilliers anciens et nouveaux qui décidèrent de faire crépir le pan extérieur nord-est de l'église, de faire blanchir l'intérieur, peinturer toutes les fenêtres, les portes et les contrevents.

En 1794, quelques nuages vinrent assombrir le ciel, jusque-là serein, du curé de Saint-Ours. Les habitants de la rive nord du Richelieu en furent l'occasion mais non la cause. M. Aubry, curé de Contrecœur, prétendit que le ruisseau Laprade, qui coupait une vingtaine de terres, devait servir de bornes aux deux paroisses. Fort de cette prétention, il réclama la dîme des habitants sis sur la rive nord du ruisseau, et menaça de poursuivre M. Hébert. A la vérité, il n'y avait matière à se tracasser pour si peu; car, de toutes les terres coupées par le ruisseau, cinq ou six seulement étaient habitées, et elles étaient distantes de deux lieues de Contrecœur et d'une petite demi-lieue de Saint-Ours. Déjà en 1792, les habitants avaient supplié Mgr Hubert de les annexer pour toujours à cette dernière paroisse.

De son côté, M. Hébert se voyant menacé de poursuite, écrivit à l'évêque, le 10 mai 1794:

"Si vous jugez, Monseigneur, à propos de joindre cette petite contrée où il n'y aura jamais plus de quinze ou seize habitants à la paroisse de Saint-Ours, vous lèverez toutes les difficultés présentes. Le ruisseau Laprade a été un sujet de procès et je crains qu'il ne m'en arrive autant... (1)."

Mgr Hubert lui répondit: "Continuez à percevoir les dîmes telles que les ont reçues vos prédécesseurs... M. Aubri ne me paraît pas avoir le droit de vous les disputer. Il faut lui signifier de ma part la permission que je vous renouvelle de les recevoir comme par le passé. Vous pourrez ajouter qu'il me serait disgracieux de lui écrire à ce sujet, ce que je serai obligé de faire, s'il venait à vous inquiéter davantage (2)."

La question du départ de M. Hébert fut alors agitée dans le public. Etait-ce l'écho de ces difficultés qui fut la cause de cette rumeur? Ses paroissiens, qui l'avaient en grand estime, s'en émurent. M. Charles de Saint-Ours adressa même une lettre à l'évêque de Québec le suppliant de ne pas leur enlever leur bien-aimé pasteur.

"J'ose à peine, écrit M. de Saint-Ours, prendre la liberté de m'adresser à Votre Grandeur pour la supplier de nous laisser M. Hébert qui, depuis qu'il est dans cette paroisse, s'est mérité la confiance, l'estime et le respect de tous ceux qui la com-

(1) *Archives de l'Evêché de Saint-Hyacinthe.*
(2) *Archives de l'Archevêché de Québec.*

posent, par sa prudence, son zèle et les autres vertus de son état.

C'est le vœu de tous les paroissiens dont je suis l'interprète auprès de Votre Grandeur qui voudra bien prendre notre demande sous sa sage considération et nous l'accorder s'il est possible. Je prie en particulier votre Grandeur d'être persuadée de la droiture de mes intentions qui me guident pour le bien de cette paroisse et l'avantage de notre sainte religion à laquelle nous avons dans ce temps plus de raison que jamais d'être attachés."

Le 1er septembre Monseigneur répond au digne Chevalier:

"A M. le Chevalier de St-Ours, écuyer,

Monsieur,

J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 13 août, en partant de Montréal, trop tard pour y répondre immédiatement. Rien de plus flatteur pour moi que votre témoignage sur le compte de M. Hébert. Je l'ai toujours considéré comme un excellent sujet; c'est pour cela qu'il a été chargé de la desserte de Saint-Ours. Votre suffrage ne fait qu'ajouter à l'idée avantageuse que j'avais conçue de lui.

Votre désir de conserver ce Monsieur dans sa cure rencontre parfaitement bien le dessein où j'étais de vous le laisser. Il doit toujours résulter un grand bien à une paroisse, quand le Seigneur et le Curé sont unis par les liens d'une estime réci-

proque, fondée, comme dans le cas présent, sur un mérite réel de part et d'autre..."

Le séjour de M. Hébert ne fut plus troublé.

Comme le clocher ébranlait beaucoup la façade de l'église, les marguilliers Joseph Letartre, François-Louis Chapdelaine, Henri Chapdelaine et Joseph Lamoureux, prièrent les sieurs Louis Duval, Antoine Emery et François St-Onge de faire l'examen du clocher, afin de rémédier au mal. Le 27 décembre ils donnent leur rapport. Ils déclarent que les principales pièces de la charpente sont gâtées et pourries et soutiennent avec peine tout le corps du dit clocher, ce qui peut l'exposer à tomber au premier coup de vent, au grand danger des personnes qui pourraient se trouver dans l'église et au grand détriment de l'église même.

Le 29 décembre, ce rapport ayant été lu dans une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, il fut décidé d'abattre le clocher le plus tôt possible, ce qui eut lieu quelques semaines plus tard.

La paroisse faisait alors des progrès considérables. Le digne curé, voyant que la Fabrique pouvait soutenir quelques dépenses extraordinaires, fit exécuter des travaux pour l'embellissement de l'église. En 1795, un nommé Quevillon, de Saint-Vincent de Paul, très habile ouvrier, fit l'ornementation des tabernacles, pour 703 livres, 4 sols. En 1796, ceux du maître-autel, des chapelles Saint-Roch et Saint-Ours, furent transportés chez les

Sœurs de l'Hôpital-Général de Québec où ils furent dorés pour le prix de 1,200 livres. Le transport par le bateau coûta 18 livres, l'emballage 24 livres. Vers le même temps six chandeliers et un crucifix argentés coûtèrent 123 livres. En 1802 un ornement rouge fut payé 344 livres, 18 sols; en 1809, un violet coûta 72 livres, des cartons d'autel 6 livres, un ciboire d'argent 240 livres.

A partir de cette époque de nouveaux achats se font annuellement. En 1811, un encensoir d'argent avec la navette coûta 710 livres, 8 sols; il est encore en usage. En 1814, six bouquets avec leurs pots furent payés 192 livres; en 1816, un tapis pour le chœur fut acheté pour 516 livres; un ornement noir pour 234 livres, 12 sols. La dorure des autels, et la façon du chandelier pascal coûtèrent 7,335 livres. Le chandelier est encore utilisé. C'est une belle pièce artistiquement ciselée à la main (1). En 1817 une lampe du sanctuaire d'argent fut payée 1,200 livres. Elle fut vendue sous M. le curé Désorcy, par une de ses servantes, paraît-il, à un marchand d'ornements qui la revendit à son tour à l'un des anciens curés de Belœil.

(1) M. Boucher fit faire un chandelier pascal qui coûta 100 livres, qu'était-il devenu ?

M. l'abbé Aimer-Pierre Neveu, ancien vicaire de Saint-Ours, très habile dans l'art de la sculpture, a confectionné un semblable chandelier pour la paroisse de Saint-Roch. Il a parfaitement réussi dans son travail. C'est encore au talent artistique de cet excellent abbé, que les paroissiens de Saint-Ours doivent la toilette neuve des tableaux qui ornent leur belle église.

Cette lampe d'argent pur n'aurait jamais dû être enlevée de la paroisse. La même année, des burettes d'argent avec leur bassin, furent payées 300 livres, deux bénitiers, 80 livres, un lustre 144 livres. Cinq nouveaux lustres en bois, peints et dorés, coûtèrent 750 livres, et furent achetés en 1818, ainsi que six chandeliers et un crucifix de bois; ceux-ci coûtèrent 336 livres.

En 1796, la famine sévit avec rigueur dans la paroisse. Le bon M. Hébert résolut de soulager les nécessiteux de tout son pouvoir. Le 17 avril, il assemble les marguilliers et il leur expose l'état de pauvreté dans lequel se trouvent plusieurs des paroissiens; il leur demande la liberté de distribuer la quête de l'Enfant-Jésus consistant en 27 minots de blé et 174 livres, 7 sols.

Ayant obtenu cette permission, il charge les marguilliers de la distribution de ces aumônes. MM. Joseph Richard, François Thibault, Hippolyte Amelotte et Charles de Saint-Ours signèrent le procès-verbal.

Le clocher de l'église ayant été abattu en 1799, M. Hébert profita de cette occasion pour appeler l'attention de ses paroissiens sur la nécessité de faire exécuter de nouveaux travaux dans le but d'agrandir le temple du Seigneur. Il désirait ajouter deux transepts au corps principal de l'édifice. Il s'en ouvrit à M. Charles de Saint-Ours, son ami et son confident, qui approuva ses plans.

Le 18 mai 1800, à la suite d'une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, des experts furent choisis pour examiner les murs et voir s'ils pouvaient supporter des additions. Louis Comtois, maçon, de Berthier, Paul Lamothe-Cauchon, maçon, de la paroisse, furent chargés de visiter la maçonnerie; Louis Duval et Garreau St-Onge, charpentiers, examinèrent la charpente.

Le 25 mai, ils firent leurs rapports. Les sieurs Comtois et Lamothe déclarèrent que les murs "tant en dehors qu'en dedans étaient très solides, qu'en retouchant aux arcades du long-pan du côté sud-ouest, ils seront en état de recevoir les chapelles, ce qui les consolidera, pourvu que ces chapelles et les ronds-points soient bâtis sur pilotis." Les sieurs Duval et St-Onge firent savoir qu'ils n'avaient rien trouvé de dérangé dans la charpente du comble de l'église, mais recommandèrent de resserrer quelques entraves dans leurs équilles ce qu'on pouvait faire à peu de frais. MM. Pierre Cormier, Etienne Palin, François Garreau et Louis Bonnet, apposèrent leurs signatures au bas du document, tandis que MM. Comtois, Duval, François Lamoureux et Paul Lamothe firent leurs marques. Au cours de sa visite pastorale, Mgr Pierre Denaut approuva les plans qui lui furent présentés. Il confirma 306 personnes des deux sexes.

Ces réparations furent payées partie par souscriptions volontaires, partie par la Fabrique. Le

12 octobre, au cours d'une autre assemblée, Michel Lincourt, Charles Dupré, Augustin Dussault, Joseph Lusignan, Athanase Fredet, Joseph Girouard, Nicolas Godbout, Charles Garceau, Emmanuel Dupré, furent élus syndics pour percevoir les souscriptions. François Dallaire (Allaire) François Meunier, Michel Dallaire et Charles Payan, reçurent l'autorisation de faire les marchés avec des entrepreneurs compétents, mais il leur fut enjoint de soumettre les contrats à M. Hébert et au seigneur M. Charles de Saint-Ours. Il fut décidé, de plus, que les grains qui auraient été offerts comme souscriptions seraient vendus et que le montant de cette vente serait déposé au coffre de la Fabrique de la manière accoutumée. Les travaux furent renvoyés au printemps suivant.

Le 15 janvier 1801, les syndics, assistés de M. Hébert et de M. Charles de Saint-Ours, passèrent un contrat avec Paul Lamothe, qui s'engagea à fournir les maçons en nombre suffisant pour exécuter les travaux projetés, d'après les plans; ils consistaient dans la construction de deux chapelles et de leur rond-point et dans celle de la sacristie. "Les murs seront crépis, et à l'extérieur, enduits de pierres découvertes. Les syndics s'engagent à fournir toute la pierre, la chaux, le sable, le mortier, et les pilotis. L'entrepreneur remplira ces derniers de petites pierres massées et à plein mortier, les fondations seront à glacis jusqu'au niveau de l'arête faite

au-dedans des murs. Les travaux seront commencés le 1er juin et se continueront jusqu'au 15 août, et repris l'année suivante à la même date. L'entrepreneur demande 15 livres de 20 sous, pour chaque toise de pierre. Les ouvriers seront nourris convenablement aux frais de la Fabrique." Une somme de 300 livres fut donnée à Lamothe en faisant ce contrat qui fut redigé par le notaire Louis Bonnet au presbytère.

Les travaux de la charpente furent exécutés par François Garreau St-Onge. Michel Germain, Lanouette et Lapierre firent ceux de la menuiserie.

Le 3 novembre 1805 les syndics rendirent leurs comptes. Les dépenses des réparations se montèrent à 32,163 livres, 5 sols; les recettes à 33,440, 18 sols. M. Charles de Saint-Ours fit un don de 600 livres pour la confection du dôme; il accorda à un nommé Wolf 378 livres pour le faire peinturer. La digne châtelaine donna 62 livres.

L'église fut livrée au culte le 18 août 1807, au milieu d'une affluence considérable des paroissiens. La messe fut célébrée par M. Cherrier curé de Saint-Denis. M. l'abbé J.-F. Boissonnault ainsi que M. Hébert signèrent au registre.

Le zèle du curé de Saint-Ours ne se ralentit pas. Il voulut pourvoir son église de chantres de premier ordre. Il fournit à ces derniers deux processionnaux, un Graduel, deux Antiphonaires, et deux

livres de cantiques, au coût total de 61 livres, 8 sols (1).

Cependant la vieille cloche qui était encore en usage en 1811 sembla à M. Hébert ne plus convenir à la paroisse si florissante. Il résolut d'en acheter une nouvelle. Le 3 décembre, il réunit les marguilliers et leur communique son désir. Le projet est adopté et, séance tenante, le marguillier en charge Jean-Baptiste Girouard reçoit l'autorisation de donner à un marchand de Montréal l'ordre d'acheter en Angleterre une cloche de la pesanteur de 700 à 800 livres, qui sera installée au printemps. "Cette cloche, dit le procès-verbal, sonnera pour les pauvres comme pour les riches, sans que la Fabrique ait le droit de charger un sou. Le marguillier la paiera sur sa réception. Une quête sera faite durant l'année et ainsi tous les ans jusqu'à ce que la somme prêtée par la Fabrique ait été remboursée." Les sieurs Jean Larivière, Jean-Baptiste Gazaille, François Chapdelaine, André Payan, François Garreau et M. Charles de Saint-Ours ont signé.

Cette cloche de 850 livres fut payée 2,588 livres et 8 sols. Son installation dans la clocher coûta 38 livres. La cérémonie de la bénédiction eut lieu le 14 juillet 1812. L'officiant fut M. Pouget, curé de Berthier. M. Charles de Saint-Ours et Dame

(1) Un de ces livres de chant a été retrouvé par M. l'abbé Neveu dans le grenier de la sacristie.

Josephte Murray, son épouse, furent les parrain et marraine. Le nom de Marie-Josephte lui fut imposé en souvenir de Mme de Saint-Ours. MM. les curés B. Alinotte, P. Robitaille, F. Boissonnault, Arsenault, assistaient à la cérémonie.

Le 25 avril 1819, M. Hébert encouragea ses paroissiens à faire assurer l'église pour la somme de 2,000 louis. Cette année Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Saldes, donna la confirmation à 609 personnes.

L'œuvre de M. Hébert n'était pas encore terminée. Comme la paroisse faisait des progrès de plus en plus consolants, et que l'église malgré les quarante-neuf nouveaux bancs ne pouvait loger tout le monde, il forma le projet de faire construire un jubé où l'on placerait de nouveaux bancs, dans lesquels les enfants de l'école prendraient place, ainsi que les personnes qui voudraient les occuper, moyennant une rente annuelle.Il se réservait en plus un espace pour y installer un orgue.

Ce plan fut approuvé en assemblée du 23 juillet 1826. Le jubé avait 23 pieds de longueur. L'entreprise fut confiée à MM. Chartrand et Marquet, et coûta 4,400 livres.

Quant à l'orgue, il ne devait être installé que sous le successeur de M. Hébert, en 1842.

L'honneur d'être marguillier, si l'on en croit le *Livre des Délibérations*, était assurément plus onéreux que lucratif, ainsi que le prouve le fait

suivant. Henri Chapdelaine-Larivière, élu marguillier le 17 décembre 1825, étant tombé malade, veut résigner sa charge. Le 29 janvier 1828, il y a réunion des marguilliers anciens et nouveaux. Ils ne veulent pas accepter cette démission. Ils dressent le procès-verbal suivant: "Henri Chapdelaine à déclaré que ses infirmités ne lui permettent pas de s'acquitter de ses devoirs, en qualité de marguillier et, qu'en conséquence, il propose Joseph Arpin pour agir à sa place, l'assemblée a accepté l'agent proposé aux clauses et conditions suivantes: "1°—Le dit Henri Chapdelaine-Larivière paiera de son propre argent son agent. 2°—Il sera responsable de la recette et de la dépense pendant son année de gestion, et, après cette année, il en rendra un fidèle compte. 3°—Il mènera lui-même, avec sa propre voiture, si sa santé le permet, si non, il fera mener, par son agent, Mr le Curé de la paroisse, lorsqu'il y fera sa visite comme il est d'usage. C'est ce à quoi le dit Henri Chapdelaine s'est obligé...(1)."

Au mois de juillet 1826, Mgr Lartigue visite la paroisse et ordonne de réparer le cimetière, de le mettre à l'abri de l'entrée des animaux, de faire graver une croix sur le pied du petit calice, et de faire exécuter ou acheter un petit vase d'argent "pour verser l'eau dans l'action du baptême."

---

(1) *Archives de la Paroisse.*

Dans la dernière année de l'administration de M. Hébert les recettes furent de 4,356 livres et les dépenses de 1,516 livres. Il restait au coffre une somme de 2,839 livres, 2 sols.

Le dernier procès-verbal rédigé par M. Hébert est du 31 juillet 1831. A cette assemblée, il fut décidé d'acheter deux tableaux (1).

(1) *Archives de la Paroisse.*



CHAPITRE XI.

M. Hébert et ses relations avec ses supérieurs.—Il remplit la charge d'Archidiacre.—Il encourage la fondation de la paroisse de Saint-Jude.—Il demande un vicaire.—Il établit la dévotion des dix vendredis.—M. Quevillon devient vicaire.—L'école du village.—Démarches pour l'érection canonique de la paroisse.—Mort de M. Hébert.—Ses dernières volontés.—M. Jean-Baptiste Bélanger succède à M. Hébert.—Il achète la maison de son prédécesseur pour en faire un presbytère.—Calamité.—Les victimes.—L'école du village.—L'érection d'un chemin de Croix.

M. Hébert eut toujours un grand respect pour l'autorité. Les lettres qu'il adresse à son évêque dénotent une franchise qui sied en toutes circonstances, et une confiance illimitée envers ses supérieurs. Il s'exprime avec aisance et expose ses demandes d'une manière digne et simple. A deux reprises il eut à s'expliquer sur des questions d'administration et dans lesquelles il différait de sentiment avec son évêque qui lui avait adressé quelques reproches; sans s'émouvoir, il donne simplement les raisons qui l'ont fait agir et tout rentre dans le calme.

Mgr Plessis lui voua une estime particulière. Une lettre que M. Hébert lui adresse en réponse à l'invitation qu'il en a reçue d'aller aux fêtes de l'anniversaire de son sacre, fait voir la con-

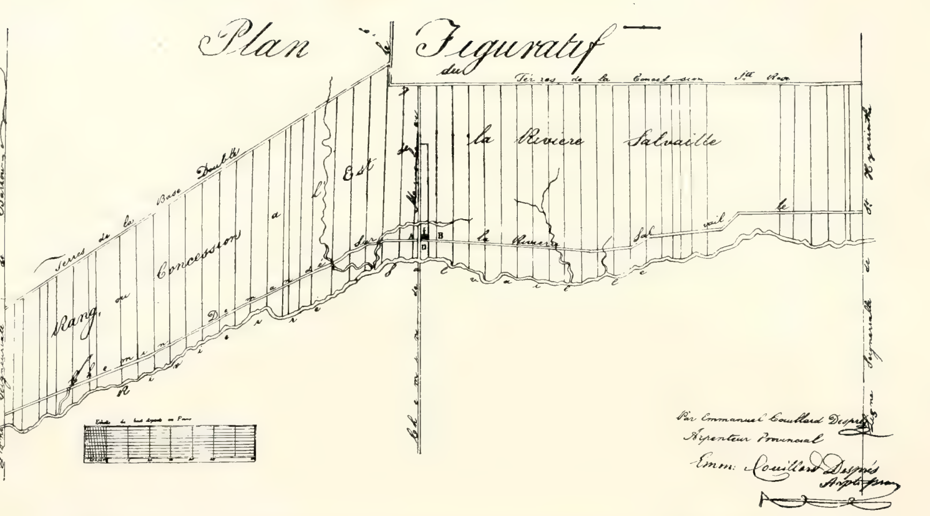
sidération que l'évêque avait pour le curé de Saint-Ours. Elle est du 21 janvier 1819. D'abord, le bon curé apprend à Mgr Plessis qu'il a fait une chute sur la glace et qu'il s'est douloureusement blessé à la tête, au point qu'il a été trois jours sans pouvoir célébrer la messe. "Je ne sais, dit-il, si je pourrai célébrer dimanche, veille de l'anniversaire de votre consécration. Je me ferais un devoir d'assister à cette intéressante cérémonie, puisque vous me faites l'honneur de m'y inviter; je vous assure, Mgr, que j'aimerais mieux être à Québec qu'à Saint-Ours, lundi prochain. C'est un devoir pour moi de penser à vous tous les jours au *Memento* de la messe. J'espère, Monseigneur, qu'en retour, vous aurez la charité de penser de temps en temps à moi, lorsque vous serez à l'autel. Chargé de conduire dans le devoir du salut 3,000 personnes, dont 1,800 sont admises à la communion, jugez, Monseigneur, combien j'ai besoin des secours du ciel. Priez donc pour moi et demandez au Seigneur les grâces dont j'ai tant besoin pour m'acquitter de mes devoirs. Ma fin dernière approche; j'y pense et j'y pense souvent. Quel terrible moment où le Souverain Juge me demandera compte de mon administration! Toute mon espérance est fondée sur la miséricorde et sur les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu.

Vous me permettez d'aller à Québec, c'est un voyage que je désire faire encore une fois avant de

mourir. Je suis bien sûr que M. Kelley, avec lequel je suis très lié, se chargera d'autant plus volontiers de la desserte de ma paroisse que c'est votre bon plaisir. Il a très mauvaise santé, recommandez-lui d'avoir soin de lui..."

M. Hébert fut chargé de missions diverses. Il fut nommé archidiacre, en 1818, lors de la construction du presbytère de Sorel. Rendant compte de sa mission à son évêque, il ajoute que M. Kelley était bien vu de ses paroissiens. Il agit encore en cette qualité à Contrecœur et à Saint-Pie.

La paroisse de Saint-Ours, sous l'énergique poussée de son seigneur, augmentait. Comme les habitants du fond de la seigneurie avaient une distance considérable à parcourir pour venir aux moulins de la rivière Richelieu, M. Charles de Saint-Ours en fit construire un sur le côté nord de la rivière Yamaska, à l'endroit appelé Bellevue, aujourd'hui le Rapide Plat, situé dans la paroisse de Saint-Barnabé. Basile Bourg dit Canic, charpentier, de Saint-Hyacinthe, le 2 novembre 1815, s'engagea à ériger un moulin de 50 pieds par 34, mesure française, et à deux moulanges. Il devait être en bois et reposer sur des fondations en pierre. L'entrepreneur avait charge d'ouvrir un canal pour l'alimenter, de faire une chaussée convenable et de fournir tout le bois nécessaire. Ce moulin devait servir à faire la farine et aussi à préparer le bois. Bourg s'engagea de plus à servir comme



Plan du chemin de la rivière Salvaille. La croix indique l'emplacement de l'église de St-Jude.

meunier; le seigneur lui abandonnait le quart des moutures.

Le moulin coûta 2,819 livres. Le dernier paiement fut fait le 11 décembre 1817 (1).

Vers le même temps les paroissiens du fond de la seigneurie se trouvant trop éloignés de l'église commencèrent à s'agiter dans le but d'obtenir une église. M. Hébert et M. Charles de Saint-Ours entrèrent dans ce mouvement avec d'autant plus de joie qu'il favorisait le développement de la seigneurie et que l'église ne pouvait contenir tout le monde.

Mgr Plessis vit aussi d'un bon œil la fondation de la nouvelle paroisse. Le 14 février 1821, il écrivit à Mgr de Telmesse pour l'inviter à aller visiter le territoire désigné par les intéressés. "La seigneurie, dit-il, est bornée en profondeur par la rivière Yamaska, et a des concessions et des habitants jusque-là. Le seigneur et le curé désireraient que les concessions les plus voisines fussent réunies en un arrondissement qui, sur toute la largeur de la seigneurie, seront détachées de l'ancienne paroisse, et en prépareraient une nouvelle, composée des deux ou trois dernières concessions et qui aurait son front sur la rivière même. Il s'agirait donc de vous y transporter, de voir le plan de la seigneurie, de connaître plus explicitement les désirs du curé et

(1) *Dutalmé.*

du seigneur (tous deux très raisonnables) sur le nombre des concessions à détacher de la paroisse existante et de déterminer, d'après leur avis, et après avoir entendu les habitants intéressés, dans cette division, la place d'une chapelle dans le lieu que vous jugerez le plus central pour une église paroissiale à l'avenir; le tout sans autre formalité qu'un petit procès-verbal pour constater votre opération et de décider sous l'invocation de quel saint sera la chapelle que vous qualifierez de mission et non de paroisse. Les habitants établis de l'autre côté de cette rivière n'étant pas de la même seigneurie ne doivent entrer pour rien dans cette chapelle ni entretenir aucune espérance d'y appartenir. Pour cette raison, il vaudrait peut-être mieux éloigner cette chapelle de la rivière et la mettre entre la première et la seconde concession, il n'est pas possible de donner à cette chapelle soit en bois soit en pierre moins de 75 pieds de long et 30 de large, de dedans en dedans, mesure française. Si le même édifice doit servir de logement au prêtre, il faut qu'il ait son logement dans la partie du haut, la plus éloignée de l'autel.

Il est essentiel de faire entendre aux fidèles qui doivent former cet arrondissement que s'ils ne sont pas prêts à s'y rendre de bonne grâce, et à contribuer volontairement à la construction de l'édifice et de ses dépendances, et à la clôture du

cimetière, ils ne sont pas dignes d'avoir une chapelle et qu'on ne la leur accordera que quand ils seront devenus plus raisonnables... Le terrain doit être de six arpents en superficie et être aliéné perpétuellement soit par vente soit par donation...(1)."

Mgr de Telmesse se rendit sur les lieux le 26 mars. Il approuva le choix de Mgr Plessis; puis, le 14 mai 1821, le seigneur donna aux habitants un lopin de terre situé au sud de la rivière Salvaille, d'un arpent et cinq perches de front sur vingt de profondeur. Borné en front par la rivière, au fond et à l'ouest par le domaine , au nord-ouest par la route de Michaudville. Ce terrain fut arpenté les 19 et 20 juillet 1832, par M. Emmanuel Couillard Després, arpenteur provincial (2). Le 29 décembre 1832, M. François-Roch de Saint-Ours ratifia cette donation. La Fabrique de Saint-Jude accorda au seigneur un banc à perpétuité pour lui, ses hoirs et ayans causes (3).

Les syndics de la future paroisse, les sieurs Michel Chapdelaine, Abraham Marchessault, François Meunier, fils, Athanase Leclaire, fils, acceptèrent ce terrain au nom de leurs coparoissiens. Ils s'obligeaient à fournir aux missionnaires ou curés un terrain pour l'église, la sacristie, le presbytère, le

(1) *Archives de l'Archevêché de Québec.*

(2) Grand-oncle de l'auteur.

(3) *Bazin.*

cimetière, l'école, une place devant l'église, et une autre pour la maison du bedeau. Au cas où l'église serait bâtie ailleurs le lopin de terre retournait au seigneur (1).

M. Charles de Saint-Ours désirait ardemment la réalisation de son projet. Il s'en ouvrit à Mgr Plessis qui, le 7 septembre 1821, lui disait: "Je suis bien éloigné de perdre de vue l'établissement de la mission de Saint-Jude. Il est très sincère que je destinais à M. Hébert un des Ecclésiastiques de Lyon. Voilà que la saison avance et me fait craindre qu'ils n'arrivent pas. Qu'en résultera-t-il au pis aller? Que votre brave curé n'aura pas d'assistance avant l'été prochain; car, pour cette année, j'ai dépensé toute ma marchandise. Il a même fallu me priver de mon Secrétaire, l'abbé Gauvreau, pour donner un curé à Sainte-Anne de la Pérade. Voyez à quelle extrémité nous sommes réduits et combien vous avez été sage de mettre sur pied une association tendant à multiplier le clergé dans ce diocèse.

Lorsqu'il me sera permis de donner un second prêtre à St-Ours, il importera peu qu'il desserve la mission de St-Jude comme missionnaire du lieu ou comme vicaire de votre vénérable curé, pourvu que ce soit un acheminement à sa résidence dans la mission même; mais il importe beaucoup que les dimensions données à la chapelle future ne soient

(1) *Gamelin Gaucher.*

altérées que de son consentement. C'est à quoi j'ai lieu de croire que vous avez pourvu ou que vous ne tarderez pas à pourvoir. Les bons exemples sont rarement sans fruit. Voilà une école latine qui s'élève à Boucherville, et dans laquelle M. Trahan m'informe que 21 élèves se trouvent déjà réunis (1)."

Le 21 septembre 1822, l'évêque apprend à M. Hébert qu'il lui envoie un vicaire dans la personne de M. Michel Cusson. Il lui ordonne, en même temps, de le mettre en possession de la nouvelle paroisse, dès que la chapelle et le presbytère seront en état de le recevoir; il espère que la diminution de la population de Saint-Ours lui permettra de prendre un peu de repos.

Les édifices religieux de la nouvelle paroisse étant en construction, le 8 avril 1822, soixante et un habitants de Saint-Ours élisent comme syndics les sieurs Augustin Blanchette, François Langelier, Jean-Baptiste Perrault, André Larivière, François Messier-St-François, Jean Maranda, François Sévigny, qui agissent en qualité de procureurs et qui promettent de payer, chacun, 33 chelins de 20 sols, durant quatre ans, pour chaque terre de trois arpents de front sur trente de profondeur (2).

M. de Saint-Ours fit beaucoup de démarches et des dépenses considérables pour assurer l'établissement de la nouvelle paroisse.

(1) *Archives de l'Archevêché de Québec.*
(2) *Le Noblet Duplessis.*

Le 20 janvier 1823, il écrivait à M. l'abbé Cusson, pour répondre à certains habitants qui se plaignaient du montant de la répartition qu'ils trouvaient trop élevée.

"Monsieur,

Comme j'ai entendu dire que quelques-uns des paroissiens de Saint-Jude se plaignent que leur contribution pour la chapelle et le presbytaire est trop forte, disant qu'ils ne doivent pas payer pour les absents, et qu'ils ne désirent pas qu'il reste aucun argent pour leur Fabrique après que M. de St-Ours sera payé de ce qu'il aura avancé sçavoir pour payer M. Beauregard: 12,400 livres, une cheminée payée à Lagacé: 249 livres, vous trouverez de l'autre côté, le calcul le plus exact que je vous prie d'expliquer à ceux à qui vous aurez occasion d'en parler.

Il y a dans la paroisse de Saint-Jude 410 terres en y comprenant celles du fief de M. Malhiot et des héritiers Saint-Ours Cournoyer. De ces terres, 109 sont de 3 arpents sur 48; et, en payant chacune 10 livres, 12 sols, pendant quatre années, cela produira la somme de 4,625 livres, 12 sols. Les 301 terres qui restent sont de 3 arpents sur 30; en payant au pro-rata des autres 6 livres, 13 sols, pendant quatre années cela produira 8,000 livres, soit en tout 12,628 livres, 4 sols, sur laquelle somme je cours grand risque de perdre au moins 2,000

livres, par les absents, par les pauvres, et les gens de mauvaise foi, mais enfin personne ne pourra se plaindre..."

Telle fut la part prise par M. de Saint-Ours dans la fondation de la paroisse de Saint-Jude.

Après la division, en 1823, Saint-Ours renfermait encore 2,674 âmes, 1,665 communiants, 1,009 non communiants et environ 384 familles.

M. Hébert ne tarda pas à s'apercevoir que le fardeau était devenu trop lourd pour ses épaules. Il demanda, de nouveau, les secours d'un vicaire. Mais l'évêque de Québec n'ayant pas de prêtres disponibles, il fut contraint de rester seul encore plus d'un an.

Le 10 mars 1824, il demanda l'établissement de la dévotion des dix vendredis consécutifs. Il pria Sa Grandeur d'ordonner que le premier où l'on pourrait gagner ces indulgences fût celui de l'octave de Noël. "C'est le temps de l'année où il y a plus de dissipation, plus de divertissements, plus de désordres, je suis porté à croire que mes paroissiens, pour profiter des grands avantages que l'Eglise leur offrira alors, veilleront sur eux avec plus de soin...(1)."

Dans une lettre, en date du 25 mars 1825, M. Hébert rendait compte des heureux résultats de l'établissement de cette dévotion.

(1) *Archives de l'Evêché de Saint-Hyacinthe.*

"Monseigneur, d'après votre permission, j'ai fait dans l'église de ma paroisse, l'exercice de dévotion des dix vendredis. Cette dévotion a fini vendredi dernier. Comme je pense que Votre Grandeur sera bien aise d'en connaître le résultat, je m'empresse de lui apprendre que 1,075 personnes ont communié. Outre les grâces que ces personnes ont reçues, un autre bien s'en est suivi. Il y a eu moins de dissipation que les autres hivers, j'ai raison d'espérer qu'une autre année, le nombre de ceux qui gagneront les indulgences sera beaucoup plus grand et que les désordres diminueront. Plusieurs ont versé des larmes pour n'avoir pas été en état de profiter de ces faveurs, et se proposent de travailler de toutes leurs forces pour s'en rendre dignes une autre année. Dieu soit loué."

Ce concours périodique se continua pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à 1845. Chaque année de 1,300 à 1,400 personnes communiaient durant ces exercices.

Dans cette même lettre il ajoutait: "Le nombre des communiants est de 1,625; j'ai 62 ans; jusqu'à ce moment j'ai porté avec l'aide du Seigneur mon fardeau, je n'ai point encore succombé sous le poids, mais je suis souvent et très souvent fatigué. Tant que je conserverai ma bonne santé, je ne demanderai point de secours, mais je les accepterai volontiers si on m'en offre. A propos de secours,

il y a dans le collège de St-Hyacinthe neuf écoliers de ma paroisse. J'aime à croire que plusieurs d'entre eux entreront dans l'état ecclésiastique.

Monseigneur, je viens de vous parler de mes fatigues, et je me repens d'avoir osé me plaindre et même d'en avoir fait mention. Les vôtres sont incomparablement plus grandes que les miennes... et... vous ne vous plaignez pas. Excusez mes faiblesses, et veuillez demander au ciel les grâces et le courage dont j'ai tant besoin pour aider mes chers paroissiens à sauver leurs âmes et pour sauver la mienne. J'arrive au terrible moment où le souverain juge va me faire rendre mes comptes exacts de mon administration. J'y pense sérieusement, Dieu veuille me faire miséricorde. *Ora pro me.*

Je vous souhaite, et bien sincèrement, une bonne santé et une longue vie. Tous ceux qui sont vraiment attachés à notre religion doivent adresser au ciel les vœux les plus ardents pour votre conservation..."

Ce souhait ne fut pas réalisé; on sait que Mgr Plessis mourut le 4 décembre 1825.

Ce ne fut qu'au mois de septembre 1829 que Mgr Panet lui envoya un vicaire dans la personne de M. l'abbé Joseph Quevillon, prêtre nouvellement ordonné, issu du mariage de M. Joseph Quevillon et de Dame Marie-Amable Corbeille. Il était né le 18 juin 1805, dans la paroisse de

Saint-Vincent-de-Paul de l'Ile Jésus. comté de Laval.

Dès l'année 1807, une école fut érigée dans le village de Saint-Ours. Le Frère Paul, de l'Ordre des Franciscains, obligé de quitter son couvent, était venu se réfugier à Saint-Ours où il se livrait à l'enseignement depuis l'année 1804. Le 3 mai 1807, M. Hébert, sur la demande que lui en avait faite le digne religieux, convoqua une assemblée des paroissiens, afin de les encourager à lui céder un terrain et à y ériger une école. "Je leur ai fait observer, écrit-il, qu'une maison d'école bâtie, près de l'église, était ce qu'ils devaient désirer depuis longtemps, et qu'on devait présumer que mes successeurs n'en seraient pas fâchés, d'autant plus que cette maison et que les autres améliorations que ferait le Frère sur ce lopin de terre qu'on jugerait à propos de lui donner pour sa vie seulement, soit pour le curé s'il voulait en jouir, soit pour la paroisse, si le curé consentait que la maison fût occupée par un maître d'école..." Après mûre délibération il fut décidé qu'on accorderait au Frère le lopin de terre dont il jouirait jusqu'à sa mort, mais que cette portion de terre retournerait à la Fabrique après son décès ou après son départ de la paroisse. M. Charles de Saint-Ours, Dutalmé, Georges Rolland et plusieurs autres signèrent ce procès-verbal.

En conséquence une maison d'école fut bâtie.

Le seigneur aida à sa construction, ainsi que le curé de la paroisse. Cependant le Frère Paul quitta Saint-Ours au mois d'octobre de la même année. Dès lors on engagea un maître laique.

Trente ans plus tard cette maison menaçait ruine. Il fallait l'agrandir ou reconstruire à neuf. Les moyens manquaient. Comme la loi du Bas-Canada, passée en 1829, accordait une somme de 50 *louis* pour aider l'éducation dans les écoles primaires, M. Hébert crut devoir accepter cet octroi, en dépit des inconvénients qu'elle présentait. Celle loi mettait les écoles de chaque paroisse sous la régie immédiate des syndics. Elle pouvait donc donner lieu à des abus, surtout si ces hommes qui en avaient la charge eussent été poussés par des idées par trop avancées, idées qui faisaient dès lors des progrès constants dans nos populations. Avant d'agir, M. Hébert résolut de porter remède aux inconvénients de cette loi. Au mois de décembre il se fit nommer président des syndics, et ses collègues, MM. Roch de Saint-Ours, Jean Bistodeau, Louis Mogé et Jacques Dorion, l'assurèrent que les curés de la paroisse seraient les présidents titrés de cette école, qui fut bâtie sur le coteau faisant partie du terrain de la Fabrique.

Mgr Panet ne voulut pas ratifier cette affaire et blâma M. Hébert d'avoir accepté l'octroi du gouvernement. Quoiqu'il en soit cette école fut bâtie,

et elle servit durant vingt ans pour les enfants des deux sexes (1).

Le 30 janvier 1830, M. Hébert expliqua sa conduite à son évêque: "J'ai bien vu et bien compris, en lisant le *Bill* des écoles élémentaires, passé en 1829, qu'il était dirigé contre l'inspection et l'influence des curés, et qu'il ne pouvait être que très nuisible à la religion et aux mœurs des enfants. Mais, Monseigneur, permettez-moi de vous faire observer que les revenus de ma Fabrique sont très modiques, et que mes paroissiens ne sont guère en état de bâtir sans secours une maison d'école que je désire avoir depuis longtemps. Rien n'a été fait à la hâte. Ce n'est qu'après avoir été certain que moi et mes successeurs aurons le droit de diriger l'école que je me suis mêlé de la bâtisse de la maison. Mes quatre cosyndics, hommes actifs et entreprenants, m'ont assuré qu'aussitôt que la maison serait bâtie, ils se démettront très volontiers. Ainsi, Monseigneur, si j'ai d'abord été digne de blâme, je me flatte que je mériterai

---

(1) Il y avait alors deux écoles dans la paroisse, tenues par des hommes mariés. Environ cinquante enfants assistaient régulièrement aux classes, et y apprenaient à lire et à écrire.

En janvier 1827, Saint-Ours renfermait 419 familles et 1,650 communiants. Le 14 juin 1828, M. Hébert rapporte que 72 enfants ont fait leur première communion. Il ajoute : 1,500 personnes font régulièrement leurs pâques, et 15 ne vont pas à confesse. Le casuel du curé se monte à 400 livres environ. La dîme de blé est de 300 minots, celle de pois de 100 et quelques minots, celle d'avoine de 200 minots. Dans les bonnes années, ajoute le rapport mentionné plus haut, la paroisse peut donner 700 à 800 minots de blé, 200 de pois, 300 d'avoine.

par la suite votre approbation... J'ai préféré recevoir 50 *louis* de la province que de les prendre dans le coffre de la Fabrique..."

En terminant il louait la bonne conduite et les vertus de M. Quevillon, son vicaire, et il disait toute la joie qu'il ressentait de voir combien ses paroissiens tenaient ce jeune prêtre en très haute estime...

Bien que fondée depuis près de soixante ans, la paroisse de Saint-Ours n'avait pas encore d'existence canonique.

Le 18 juillet 1831, M. Hébert et M. de Saint-Ours, ainsi que 152 notables du lieu, adressent une requête à Mgr Panet pour demander l'érection canonique de la paroisse. Ils exposent que l'arrondissement de la paroisse de l'Immaculée Conception est situé: "sur le fief de Saint-Ours, au sud du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la rivière Yamaska, et qu'il a deux lieues de front, joignant d'un côté les seigneuries de Sorel et de Barrow, de l'autre côté celles de Contrecœur, de Saint-Denis et de Saint-Hyacinthe. Que la population s'est tellement accrue qu'il devint nécessaire de laisser au curé de Contrecœur une partie du sus-dit territoire, savoir: la première concession sur le fleuve, ainsi que les habitants établis au nord du ruisseau Laprade, depuis Pierre Charbonnier, inclusivement, jusqu'à la ligne de Contrecœur... Qu'il est devenu nécessaire d'établir une mission

sous l'invocation de Saint-Jude... comprenant toute la largeur du dit fief de Saint-Ours depuis, la rivière Yamaska jusqu'à la base des terres du 4ème rang et toute la concession de Fleury.

"Que nonobstant tous ces démembrements il reste encore une population agrégée à l'Eglise paroissiale, d'environ 500 familles, qui forment environ 3,200 âmes, et d'environ 2,000 communiants. Que les habitants actuellement établis dans les deux démembrements peuvent fournir annuellement à leur curé respectif la quantité de 600 minots de bled, 150 minots de pois, 400 minots d'avoine, 12 minots d'orge, et 30 minots de seigle... Que Mgr Dubreuil de Pontbriand... a donné pour l'établissement d'une église, d'un cimetière et d'un presbytère, un terrain d'environ 15 arpents en superficie sur lequel se trouvent une église en pierre, bâtie en croix, de 144 pieds de long sur 40 de large, avec une sacristie de 30 pieds *quarrés*, un cimetière autour de l'Eglise de grandeur convenable et un Presbytère suffisant pour loger un curé. Ce considéré, il plaise à V. G. de vouloir bien ériger canoniquement en paroisse sous l'invocation de l'Immaculée Conception de la Ste-Vierge le territoire susdésigné, renfermé entre les deux démembrements de l'ancienne existence civile et canonique de la dite paroisse de Saint-Ours."

Ce document porte les signatures de MM. Hébert, Charles de Saint-Ours, Ls Marchand, Jean

Bistodeau, J. Dorion, vingt-huit autres signatures et 120 croix ou marques.

M. Louis Lamothe, archiprêtre, et curé de Sainte-Geneviève de Batiscan, fit une visite canonique le 26 septembre pour vérifier les faits mentionnés dans la requête. Le 23 novembre 1831, Mgr Panet publia le décret d'érection canonique de la paroisse sous le vocable de l'Immaculée Conception de la Très Sainte-Vierge.

Ce décret donnait à la paroisse une étendue de six milles de front sur une égale profondeur. Mgr Panet engagea les paroissiens à faire les démarches nécessaires pour demander l'érection civile à son Excellence le Gouverneur du Canada. Ce qui fut exécuté.

M. Hébert ne put voir la fin des procédures. Il fut frappé d'apoplexie le 15 août et il languit durant cinq jours. Sa fin arriva presque subitement le 20 août 1831. Il avait soixante-huit ans et deux mois. Il fut inhumé dans l'église au milieu d'une affluence considérable des paroissiens et des lieux circonvoisins, tant sa réputation était répandue au loin. M. Robitaille présida la cérémonie en présence de dix-huit prêtres.

Dans son testament M. Hébert demande un service, auquel il invite ses paroissiens; un service par mois durant un an, au coût de 24 francs et 200 messes basses. Il lègue à sa sœur, Françoise Hébert, une rente de 200 livres payable annuellement par l'Ho-

norable Pierre-Dominique Debartzch, seigneur de Saint-Charles, une vache, six brebis, son lit complet, deux draps, douze serviettes, son Christ d'argent, sa montre, sa tabatière, deux cuillers d'argent et les meubles d'une chambre. A son frère, Pierre Hébert, 300 francs. Celui-ci avait trois filles: Cécile, Justine, Honorat. A sa sœur, Marie Hébert, épouse de Joseph Laviolette, 300 francs. Aux Delles O'Connor (1): Barbe, Honorat, Catherine, ses ménagères et ses cousines, la jouissance de la terre qu'il possède près de l'église, de deux arpents et un quart de large sur vingt-sept de profondeur. Françoise Hébert partage cette jouissance. A la mort de la dernière de ces quatre personnes, cette terre devra être vendue et le profit remis entre les mains du curé qui fera instruire des jeunes gens de la paroisse ou des ecclésiastiques pauvres.

Il donne encore aux Delles O'Connor et à sa sœur la propriété et la maison qu'il a acquises de feu François Thibault, trois vaches, dix-huit brebis, les poules, un cheval attelé, ainsi qu'une carriole, une calèche, une charrette, une traine, une charrue, une herse, tout le ménage... Elles donneront un lit complet à sa nièce, Cécile Hébert, le bois de chauffage et autant de foin pour nourrir leurs bestiaux; aux Delles O'Connor et à sa sœur, durant

(1) Fille du Dr Timothée O'Connor et de Dame Elisabeth-Barbe Dorion.

l'hiver qui suivra sa mort, viande, savon, chandelle, thé, café, sucre, du blé pour leur subsistance durant un an, et toutes sortes de grains pour ensemencer leur terre pour la première année.

Aux Delles O'Connor, il donne 110 livres, de vingt sols, payables annuellement par Joseph Leclerc, au capital de 1,829 livres ; la somme de douze francs payables par André Duval, celle de 180 livres payable par le sieur François-Victor Malhiot, au capital de 3,000 francs; à la mort de chacune d'elles les rentes diminueront d'un tiers, lequel tiers sera perçu par le curé ou les exécuteurs testamentaires et servira à aider à des écoliers pour payer leur pension au collège ; à Delle Barbe Borgia, sa cousine, 300 francs ; tous ses livres au Séminaire de Saint-Hyacinthe, s'il a reçu des lettres d'amortissement, sinon au Collège de Nicolet ; aux pauvres de la paroisse 600 francs avec ses hardes et linges de corps ; il ordonne de vendre ses biens-fonds, les animaux, voitures, son capot de castor, pour payer ses services et messes. S'il y a surplus il devra être employé pour l'instruction d'ecclésiastiques ou des écoliers pauvres de la paroisse. Il ajoute que si sa maison de pierre qu'il a fait construire, n'est pas entièrement terminée, ses exécuteurs testamentaires la feront compléter, et la vendront. Il nomme pour exécuter ses dernières volontés: MM. Jean-Baptiste

Bédard, curé de Saint-Denis, Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, Roch de Saint-Ours (1).

La mémoire de M. Hébert est encore en grande vénération dans la paroisse. La réputation de ses vertus s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Lors de la translation des morts de la cave de l'ancienne église dans celle du temple actuel son corps fut retrouvé intact. Ce fait vraiment extraordinaire n'a pas peu contribué à accroître la réputation de sainteté que ses chers paroissiens lui avaient décernée de son vivant. *In memoria aeterna erit justus.*

M. Hébert compte encore plusieurs arrière-neveux dans la paroisse. M. l'abbé Quevillon desservit la paroisse jusqu'au 8 octobre 1831.

M. Jean-Baptiste Bélanger, qui succéda au regretté M. Hébert, naquit à Saint-Vincent de Paul, district de Montréal, le 30 décembre 1794, du mariage de M. André Bélanger et de Dame Marie Ouellet. Le 4 août 1817, Mgr Plessis lui donna la tonsure dans l'église de Nicolet, et il demeura comme régent au collège de cette ville du mois d'octobre jusqu'au mois d'août 1818. Il fut ordonné le 22 septembre 1821 par Mgr Lartigue.

Il venait de recevoir l'onction sacerdotale quand il fut appelé à remplir la charge de directeur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, et celle de vicaire

---

(1) Le 7 août 1829, *Le Noblet, N. P.*

de cette paroisse, fonctions qu'il conserva, écrit M. l'abbé Desnoyers, jusqu'à l'automne de 1824. Il reçut alors sa nomination à la cure de Belœil avec desserte de la paroisse de Saint-Hilaire. C'est de ce dernier poste qu'il fut appelé à diriger Saint-Ours. Il reçut sa lettre le 29 septembre 1831, mais il ne s'empressa pas de s'y rendre. C'est à regret qu'il abandonnait la paroisse de Belœil, où l'établissement religieux était en parfait ordre. M. Quevillon desservit la paroisse jusqu'au 8 octobre.

Durant les quinze jours qui suivirent, ce furent MM. Archambault, Kelly et Manseau, qui vinrent porter le secours de leur ministère aux paroissiens abandonnés. Ceux-ci, offensés de la conduite de M. Bélanger, leur seigneur en tête, se plaignirent à Mgr Panet de cette mésestime par trop évidente, dans une lettre en date du 16 octobre. Cette lettre est signée par 190 habitants de Saint-Ours. "C'est encore pour la paroisse, disent-ils, un double sujet de regret de voir que notre digne pasteur n'est pas encore remplacé, et qu'après avoir eu l'avantage d'être desservis avec tant d'exactitude nous soyons maintenant exposés au refus de ceux à qui on a bien voulu offrir cette cure, et réduits à recourir aux curés voisins, au grand déplaisir et au mécontentement général de toute la paroisse. Nous sommes portés à croire que nous n'avons pas mérité un semblable traite-

ment, qui ne manquerait pas de rejaillir sur la mémoire de l'homme respectable que nous avons perdu si elle était moins irréprochable... cependant nous nous reposons entièrement sur la sagesse de Votre Grandeur et sur sa sollicitude paternelle pour le bien et l'avantage de la Religion, espérant qu'elle voudra bien nommer immédiatement à cette cure un prêtre qui, en se montrant le digne successeur de feu M. Hébert, puisse diminuer s'il est possible la douleur que nous avons de sa perte (1)."

La réponse fut sans doute adressée au titulaire lui-même, car il arriva à son poste cinq jours plus tard, le 21 octobre. Son premier soin fut de s'occuper de la construction d'un nouveau presbytère. L'ancien était dans un état de délabrement complet. Les paroissiens entrèrent sans peine dans ses vues. Des plans furent dressés pour une maison de soixante pieds sur quarante. Elle devait coûter 43,000 livres. L'évêque avait déjà autorisé cette dépense quand on se ravisa, et il fut décidé d'acheter la maison de M. Hébert pour la somme de 20,560 livres. Le contrat fut passé le 31 juillet 1832, et M. Bélanger s'installa tout aussitôt dans cette demeure presbytérale. Elle était bâtie en pierre sur le terrain du couvent actuel.

Cette année-là, le choléra asiatique fit de nombreuses victimes dans tout le pays. La paroisse de

(1) *Archives de l'Evêché de Saint-Hyacinthe.*

Saint-Ours fut des plus éprouvées. L'épidémie fit d'abord des ravages chez les vieillards et les enfants, puis s'attaqua à tout le monde sans distinction. On compte parmi les adultes, du mois de mai à la fin de septembre 46 sépultures.

Les inhumations sont hâtives; les malades ont à peine rendu l'âme qu'on s'empresse de les porter au cimetière. Il y eut jusqu'à six sépultures en un jour.

Vers la fin de septembre l'épidémie cessa. En l'année 1832, il y eut dans la paroisse 173 baptêmes, 144 sépultures et 28 mariages. L'année suivante compta 197 baptêmes, 88 sépultures et 37 mariages.

En 1834, la terrible maladie reparut, mais fit peu de victimes à Saint-Ours. Au village Debartzch (Saint-Charles-sur-Richelieu), un enfant de Saint-Ours, doué de belles qualités fut enlevé par le fléau. C'était M. Thomas Vel Sansoucy, imprimeur du journal *l'Echo du pays* (1).

Ce jeune homme était né le 12 septembre 1813, et avait fait ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe. L'*Echo du Pays* rapportait cette mort dans les termes suivants :

" En ce village, le 23 du courant, à l'âge de 21 ans et huit mois, M. Thomas Vel Sansoucy, imprimeur. Doué des vertus d'un véritable chrétien, M. Sansoucy se faisait encore admirer par ses qualités sociales. Son urbanité, sa complaisance, sa

(1) M. Sansoucy était fils de Pierre Sansoucy et de Marie-Archange Meunier, oncle de M. Philippe Sansoucy.

politesse, et son caractère doux, affable avec tout le monde, lui attachaient ceux qui l'approchaient. Des qualités si estimables ne pouvaient rester sans récompense et lui gagnèrent l'estime de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître. La religion qu'il avait puisée au sein d'une famille des plus respectables, ne l'abandonna pas dans ses derniers moments, et vint le nourrir et le fortifier de son baume salutaire. Aussi, sa résignation à la volonté de son Dieu parut sans cesse inébranlable au milieu des souffrances les plus aiguës qu'il a supportées avec la patience d'un véritable chrétien."

En 1834, Mgr Lartigue visita la paroisse qui avait alors 2,400 communiants. La dîme rapportait 600 minots de blé, 300 de pois, 650 d'avoine. Le casuel était de 600 livres.

Sous Mgr Signay, afin de favoriser les villageois, M. Bélanger obtint la permission d'employer pour l'entretien de l'école le quart des revenus de la Fabrique. La loi de 1829 était abolie et les dangers qu'on avait appréhendés tout d'abord n'existaient plus. Les paroissiens acceptèrent avec joie cette décision en assemblée spéciale, le 18 juin 1836, et approuvèrent la dépense de 150 livres faite à la même fin durant l'année précédente. La loi fut en vigueur pendant huit ans. La somme de 4,315 livres fut ainsi employée à la cause de l'éducation.

M. Bélanger trouva en M. Roch de Saint-Ours un auxiliaire précieux. Suivant en cela les traces de son père, le seigneur de Saint-Ours, seconda de

tout son pouvoir le digne curé dans toutes ses entreprises.

Le 16 août 1836, Mgr Lartigue accorda aux paroissiens la faveur d'ériger dans leur église un chemin de la Croix. M. le Grand Vicaire Demers le bénit en présence de MM. Kelly, H. Bruneau, H. Gagnon, J.-B. Marcotte, A. Brais, E. Birtz, Ménard, L. Vinet, C. La Rocque, F.-X. De Sèves, J.-Bte Bélanger, curé de la paroisse, et R. Robert, ecclésiastique.



CHAPITRE XII.

La révolte de 1837-38.—Ses causes éloignées.—Efforts de l'élément anglais pour asservir les Canadiens.—Injustices et persécutions.—La Chambre d'Assemblée.—Les Canadiens demandent le redressement de leurs griefs. — Les réformes n'arrivent jamais.—Le bien fondé des réclamations.—Agitation politique.—Lord Gosford.—Excès des chefs réformistes.

Nous voici arrivés à l'une des époques les plus troublées de notre histoire. Cette période, qui s'étend de 1836 à 1838, restera à jamais mémorable dans la paroisse de Saint-Ours. La génération qui vient de descendre dans la tombe a été le témoin du drame qui s'est déroulé dans le Bas-Canada, notamment sur les bords de la rivière Richelieu. A Saint-Denis et à Saint-Charles le sang fut versé sur les champs de bataille. Saint-Ours a été épargnée mais fut visitée à trois reprises par les troupes anglaises. Ici même furent lancés les premiers appels révolutionnaires et si la paroisse n'eut pas à déplorer de nombreuses pertes de vie ou matérielles, elle le doit uniquement à la bienfaisante intervention de son curé et de son seigneur. Avant d'aller plus loin, il importe, croyons-nous, de rappeler ici les causes principales de cette rébellion. Nous voulons, pour les paroissiens de Saint-Ours, résumer ici cette page de notre histoire.

Comment expliquer le changement opéré tout à coup chez le peuple canadien? Pour quelles raisons une bonne partie de notre peuple, toujours si soumis, si patient, a-t-il songé un jour à prendre les armes contre le gouvernement établi? Il faut remonter jusqu'à la conquête pour trouver les causes éloignées de ce mouvement insurrectionnel.

Les articles de la capitulation de 1759 et le traité de Paris de 1763 avaient garanti aux Canadiens le libre exercice de leur religion, la possession de leurs biens et la jouissance de leurs privilèges. Albion avait donné sa parole, elle avait le devoir d'y rester fidèle. Cependant, à peine le traité de Paris était-il signé que des ordres, envoyés de la Métropole au gouverneur Murray, vinrent jeter le trouble et la confusion. Les nobles, qui exerçaient des emplois publics comme les autres fonctionnaires, du reste, furent obligés de résigner leurs charges. Outre qu'ils étaient regardés comme suspects aux autorités, on exigeait d'eux le trop fameux serment du *Test* incompatible avec la foi catholique. Le gouverneur fit tout en son pouvoir pour atténuer l'effet de ces lois draconiennes, et protéger les nôtres contre les empiètements d'une poignée de fanatiques qui voulaient rien moins que les ruiner afin de s'établir sur leurs dépouilles (1).

---

(1) *Voir l'Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud.*

Murray créa une cour spéciale, la *Cour des Plaidoyers Communs,* uniquement pour garantir un peu de justice à ces persécutés. Cette protection dont ce bon gouverneur entoura nos pères exaspéra à un si haut point leurs ennemis qu'ils demandèrent son rappel et l'obtinrent. Cinq cents anglais et juifs tout au plus l'emportaient sur la majorité du peuple. L'injustice première était consommée. Les Canadiens firent entendre leurs plaintes au roi, mais Murray ne revint pas. Son successeur, le gouverneur Guy Carleton suivit la même ligne de conduite. Il fit tant de représentations à la Cour qu'il obtint pour nos pères quelques emplois publics, et le rappel du serment du *Test.*

Ces concessions très justes, quoique tardives, mécontentèrent les Anglais du Canada. Ils avaient rêvé l'écrasement de la race française, et elle allait maintenant leur échapper, cette race de papistes, grâce aux quelques lambeaux de libertés qu'on venait de lui octroyer. Leurs espérances de l'asservir s'écroulaient. Ils protestèrent avec la plus vive énergie contre l'*Acte de Québec.* "Si cet acte est mis en force, écrivaient-ils, nous n'aurons plus de garantie pour nos biens, ni pour notre religion (la religion catholique romaine étant par cet acte établie dans le pays) nous devons être réduits à la triste nécessité de vivre comme des esclaves, ou d'abandonner le pays, et une partie

de nos biens, et la province devra retomber dans le misérable état d'autrefois. C'est avec la plus entière unanimité que les MM. suivants: Thomas Walker, Isaac Todd, James Price, John Blake, Alexander Peterson, John Porteous ont été choisis pour former un comité afin d'aller à Québec s'entendre avec les Anglais de cette ville dans cette circonstance alarmante...(1)."

Circonstance alarmante, certes, qui révèle les sentiments des nouveaux venus et la crainte qu'ils entretenaient de voir leurs compatriotes d'origine française jouir d'un peu de liberté.

La reconnaissance des Canadiens pour cette générosité ne se fit pas attendre. Lors de l'invasion américaine, on vit la noblesse canadienne donner le plus bel exemple de loyauté, prendre les armes, courir sus à l'ennemi et verser son sang pour la défense du drapeau anglais.

Le peuple, en partie, suivit cet exemple. Il y eut sans doute quelques défections et Carleton s'en plaint dans ses correspondances, mais du côté des Anglais elles furent encore plus nombreuses. Ces derniers, pour se venger des concessions faites aux Canadiens, s'oublièrent, à Montréal, jusqu'à insulter le roi d'Angleterre en barbouillant de noir sa statue. Ils lui passèrent autour du cou un collier de pommes de terre auquel était suspendue une

(1) *Invasion américaine par l'abbé Verreau.*

croix portant cette inscription: "Voilà le Pape du Canada et le Sot Anglais (1)."

Sous le gouverneur Craig, les Canadiens souffrirent davantage; son administration fut, pour cette raison, qualifiée du titre de Règne de la Terreur. Deux fois il prorogea le Parlement qui ne voulait pas adopter ses vues; il fit saisir les presses du journal le *Canadien*, le 12 mars 1810, emprisonner l'imprimeur M. Lefrançois, et MM. P. Bédard, F. Blanchet, J.-T. Taschereau, Corbeil et Laforce. Deux ans auparavant il avait suggéré au roi de nommer les curés et de confisquer les biens des MM. de Saint-Sulpice.

Les Anglais d'alors, fort heureusement, comme ceux d'aujourd'hui, ne se ressemblaient pas tous. A Craig de triste mémoire succéda le bon, le doux et pacifique Prevost. Il obtint des Canadiens tout ce qu'il voulut, et ceux-ci l'entourèrent de la plus vive affection. Il leva parmi eux des bataillons de volontaires et la guerre de 1812 nous valut la belle victoire de Chateauguay remportée par l'immortel de Salaberry et ses voltigeurs intrépides.

Une fois de plus les Canadiens s'étaient montrés loyaux envers la couronne britannique. Ils n'auraient eu qu'à se jeter du côté des Américains pour chasser de notre continent les dernières troupes

(1) *Lettre de P. Guy à l'Hon. Frs. Baby, de Québec,* Leblond de Brumath, *Histoire de Montréal,* p. 257.

anglaises. Il semble que cette conduite loyale et si digne d'éloges aurait dû faire taire les cris des fanatiques, de ces nouveaux venus, de ces parvenus, si avides des dépouilles de notre race, mais il n'en fut pas ainsi. En 1821, afin d'assurer le plus tôt possible la prépondérance de la race prétendue supérieure sur la nôtre, un projet de loi fut soumis au Parlement dans le but d'unir le Bas-Canada au Haut-Canada. C'était un piège tendu à notre nationalité. Il se trouva, parmi les représentants du peuple, des hommes assez clairvoyants pour empêcher l'adoption de cette mesure par trop assimilatrice. Une assemblée de protestation eut lieu à Montréal, le 7 octobre 1822. MM. Louis Guy, Pierre-Dominique Debartzch, L.-R. Chaussegros de Léry, C.-M. de Salaberry, L.-J. Papineau, D.-B. Viger, F. Desrivières, Jean Bouthillier, Joseph Bédard, K.-R. Rolland, A. Cuvillier, H. Heney, F.-A. Quesnel, Louis Bourdages, F.-A. Larocque, Jules Quesnel, R.-J. Kember, Roch de Saint-Ours y assistaient (1).

M. Charles de Saint-Ours ne pouvant s'y rendre, à cause de ses infirmités, confia à son fils la lettre que nous avons publiée plus haut. Tous protestèrent contre le projet. Le peuple rédigea des pétitions. On recueillit 60,000 signatures. MM. Papineau et Nelson se rendirent en Angleterre

(1) Bibaud, *Histoire du Canada*, II Vol., p. 235, 236.

pour porter cette formidable opposition. Le projet fut abandonné.

Lord Dalhousie, qui succéda à Richmond, se montra bien disposé envers les Canadiens. Il voulut rétablir la bonne entente entre les deux factions de la Chambre. Son discours d'ouverture fit espérer les plus beaux résultats. Mais il ne put réussir à se concilier la majorité de l'Assemblée sur la question toujours vivante des *Subsides*. Ne pouvant les faire voter par l'Assemblée, il prorogea le Parlement, le 7 mars 1827, censura les députés, mais remercia les membres du Conseil Législatif.

MM. Papineau, Heney, Leslie, Valois, Perrault, Cuvillier, Raymond et Quesnel répondirent au gouverneur par la voie des journaux. *Le Spectateur Canadien* et la *Minerve* lancèrent des articles très violents. Les élections qui suivirent furent faites au milieu des désordres.

La crise devint de plus en plus aiguë. Deux partis se combattaient. Celui du gouvernement, où les Anglais étaient en majorité, et imbus de préjugés contre notre peuple, et celui de la réforme composé des Canadiens-Français auxquels quelques Anglais s'étaient joints.

Les amis du gouvernement avaient l'*ire* facile et insultaient à notre race. Nous admettons pourtant que les amis de la cause canadienne ne furent pas exempts de blâme. Nous sommes per-

suadés que si le grand chef de la réforme, M. Papineau eût accepté le compromis que lui proposa lord Dalhousie, beaucoup de difficultés eussent été aplanies. C'était un acheminement vers la réforme générale, mais Papineau voulut tout gagner à la fois, et il refusa la branche d'olivier qui lui était tendue. Les journaux du temps contribuèrent à semer la discorde. Les journaux anglais attaquaient les canadiens et ceux-ci leur rendaient la pareille (1).

Ce n'était que le commencement d'une lutte qui devait durer jusqu'à la révolte à main armée de 1837-38. Lord Dalhousie fut relevé de son emploi et il partit le 7 septembre 1828.

Des adresses lui furent présentées lors de son départ. En fait, il avait été sincère et il s'était efforcé de rétablir la paix. Sous les administrations de Sir James Kempt et de lord Aylmer, les ministres de la Métropole offrirent à la Chambre certaines concessions. Ils lui abandonnaient le contrôle de tous les revenus, à la réserve du revenu "casuel et dominial" et une liste de 19,500 *louis*. Les députés refusèrent de voter cette somme. "La presse redevint licencieuse, dit Bibaud, et crie: Point de liste civile pour la vie du roi (2)."

---

(1) La lutte n'est pas encore finie. Le champ de bataille varie, mais, disons-le à regret, entre les deux races, elle continue toujours. De nos jours, ce sont les Canadiens-français de l'Ontario et des provinces de l'Ouest qui sont sur la brèche et qui vaillamment défendent les positions que des persécuteurs entêtés ont entrepris de démolir.

(2) *Bibaud, Histoire du Canada.*

Les conseillers législatifs, traités de vieillards malfaisants, ou de nuisance, font appréhender, par leur sergent d'armes, les imprimeurs et les éditeurs de la *Minerve* et du *Vindicator*, et les emprisonnent. Montréal est alors témoin de processions nocturnes, de tumultes, d'émeutes. Le 21 mai 1832, les troupes sont appelées sous les armes, trois Canadiens sont tués en cette bagarre, et deux blessés. Les affaires vont de mal en pis (1).

Le 21 février 1834, Papineau fait adopter en Chambre les 92 résolutions, qui contiennent les griefs des Canadiens, que l'on porte à Londres. Les élections donnent lieu à de nouvelles émeutes. A Sorel, le 8 novembre, Louis Marcoux est assassiné dans la bagarre. Il est inhumé le 10, dans le cimetière, au milieu d'un grand concours de peuple qui lui décerne le titre de martyr.

Le 2 août 1835, lord Gosford arriva à Québec en qualité de gouverneur. Trois commissaires anglais: Sir James Gray, Sir Georges Gipps et Fred. Elliott l'accompagnaient. Ils étaient envoyés ici afin d'étudier les affaires du pays et de porter ainsi un remède salutaire aux maux dont il souffrait.

Lord Gosford se montra bienveillant envers les Canadiens. A l'ouverture du Parlement, il fit un discours en français et en anglais. Cet acte de courtoisie flatta la députation française, et mécon-

---

(1) *Bibaud, Histoire du Canada.*

tenta les Anglais, qui publièrent des articles violents dans la *Gazette* de Montréal.

Le gouverneur cherchait des solutions aux graves questions qu'on lui avait soumises. Le débat sur les *Subsides* réveilla les anciennes luttes. Papineau, malgré une forte opposition, fit voter la liste civile pour six mois. Lord Gosford la refusa. Vers le même temps les Commissaires publièrent leur rapport. Il mécontenta les Canadiens car il était rédigé contre eux (1). Il préconisait l'adoption de mesures draconiennes contre la race française. Ce n'était pas là un moyen de rétablir la paix entre les deux races.

Le groupe de réformistes demandait le contrôle exclusif des subsides par la Chambre, l'indépendance des juges, l'exclusion des fonctionnaires publics des deux Chambres, la réforme du Conseil législatif, de nouvelles lois pour la régie des terres publiques, et des représentants responsables à la Législature...

Nul ne contestera l'à-propos de ces réformes. Les abus dont le peuple avait souffert jusque-là donnaient droit, croyons-nous, de les demander. L'agitation faite autour de ces questions politiques était opportune. Mais les chefs du parti réformateur, qui auraient dû lutter sur le terrain constitutionnel, dépassèrent la mesure. Comme sous

(1) On peut lire ce rapport dans le *Canadien* des 12, 14, 17, 21 avril 1837.

lord Dalhousie, ils exaspérèrent le peuple par leurs écrits et leurs discours. Ils le poussèrent même à la révolte, l'exposant aux pires représailles, car ils n'avaient pas en mains les moyens de le protéger dans le cas d'insuccès. "Des jeunes gens biens intentionnés, sans doute, épris de l'amour de leur patrie et de leurs compatriotes, mais sans expérience, s'étaient jetés, à corps perdu, dans la carrière politique. Dans leur enthousiasme patriotique ils devaient, en passant les bornes de la modération et de la prudence, se fourvoyer, et égarer ou mener trop loin, ceux qui les voulaient suivre. Les jeunes gens sont l'espoir de la patrie, mais non son conseil, et pour réaliser, ne pas tromper cet espoir, ils doivent attendre que leur temps soit venu, que l'âge, l'expérience, la réflexion et l'étude aient éclairé leur raison et mûri leur jugement; autrement, ils courent le risque de compromettre leur avenir, en faisant ce que, dans la suite, ils voudraient pour beaucoup n'avoir pas fait, après avoir reconnu que le parti embrassé avec chaleur n'était ni le plus sage, ni le plus sûr... Le journaliste, l'orateur, l'historien, qui, loin de chercher à réprimer, à modérer du moins la fougue des jeunes gens, chercherait à l'exciter, nous paraîtrait essentiellement manquer à son devoir public. Les hommes âgés, les sages, ne doivent pas seulement à la jeunesse le sourire de la bienveillance et des bons souhaits; ils lui doivent encore l'avis de se garder de son âge."

Ces remarques de Bibaud sont d'une grande justesse. Si les orateurs d'alors, si les écrivains de la *Minerve* pour ne parler que du journal le plus violent du côté canadien, eussent été guidés par des hommes sages et prudents, on n'eût pas assisté à la boucherie de 1837-38. Malheureusement une bonne partie du peuple de nos campagnes suivit aveuglément les chefs révolutionnaires qui se présentaient à lui comme des libérateurs et des sauveurs. Il ne s'aperçut que trop tard de la profondeur de l'abîme qu'ils avaient creusé et dans lequel pouvaient sombrer les libertés conquises avec tant de peine.

En 1836, la fête de la Saint-Jean-Baptiste, célébrée avec enthousiasme à Montréal et dans nos campagnes, donne lieu à des démonstrations patriotiques. A Saint-Ours, 80 personnes se réunissent à la résidence de Pierre Magnan et sous la présidence d'un ardent patriote, le Dr Jacques Dorion, membre du Parlement. Le capitaine Athanase Frédette, Louis Giard, le notaire C. Bazin, le capitaine St-Germain, prononcèrent des discours.

A Saint-Denis, l'inauguration du monument Marcoux donna lieu à de pareilles manifestations. Le Dr Wolfred Nelson, MM. Marchessault et Giard haranguèrent la foule et furent applaudis.

Cependant les articles de la *Minerve* devenaient de plus en plus incendiaires. Au mois de septem-

bre, son propriétaire, M. L. Duvernay est jeté en prison et condamné à 20 *louis* d'amende. Le 14 octobre, on lui rend la liberté, et le 11 mars 1837, l'amende qu'il avait payée lui est remise sur l'ordre du gouverneur.

A partir de cette date, les incidents se multiplient. Lord Gosford cherche une solution aux questions qui l'embarrassent. Mais, comme tous ses prédécesseurs, il lui en coûte de se rendre aux légitimes réclamations des Canadiens. Il fait des demi-concessions tout en déplorant l'agitation qui se continue. Le 26 avril 1837, il écrit à M. Roch de Saint-Ours. Il lui dit qu'il regrette de ne pouvoir lui faire expédier un exemplaire du *Rapport des Commissaires*, n'en possédant qu'un seul; il exprime toutes ses sympathies à la famille de Salaberry qui a perdu son chef, et il ajoute: "Je vois qu'il se fait des efforts pour tenir une assemblée sur le Richelieu. Ceux qui poussent cette affaire sont les mêmes gens qui ont conduit le pays dans le malheureux état où il est à présent. Si le peuple pouvait se rendre compte de ce fait, tout irait bien, la paix et l'harmonie seraient bientôt rétablies."

Vers le même temps, il invite M. de Saint-Ours à accepter la position de Shérif. Cette nomination est mal accueillie par la *Gazette de Québec* et le *Mercury;* le *Canadien* publie l'entrefilet suivant: "Le nouveau fonctionnaire appartient à une classe

d'hommes, dont à peu d'exceptions près, les habitudes et les idées traditionnelles l'ont isolée de la masse du peuple, en la rapprochant de l'oligarchie bretonne, qui par ses idées d'ascendance et d'exploitation s'est aussi séparée de la masse du peuple. Rien donc d'étonnant que les organes de cette oligarchie fassent bon accueil au nouveau fonctionnaire: après un oligarque pur c'était ce qu'ils pouvaient avoir de mieux. Ce qui répugne à ces Messieurs c'est un homme sorti du peuple, ayant des antécédents et des sympathies populaires. Le pouvoir et l'influence dans ce dernier cas sont acquis au peuple, et c'est autant de perdu pour l'oligarchie..."

Ces lignes font voir la mentalité de quelques-uns des chefs réformistes. La famille de Saint-Ours avait rendu de trop précieux services à la cause canadienne pour mériter de semblables reproches. Les révolutionnaires flattaient le peuple, ils profitaient de toutes les occasions pour grossir les fautes qu'ils croyaient voir dans l'administration des affaires civiles afin de mettre le gouverneur dans l'embarras, et lui créer une situation intolérable. Il est facile de concevoir que cette tactique devait indisposer lord Gosford contre les Canadiens.

Le 24 avril la *Minerve* conseilla de convoquer une assemblée de tous les habitants du comté de Richelieu afin de "prendre dans tout le pays des engagements solennels pour refuser certains articles

d'importation et ne plus faire usage de ceux dont les impôts sont versés dans la caisse publique." Elle conseillait même la résistance par les armes.

Le *Canadien* désapprouva ce conseil; "il fournirait au gouvernement, disait-il, le prétexte de nous écraser de manière à ne jamais nous relever."

Bibaud nous apprend que l'intolérance politique régnait en souveraine. Que ceux des Canadiens qui ne voulaient pas prendre fait et cause contre le gouverneur étaient regardés comme des traîtres à leur patrie, tandis que ceux qui commettaient des excès pour le faire détester étaient des patriotes, des défenseurs de la patrie. "Ceux qui ne voulaient pas que la licence de la presse fût réfrénée, auraient voulu étouffer jusqu'à la pensée même(1)." Ces lignes se passent de commentaires. L'agitation politique autour des réformes désirées avait assurément sa raison d'être; cependant était-il sage de prendre les armes pour arriver plus tôt au but à atteindre? Nous ne le pensons pas. Il valait mieux attendre patiemment les concessions que, chaque année, l'élément français obtenait du gouvernement. Les réformes radicales ne s'opèrent pas d'un seul coup.

Ajoutons, en terminant, que les premières responsabilités retombent, d'après ce qui vient d'être dit, sur l'Angleterre qui laissa persécuter le peuple

(1) *Bibaud, Histoire du Canada,* II Vol., p. 308.

canadien en refusant trop longtemps de lui rendre justice.

La conduite de l'élément anglais du Canada n'est pas moins blâmable. Il employa tous les moyens, insultes, persécutions, pour écraser la race française et l'asservir. En troisième lieu, les chefs canadiens-français par leurs harangues enflammées et leurs appels aux représailles, précipitèrent la révolte. S'ils eussent conservé plus de calme, plus de modération, ou conduit cette lutte sur le terrain constitutionnel seulement, ils seraient parvenus, croyons-nous, à conquérir toutes les libertés qu'ils convoitaient et qu'ils arrachaient une à une à la Métropole.



CHAPITRE XIII.

L'assemblée de Saint-Ours.—Les chefs patriotes dans la paroisse.—Les résolutions.—Les démissions.—Le rôle de la *Minerve*.—Les Fils de la Liberté.—L'assemblée de Saint-Charles.—Mandement de Mgr Lartigue.—L'accueil qu'on lui fait.—Rencontre des Fils de la Liberté et des Constitutionnels.—Les soldats anglais passent à Saint-Ours.—Le meurtre de François Normand.—La bataille de Saint-Denis.—Second mandement de Mgr Lartigue.—Assemblée loyale à Saint-Ours.—Fin du conflit.—Le Dr Jacques Dorion.—Heureuse intervention de M. Bélanger en faveur des prisonniers politiques de sa paroisse.—Leur délivrance.

Comme l'avait prévu lord Gosford et annoncé la *Minerve*, une assemblée fut convoquée à Saint-Ours. Cette paroisse, voisine de Saint-Denis, où demeurait le Dr Wolfred Nelson, coseigneur de Saint-Ours, devait fournir son contingent de patriotes. Parmi les plus influents se trouvaient le Dr Jacques Dorion, Louis Mogé, Hippolyte Mogé, son frère, Antoine Daigle, Louis Chapdelaine, Antoine Marchessault, Pierre Magnan, L.-N. Leclaire, notaire, Godefroy Cormier, Isaac Marchessault...

L'assemblée eut lieu le 7 mai, à l'issue des vêpres. Le vapeur le *Cygne* amena beaucoup d'étrangers. La *Minerve* fixa leur nombre à 1,200. Le *Canadien*, alors plus modéré, donna à entendre que l'affaire avait été peu importante; que les étrangers s'y

trouvaient peu nombreux, bien qu'on eût annoncé, depuis le dimanche précédent, que le prix du passage, à bord, de Saint-Hilaire à Saint-Ours, ne coûterait que 12 sols. En fait le capitaine chargea 40 sols.

MM. Séraphin Cherrier, J.-P. Boucher Belleville, le Dr W. Nelson, J. Angers, L. Fleury, Deschambault, O. Chamard, les capitaines Jalbert, Côté, Chapdelaine, Beaulac, ... assistaient à l'assemblée.

M. Séraphin Cherrier, de Saint-Denis, fut appelé à la présidence, et M. Boucher Belleville agit comme secrétaire. Des discours furent prononcés et les résolutions suivantes adoptées.

1°—Proposé par Dr W. Nelson, secondé par J.-B. Angers, de St-Denis:

Résolu: Que nous avons vu avec les sentiments de la plus vive indignation les résolutions proposées à l'adoption de la Chambre des Communes du 6 mars dernier, résolutions dont l'effet nécessaire est de nous enlever toute garantie de liberté et de bon gouvernement pour l'avenir de cette province.

2°—Proposé par L.-F. D'Eschambault, écr, secondé par le capitaine Jalbert, de Saint-Denis:

Que l'adoption de ces résolutions sera une violation flagrante de la part des Communes et du gouvernement qui les a proposées, de la Capitulation, des traités, des actes constitutionnels, qui ont été octroyés à ce pays. Que ces actes, ces

traités portent des obligations réciproques savoir de notre part: amour et obéissance; de la part de l'Angleterre protection et garantie de liberté, qui seraient virtuellement annulées par la violation des promesses des parties contractantes.

3°—Proposé par O. Chamard, secondé par J.-E. Mignault, de St-Denis:

Que dans ces circonstances, nous ne pourrions regarder autrement le gouvernement qui aurait recours à l'injustice, à la force, à une violation du contrat social, que comme un pouvoir oppresseur, un gouvernement de force, pour lequel la mesure de notre soumission ne devrait être désormais que la mesure de notre force numérique jointe aux sympathies que nous trouverions ailleurs.

4°—Proposé par H. Mogé, secondé par A. Marchesseau, de St-Ours:

Que le machiavélisme qui depuis la cession a accompagné tous les actes du gouvernement, la mauvaise foi qui les a caractérisés jusqu'ici, la faiblesse qui perce à chaque page du rapport des commissaires et dans les discours des ministres, où on ne rougit pas d'alléguer notre petit nombre et notre division comme motifs de nous refuser justice, ne nous inspirent que le plus profond dégoût et le mépris le plus prononcé pour les hommes qui commandent à un des peuples les plus grands et les plus nobles de la terre ou qui sont attachés à un tel gouvernement.

5°—Proposé par J.-B.-E. Durocher, secondé par le Capitaine Côté:

Que le peuple de ce pays a longtemps attendu justice de l'administration coloniale d'abord, du gouvernement métropolitain ensuite, et toujours inutilement; que pendant trente ans la crainte a brisé quelques-unes de nos chaînes, pendant que l'amour désordonné du pouvoir nous en imposait de plus pesantes. La haute idée que nous avons de la justice et de l'honneur du peuple anglais nous a fait espérer que le parlement qui le représente apporterait un remède à nos griefs. Ce dernier espoir déçu nous a fait renoncer à jamais à l'idée de chercher justice de l'autre côté de la mer, et de reconnaître enfin combien le pays a été abusé par les promesses mensongères qui l'ont porté à combattre contre un peuple qui lui offrit la liberté, des droits égaux, pour un peuple qui lui préparait l'esclavage. Une triste expérience nous oblige à reconnaître que de l'autre côté de la ligne 45ième étaient nos amis et nos alliés naturels.

6°—Proposé par le Capitaine Beaulac, secondé par le Capitaine Hippolyte Chapdelaine:

Que nous nions au parlement anglais le droit de *législater* sur les affaires intérieures de cette colonie contre notre consentement, et sans notre participation et nos demandes, comme le *non-exercice* de ce droit par l'Angleterre nous a été garanti par la constitution et reconnu par la métropole, lorsqu'elle

a craint que nous n'acceptassions les offres de liberté et d'indépendance que nous faisait la république voisine. Qu'en conséquence, nous regardons comme nul et non avenu l'acte de commerce du Canada, l'acte qui incorpore la société dite *Compagnie des terres*, et enfin l'acte qui sera sans doute basé sur les résolutions qui viennent d'être adoptées par les Communes.

7°—Proposé par A. Ducharme, secondé par P. Tétreau:

Que nous ne nous regardant plus liés que par la force au gouvernement anglais, nous lui serons soumis comme un gouvernement de force, attendant de Dieu, de notre bon droit et des circonstances, un sort meilleur, les bienfaits de la liberté et d'un gouvernement plus juste. Que cependant comme notre argent public dont ose disposer sans aucun contrôle le gouvernement métropolitain va devenir entre ses mains un nouveau moyen de pression contre nous, et que nous regardons comme notre devoir, comme de notre honneur, de résister par tous les moyens actuellement en notre possession à un pouvoir tyrannique, pour diminuer autant qu'il est en nous ces moyens d'oppressions, nous résolvons:

8°—Proposé par le Capitaine Doyon, secondé par M. L. Métivier, de St-Ours:

Que nous nous abstiendrons autant qu'il est en notre pouvoir de consommer les articles importés,

particulièrement ceux qui paient des droits plus élevés, tels que le thé, le tabac, les vins, le rhum... Que nous consommerons de préférence les produits manufacturés dans notre pays; que nous regarderons comme bien méritant de la patrie quiconque établira des manufactures de soie, de drap, de spiritueux... Que considérant l'acte du commerce comme non avenu, nous regarderons comme très licite, le commerce désigné sous le nom de contrebande, jugerons ce trafic honorable, tâcherons, de le favoriser de tout notre pouvoir, regardant ceux qui le favoriseront comme méritant bien du pays, et comme infâme quiconque se porterait dénonciateur contre eux.

9°—Proposé par M. Olivier, secondé par Charles Lebeau:

Que pour rendre ces résolutions plus efficaces, cette assemblée est d'avis qu'on devrait faire dans le pays une association dont le centre serait à Québec ou à Montréal, dans le but de s'engager à ne consommer que des produits manufacturés en ce pays, ou importés sans avoir payé de droits.

10°—Proposé par M. Labarre, secondé par Joseph Dudevoir:

Que pour opérer plus efficacement la régénération de ce pays, il convient, à l'exemple de l'Irlande, de se rallier autour d'un seul homme. Que cet homme, Dieu l'a marqué comme O'Connell, pour être le chef politique, le régénérateur du peuple;

qu'Il lui a donné pour cela une force de pensée et de parole qui n'est pas surpassée, une haine d'oppression, un amour du pays, qu'aucune promesse, aucune menace du pouvoir ne peut fausser. Que cet homme désigné par le pays est L.-J. Papineau. Que cette assemblée considérant les heureux résultats obtenus en Irlande du tribut appelé *Tribut O'Connell* est d'avis qu'un semblable tribut appelé *Tribut Papineau* devrait exister en ce pays; les comités de l'association contre l'importation seraient chargés de le prélever.

11°—Proposé par M. Marchessault, secondé par A. Laurendeau.

Que cette assemblée ne saurait se séparer sans offrir ses plus sincères remerciements aux orateurs peu nombreux, mais zélés et habiles, qui ont fait valoir la justice de notre cause dans la Chambre des Communes, ainsi qu'aux hommes honnêtes et vertueux qui ont voté avec eux; que pareillement les industriels de Londres, qui ont présenté une requête à la Chambre des Communes, en faveur de ce malheureux pays, ont droit à notre plus profonde reconnaissance. Que nos frères et amis de l'Union politique de Toronto méritent également nos remerciements pour la sympathie qu'ils nous ont témoignée par les résolutions adoptées le 17 avril dernier contre les mesures coercitives proposées par les ministres.

12°—Proposé par M. S. Cherrier, secondé par M. Godefroy Cormier:

Que cette assemblée entretient la conviction que dans une élection générale dont le pays est menacé à l'instigation d'hommes pervers, aussi ignorants de l'opinion publique dans la crise actuelle qu'ils sont dépourvus d'influence, les électeurs témoigneront leur reconnaissance à leurs fidèles mandataires en les réélisant et en repoussant ceux qui ont forfait à leurs promesses, à leurs devoirs, et qui ont trahi leur pays, soit en se rangeant du côté de nos adversaires, soit en s'abstenant lâchement, lorsque le pays attendait d'eux l'expression honnête de leurs sentiments."

Ces résolutions furent adoptées avec le plus grand enthousiasme. "S'il est raisonnable de croire, écrit M. L.-N. Carrier, que c'était là l'expression des idées de ceux qui étaient à la tête du mouvement insurrectionnel, MM. Papineau, Nelson, Morin, Girouard, Lafontaine... il est évident qu'ils tombaient dans de graves erreurs sur plusieurs points de droit et de fait.

En premier lieu, ils comptaient imprudemment, pour seconder le Bas-Canada dans sa rébellion contre l'Angleterre, sur des secours qui lui seraient envoyés des Etats-Unis, or rien n'était moins vraisemblable que cette intervention de la République voisine dans nos différends avec la métropole. La République Américaine était alors en paix avec l'Angleterre, les deux pays, liés par des intérêts commerciaux d'une immense

importance, subissaient à cette époque une crise commerciale qui ébranlait les institutions financières et les maisons de commerce les plus puissantes; aux yeux des moins clairvoyants leurs intérêts communs étaient de rester en paix. D'un autre côté, on ne pouvait pas supposer à la République le désir de profiter du mécontentement et de l'état de révolte du Haut et du Bas-Canada, pour déclarer la guerre à l'Angleterre, car il n'est jamais entré sérieusement dans l'esprit des hommes politiques des Etats-Unis de vouloir agrandir leur territoire...(1)."

La cinquième résolution, remarque le même auteur, jetait le blâme sur tous les Canadiens qui avaient pris les armes contre les Américains et qui s'étaient couverts de gloire et d'honneur en ces deux circonstances, 1775 et 1812. Cette résolution est encore une déclaration ouverte de guerre contre l'Angleterre.

Que penser de la 8ième résolution qui poussait le peuple à pratiquer la contrebande, et qui qualifiait du titre d'infâmes ceux qui pourraient se faire les dénonciateurs des contrebandiers?

De semblables résolutions furent adoptées dans plusieurs paroisses. Il y eut ici et là quelques variantes. Celles de Saint-Laurent, du 14 mai, furent encore plus exagérées. Les paroisses Saint-Roch de Lachenaye, Saint-Marc, Sainte-Scholas-

(1) L.-N. Carrier : *Les Evénements de 1837-38, p. 28 et suivantes.*

Le collège de Saint-Ours.

Le Presbytère de Saint-Ours.

tique, Saint-Hyacinthe, Longueuil, Sainte-Rose, Saint-Benoit tinrent leurs assemblées. L'effer-verscence populaire ne fit qu'augmenter. Lord Gosford s'en émut. Quelques jours après l'assemblée de Saint-Ours, il écrivit à quelques-uns des chefs de la paroisse, notamment aux capitaines Louis Mogé, Hippolyte Chapdelaine et au lieutenant Antoine Daigle, pour leur demander compte de leur conduite.

Cette démarche du gouverneur lui valut de la part de Louis Mogé la réponse suivante:

"Saint-Ours, 21 août 1837.

A S. Wilcott, Ecr, Secrétaire Civil,

Monsieur:

J'accuse réception de votre lettre dans laquelle vous me dites qu'il a été fait rapport à son excellence (sans doute par quelques mouchards) que j'avais assisté à l'assemblée publique tenue à Saint-Ours, le 12 mai dernier, et que j'y avais pris une part active. A cela j'ai à répondre que le rapport fait à son excellence est entièrement faux; je n'étais pas présent à cette assemblée et par conséquent je n'ai pu y prendre une part active. Je pourrais me dispenser d'en dire davantage, si les questions de son excellence, avec la tendance qu'elles me paraissent avoir de scruter les opinions individuelles ne me mettaient dans la nécessité de dire un mot au sujet de l'assemblée en question;

car je crains trop qu'en m'astreignant à dire simplement que je n'y ai pas assisté, son excellence ne pense que je pourrais peut-être désapprouver des procédés qui y ont été adoptés, ce qui assurément serait pour le moins aussi faux que le rapport que vous me dites avoir été fait à son excellence. Je vous dirai donc, Monsieur, et sans ostentation ni intention de braver qui que ce soit, mais franchement et candidement, que je regrette sincèrement que des affaires indispensables m'aient empêché d'y prendre part; que je suis loin de voir de la sédition dans ces réunions paisibles de citoyens qui discutent ce qui est de leur intérêt le plus cher; que je regarde ce droit comme étant le plus sacré de la constitution anglaise et celui auquel tout sujet anglais doit tenir le plus fortement, que quoiqu'il ne m'ait pas été possible d'assister à l'assemblée du comté de Richelieu, je sympathise cordialement avec tous ceux qui travaillent au redressement des griefs et des abus qui pèsent sur nous depuis si longtemps.

A présent il ne me reste plus qu'à vous dire que si de tels sentiments sont incompatibles avec les places d'honneur, de capitaines de milice et de commissaires, je n'ai pas d'objection, pour éviter par la suite à son excellence toutes espèces d'inquisitions sur mon compte, et même je désire que mon nom soit rayé de la liste des commissaires préfé-

rant de beaucoup avant tout être citoyen et exercer les droits que m'accorde notre constitution.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Louis Mogé."

La *Minerve* publia la lettre du Capitaine Mogé; et, dans un article rédigé contre le gouverneur, elle ajoutait: "Nous apprenons que tous les miliciens du Capitaine Mogé, de Saint-Ours, se sont réunis la semaine dernière et lui ont planté un *mai*, en marque d'approbation de sa conduite. L'inscription suivante se trouve sur le *mai* "Au Capitaine Mogé, destitué, mais réélu par le Peuple." Ce qu'il y a de plus curieux dans cette affaire c'est que M. Mogé a été privé de sa place de capitaine sous l'accusation d'avoir pris part à l'assemblée du comté de Richelieu, à laquelle il n'a pas assisté. Le dégoût est tel dans les campagnes pour les commissions, qu'un sergent du Capitaine Mogé lui a demandé d'être rayé sur la liste et n'a consenti à servir qu'après sa réhabilitation par le peuple..."

Le journal dénaturait sensiblement les faits ; car, jusque-là, c'était le Capitaine Mogé qui avait bel et bien donné sa démission. L'exemple entraîne dit un vieux proverbe. Aussi, à partir de cette date, les démissions ne se comptent plus. C'est le Capitaine Hébert de Saint-Valentin, ce sont encore les sieurs Abraham Marchessault, de Saint-Ours, Antoine Daigle et Hippolyte Chapdelaine de la même paroisse.

Il nous est impossible de citer toutes ces lettres, cependant, comme celles des deux derniers ont une signification particulière, nous les donnons en entier.

Voici la lettre du lieutenant Antoine Daigle:

"A Monsieur S. Wilcott, Ecr.,

Monsieur,

Je vous prie d'informer son excellence le gouverneur en chef, que je répudie tellement le système de démission et de persécution tant contre les magistrats intègres et qui ont la confiance du peuple que contre les officiers qui ont donné tant de preuves de leur mérite et de dévouement dans le service de la guerre, que je ne crois pas devoir garder aucune situation dans une administration qui s'est montrée et qui se montre encore aujourd'hui si peu généreuse et reconnaissante. Je désire partager le sort de la plupart des officiers de mon bataillon; informez donc son excellence que je résigne ma commission comme lieutenant et adjutant du 1er Bataillon de Richelieu ainsi que celle de commissaire pour la seigneurie de St-Ours.

(Signé) ANTOINE DAIGLE."

Le sieur Hippolyte Chapdelaine écrivit à son tour:

"Monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre en date du 14 août dernier, dans laquelle il a été fait rapport

à son excellence que j'avais assisté à l'assemblée du comté de Richelieu. Ma première résolution en recevant ainsi l'invitation banale de répondre aux inquisitions de son Excellence fut de n'y point faire de réponse. Mais commençant à craindre que son excellence ne jugeât à propos de ne point m'honorer d'une destitution que je crois mériter comme tous mes autres collègues, qui se sont montrés les vrais amis de leur pays en donnant une fausse interprétation à mon silence; je préfère (sans vous reconnaître le droit de scruter mes opinions politiques) vous donner les explications que vous demandez. Je vous dirai donc... que j'ai assisté à cette assemblée, que j'y ai pris une part très active, que j'ai approuvé et que j'approuve encore de tout mon cœur toutes les résolutions qui y ont été adoptées. Je vous prie de dire à son excellence, pour toute explication à ce sujet, que je suis un vieux capitaine qui n'a point craint de se rendre aux frontières pour défendre son pays contre l'invasion de ceux qu'il croyait ses ennemis, de même aujourd'hui, je veux lui prêter cordialement mon appui contre tout projet qui me paraîtrait tendre à l'envahissement de ses droits et des libertés qui sont garanties par sa constitution.

Vous pouvez de plus informer son excellence que si elle croit que de tels sentiments méritent une semblable inquisition pour lui en éviter le trouble à

l'avenir, je garderai comme une faveur la destitution de ma place de capitaine.

(Signé) HYPPOLITE CHAPDELAINE."

Il ressort de ces deux lettres que le rapport de la *Minerve* était faux, en mettant le peuple sous l'impression que le gouverneur avait destitué ces officiers de milice, quand, à la vérité, ils avaient donné leurs démissions librement. Bien plus, le capitaine Louis Mogé, le lieutenant Abraham Marchessault, et le lieutenant Antoine Daigle, ne furent rayés de la liste des officiers actifs que le 14 septembre, d'après la *Gazette Officielle*.

On voit par là la part de responsabilité qui revient à la *Minerve* dans le mouvement de rébellion.

Quoiqu'il en soit, le ton digne et ferme des lettres que nous venons de lire fait voir que la colère du peuple est à son paroxysme et que l'orage menace de se propager par tout le pays.

Les articles publiés par les chefs révolutionnaires deviennent de plus en plus incendiaires. Ceux-là qu'un certain L. M. N. publie dans le *New-York Daily Express* et qui sont reproduits par les journaux canadiens font plus d'impression sur la foule surexcitée que les plus forts raisonnements. La tempête qui gronde éclatera terrible. Ni les aver-

(1) Hippolyte Chapdelaine, capitaine en 1837, avait été fait lieutenant la 5 mai 1822, sous le gouverneur Dalhousie. Le 10 janvier 1837, il se donne en rente, avec sa femme, Marie-Louise Lebœuf, à ses enfants Louis, Maxime, Abraham. Louis est alors marchand au bourg de William Henry, Sorel. (*Le Noblet*).

tissements charitables de l'évêque de Montréal, ni les conseils du clergé, ne peuvent l'arrêter.

Le 4 octobre les *Fils de la Liberté* se réunissent à Montréal et lancent le cri de ralliement aux jeunes Canadiens de l'Amérique du Nord.

"Frères: Lorsque des événements urgents dans les affaires d'un pays rendent nécessaires que les citoyens se forment en association; le respect dû aux opinions de la société demande de leur part une déclaration explicite des motifs qui les ont induits à se coaliser, et des principes qu'ils ont l'intention d'établir au moyen de leur organisation.

Nous considérons qu'après le privilège qui appartient à chaque individu d'agir pour lui-même, d'après les bases mêmes de la société, celui de joindre toute son énergie à celle de ses concitoyens dans tous les projets qui ont pour but la défense ou l'intérêt mutuel, et par conséquent, le droit d'association est un droit sacré et aussi inaliénable que celui de la liberté personnelle. Nous maintenons que les gouvernements sont institués pour l'avantage, et ne peuvent exister avec justice que du consentement des gouvernés et que quelque changement artificiel qui survienne dans les affaires humaines, un gouvernement de choix n'en est pas moins inhérent au peuple... *Tous les gouvernements étant institués pour l'avantage de tout le peuple, nullement pour l'honneur ou le profit d'un seul individu, toute prétention à gouverner, d'après une*

autorité divine ou absolue, réclamée par ou pour aucun homme ou classe d'hommes quelconque, est blasphématoire ou absurde, tout comme il est monstrueux de l'inculquer et dégradant de l'admettre. L'autorité d'une mère-patrie sur une colonie ne peut exister qu'aussi longtemps que cela peut plaire aux colons qui l'habitent, car ayant été peuplé par eux ce pays leur appartient de droit, et par conséquent, peut être séparé de toute connexion étrangère toutes les fois que les inconvénients résultant d'un pouvoir exécutif situé au loin et qui cesse d'être en harmonie avec une législation locale, rendent une telle démarche nécessaire à ses habitants pour protéger leur vie et leur liberté ou pour acquérir la prospérité..."

A l'appui de cette doctrine entachée d'erreurs philosophiques, ils énonçaient une longue série de griefs réels dont les Canadiens s'étaient plaints depuis trois quarts de siècle.

Le 23 octobre, une grande assemblée eut lieu à Saint-Charles-sur-Richelieu, sous la présidence du Dr Wolfred Nelson (1), J.-T. Drolet, de Saint-Marc, et F.-C. Duvert, de Saint-Charles, furent nommés vice-présidents. J.-P. Boucher Belleville agissait comme secrétaire.

(1) Coseigneur de Saint-Ours. Il avait épousé Delle Charlotte Noyelle de Fleurimont. Charlotte Boucher de la Perrière, mère de Mme Nelson, était la petite-fille de Jeanne de Saint-Ours, et héritière d'un fief qui porta le nom de fief Nelson.

La Chambre d'Assemblée était représentée par les honorables J. Papineau, F. Malhiot, L.-M. Viger, J.-T. Drolet, Dr Jacques Dorion, C.-O. Perrault, J.-J. Girouard, E. Rodier, L. Lacoste, C.-H.-O. Côté, E.-B. O'Callaghan, L.-R. Blanchard, de Saint-Hyacinthe.

Le capitaine Bonin de Saint-Ours et P. Amyot, Brown, Girod, y assistaient avec 2,000 personnes environ venues des paroisses avoisinantes.

La *Minerve* raconta dans les termes suivants cet événement qui faisait avancer d'un pas de plus le mouvement révolutionnaire: "L'assemblée du 23 courant, à Saint-Charles, fera époque dans l'histoire du Canada. En tête de la phalange patriotique se trouvait le grand réformiste, l'hon. M. Papineau, habillé d'étoffe du pays. Il fut salué par la décharge d'une centaine de fusils et de coups de canons... Une compagnie de cent miliciens se tenait sur les derrières, disposée dans le plus bel ordre, sous le commandement des braves capitaines Lacasse et Jalbert, deux des officiers démis par Lord Gosford, mais élus par le peuple. Une foule de drapeaux et de bannières flottaient dans les airs et faisaient lire en haut ces inscriptions: *Fuis Gosford, persécuteur des Canadiens! Vive Papineau et le système électif! Honneur à ceux qui ont renvoyé leurs commissions, et à ceux qui ont été démis, infamie à leurs successeurs! Les Canadiens meurent, mais ne savent pas se rendre!*

Le Conseil législatif était représenté par une tête de mort et des os en sautoir.

Conseil électif, sine quo non! Liberté, nous vaincrons ou nous mourrons pour elle!

M. Papineau fut assez modéré dans son discours. Il recommanda la prudence et la lutte sur le terrain constitutionnel. Ce sage conseil arrivait malheureusement trop tard. Le Dr Côté fut plus violent. M. Malhiot qui ne partageait pas les vues des agitateurs fut expulsé de la tribune.

Ce fut dans cette fameuse assemblée que le Dr Nelson ,d'après certains historiens, se serait écrié: "Je diffère d'opinion avec M. Papineau; je crois que le temps est venu de fondre nos cuillers pour en faire des balles." Treize résolutions furent adoptées.

L'appel aux armes venait de retentir et l'insurrection allait bientôt éclater sous la poussée énergique des chefs patriotes qui employaient tous les moyens pour se gagner des partisans. Les procédés d'intimidation étaient en honneur et les charivaris à la mode. Les patriotes faisaient subir à ceux qui n'approuvaient pas leur conduite et qui refusaient de les imiter, des violences, qui, en des temps moins agités, eussent conduit leurs auteurs en prison.

L'hon. P. Debartzch, dans la soirée du 21 septembre, fut victime d'un charivari au manoir de Saint-Ours. Il revenait de Québec quand les patriotes, qui l'attendaient à la traverse de la rivière,

l'obligèrent à rebrousser chemin. Il s'échappa à travers les champs. Les patriotes, pour le recevoir avaient tourné leurs vêtements à l'envers. Autour du manoir ils firent un tapage infernal, et pendirent le pauvre député en effigie.

Le *Canadien* blâma la *Minerve* de cette équipée qu'elle avait patronnée (1).

Nous avons là un exemple entre mille de la manière de procéder des patriotes.

La *Minerve* publiait toutes les diatribes des chefs révolutionnaires. Le clergé, qui ne voulait pas embrasser la cause des rebelles, devint bientôt l'objet de leurs censures. Un collaborateur de la *Minerve* représentait dans les termes suivants les patriotes et les bureaucrates. "Un patriote, di-

(1) A Saint-Denis, le 24 septembre, les patriotes de l'endroit se réunissent chez Mme veuve B. Cherrier qui venait de recevoir la visite de son gendre, M. Godefroy de Tonnancour, membre du Parlement, et firent, durant une heure, une scène des plus disgracieuses. Une troupe de gens de la brasserie du Dr Wolfred Nelson pendirent en effigie lord Gosford, Debartzch, de Saint-Ours, et de Bleury. Madame Saint-Jacques, belle-sœur de Cherrier, s'attira la colère des patriotes en cette occurrence, en arrachant les inscriptions qui avaient été placées sur les effigies. Le 25 au soir les charivaristes se rendirent chez cette veuve et déclarèrent qu'ils voulaient la punir de son action anti-patriotique. Mme Saint-Jacques avait cinq enfants, dont l'aînée, Rosalie, n'était âgée que de 15 ans. Les charivaristes firent tout le bruit possible durant une heure, puis enfoncèrent la porte de la maison, renversèrent une table et les vases qui s'y trouvaient. La jeune Rosalie ouvrit alors une fenêtre et leur cria " qu'il était infâme de se conduire ainsi, que si elle avait un fusil prêt, elle ne se ferait pas de scrupule de tirer sur eux ". Il était tard lorsque les patriotes s'éloignèrent.

Le lendemain, ces défenseurs de nos droits entourèrent de nouveau la maison de Mme Saint-Jacques et commencèrent à en injurier les habitants. Il était neuf heures du soir. Avertie qu'une nouvelle tentative serait faite contre elle, cette pauvre femme s'était préparée à

sait-il, est celui qui ne veut pas consentir à ce que la religion catholique, celle de la majorité, soit foulée aux pieds, bâillonnée jusqu'à ce qu'on puisse l'étouffer... Celui qui ne veut pas de distinction odieuse d'origine, de langue et de religion est un patriote... Un bureaucrate, c'est un homme qui croit que parce qu'il parle telle langue et professe telle religion, qui n'est pas celle de la majorité du peuple, ce peuple doit amplement se soumettre à toutes les exactions de son avarice, à tous les caprices de ses haines et de ses affections..."

N'est-elle pas étrange la conduite d'une partie de notre bon peuple qui, pour sauver la patrie et la religion, marchait à la suite des deux Nelson, des

---

recevoir nos patriotes en quête d'exploits. Un jeune Mitchell, qui courtisait sa fille, lui avait procuré deux fusils chargés.

Madame Saint-Jacques ne voulut pas se servir de ces armes à feu. Elle attendit, avec ses enfants, qu'on enfonçât la contre-porte et qu'on arrachât le contrevent de la chambre où elle se trouvait. Alors le jeune Mitchell lui demanda s'il ne valait pas mieux tirer ?—" Attendez, dit-elle, qu'ils attaquent la pièce où nous nous trouvons, peut-être s'arrêteront-ils.—Sur les dix heures et demie ils forcèrent porte et contrevent. La jeune Rosalie s'écria ; " Si vous ne tirez pas, je vais tirer moi-même." Madame Saint-Jacques ouvrit la croisée, et donna l'ordre de faire feu. Deux hommes tombèrent blessés. Les patriotes surpris de cette attaque à laquelle ils ne s'attendaient pas, laissèrent échapper leurs victimes qui se mirent en sûreté. Ne les trouvant pas ils revinrent attaquer la maison abandonnée ; ils brisèrent les fenêtres, les meubles, tout ce qui leur tomba sous la main. Le lendemain ils eurent la joie d'arrêter la veuve Saint-Jacques, qui fut traînée en prison à Montréal. Le 10 octobre elle fut remise en liberté, sous caution, et enfin reconnue non coupable au mois de mars suivant, par un verdict du grand jury.

Les blessés, un nommé Saint-Onge et Pierre Mondor, n'étaient que de simples spectateurs des exploits des patriotes. Mondor prit part à l'engagement de Saint-Denis. *La Gazette de Québec, 3 octobre 1837.*

Brown et des Girod, huguenots, des Papineau, Morin, Dessaules, de Boucherville, Lafontaine, et tant d'autres jeunes gens de l'Ecole de la Petite France, tous plus ou moins imbus des idées perverses de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau? Quelle aberration chez ces pauvres gens qui se posaient en défenseurs de la religion, mais qui ne rougissaient pas de censurer leur évêque et leurs prêtres, qui laissaient créer maints scandales, jusque dans le lieu saint, en signe de protestation contre la lecture du mandement de l'évêque ou contre le chant du *Te Deum* que le fameux L. M. N. qualifiait d'hymne politique. Les articles de ce patriote produisaient plus d'effet sur les populations que les raisonnements les plus pondérés.

Des scandales se produisirent dans plusieurs paroisses. A Saint-Polycarpe, le *Te Deum* ordonné lors de l'avènement au trône de la reine Victoria, fut interrompu plusieurs fois par les patriotes. Après l'office une assemblée de protestation eut lieu. La conduite du pasteur, l'abbé Quevillon, ancien vicaire de Saint-Ours, fut censurée. Des félicitations furent adressées à ceux qui avaient empêché le bedeau de sonner la cloche, et une résolution rédigée dans le but d'encourager les industries canadiennes.

Le même jour, à Saint-Isidore de Laprairie les fidèles sortirent en foule de l'église en signe de protestation contre le chant du *Te Deum* et ils

applaudirent à la lecture de la lettre de L. M. N. A Vaudreuil, à l'Acadie, à Saint-Cyprien, les mêmes scènes se produisirent.

La *Minerve* continuait son œuvre néfaste. Quelques journaux, tels le *Canadien*, le *Populaire*, n'approuvaient pas les excès auxquels se livraient certains patriotes. Dans son édition du 19 juin 1837, ce dernier journal disait: "Dans un pays constitutionnel, il est légal de faire des assemblées, il est légal de prononcer des discours publics, il est légal de passer des résolutions d'intérêt public, mais il n'a jamais été légal, dans aucun pays du monde, de recommander au peuple du mépris pour le gouvernement, ou pour une des branches de la législature, la haine pour un corps constitué et faisant parti de la législature, la subversion de la morale publique, la violation des lois existantes, la révolte contre l'autorité légale, et l'appel à l'étranger pour envahir le pays..."

La voix du premier pasteur de l'Eglise de Montréal s'était élevée contre la révolte. Mgr Lartigue, en présence de six évêques et de 140 prêtres, avait rappelé publiquement qu'il était de leur devoir de rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles. Qu'ils devaient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime ni de transgresser les lois du pays. Il leur enjoignit même de refuser d'absoudre ceux qui enseigneraient qu'il était permis de se révolter contre

le gouvernement établi, ou de violer les lois, principalement celles qui défendaient la contrebande, et bien moins encore ceux qui les violeraient (1).

Cette déclaration n'était pas de nature à plaire aux chefs révolutionnaires. Des articles d'une impudence inouïe furent lancés par la presse canadienne. L. M. N. dans le *New-York Daily Express* publia une longue correspondance qui fit le tour de nos journaux (2).

Les choses étaient rendues à ce point, lorsque Mgr Lartigue publia son mandement remarquable dans le but d'arrêter l'effervescence populaire.

(1) *L'Ami du Peuple et le Canadien.*

(2) Les établissements religieux du Canada.

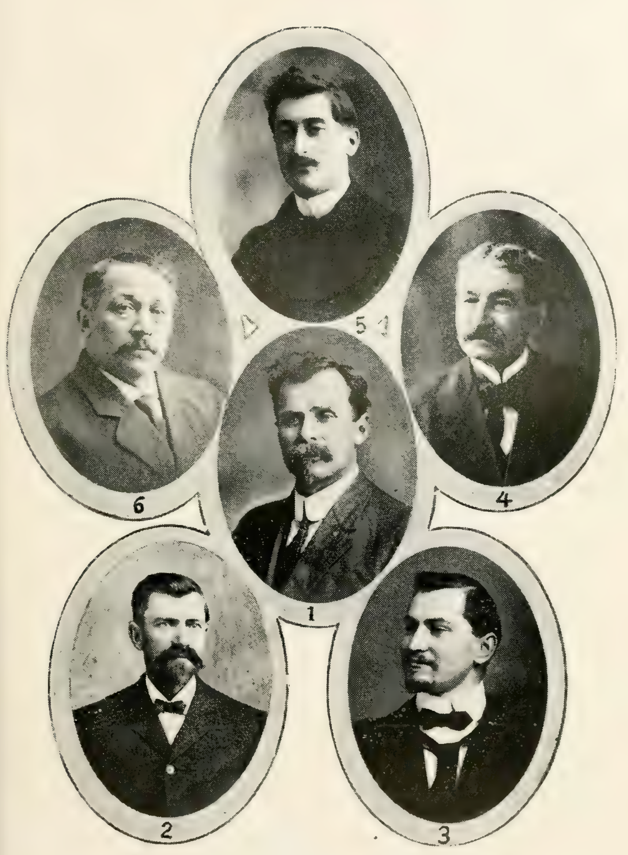
" En faisant des établissements religieux du Canada le sujet d'une lettre, mon apologie n'est pas longue . . . Les journaux reproduisent de tous côtés un article où l'on affirme que l'évêque catholique de Montréal, échauffé, non par le vin eucharistique, mais par celui d'un grand dîner, aurait déclaré au clergé de son diocèse que la révolte contre les autorités légitimes n'était pas permise, et qu'il était de leur devoir de convertir le confessionnal en inquisition, afin de punir par le refus de l'absolution quiconque aurait l'audace de faire ce qui déplairait au prêtre en agissant d'après ses opinions (to commit what displeased the priests, namely to exercise his opinions.) D'un autre côté, la population catholique a donné des preuves manifestes de l'indépendance de ses opinions et de la connaissance qu'elle a de ses devoirs religieux. Dans plusieurs endroits l'on a vu les habitants qui assistaient dévotement aux services accoutumés de l'Eglise, se lever, pour sortir à l'annonce d'une hymne politique le *Te Deum* qu'on allait chanter en l'honneur de l'avènement de Sa Majesté, et dans une paroisse ma 10ième lettre a été lue à haute voix à la porte de l'église, aux applaudissements des paroissiens. Une telle conduite n'est pas d'un peuple esclave de ses prêtres (a priest ridden people) . . . . Notre évêque, dont le nom sera immortalisé pour ses opinions sur la révolte, est bien plus apostolique à l'égard du temporel : car quoiqu'il ait une congrégation et une église, qui a plutôt l'air d'une grange, dans un faubourg, je ne sais pas d'où il peut tirer ses revenus. Si ce n'était pas un péché, je soupçonnerais qu'en faisant sa curieuse allocution, il avait l'œil fixé

Que de ménagements prend le digne évêque pour rappeler à leur devoir ses brebis égarées, qui courent sur la pente de l'abîme. Il leur fait voir le danger qu'il y a d'écouter les sophismes et les mensonges. Il fait appel à leur bon sens. Il ajoute qu'il ne veut pas entrer dans le domaine de la politique, ni déterminer de quel côté est le droit. Comme Canadien, il comprend que notre peuple a souffert des injustices criantes; mais il y a loin entre la lutte sur le terrain constitutionnel et l'appel aux armes. Il n'a donc qu'un but en écrivant cette lettre:

---

sur son hôte, Mgr MacDonnell, du Haut-Canada, qui reçoit 1,000 *louis* par an du gouvernement pour anathématiser les démocrates. Loin de moi tout jugement téméraire. Mais qui sait si le saint homme n'aura pas cru qu'une semblable gratification, pour un service semblable, serait singulièrement avantageuse pour l'évêché de Montréal. Celui qui vend son âme au diable devrait insister pour être payé comptant.. Quoique nos ennemis appellent le débat entre la démocratie et l'oligarchie, entre les français et les anglais, ils ne peuvent pas l'appeler une dispute entre des protestants et des catholiques, car le clergé est avec eux. L'Église est déjà trop grasse pour désirer aucun changement dans le gouvernement sous lequel elle a, elle, le bonheur de vivre. Malheureusement pour le christianisme... toute Église soutenue par la loi, a toujours été tyranniquement opposée aux libertés du peuple. Ce n'est pas parce qu'elle est catholique, mais parce qu'elle est payée, qu'une Église prête son appui ou despotisme... Le discours indiscret de l'évêque sera funeste aux observances religieuses des habitants qui n'ignorent pas pourquoi les prêtres entretiennent des opinions odieuses, ils ne se plaignent point tant que ces opinions sont tenues secrètes, mais les condamnent d'une manière non équivoque, lorsqu'elles sont exprimées ouvertement..."

Ce passage suffit pour montrer par quels moyens les chefs patriotes sapaient les bases de l'autorité religieuse autant que celles de l'autorité civile. Comme le clergé ne pouvait approuver leurs menées révolutionnaires, ils calomniaient l'évêque et son clergé, en les accusant de faire cause commune avec les bureaucrates, les ennemis jurés du peuple canadien. Ces calomnies furent reçues bénévolement par une forte partie du peuple qui ouvrit les yeux malheureusement trop tard.



Groupe de citoyens de Saint-Ours.

1° M. Philippe Sansoucy ; 2° M. Philéas Gaudette ; 3° M. le Dr J.-A. Larose ; 4° M. Prisque Péloquin ; 5° M. Jean-Marie Richard, notaire ; 6° M. Arthur Proulx.

sauver son peuple du plus grand de tous les malheurs: de la guerre civile qui fera couler des flots de sang et accumulera les ruines.

Qu'il nous soit permis de citer quelques extraits de cette lettre toute imprégnée de sentiments paternels et vraiment apostoliques.

"Depuis longtemps, Nos très chers frères, nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même, dans un pays toujours renommé jusqu'à présent par sa loyauté, son esprit de paix, et son amour pour la Religion de ses pères. On voit partout les frères s'élever contre les frères, les amis contre les amis, les citoyens contre leurs concitoyens; et la discorde d'un bout à l'autre de ce diocèse semble avoir brisé les liens de la charité, qui unissaient entre eux les membres d'un même corps, les enfants d'une même Eglise, du Catholicisme qui est une religion d'unité. Dans des conjectures aussi graves notre seul parti ne peut être sans doute que de nous en tenir je ne dis pas à l'opinion que nous et nos fidèles coopérateurs dans le saint ministère aurions droit cependant d'émettre comme citoyens aussi bien que les autres, mais à l'obligation stricte que nous impose l'Apôtre des nations lorsqu'il disait: "Malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile. I Cor. 9, 16.—Car la nécessité m'y oblige, necessitas enim mihi incumbet."--Non, N. C. F., aucun de vous n'ignore que les devoirs des divers membres du corps social, aussi

bien que ceux de la famille, appartiennent essentiellement à la morale chrétienne; que cette morale divine fait partie du dépôt sacré de la foi, qui vous a été transmise par le canal très pur de l'Ecriture et de la tradition; et que nous sommes tenus de vous transmettre aussi fidèlement en qualité de successeur des Apôtres.

Nous ne saurions d'ailleurs vous être suspect sous aucun rapport; comme chez vous le sang canadien coule dans nos veines; Nous avons souvent donné des preuves de l'amour que nous avons pour notre chère et commune patrie, et ainsi que l'Apôtre, nous pourrions prendre Dieu à témoin que nous vous chérissons tous dans les entrailles de J.-C. Vous savez enfin que Nous n'avons jamais rien reçu du gouvernement civil, comme nous n'en attendons rien que la justice due à tous les sujets britanniques; Nous rendons témoignage à la vérité quand nous attestons solennellement que Nous ne vous parlons ici de notre propre mouvement, sans aucune impulsion étrangère, mais seulement par un motif de conscience.

Encore une fois, N. T. C. F., Nous ne vous donnons pas notre sentiment comme citoyen sur cette question purement politique, qui a droit ou tort entre les diverses branches du pouvoir souverain, (ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes) mundum tradidit disputationem eorum. Eccl. 3, 11—mais la question

morale, savoir: quels sont les devoirs d'un Catholique, à l'égard de la puissance civile, établie et constituée de chaque Etat? cette question religieuse, dis-je, étant de notre ressort et de notre compétence, c'est à votre évêque à vous donner sans doute toute instruction nécessaire sur cette matière, et à vous de l'écouter, car dit le célèbre Lamennais, les évêques étant chargés par l'Esprit-Saint de gouverner, sous la conduite du Souverain Pontife, l'Eglise de Dieu, nous faisons profession de croire qu'en tout ce qui tient à l'administration spirituelle de chaque diocèse, prêtres et laics, doivent fidèlement obéir aux ordres de l'évêque institué par le pape. Voici donc ce que vous enseignent là-dessus les divines Ecritures: "Que tout le monde, dit St-Paul aux Romains, soit soumis aux puissances supérieures..."

Ne vous laissez donc pas séduire, si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain...

Nous finissons N. T. C. F., par en appeler à vos cœurs toujours nobles et généreux. Avez-vous jamais pensé sérieusement aux horreurs d'une guerre civile? Vous êtes-vous représenté des ruisseaux de sang inondant vos rues ou vos campagnes, et l'innocent enveloppé avec le coupable dans la même série de malheurs? Avez-vous réfléchi que, presque sans exception, toute révolu-

tion populaire est une œuvre sanguinaire, comme le prouve l'expérience; et que le philosophe de Génève, l'auteur du Contrat Social, le grand fauteur de la souveraineté du peuple, dit quelque part qu'une révolution serait achetée trop cher, si elle coûtait une seule goutte de sang? Nous laissons à vos sentiments d'humanité et de christianisme ces importantes considérations. Que la grâce de N. S. J. C., la charité de Dieu, et la communication de l'Esprit Saint demeurent avec vous tous. Amen.

L. S. J. J., Evêque de Montréal,

TRUTEAU, ptre sec."

24 octobre 1837.

Hélas! il était trop tard. "Efforts inutiles, écrit M. de Brumath, lorsqu'un peuple roule sur la pente de la révolte il se précipite avec d'autant plus de violence qu'il a été plus lent à se décider à suivre la voie de l'abîme, et alors les obstacles qu'on cherche à opposer à sa course ne peuvent que l'arrêter un instant, pour lui donner plus de force encore dans la vitesse acquise; ni pouvoir civil, ni puissance religieuse ne sauraient comprimer cet élan (1)."

La lettre de Mgr Lartigue ne put être lue dans toutes les paroisses. En plusieurs endroits les fidèles sortirent du temple en signe de protestation. A Napierville, le fameux Dr Côté fit voter des ré-

(1) *Leblond de Brumath, Histoire populaire de Montréal,* p. 347.

solutions pour condamner la conduite de l'évêque. La quatrième se lisait comme suit: "Nous avons entendu avec chagrin le Mandement de l'évêque de ce diocèse et nous déplorons l'erreur de cet individu qui cherche à s'allier avec nos ennemis pour calomnier les défenseurs du peuple."

Après cette insulte lancée à leur premier pasteur, les patriotes, toujours sous la direction du chef, se permettaient d'adresser au clergé les recommandations suivantes: "Résolu: que notre inquiétude est d'autant plus grande en voyant le clergé prendre une part active contre les intérêts du peuple canadien, que nous désirons toujours vivre dans la religion qu'il nous prêche. Que la mission des prêtres n'est pas de prêcher des droits politiques du peuple mais de nous donner les préceptes de l'Evangile. Que les habitants de cette paroisse désapprouvent le procédé de Sa Grandeur et préviennent humblement le clergé que son devoir est de rester neutre dans la lutte politique qui existe aujourd'hui entre le peuple et le gouvernement de cette province, et que si le clergé veut continuer à s'opposer au peuple il devient du devoir du peuple de chercher les moyens de se mettre à l'abri des doctrines de l'absolutisme. Que nous continuerons de protester de notre attachement le plus sacré à notre religion tout en espérant cependant qu'on donnera la liberté au peuple de faire et de penser tout ce que bon lui semblera sur la forme de son gouvernement

qui doit être décrété par le peuple et non par ses chefs religieux dont les seuls devoirs sont de veiller à la propagation de la foi chrétienne et à la morale des ouailles sous leur direction..."

La plupart des paroissiens de l'Acadie sortirent aussi de leur église à la lecture de la lettre épiscopale. Des résolutions furent adoptées pour protester contre l'immixtion des prêtres dans les affaires politiques. Les trois dernières se lisaient comme suit:

"3°—Nous sommes sincèrement attachés à la religion de nos pères dans laquelle nous espérons, par la grâce du Tout-Puissant, vivre et mourir, mais nous ne permettrons jamais à nos prêtres de prendre une part dans une lutte où ils doivent rester neutres; le devoir du prêtre est d'éviter soigneusement toute discussion qui puisse entraîner à sa suite la querelle, l'animosité et l'esprit de parti.

4°—Nous sommes décidés à ne supporter les prêtres qu'en autant qu'ils se conformeront aux résolutions ci-dessus énumérées; nous aurons le plus grand respect pour leurs personnes et pour leurs conseils tant qu'ils n'auront pas de rapport avec la politique.

5°—Les habitants de cette paroisse trouvent que dans les circonstances il est à propos d'organiser un corps de milice sous le nom de Fils de la Liberté."

A Saint-Valentin, comté de l'Acadie, le 5 novembre, des résolutions furent adoptées contre l'union de l'Eglise et de l'Etat; puis, les protestataires continuaient en disant: "qu'ils n'ont pu s'empêcher d'être émus de chagrin lorsqu'ils ont entendu leur curé lire au prône de cette église un mandement qu'il a dit être venu de Sa Grandeur l'Evêque de Montréal. Nous avons du respect pour les vertus de ce digne prélat, mais ne nous saurions jamais en honneur approuver ses dogmes politiques. La lecture de ce mandement a excité l'indignation de tous les habitants de cette paroisse, ce qu'ils ont bien manifesté en laissant l'église lorsque le curé a commencé à lire le document..."

A Saint-Charles-sur-Richelieu cinquante personnes sortirent de l'église et firent un tel tapage que M. l'abbé Blanchet, curé de la paroisse (1), fit avec quelques paroissiens le chemin de la Croix, après les Vêpres, en réparation du scandale commis dans le lieu saint.

---

(1) Sur ce prêtre, une légende a fait le tour de la *Presse* et est entrée dans plusieurs ouvrages comme une vérité historique. Cet abbé, le jour de la bataille de Saint-Charles, se serait rendu auprès des patriotes, et leur aurait donné l'absolution générale. Nous devons dire que les correspondances qui ont suivi les événements de cette époque troublée sont tellement contradictoires, qu'il est permis de la mettre en doute. L'abbé Blanchet fut dénoncé comme patriote et arrêté par A. Gugy, lequel écrivit une longue série d'accusations contre lui. Dans le *Canadien* du 3 février 1838, sous le titre : *la Vérité mise au jour,* on lit : à peu près une heure avant la bataille, plusieurs insurgés vinrent supplier M. Blanchet de venir au camp. Comme il n'était pas alors prudent de résister aux désirs impérieux des chefs révolutionnaires, il fut forcé de s'y transporter non pas pour donner aux rebelles

Le *Libéral*, en parlant du mandement de Mgr Lartigue, disait: "Le jour n'est peut-être pas éloigné où les prêtres regretteront de s'être immiscés dans des affaires qui ne les regardent pas..."

Il est bon d'ajouter ici, pour l'honneur de nos populations, que ces rapports d'assemblées, au cours desquelles on faisait adopter des protestations contre l'autorité ecclésiastique, furent souvent exagérés par leurs auteurs, qui désiraient ardemment voir se généraliser le mouvement révolutionnaire.

Peu de jours après la publication du mandement épiscopal il y eut à Montréal une rencontre entre les *Fils de la Liberté* et les *Constitutionnels*. Ce fut le 6 novembre.

Le gouvernement, justement alarmé, ordonna l'arrestation de 26 patriotes. Parmi eux se trouvaient Papineau, A.-N. Morin, son secrétaire, le Dr Nelson, G.-E. Cartier, Charles Leblanc, Jean

---

l'absolution générale, comme ses ennemis l'ont prétendu, mais pour leur dire à peu près les paroles suivantes : Vous savez, Messieurs, que mon ministère ne me permet pas d'approuver la violence, et encore moins l'effusion du sang, mais puisque vous voulez absolument combattre, tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous mettre sous la protection de la Sainte Vierge. Ce fut alors qu'il leur fit réciter 5 *Pater* et 5 *Ave*, avec un acte de contrition, puis il se retira les yeux pleins de larmes, en voyant le déplorable aveuglement de ses infortunés paroissiens..." Dans une correspondance en date du 25 avril 1838, M. Augustin-Norbert Blanchet, curé des Cèdres, remet au point les accusations portées contre lui par Gugy. On peut lire encore d'autres lettres qui furent publiées dans le *Canadien* les 9, 14, 30 mai et 18 juin 1838. M. Blanchet recouvrit sa liberté le 1er avril 1838, sous un cautionnement de 1,000 *louis*. Il devint le premier évêque de Nesqually. Il est mort à Vancouver, le 25 février 1887.

Dubuc, Amable Simard, Georges de Boucherville, André Ouimet, François Tavernier, accusés de haute trahison, ainsi que plusieurs autres.

A la suite de cet incident les chefs patriotes vinrent chercher un refuge dans la paroisse de Saint-Denis. Ils promettaient aux rebelles des armes et des munitions. C'est le contraire qui arriva ; ces chefs imprévoyants et malhabiles ne purent en fournir à nos paysans qui se laissèrent conduire à la boucherie sans aucune organisation et sans discipline.

"Des émissaires, aussi énergiques qu'infatigables, écrit M. l'abbé Allaire, parcouraient les campagnes pour recruter des guerriers. On en envoya à Saint-Ours, à Saint-Antoine, à La Présentation, à Saint-Barnabé, à Saint-Hyacinthe et à Verchères(1). Il fallait se hâter car les troupes anglaises devaient bientôt attaquer les rebelles. Colborne ordonna à Whiterall de se rendre à Saint-Charles, et il confia le commandement d'un autre détachement, consistant en quatre colonnes d'infanterie, une compagnie d'artilleurs, une pièce de campagne et un piquet de cavalerie au colonel Gore. Ces soldats partirent de Montréal le 22 novembre, sur le navire le *Saint-Georges*, et débarquèrent à Sorel à dix heures du soir. Ils se mirent en marche, par une pluie battante et des chemins affreux.

---

(1) *L'abbé J.-B. Allaire, Histoire de Saint-Denis.*

M. Kelley, curé de Sorel, envoya un courrier au curé de Saint-Denis, pour le prévenir de l'arrivée des troupes. "Ce dernier, écrit M. Carrier, communiqua la nouvelle aux insurgés qui lui demandèrent de leur fournir avec l'argent de la fabrique, le moyen d'acheter des armes et des munitions; mais le curé, au lieu de répondre, sortit de son presbytère, et du haut de la galerie, déclara aux rebelles que cela lui était impossible, et que de son gré, il ne leur livrerait jamais cet argent, dont du reste, il n'était pas le maître."

Pendant ce temps-là le commandant Gore avançait à marche forcée. Comme il redoutait une attaque des paroissiens de Saint-Ours, il évita le village, et prit la route du Ruisseau. Les soldats firent une courte halte chez un nommé Garceau. Celui-ci, septuagénaire, veillait auprès de son poêle, dans l'obscurité. La vue du vieillard couvert de sa tuque de laine excita l'hilarité de la soldatesque. Ils prirent un malin plaisir à le questionner dans leur langage hybride, et lui demandèrent s'il était patriote... Garceau de répondre aussitôt, oui, je le suis! Maintes fois, ils appliquèrent leurs baïonnettes sur sa poitrine pour l'effrayer, mais le vieillard n'en continua pas moins sa profession de foi. Toutes les menaces ne purent lui faire abandonner ses opinions politiques. Après s'être amusés avec sa tuque de laine qu'ils se lançaient les uns aux autres, ils partirent sans le molester.

Il était neuf heures du matin lorsque les troupes arrivèrent à Saint-Denis. Les patriotes se retranchèrent dans la maison de madame Saint-Germain, c'était un édifice spacieux, à deux étages.

Nous laissons la plume à M. Carrier: "Vers neuf heures, les troupes arrivèrent à St-Denis. De suite, on sonna le tocsin, et 7 à 800 rebelles se trouvèrent réunis; ils étaient mal armés, n'ayant à peu près qu'une centaine de fusils, les autres avaient pour armes des sabres et des faulx. Les uns, au nombre d'une centaine, se retranchèrent dans la maison de Madame St-Germain, d'autres se réunirent par pelotons dans les environs, d'autres enfin partirent pour le camp de St-Charles. Le succès parut alors incertain au Dr Nelson, il engagea M. Papineau qui se trouvait dans sa demeure avec le Dr O'Callaghan, à ne point sortir pour ne pas compromettre sa vie. "Ce n'est pas en combattant, lui dit-il, que vous serez le plus utile, nous aurons besoin de vous plus tard." Ainsi, M. Papineau, qui s'était opposé à la prise des armes, à l'assemblée des six comtés, se trouva emporté dans le mouvement sans pouvoir exposer sa vie malgré les reproches sévères, comme il le fit remarquer au Dr Nelson, qu'on pourrait lui faire plus tard s'il s'éloignait dans un pareil moment.

"Les rebelles commencèrent le feu par une décharge de mousqueterie sur l'avant-garde des troupes qui se trouvaient dans une coulée; elle essuya ce

feu sans perte, puis toutes les troupes marchèrent de l'avant et s'emparèrent d'une grange et de quelques maisons voisines. Elles ouvrirent un feu de mousqueterie et d'artillerie sur les insurgés et sur la maison de Madame St-Germain; un boulet lancé fit sa trouée dans le mur et tua du coup Dudevoir, Bouthillet et St-Germain, trois des plus braves. Un nommé Minet qui fit son apparition dans une fenêtre de la même maison fut tué par une balle.

Mais la canonnade et la mousqueterie faisaient peu d'effet, le colonel Gore voyant cela ordonna au capitaine Markham d'aller s'emparer d'une distillerie appartenant à MM. Nelson et Marchesseau, où à peu près vingt-cinq insurgés étaient réfugiés et faisaient beaucoup de mal aux troupes; mais ce fut en vain qu'on essaya de les déloger, un feu bien nourri décima cette compagnie et blessa mortellement Markham; l'assaut fut abandonné.

Cependant, sur l'après-midi, des gens de St-Roch, de Contrecœur et de St-Ours vinrent se joindre aux insurgés, qui avec ce renfort résolurent de chasser les troupes. "Il en arriva toute la journée. Un certain nombre furent mandés sous les armes tellement tard, écrit M. l'abbé Allaire, qu'ils furent obligés de rebrousser chemin à la nouvelle que tout était fini. "Venez quand même, disait-on, il vous en sera fourni là-bas; pour plus de sûreté apportez votre faulx ou votre fourche." Ne pouvant résister à la détermination des officiers recru-

teurs, ils aiguisaient les instruments mentionnés, adressaient leurs adieux à leurs épouses, à leurs enfants, et partaient pour St-Denis..."

Avec le concours des nouveaux venus, les rebelles attaquèrent les soldats qui se trouvaient dans une grange, les délogèrent et leur firent subir de lourdes pertes. Après un combat de six heures, le colonel Gore fut contraint de retraiter. La victoire restait aux patriotes, qui avaient perdu douze des leurs. François-Xavier Lamoureux, 18 ans, fils d'Antoine Lamoureux et d'Angèle Bernier, de Saint-Ours, se trouvait parmi les victimes. Il fut inhumé dans cette paroisse le 3 décembre en même temps que François Normand, qui tomba assassiné par un soldat anglais, comme on le dit plus loin. Les Anglais eurent trente hommes tués durant l'action et quatre-vingts blessés. De la paroisse de Saint-Ours, Jean-Baptiste Dupré était au nombre des derniers.

Tel avait été le bilan de cette journée, restée fameuse pour les patriotes. Il est bien sûr que s'ils eussent eu à leur disposition des fusils et des munitions toute la colonne de Gore eût été anéantie. On ne peut s'empêcher ici d'admirer le courage de ces hommes qui ne craignirent pas de se mesurer avec un ennemi dix fois plus nombreux et armé de fusils et de canons. Ils commirent sans doute un erreur, mais ils étaient sincères.

Si l'histoire doit stigmatiser les chefs de cette révolte, ces hommes qui s'étaient constitués les

défenseurs du peuple, elle doit aussi reconnaître que les patriotes furent des braves et qu'ils étaient prêts à sacrifier leur vie pour défendre leurs droits menacés.

Le colonel Gore, vaincu et humilié, se replia sur Sorel. Comme les chemins étaient en mauvais état, les Anglais culbutèrent leur canon au pont du ruisseau Laplante avec 150 boulets. Au village de Saint-Ours, le vapeur *Varennes* prit les soldats à son bord, mais les patriotes de cette paroisse l'attaquèrent par une vive fusillade. Il dut accélérer sa vitesse pour échapper aux balles des révoltés.

Tout n'était pas fini. Deux jours plus tard avait lieu la bataille de Saint-Charles, qui se termina par une défaite pour les patriotes. Ce fut alors que les chefs du parti révolutionnaire, Nelson et Papineau en tête, prirent la fuite. Nelson fut pris le 12 décembre, incarcéré à Montréal, et enfin exilé aux Bermudes. Il revint au pays après l'amnistie de 1844. Il mourut à Montréal en 1863.

Le colonel Gore, furieux de sa défaite, voulut reprendre sa revanche. Avec des troupes toutes fraîches, il partit de Sorel, remonta la rivière Richelieu, et en quelques heures il se trouva au village de Saint-Ours, qu'il se proposait d'incendier pour punir la révolte de quelques-uns de ses habitants.

En entrant dans le village, les soldats aperçurent un jeune homme qui fuyait à toutes jambes dans la

direction de la campagne. C'était François Normand, âgé de trente ans; il était venu chez le forgeron Michel Godard, où se trouvaient réunies plusieurs personnes. En entendant dire que les troupes arrivaient, tout effrayé, il avait pris la fuite. Un des soldats, sans recevoir d'ordre, vit le fuyard, et fit feu. Normand tomba, la balle l'atteignit au milieu des épaules et lui perça la poitrine. Cet assassinat ne resta pas impuni. Gore entra dans une grande fureur. Il administra une bastonnade des mieux conditionnées au soldat meurtrier. Normand fut la seconde victime de Saint-Ours.

Après ce malheureux incident, M. Bélanger, curé de la paroisse, se porta à la rencontre du colonel et l'assura de la loyauté de ses paroissiens. Gore donna l'ordre de respecter la propriété des villageois et se contenta de mettre au pillage les maisons du Dr Dorion, de Louis Mogé, d'Antoine Daigle et de A. Marchessault. Ce fut à ce moment aussi que le Dr Dorion fut arrêté avec Louis Mogé par le shérif Edouard-Louis-Antoine Duchesnay. Ce dernier avait reçu l'ordre d'amener les prisonniers à pied et de les enchaîner. Mais il fit remarquer au gouverneur que ces hommes n'étaient pas des brutes, et qu'ils devaient être traités avec les égards dus à leur qualité. M. Duchesnay nolisa un petit bateau et conduisit ses prisonniers dans les cachots de Montréal.

Gore continua sa route. Il se rendit à Saint-Denis. Il n'y trouva personne à combattre. Il y promena la torche incendiaire et le livra au pillage. Une partie du village de Saint-Charles eut le même sort. Dans un autre coin du pays, Sir John Colborne écrasa le Dr Chénier à Saint-Eustache et brûla le village. Celui de Saint-Benoit fut aussi incendié. Ainsi se réalisaient les paroles de Mgr Lartigue lorsque, prévoyant les malheurs qui pouvaient fondre sur ses diocésains, il les exhortait à la soumission et à la paix.

La nouvelle de tous ces désastres jeta la consternation dans le camp des patriotes. Mgr de Montréal publia alors une autre lettre. Elle commençait ainsi: "Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans nos campagnes, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays où règnaient l'abondance et la sûreté avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse.

Que reste-t-il de leurs belles promesses, sinon l'incendie de vos maisons... la mort de quelques-uns de vos amis et de vos proches, la plus extrême indigence pour un grand nombre d'entre vous; mais surtout, pour plusieurs, la honte d'avoir méconnu la religion sainte, qui vous défendait avec tant d'énergie de pareils attentats, d'avoir été sourds à la voix de la conscience qui, malgré l'étour-

dissement des passions, réclame toujours contre les désordres: ah! voilà spécialement ce qui doit répandre l'amertume dans vos âmes...

Pleurons donc, N. T. C. F. sur les maux de notre patrie; pleurons sur ceux qui sont tombés, sur les fautes de ceux qui, dans cette occasion, ont si étrangement oublié leur devoir..."

Il n'est pas besoin d'ajouter que cette lettre trouva un écho dans le cœur de la plus grande partie des ouailles de l'évêque de Montréal. Elle fut accueillie comme une messagère de consolation et de paix. C'était bien le temps de réfléchir sur les malheurs causés par les chefs de la révolte qui s'étaient empressés de fuir et de laisser à la merci d'une armée vengeresse les pauvres habitants qu'ils avaient soulevés!

Cependant quelques-uns des chefs du mouvement patriotique, réalisant un peu tard, sans doute, dans quelle position délicate, ils avaient mis leurs concitoyens aussi bien que les dangers qui les menaçaient, tentèrent d'arrêter le courant révolutionnaire. Mais ni Papineau, ni Lafontaine, ni Cartier ne purent l'endiguer (1). Un nommé Joseph Laurin, ex-ecclésiastique, dans un long article en date du 7 décembre, déclarait qu'il n'avait jamais

(1) Papineau et celui qui devait être plus tard Sir Hippolyte Lafontaine, bien que patriotes ardents, désavouèrent la rébellion à main armée. Ils furent pour ainsi dire entraînés malgré eux par les flots révolutionnaires qu'ils avaient déchaînés par leurs discours violents et passionnés. *Le Canadien.*

eu l'intention de pousser ses frères à prendre les armes. "J'ai crié, disait-il, point de coercition, point d'esclavage. Je crie et je crierai encore: point de Révolution, car la Révolution est le plus terrible fléau qui puisse désoler la terre. Pourquoi chercher la Révolution? Nous sommes opprimés, mais sommes-nous esclaves? Nous jouissons de tous les avantages de la constitution. Il y a, à la vérité, des abus, mais employons des moyens constitutionnels pour obtenir justice, et non des moyens révolutionnaires. J'ai crié, dites-vous, en avant! en avant! Oui! mais je ne crie pas: En arrière! mais je vous crie: restez dans l'état où vous êtes; car un seul pas nous jetterait tous dans l'abîme!"

Depuis longtemps déjà le *Canadien* préconisait des assemblées loyales. Dans son édition du 10 novembre 1837, il disait: "C'est par des assemblées publiques qu'on a fait croire au loin que nous voulions la révolution, et que l'on a mis notre honneur en danger dans le cas où l'on n'opposerait pas une résistance vigoureuse aux préparatifs du gouvernement; c'est par des assemblées publiques que nous nous proposons de mettre notre honneur à l'abri, en déclarant que c'est contre le gré de la grande majorité du peuple qu'a été agitée la question d'une résistance armée à l'autorité de la Métropole; que tout en voulant la réforme, le peuple n'a jamais eu l'intention de la conquérir par la

force, mais seulement par les voies paisibles, légales et constitutionnelles..."

A partir de cette époque, les assemblées loyales se multiplient. Les Trois-Rivières, Québec, Lévis, Saint-Antoine de Tilly, Sainte-Marie de Monnoir, Champlain et nombre d'autres paroisses adoptent des résolutions de loyauté.

A Sainte-Marie de Monnoir, les paroissiens déclarent que les "officiers de milices qui ont renvoyé leurs commissions, ne l'ont fait que dans un moment d'intimidation, et qu'ils n'en sont pas moins loyaux sujets..." Le 10 janvier 1838, une assemblée loyale se tient à Saint-Charles-sur-Richelieu. Les habitants de cette paroisse ajoutent ces lignes qui sont des aveux: "Trop confiants, disent-ils, dans les incitations d'agitateurs mal-intentionnés, lesquels néanmoins, s'offraient à nous sous l'apparence d'agitateurs sincères, nous avons pu pour un moment nous oublier et concourir à des actes de rébellion que nous ne pouvions anticiper devoir être le résultat d'une opposition en apparence légale et constitutionnelle... Que l'expérience funeste de quelques jours d'égarements nous a fait voir combien il est dangereux de prêter l'oreille aux discours pervers et trompeurs de faux amis, au préjudice de la confiance et de la soumission exclusivement dues à nos maîtres légitimes tant dans l'ordre religieux que civil..."

Le 18 décembre 1837, Mgr Signay, évêque de Québec, publia un mandement dans lequel nous

pouvons relever ce passage: "Vous le savez, N. T. C. F., des hommes aveuglés par un patriotisme malentendu se sont efforcés de faire prévaloir en ce pays des doctrines propres à favoriser l'insurrection. Eh bien, ces funestes doctrines ont produit leurs fruits, un nombre considérable de nos concitoyens qui les avaient adoptées sans en prévoir les déplorables résultats, sont déjà devenus les victimes de leur trop confiante crédulité..." L'évêque de Québec conseillait de suivre dans la revendication de nos libertés les voies légales et constitutionnelles, et ordonnait de faire des prières publiques.

Le clergé joua un rôle important dans cette circonstance critique où toutes nos libertés auraient pu sombrer. Ce sont les évêques et les curés de nos paroisses qui rappelèrent leurs ouailles à leur devoir, et qui souvent prirent l'initiative de ces assemblées loyales.

M. Bélanger, curé de Saint-Ours, convoqua une assemblée de ses paroissiens dans la salle publique attenante au presbytère. Elle eut lieu le 31 décembre. François Giard, enseigne de milice, fut élu président, et François Hughes agit comme secrétaire. M. Bélanger fut chargé de certifier les procès-verbal de l'assemblée de même que les signatures:

L'adresse suivante fut rédigée et envoyée au gouverneur:

"Qu'il plaise à Votre Excellence,

Ce n'est point sans jeter les yeux en arrière avec une sorte de crainte que les habitants du Comté de Richelieu osent supplier votre Excellence de daigner transmettre aux pieds de leur Gracieuse Dame et Souveraine Reine Victoria 1ère les expressions de fidélité qui fut toujours dans le sein de la grande majorité d'entre eux, mais que des désastreux événements vous peuvent faire croire ne pas être aussi sincère, aussi consciencieuse, aussi étendue qu'elle l'est en effet.

La position dans laquelle ce Comté fut placé par suite de la possession qu'en prirent des hommes pervers pour y établir le théâtre d'une guerre aussi désastreuse que parricide, a, sans doute, flétri ses habitants du titre odieux de rebelles; mais Dieu qui lit au fond des cœurs est témoin que ce ne fut pas eux qui furent les premiers coupables, qu'ils ne trempèrent point en majorité dans les actes de vandalisme commis; que ces infâmies furent le fruit des efforts de quelques individus qui abusèrent cruellement de leur influence, et les résultats du brigandage de quelques personnes étrangères au Comté.

Votre Excellence, qui n'a jamais été ici que le représentant de la bienveillance de notre Gracieuse Souveraine, a pris soin de justifier elle-même nos malheureux concitoyens dans sa Proclamation paternelle du 29 novembre dernier, et elle a prouvé

qu'elle connaissait parfaitement les impressions qui pouvaient les faire agir en disant: qu'il était notoire que l'aveugle et fatale excitation qui existait dans le district de Montréal devait s'attribuer aux machinations de quelques hommes pervers et malintentionnés qui en avaient imposé à la crédulité d'une population rurale trop confiante; et qui, en lui présentant des faits réels ou supposés sous des couleurs plausibles, quoique fausses, en mettant en jeu ses craintes et ses passions, en faisant appel à des distinctions nationales, en excitant des préjugés politiques que le gouvernement Britannique s'était efforcé de faire disparaître, avaient enfin réussi à impliquer une partie de cette population, jusqu'alors paisible et loyale, dans les premiers excès d'une révolte aveugle et désespérée. Voilà le véritable crime de la plupart de ceux qui ont pris part aux derniers événements; mais comme la majeure partie d'entre eux fut forcée de prendre les armes par la crainte des excès dont on les menaçait, par les appréhensions pour leur propre vie et celle de leur famille, le tort doit en peser bien plus justement sur les chefs d'une révolte, qui abusèrent si outrageusement de la confiance que leur éducation et leur influence leur donnaient sur la masse de la population.

Nous reconnaissons que si nos concitoyens avaient écouté les exhortations de notre Clergé respectable, ainsi que celle des dignes et loyaux

propriétaires, dont les intérêts étaient identifiés avec les nôtres, de grands malheurs eussent pu être évités, des plaies profondes ne se fussent pas ouvertes, et les horreurs du repentir n'eussent point été infligées aux innocents comme aux coupables. Mais tout en avouant les fautes de quelques-uns, tout en déplorant les crimes des autres, nous ne nous en croyons pas moins aptes à revendiquer la portion de loyauté, de fidélité, de dévouement, que nous eûmes pour notre Souveraine, loyauté qui sera affermie et consolidée par la leçon sévère dont nous fûmes et les victimes et les témoins. Nous affirmons que notre attachement à la constitution du pays est égal à la magnanimité de la Nation Britannique, c'est dire qu'il ne peut être révoqué en doute par qui que ce soit.

Nous éprouvons un besoin de témoigner à Votre Excellence notre respectueuse admiration pour la liberté que son administration a daigné accorder à de pauvres habitants compromis dans les derniers troubles. Heureux les infortunés qui trouvent un juge indulgent, sachant distinguer l'égarement du crime, l'intention de l'action. Cette bienveillance tutélaire assure plus de sujets à notre Très Gracieuse Souveraine que ses armées triomphantes ne le sauraient faire.

Il ne nous reste plus qu'à jurer de nouveau une allégeance dont nous reconnaissons tout le prix, et qu'à déclarer à la face du Ciel, que nous sommes

prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour racheter la faute que la folie de quelques misérables a pu imprimer sur nos fronts..."

Il était impossible d'exprimer de plus profonds sentiments de loyauté envers la couronne britannique. La paroisse de Saint-Ours, qui avait signé les premières résolutions révolutionnaires, rachetait la faute de ceux qui avaient poussé ses habitants à y souscrire, en adoptant des résolutions rédigées dans les termes les plus respectueux envers l'autorité. Elle désavouait les plus violents propos des fauteurs de la révolte. Cette lettre fut bien accueillie par le gouverneur. Il répondit, par son secrétaire, de la manière suivante:

"Château St-Louis,

Québec, 16 janvier 1838.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 9 du courant et l'adresse au Gouverneur en chef qui l'accompagnait, venant de 399 habitants de la paroisse de St-Ours, dans le comté de Richelieu, ont été soumises à Son Excellence, et il m'a enjoint d'assurer les pétitionnaires, par votre entremise, que la réception de cette adresse lui a causé beaucoup de satisfaction.

La déclaration des Pétitionnaires qu'ils sont prêts à racheter, s'il est nécessaire, par le sacrifice de leur vie, la tache imprimée sur leurs fronts pour

la folie criminelle de certains hommes pervers et malintentionnés, et leur profession sincère de loyauté et de dévouement à notre bien-aimée Souveraine, seront, son Excellence en est convaincue, gracieusement reçues par Sa Majesté, à qui il fera connaître, comme il en est prié, les sentiments des Pétitionnaires.

J'ai l'honneur d'être...

S. WALCOTT, Sec.

Fs Hughes, St-Ours (1)."

La révolte était vaincue. Quoiqu'il en soit durant le mois de janvier 1838, et tout le cours de cette année, des Canadiens réfugiés aux Etats-Unis, parmi lesquels se trouvaient Robert Nelson, tentèrent d'envahir le Canada. Nelson, dans deux proclamations, s'intitulait le Président du Gouvernement provisoire du Canada, et le commandant en chef de l'armée des patriotes. Cette proclamation fut publiée par le *Canadien* le 5 mars, la seconde, le 12 mars.

De temps en temps des rumeurs d'invasion de l'armée rebelle paraissaient dans les journaux.

Pendant tout l'hiver de 1838, et même durant l'automne, il y eut des tentatives de soulèvements en divers endroits de la Province. Le 6 novembre, le *Mercury* écrivait que le côté nord de la seigneurie

(1) Instituteur dans la paroisse.

de Saint-Ours était infesté par une bande de rebelles venus de Verchères, de Contrecœur et autres paroisses voisines, sous la direction des chefs Malhiot, Decoigne et Marion. Les habitants de Saint-Ours restèrent paisiblement dans leurs demeures. De son côté la *Gazette de Québec* disait: "Le mouvement a été probablement concerté par les réfugiés sur la frontière. Il a commencé en même temps à Châteauguay, à St-Jean-Baptiste de Rouville, à Varennes, à Verchères et à Contrecœur." Ces gens se rendirent à Saint-Charles On leur avait dit qu'ils y trouveraient des armes. N'en ayant pas trouvé, ils continuèrent leur chemin jusqu'à Saint-Ours. Ils ne furent pas plus heureux. Ils s'en retournèrent fort mécontents. Le *Herald* portait leur nombre à environ sept ou huit cents hommes. Ils ne disposaient que de 150 fusils.

Les rebelles des paroisses de Varennes et de Contrecœur ne trouvant point d'armes à leur disposition reprirent le chemin de leurs foyers. Les autres qui étaient venus des Etats-Unis repassèrent la frontière. Robert Nelson subit une défaite que lui infligea le lieutenant-colonel Taylor, puis reprit en toute hâte le chemin de la république américaine. Vers le même temps le capitaine Malhiot, qui s'était retranché dans le manoir et les moulins de M. Bruneau, à mi-chemin entre Boucherville et Chambly, à Montarville, abandonna son poste, avec une grande quantité d'armes et de munitions.

Ce dernier épisode termina la révolte de 1837-38 dans notre Province.

Malheureusement tout n'était pas fini. Il restait à procéder au règlement des comptes. L'autorité civile avait été attaquée. On avait tenté de secouer le joug du gouvernement, il fallait que ces tentatives fussent punies. Elles le furent, hélas! avec trop de rigueur. Les chefs n'avaient pas songé sans doute aux représailles. Les ruines matérielles amoncelées sur la terre canadienne, pour considérables qu'elles furent, ne pouvaient entrer en ligne de compte avec les pertes de vies précieuses dont la révolte fut la cause. Outre les patriotes qui perdirent la vie les armes à la main, beaucoup d'autres, parmi eux des jeunes hommes, doués de talents, montèrent sur l'échafaud. Est-il possible de ne pas leur accorder un souvenir ému? Ils avaient rêvé, dans l'enthousiasme de leur jeunesse, la délivrance de leur patrie qu'ils avaient vue malheureuse, persécutée, ils avaient ressenti les insultes que la race anglaise infligeait à la leur, ils avaient voulu frapper un grand coup pour les délivrer toutes d'eux. Ce patriotisme les poussa à prendre des moyens peu sûrs. En embrassant la cause des réformateurs, ils avaient erré, mais ils étaient sincères, et, à cause de cela, pour cela même, ils auraient dû rencontrer chez le vainqueur, qui lui-même portait une lourde responsabilité dans cette affaire, plus de clémence. Les Duquette, les Cardinal, Decoigne, Ranger, de

Lorimier, Sanguinet, Hamelin... moururent en véritables chrétiens. D'autres languirent plusieurs mois durant dans les cachots, et ils eurent le loisir de méditer sur la sagesse et l'opportunité des conseils, donnés jadis par leur évêque et leurs prêtres, que des esprits pervers leur avaient représentés comme les ennemis de leurs plus chères libertés. Les lettres qu'ils ont écrites, les aveux qu'ils ont faits, montrent combien amèrement ils regrettaient les peines et les angoisses qu'ils avaient causées à leurs parents, à leurs femmes et à leurs enfants (1).

(1) Avant de mourir, Pierre-Théophile Decoigne, sur l'échafaud, s'adressa à la foule en ces termes : Mes frères en J.-C., je désirerais avoir plus de force pour vous faire entendre à vous qui êtes ici présents, et à tous mes compatriotes en général, les sentiments dont nous sommes animés en ce moment terrible. Nous confessons sincèrement nos égarements. Nous avons méprisé les salutaires instructions qui nous ont été données par nos charitables pasteurs ; nous nous étions faussement persuadés qu'ils nous trompaient, en nous prêchant l'obéissance aux lois et autorités établies ; maintenant nous reconnaissons qu'ils nous ont enseigné la véritable doctrine : oh ! si nous nous étions laissé conduire par les principes de notre sainte religion, que notre sort serait différent. Plaise à Dieu que le supplice ignominieux que nous sommes sur le point de subir soit salutaire à ceux de nos compatriotes qui sont encore dans l'erreur ; sur ce point, qu'ils sachent qu'à l'heure de la mort on juge des choses bien plus sainement que pendant la vie ; Dieu veuille qu'ils deviennent plus sages à nos dépens. Nous vous demandons sincèrement pardon de tous les scandales que vous avez pu recevoir de nous pendant notre vie, et particulièrement du mauvais exemple que nous avons donné par la faute qui nous a conduits ici. Nous pardonnons aussi de grand cœur à tous ceux qui ont pu nous faire injure. Nous comptons sur le secours de vos prières..." Jacques Robert, les deux frères Sanguinet, Charles et A. F.-X. Hamelin, P. Pinsonneau, T.-H. Robert et Jacques Longtin, furent exécutés en même temps. On ne peut lire sans être ému jusqu'aux larmes les adieux de Duquette à sa famille, ceux de Cardinal à son épouse, et de l'infortuné Chevalier de Lorimier.

Parmi les chefs qui avaient fomenté la révolte soit par leurs paroles soit par leurs exemples plusieurs moururent loin de l'Eglise et du prêtre. Nous ne parlons pas des deux Nelson, de T. Brown, ni de Girod, tous trois huguenots; ce dernier se suicida; d'autres: Lafontaine, Cartier, Morin... revenus avec les épreuves dans le sentier du devoir, devinrent, plus tard, les vrais conquérants de nos droits et de nos libertés; ils vécurent de longues années pour l'honneur de la patrie canadienne.

Le Docteur Jacques Dorion, dont le nom a été mentionné plusieurs fois dans les chapitres précédents, était originaire de Québec. Il étudia la médecine à Paris, sous le célèbre maître Dupuytren, et conquit avec grande distinction ses degrés de docteur en médecine. Il s'établit à Saint-Ours. Le 30 janvier 1824, il épousa Delle Catherine-Louise Lovell, fille de M. Jacques-Edmond Lovell, et de Dame Josephte-Catherine Murray, nièce de Mme Charles de Saint-Ours. Ce fut M. l'abbé Hébert qui bénit ce mariage en présence de M. Charles de Saint-Ours, de M. Roch de Saint-Ours, de M. Pierre Dorion, et de plusieurs autres (1).

Le Dr Dorion était membre de la Chambre d'Assemblée. Il fut l'un des signataires des 92 Résolutions, et prit, malheureusement, une part

(1) Madame Jacques Dorion avait deux sœurs : Elisa-Sara Lovell, qui épousa, à Saint-Ours, l'Hon. Joseph-Frédéric Allard, seigneur de Chambly, et Cordélie Lovell qui devint madame Pierre Dorion.

trop active dans la rébellion de 1837-38. Il habitait une vaste maison en pierre qui existe encore aujourd'hui à l'angle des rues Immaculée-Conception et St-François-Xavier. Nous avons dit précédemment en quelles circonstances il fut arrêté et conduit à la prison de Montréal.

Le 11 novembre 1837, Delle Cordélia Lovell écrivait à sa sœur, Mme Allard: "Nous avons reçu une lettre du Dr Dorion toute remplie par les événements politiques. Le docteur dit que tout est calme à St-Ours, mais que tel n'est pas le cas à Chambly, particulièrement, depuis l'arrivée des troupes, ce qui a eu pour effet de créer un plus vif mécontentement. Il paraît qu'il y a eu des troubles sérieux à Montréal, et le docteur craint que cela cause encore plus de confusion à Saint-Charles avant peu. J'ai appris que vous aviez été témoins de ce qui est arrivé à M. Debartzch à son retour de Québec. Il est très malheureux que le docteur s'engage si profondément dans la politique, il ne me paraît pas assez prudent. J'aimerais bien à savoir ce que M. Allard pense là-dessus et s'il appréhende des troubles sérieux pour cet hiver. A Québec tout paraît aller paisiblement mais il pourrait bien se faire qu'on prépare quelque organisation... A me lire vous devez croire que je suis devenue politicienne. Non, assurément, mais je dois vous dire qu'il ne m'est pas possible de me désintéresser des événements qui se produisent... Les affaires de

la politique occupent tout le monde, c'est le sujet de toutes les conversations..."

Comme le pressentait l'auteur de cette lettre, le docteur Dorion fut l'un des plus compromis parmi les citoyens de Saint-Ours. On comprend l'anxiété qui s'empara des membres de sa famille quand ils le virent prendre le chemin de la prison de Montréal. Le 19 décembre, Cordélie Dorion écrivait à sa sœur pour la consoler de la dure épreuve qu'elle traversait:

"Québec, le 19 décembre 1837

Ma chère Kitty,

J'ai reçu avec plaisir la lettre de cette bonne Eliza, j'avais tant d'hâte de recevoir des nouvelles, je savais que le docteur était détenu à Montréal, je pensais bien dans quel état tu pouvais être ma bonne sœur. Je sais comme cela doit t'être sensible mais comme tu vois c'est le sort de tous ces hommes qui se sont Mêlé (sic) de Politique. Mais je t'assure que je n'étais pas bien inquiète pour le Docteur parce que je sais qu'il a trop d'esprit pour s'être laissé entraîner comme tant d'autres. Mais seulement qu'il s'est rendu suspect ayant figuré dans les assemblées. Monsieur Allard a eu la bonté de nous écrire de Montréal et nous fait espérer que ton mari te sera bientôt rendu, tâche, ma chère Kitty de supporter ceci avec courage; pense à tes enfants, à ta situation et surtout à tous (sic) ces pauvres femmes dont les maris sont

si éperduement lancés dans la politique qu'il (leur) faut pour se sauver, s'exiler de leur patrie! Je n'ai pas besoin de te dire de supporter ceci en chrétienne; je connais ta soumission aux décrets de la Providence. Je prie Dieu tous les jours qu'il t'accorde la santé et le courage nécessaires pour supporter ta peine, et pour ton mari, qu'il soit au plus tôt rendu à sa famille et pardessus tout qu'il ne se mêle plus de politique. Combien j'aurais désiré d'être près de toi pour te consoler, j'étais si inquiète et si misérable que je ne savais que faire, combien j'étais donc heureuse d'apprendre qu'Eliza était avec toi elle qui est si capable de t'encourager. Quel changement depuis deux mois, espérons des jours plus heureux. Tout ici est bien tranquille. Mais toutes les précautions possibles sont prises pour plus grande sûreté on ne rencontre qu'officiers et soldats volontaires partout. Toutes les portes de la ville se ferment tous les soirs de bonne heure. Eliza est-elle encore avec toi ? je l'espère; embrasse-la bien tendrement pour moi et dis-lui combien je suis reconnaissante pour sa lettre, des baisers pour tes chers enfants, encore une fois du courage ma bonne Kitty, j'espère que tu voudras bien nous laisser savoir aussitôt que le docteur sera à St-Ours, que dis-je ? il y est peut-être déjà ? dans cet heureux espoir, je termine, ma chère sœur, puisses-tu oublier ces jours d'amertume et jouir du bonheur que tu mérites ; c'est le vœu de mon cœur."

CORDÉLIA.

Vue de la Digue de St. Ours, P. Q.

Vue de St. Ours, P. Q.



[illegible] de St. Ours, P. Q.

Madame Drummond, née Josephte-Elmire Debartzch, cousine de Mme Dorion, voulut bien lui adresser la missive suivante, afin de l'encourager dans son malheur:

"Ma chère et bonne cousine,

Je ne puis laisser partir une occasion pour St-Ours sans en profiter pour vous écrire quelques lignes, espérant que l'expression de nos sentiments envers vous et de la part sincère que nous prenons à vos peines, ne pourra manquer d'être reçue favorablement par vous. Que n'est-il en mon pouvoir de les adoucir tout à fait, en vous rendant votre bon mari. Mais, dans l'état actuel des affaires, je regrette d'être encore forcée de vous exhorter à la patience et à la résignation; je sens combien doit être pénible pour vous une si longue séparation d'un objet aussi tendrement aimé. Mais dans ce temps de malheur et de chagrin presque universel et où presque toutes les familles en ont leur part, et quelques-unes une part bien cruelle, me sera-t-il permis de vous exhorter à la soumission aux décrets de la Divine Providence, et de vous prier de prendre sur vous, de ne pas vous laisser abattre, de penser à vos chers enfants, et de ménager surtout votre propre santé? Peut-être touchez-vous presque au terme de vos peines? car il paraît qu'il y a une commission de nommée pour examiner les prisonniers, et que ceux contre

lesquels il n'y a pas de preuves de culpabilité seront rendus à la liberté; et comme nous avons bien lieu d'espérer que le Dr Dorion se trouve dans cette catégorie, il nous est permis de nous livrer à la douce idée que lui aussi sera bientôt rendu à sa famille, et à ses amis.

Cette chère grand'maman m'a recommandé de la mentionner particulièrement dans la lettre, de vous dire combien elle partage vos peines, combien elle regrette de ne pouvoir les alléger et de vous offrir ses sincères amitiées. Elle parle constamment de vous et paraît désirer ardemment de vous voir. Elle a formé, je crois, le projet d'aller bientôt passer quelque temps avec vous. M. Allard doit, je crois, venir la chercher...

Acceptez pour vous-mêmes les amitiés réunies de toute la famille, ainsi que les vœux les plus sincères pour votre bonheur...

Votre cousine et amie...

JOSETTE-ELMIRE DEBARTZCH."

M. Bélanger ne pouvait rester indifférent au sort qui attendait ses chers paroissiens. Il fit plusieurs démarches auprès du gouverneur afin d'obtenir leur mise en liberté. M. Roch de Saint-Ours, M. Allard et d'autres personnages influents joignirent leurs efforts à ceux du curé de Saint-Ours. Voici la lettre que ce dernier écrivit au gouverneur au commencement du mois de janvier 1838.

"Monsieur,

Pardonnez, s'il vous plaît, si je suis encore forcé de vous troubler touchant les prisonniers de St-Ours; vos sentiments philantropiques, lorsque je fis un voyage à Montréal, pendant le feu de St-Eustache, pour vous faire connaître la conduite des détenus de ma paroisse, ces beaux sentiments, dis-je, me font espérer beaucoup en leur faveur; puisque vous eûtes la bonté de m'entendre vous faire connaître ce qui avait pu faire tomber ces pauvres gens dans une si grande erreur. Il serait bien inutile de vous rappeler tout ce que je vous dis alors; car je pense bien que vous l'avez encore présent à votre mémoire, malgré les nombreuses occupations qui ont pu vous distraire depuis ce temps-là. Vous me parûtes si satisfait de l'explication que je vous donnai de leur conduite que je me suis toujours nourri depuis de la ferme confiance que lorsque leurs procès seraient examinés, on ne trouverait plus matière à les retenir plus longtemps prisonniers. Celui qui paraissait le plus coupable à vos yeux était le Dr Dorion, accusé d'avoir fait tirer sur le *Steam-boat*, et d'avoir assisté à l'assemblée de St-Charles. Quant à l'action du *Steam-boat*, j'ai prouvé par un écrit adressé aux autorités à Montréal, que le Dr Dorion était parfaitement innocent de cette accusation; qu'il n'était allé au *Steam-boat* que pour offrir protection. Quant à

l'assemblée de St-Charles, il en a refusé la vice-présidence, il n'a pris part à aucune résolution, il n'a voulu seconder qu'une dernière résolution, qui ne disait rien en elle-même. En un mot, je crois, sur ma conscience et mon honneur, le Dr Dorion trop franc et trop honnête pour avoir jamais voulu être un traître et un rebelle. Je puis, sans hésiter, me rendre sa caution, que jamais dans la suite on ne pourra l'accuser de déloyauté envers son gouvernement, m'engageant à le dénoncer aux autorités aussitôt que je le verrais forfaire à son devoir de sujet loyal et fidèle..."

Enfin, après avoir langui en prison durant trois mois, le Dr Dorion fut rendu à la liberté au commencement du mois de mars 1838, sous un cautionnement de 500 *louis*. Il devait sa délivrance à ses nombreux amis, et en particulier à son curé, le bon M. Bélanger. Jamais il n'oublia les services qu'il en avait reçus en cette occurrence.

La lettre suivante dit la joie qui accueillit cette bonne nouvelle:

Le 7 mars 1838

"Ma chère Kitty,

Avec quelle joie je te félicite sur le retour de ton mari. Nous le savions en liberté par la gazette d'hier et sa lettre d'aujourd'hui nous annonce qu'il est enfin rendu à sa famille. Je ne puis t'exprimer le véritable plaisir que cela nous a tous

causé, enfin c'était une réjouissance générale. Mon mari avait les larmes aux yeux, sa mère était à genoux pour remercier Dieu, et moi je répétais, il est donc enfin rendu pour essuyer les larmes amères qu'il a fait répandre, car ai-je besoin de te dire chère enfant combien nous avons pris part à ta peine et aux privations que ton mari a dû supporter, combien surtout cette idée nous faisait de peine, car nous l'aimons ton mari, oui, véritablement comme il le dit dans sa lettre de cette amitié fraternelle qui sent tous (sic) les privations, qui s'attriste de ses moindres revers et qui ne désire que son avancement et sa prospérité, combien de fois a-t-il été le sujet de nos entretiens surtout dans ces longues soirées que nous aimions bien mieux passer seuls à nous entretenir de vous tous plutôt qu'à chercher des amusements, tandis que vous étiez si malheureux, et que nous terminions par demander à Dieu la liberté de ton mari, et pour toi tendre épouse désolée des jours de bonheur et de paix dont un cœur sensible comme le tien ne pouvait pas jouir éloigné de tout ce qui lui était cher; mais ils sont passés ces jours de malheurs! N'en parlons plus; et cette bonne tante est donc avec toi, je n'en suis pas surprise, elle aime à être partout où il y a du bien à faire; présente-lui donc nos respects et nos amitiés, et dis-lui combien nous avons été sensibles à l'attention qu'elle a eue pour tous; dis-lui encore qu'elle est bien souvent

le sujet de nos conversations, lorsque je me trouve avec Madame Beaubien qui a la bonté de venir me voir souvent..."

CORDÉLIA DORION.

Le temps de l'épreuve était terminé pour cette famille. Mais combien d'autres ne furent pas aussi heureuses. Louis Mogé fut libéré le 1er avril 1838. Les exilés de Bermude ne purent revenir au pays qu'après l'amnistie de 1844.

La rébellion de 1837-38 fut-elle la cause de nos libertés, comme on l'entend dire parfois ? Nous ne le croyons pas. Elle eut cependant pour effet d'attirer des sympathies à l'égard des Canadiens à la Cour de Londres; des personnages importants s'occupèrent de nous, mais, en fait, ces sympathies ne purent empêcher la consommation de l'acte de l'union du Bas et du Haut-Canada. Le premier, dit l'abbé Allaire, fut obligé de payer les dettes du dernier. "Triste justice humaine, l'un avait mérité de grandir, l'autre de mourir, et cela exactement pour le même forfait. Cette union en effet avait pour but de donner le coup de grâce aux Canadiens-français. Si cette fin n'a pas été atteinte, ce n'est pas l'Union qu'il faut en remercier."

Le Dr Dorion, le 18 septembre 1838, fut nommé Commissaire pour juger les petites Causes dans la paroisse de Saint-Ours.

CHAPITRE XIV.

Visite pastorale de Mgr Ignace Bourget—Etat des comptes de la Fabrique.—Population de Saint-Ours.—Le village.—Où il est question de la restauration de l'église.—Fondation de la paroisse de Saint-Roch.—Le couvent.—Maladie de M. Bélanger.—Sa mort.—Son éloge.

La paix rétablie, la paroisse entra dans la voie du progrès. M. Bélanger en profita pour se consacrer tout entier à l'embellissement de l'église; il y fit exécuter d'importants travaux. Le 23 juin 1840, Mgr Bourget, venu en visite pastorale, dédia à la Sainte-Vierge l'autel situé du côté de l'Epitre. Nous croyons avec M. l'abbé Desnoyers que, dès lors, le titulaire de la paroisse devint Saint-Ours, mais ce ne fut pas pour longtemps.

L'ordonnance que l'évêque a laissée oblige le marguillier en charge à rendre ses comptes pour l'année 1838-39, avant la Saint-Michel. Le cimetière devra être fermé afin qu'il ne serve plus de passage. Voici l'état de compte présenté à Mgr Bourget par le marguillier J.-Bte Duhamel (1).

Au chapitre des recettes: rente des bancs de la nef: 1,400 livres; rente des bancs du jubé: 615 livres; casuel: 419 livres; quêtes du dimanche: 17 livres; total: 2,531 livres.

(1) M. Bélanger écrit Guhamel.

Les dépenses ont été de 1,629 livres, 10 sols, dont 606 livres pour les écoles.

Le 4 novembre 1842, M. Bélanger fut autorisé à acheter un orgue et deux tableaux pour l'ornementation du chœur. Le major Campbell acheta l'orgue en Angleterre; il coûta 9,600 livres avec l'installation. Quant aux tableaux ils portent la date de 1842, et la signature du peintre T. Hamel, de Québec, mort en 1870.

Le 7 octobre 1845, Mgr Bourget, dans une seconde visite, dédia le maître-autel à la très Sainte-Vierge, sous le vocable de l'Immaculée Conception. Il y déposa les reliques de Saint-Zotique et de Sainte-Janvière. Il accorda, à perpétuité, à tout prêtre régulier ou séculier qui célébrerait la sainte messe, une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire; et à tout fidèle qui visiterait cet autel ce jour, ou celui de l'anniversaire, et à chaque jour de l'octave, une indulgence plénière aux conditions ordinaires de la confession, de la communion, et de quelques prières récitées à l'intention du souverain Pontife.

M. le Grand Vicaire Demers, MM. Pinguet, Quintal et L'Heureux signèrent le procès-verbal.

Les années s'écoulent paisiblement sans amener d'incidents remarquables. Le 16 juin 1847, Mgr Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis, délégué par Mgr Bourget, visite la paroisse. Il

(1) Ce sont deux belles reproductions de Van Dyck.

ordonne de refaire le plancher de l'église et d'y ménager une cave assez profonde où il sera possible de faire des sépultures, dont le tarif sera de pas moins de 150 livres. Il recommande de ne pas retarder à l'avenir la reddition des comptes.

La population de Saint-Ours à cette époque est de 3,600 âmes. Il y a 2,400 communiants. Six écoles, tenues par des maîtres et des institutrices, sont fréquentées par 400 garçons et 300 filles. Il y a trois familles protestantes.

Par acclamation, le 6 février 1847, le village se détacha du reste de la paroisse, et se constitua en municipalité séparée.

M. Bélanger, comme bien d'autres curés, eut sa part de misères domestiques. Ses paroissiens, en général, l'avaient en grande estime; mais il se trouva quelques mécontents. Ils lui reprochaient une grande négligence dans la tenue des comptes. En juillet 1852, six des villageois les plus en vue se plaignirent à l'évêque. Celui-ci n'ayant pas répondu, ils revinrent à la charge. L'évêque fit une enquête et le 21 septembre, répondit qu'il était convaincu que M. Bélanger ne méritait aucun blâme. "Il jouit, dit-il, de l'estime et de la confiance de toute la paroisse à quelques exceptions près. Veuillez bien communiquer la présente à vos cosignataires pour que tous ensemble vous viviez dans les sentiers de la paix et que vous vous prépariez au grand jubilé."

Cette lettre ne ramena pas la tranquillité. Les comptes, à diverses reprises, causèrent des conflits entre le curé et quelques-unes de ses ouailles (1).

Que M. Bélanger ait été négligent dans la tenue des comptes, c'est incontestable. Les plaintes furent trop nombreuses pour qu'il n'en ait pas été ainsi. Mais le digne curé avait maille à partir avec quelques esprits brouillons qui prenaient plaisir à lui susciter des difficultés.

En 1861, ils font circuler une requête parmi les paroissiens. Ils recueillent quatre-vingts signatires, et l'adressent à Mgr Joseph La Rocque, évêque de Saint-Hyacinthe. Celui-ci, le 7 mars, fait connaître cette démarche à M. Bélanger qui répond à l'évêque de la manière suivante:

"...Je dois dire que ce sont 4 à 5 individus qui se sont admis depuis deux ou trois ans à la reddition des comptes, et qui, à force de crier, ont réussi à faire croire à un certain nombre qu'on devrait faire rendre les comptes autrement, et à persuader aux gens, c'est-à-dire aux habitants qu'ils ne pouvaient juger cette affaire parce qu'ils sont trop ignorants ou trop bêtes, en propres termes, se disant les seuls capables d'en connaître.

---

(1) Les fonds furent déposés au coffre de la Fabrique jusqu'au 8 décembre 1850. A partir de cette date, ils furent envoyés à la Banque du Peuple, à Montréal.

Maintenant je dois remercier V. G. du procédé qu'il désire adopter, d'envoyer un délégué, sans bruit, visiter les comptes et en faire rapport à V. G., qui ensuite ordonnera ce que doit, heureux si cela peut pacifier et rappeler les esprits inquiets, turbulents, j'hésite cependant à la croire. Les marguilliers de 1859-60 vont se hâter de faire entrer la recette de leur année respective et je pense qu'ils ne pourront terminer leur rapport que dans le cours d'avril. Je dois faire remarquer à V. G. que depuis 30 ans les comptes ont toujours été rendus de la même manière, et toujours à la satisfaction des anciens et nouveaux marguilliers, et des évêques qui les ont alloués... ce n'est que depuis l'admission des individus en question que les choses ont changé pour le pis..."

M. Jean-Baptiste Dupuy, curé de Saint-Antoine, fut délégué à Saint-Ours en cette circonstance. L'assemblée, qui eut lieu le 17 septembre 1861, au cours de laquelle il alloua les comptes, pacifia les esprits pour quelque temps. A la suite de cette visite du délégué, M. Bélanger fit adopter un règlement nouveau pour les bancs. Il fut décidé qu'ils seraient payés dès le 25 décembre de chaque année, et d'avance ; que les paroissiens qui n'auraient pas payé à cette date seraient censés les avoir remis, et que le marguillier les mettrait à la criée. Ce changement fut adopté unanimement.

Trois autres questions restaient à résoudre : la division de la paroisse, l'établissement d'un nouveau cimetière et la réparation ou la reconstruction de l'église.

Le 10 janvier 1859, une requête contenant 189 signatures est adressée à l'évêque pour demander le démembrement de la paroisse. Les signataires supplient qu'on leur accorde une église sur la rive nord du Richelieu. Le 9 février, 89 paroissiens présentent une autre requête pour s'opposer à cette division, et font connaître leur refus de donner à la future paroisse une partie des deniers de la Fabrique. Ils donnent pour raisons qu'ils sont sur le point de réparer leur église ou de la reconstruire et que l'état financier de Saint-Ours ne permet pas de donner même une partie de leurs deniers. Des correspondances sont publiées dans la *Gazette de Sorel*, mais en faveur du projet.

En dépit de l'opposition, Mgr Prince lance le décret établissant la paroisse de Saint-Roch, qu'il confie aux soins du curé de Saint-Ours en attendant la nomination d'un curé. Les opposants, désireux de gagner leur cause, vont consulter les hommes de loi pour empêcher la division de la paroisse et surtout des deniers de la Fabrique (1).

(1) Le 17 février 1859, l'évêque, dans une ordonnance, obligeait la Fabrique de Saint-Ours à remettre à celle de Saint-Roch la moitié des deniers dus, perçus, et à percevoir, au prorata de la valeur des propriétés.

Pour en finir, Mgr Prince se voit dans la nécessité d'adresser aux intéressés une lettre des plus sévères. Il leur reproche cette opposition qu'on lui fait, et il annonce qu'il se rendra lui-même sur les lieux le dimanche suivant.

Au jour marqué Mgr Prince se rendit à Saint-Ours et présida l'assemblée annoncée. Il n'eut pas de peine à engager les paroissiens à verser 300 *louis* pour aider à la construction des édifices religieux de Saint-Roch. Il y eut cependant quelques opposants. Une résolution fut passée dans le but de défendre à ces derniers, qui menaçaient de faire un procès, l'emploi des deniers de la Fabrique en recouvrement de cette somme. Les 300 *louis* furent payés en 1862. Mgr Joseph La Rocque, dans sa visite du 10 juin de cette année, exprima toute la satisfaction qu'il éprouvait de voir enfin le règlement de cette affaire. "Nous Nous opposons, ajoute-t-il au registre, absolument, à ce que l'Œuvre et Fabrique dépense aucun denier sous le prétexte de faire rembourser les dits 300 *louis*."

Le 12 juin 1859, trois marguilliers furent donnés à la nouvelle paroisse; c'étaient: MM. Joseph Larivière, Joseph Lamothe et Henri Lapointe. La famille de Saint-Ours offrit généreusement le terrain pour y asseoir l'église, le presbytère, le couvent, ainsi qu'un cimetière. Le nom de Saint-Roch fut donné comme titulaire à la paroisse en

souvenir de la famille seigneuriale dans laquelle ce nom fut toujours en honneur. En retour de tous les bienfaits accordés à la paroisse de Saint-Roch, les de Saint-Ours reçurent un banc dans l'église qui, semble-t-il, y restera à perpétuité.

En même temps que la question de la paroisse nouvelle s'agitait celle d'un nouveau cimetière. Le 10 février 1859, les paroissiens, dans une requête, représentent à l'évêque que l'état du cimetière est tel, vu son encombrement, qu'il n'y a plus de place pour inhumer les corps; qu'il est urgent ou d'en établir un autre ou de l'agrandir par le jardin du curé. Ils suggèrent qu'un nouveau cimetière pourrait être avantageusement placé à deux arpents de la rue Immaculée Conception. Ils déclarent que cette demande est appuyée par une résolution du conseil municipal à la requête de 64 électeurs du village. Trois médecins, MM Louis Turcot, Samuel David et Jacques Dorion attestent que le cimetière actuel est de nature à nuire à la santé publique.

Ayant reçu cette requête, Mgr Prince délègue M. Louis-Misaël Archambault, archiprêtre et curé de Saint-Hugues, avec mission de se rendre à Saint-Ours et de s'enquérir des faits. Le délégué dresse un procès-verbal de sa visite le 10 février. Il déclare que l'ancien cimetière est dans un état déplorable, qu'il est si encombré qu'il peut nuire à la santé publique; que l'agrandissement, par

une partie du jardin du curé, serait même insuffisant. Il recommande de le placer dans l'angle nord-est de la prairie dite du curé.

Conformément à ce procès-verbal, Mgr Prince émet un décret le 17 février et fixe le cimetière dans la prairie; il détermine qu'il aura un arpent de front sur un arpent et demi de profondeur, et ordonne de l'entourer d'une clôture convenable, qui sera payée par les deniers de la Fabrique.

Le 24 septembre, une requête signée par la majorité des paroissiens est envoyée à l'évêque pour l'informer que ce terrain est bas, qu'il est inondé à chaque printemps, et ils demandent que le site soit changé pour le coteau où, disent-ils, "le terrain est sablonneux, et l'eau ne se fait pas sentir à cinq pieds de profondeur."

Mgr Joseph La Rocque envoie de nouveau M. Archambault à Saint-Ours. Le 9 novembre le délégué assemble les francs-tenanciers et donne lecture de la requête demandant un changement de site. Les signataires étaient au nombre de 167. Un ancien de Sarasteau donna une liste de 37 opposants, qui voulaient conserver l'ancien et l'agrandir par le jardin du curé. M. Archambault répondit que l'évêque ne pouvait acquiescer à cette demande qui paralyserait son autorité en détruisant ce qu'avait fait son prédécesseur; que le jardin était trop exigu; que l'église était trop basse pour l'enterrer davantage. Enfin, après avoir visité le

coteau, il recommanda ce site de préférence aux autres et dressa un procès-verbal en conséquence.

Sur ce rapport, Mgr La Rocque émet un décret en date du 15 novembre 1860, et fixe le cimetière sur le coteau. Dans une lettre qu'il adresse au curé il ajoute: "Je ne me dissimule pas les inconvénients qui vont résulter de la distance où se trouve le coteau de l'église actuelle. Plus tard, ces inconvénients n'auront pas lieu si les gens se décident à rebâtir l'église." En terminant sa lettre, l'évêque recommande de construire un charnier.

Le 10 mai, onze paroissiens recourent une fois de plus à l'évêque pour lui faire connaître que le nouveau cimetière, bien qu'établi, n'a pas encore été bénit; que des personnes sont décédées depuis et qu'elles ont été inhumées ou dans des paroisses étrangères ou dans l'ancien cimetière, ce qui ne put se faire qu'après avoir brisé des cercueils; que dernièrement encore une seconde fosse avait été pratiquée à une bien petite profondeur; qu'en conséquence ils le supplient de porter remède à cet état de choses. Ils terminent leur requête en accusant le marguillier en charge de ne pas rendre ses comptes.

Le 15 juillet, une autre requête signée par 200 contribuables, est envoyée à Mgr La Rocque. Ils regrettent, disent-ils, que le site fixé par Mgr Prince ait été changé pour un autre moins convenable; que la requête sur laquelle s'est appuyé l'évêque a été signée par des personnes qui, certainement, ne



Église de Saint-Ours.

voulaient pas un tel changement; que ces signatures ont été prises sous de faux prétextes; qu'ils n'ont nullement fait attention aux seconds procédés; que M. Archambault leur avait déclaré antérieurement que le site premier ne serait pas changé; qu'un tel changement ne pourrait convenir qu'au cas où l'église serait bâtie sur le coteau; que la paroisse a l'intention de la réparer, et que ces réparations faites, le cimetière sera hors de la vue;... que les trois-quarts et demi ne veulent pas s'y faire enterrer; que les paroisses voisines offrent bien plus de sûreté, ce qui ferait un tort considérable à la Fabrique, en la privant d'une bonne partie de ses revenus; que dans les circonstances actuelles la place fixée en 1859 serait plus convenable à cause de sa proximité du temple; que ce terrain pourra facilement être amélioré de manière à ne rien laisser de désirable; que la terre apportée dans le vieux cimetière pourra, dans quelques années, être transportée dans le nouveau; qu'il n'y a peut-être pas le demi-quart de la paroisse qui voudrait maintenir l'état de choses actuel; que Sa Grandeur pourra s'en convaincre en envoyant un délégué; qu'il a déjà existé un cimetière à la place du lieu choisi, et qu'il a été abandonné pour les raisons mentionnées dans la requête; que le changement serait facile, vu qu'aucun corps n'a été inhumé...

Cette requête, qui fait voir avec quelle facilité les paroissiens de Saint-Ours changeaient d'opi-

nion, ne fut pas écoutée comme bien l'on pense. Le cimetière fut placé sur le coteau où il existe encore de nos jours. Il a été agrandi sous M. l'abbé E. Guilbert, et tout dernièrement par M. l'abbé A. Foisy.

Cependant le bon M. Bélanger n'était pas à bout de ses tribulations. La question toujours vivante des deniers de la Fabrique lui causa de nouveaux ennuis. On se souvient que M. l'abbé Jean-Baptiste Dupuy, en 1861, était venu, sur l'ordre de l'évêque, recevoir les comptes. Trois ans plus tard, à la reddition de compte de Clément Dupré, des difficultés surgirent. Ce qui compliquait l'affaire, c'étaient les réparations que l'évêque avait ordonnées qui ne plaisaient pas à tout le monde; les deniers qu'il fallait verser à la paroisse de Saint-Roch avaient aussi le don de créer des embarras.

Le 24 février 1861, M. Bélanger, au cours d'une assemblée publique qu'il avait tenue dans la sacristie, avait fait procéder à l'élection des syndics pour voir aux réparations de l'église; c'étaient: André Duhamel, Jean-Baptiste Dupré, Pierre Allaire, Louis Mongeon, Joseph Dufault, Eugène Leriche. Le 26, plusieurs paroissiens chargèrent le notaire Charles Bazin de protester contre cette élection faite sans les formalités légales.

Le 29 mars 1862, une requête signée par 125 habitants, est adressée aux révérends J.-S. Raymond,

Vicaire-Général, et L.-Z. Moreau, administrateurs du diocèse, pour solliciter l'approbation des plans de réparations, ainsi que du mode de paiement. Les réparations devaient coûter 3,000 *louis*. La Fabrique ayant en caisse 1,500 *louis*, disaient-ils, et les revenus nets étant de 125 *louis* par année, il serait alors possible de faire exécuter les travaux sans avoir recours à une répartition. Avec les souscriptions volontaires, les revenus pourraient atteindre 200 *louis*, et la Fabrique serait exonérée dans l'espace de sept ou huit ans.

En terminant cette supplique, ils annonçaient que M. le curé avait l'intention de doter la paroisse d'une belle maison qui servirait de presbytère, et de convertir l'ancien en couvent.

Au cours de sa visite pastorale, le 10 juin 1863, Mgr Joseph LaRocque ayant fait allusion aux réparations et aux dépenses qu'elles nécessitaient, quelques esprits brouillons en profitèrent pour semer de nouveau la discorde. Elle éclata, en effet, à la reddition de compte du marguillier Clément Dupré. Il y eut même des contestations si vives qu'elles dégénérèrent en bagarre. M. Bélanger garda son sang-froid habituel. Il était bien fait pour ces scènes qui sont loin d'être agréables pourtant. Lorsqu'il vit que la chaleur de la dispute allait en augmentant, il ferma ses livres, et du ton le plus calme il leur dit: "Vous voulez vous chicaner; c'est bien, je m'en vais."

Cependant les choses ne restèrent pas là. Les mécontents se plaignirent à l'évêque, qui demanda des explications au curé. Voici sa réponse:

"Vous désirez qu'on vous rende compte clairement et franchement de ce qui s'est passé à la reddition des comptes de Clément Dupré. Le tenant compte a fait le détail de la recette et dépense de son année de gestion, et ensuite, dans son résumé, a intercalé sa recette et sa dépense, y compris 300 *louis* donnés à Saint-Roch, pris dans l'argent du coffre, laissant un bonus de 714 *louis*, 11 chelins, 5 deniers, à la Fabrique, et cela jusqu'à 1862 inclusivement. Jusque-là point de réflexions ni d'oppositions. J'ai demandé à l'assemblée s'il n'y avait point d'opposition ? on n'a rien répondu. Alors il a fallu prendre les noms des personnes, on a écrit plusieurs noms, c'est à ce moment qu'un petit nombre a remarqué que l'allocution de V. G., à toute la paroisse, touchant les réparations de l'église, n'avait pas été bien explicite, et qu'en conséquence, ils mettaient leurs noms comme opposants. J'ai cru alors faire remarquer que c'était manquer de confiance en votre parole, rapportant de suite les paroles de V. G. à moi adressées, me demandant en rentrant au presbytère, si la Fabrique, après l'argent du coffre épuisé, aurait plus de 2,000 *louis* à payer. Ma réponse fut que cette somme couvrirait assurément toutes les dépenses à faire pour les réparations. J'oubliais de

dire que le dit Clément Dupré voyant qu'un certain nombre voulaient signer ou rentrer leurs noms comme opposants, reprit l'argent qu'il avait déposé sur la table et finit par dire que V. G. viendrait recevoir ses comptes... En terminant cette lettre explicative, M. Bélanger prie l'évêque de faire droit à une requête qui lui fut adressée avant son départ pour Rome, ajoutant qu'elle rencontrera les désirs et volontés de la totalité de la paroisse..."

A la suite de cet incident, les marguilliers s'adressèrent à l'évêque pour lui demander d'envoyer un délégué chargé de recevoir les comptes. "Ce qui nous presse, disent-ils, c'est que les marguilliers qui ont été en office depuis la difficulté des 300 *louis* ne peuvent rendre leurs comptes."

M. l'abbé Dupuy se rendit à Saint-Ours le 30 mai et les comptes qui furent alloués couvraient une période de quatre ans, depuis 1858 à 1862. La Fabrique restait avec un surplus de 1,142 *louis*, 17 chelins, 5 deniers.

Une fois ce point réglé, il semble que tout aurait dû rentrer dans l'ordre. Mais il était marqué que le règne de M. Bélanger devait se terminer au milieu des disputes. Le 23 février 1865, 118 paroissiens dans une requête adressée à Mgr Joseph La Rocque demandent à restaurer l'église et le presbytère. Ils disent que, d'après l'opinion d'architectes, il leur faut 4,400 *louis* pour faire face à ces dépenses... Ils prient

l'évêque de leur permettre de faire exécuter ces travaux d'après les plans et devis qu'ils lui soumettent, et d'autoriser la Fabrique à verser la somme de 2,400 *louis*, la paroisse s'engageant à fournir 2,000 *louis*.

Cette requête n'était pas légale. Le 1er mars 1865, M. l'abbé Moreau en informa M. Bélanger, et il lui expliqua la manière de procéder dans de tels cas. Quant à l'appropriation des 2,400 *louis* de la Fabrique aux réparations, voici, dit-il, ce qu'il faut faire: "convoquez une assemblée de paroisse et passez une résolution tendant à prier Mgr l'évêque de permettre l'emploi de cette somme pour les réparations. Cette résolution sera présentée à Sa Grandeur qui l'approuvera: plus tard elle sera produite devant les commissaires civils lorsqu'il s'agira de demander l'homologation de la répartition."

Une requête fut rédigée le 6 mars et adressée à l'évêque. Il y est dit "qu'ils reconnaissent le mauvais état de leur église, et qu'ils désirent la rétablir dans l'endroit où elle est. Plusieurs d'entre eux sont sous l'impressoin qu'en faisant ces réparations on peut en faire une bonne église, bien propre, bien convenable. Ils ont été informés depuis, que par la requête, on demande l'élargissement de leur église, ainsi que d'autres travaux considérables qui ne pourraient que les entraîner dans la misère. Ils ont signé la requête sur des

feuilles séparées, sans la voir, et sans en prendre communication. Ils ne l'auraient pas signée s'ils avaient connu qu'on demandait cet élargissement." Voici ce qu'ils désirent : " un portail en pierre de taille et tous travaux jugés nécessaires. On pourrait faire d'autres jubés dans les chapelles. Le presbytère a aussi besoin de réparations. Ils demandent qu'on leur permette de se servir des deniers de la Fabrique tant perçus qu'à percevoir. Ils ajoutent qu'en abandonnant à la paroisse Saint-Roch 1,200 piastres sur les deniers de la Fabrique, ils ont eu tout lieu d'espérer, ainsi qu'on leur a donné à entendre, que quand viendrait le temps de réparer leur église, on leur donnerait le droit de le faire avec les deniers de la Fabrique..."

Le 15 mars, M. l'abbé Moreau répond que l'évêque ne peut permettre, d'une manière générale, l'emploi des deniers de la Fabrique pour de telles fins. Cependent, vu l'état actuel des choses, il serait disposé à permettre les réparations les plus urgentes avec ces deniers.

Dix mois s'écoulèrent en pourparlers. Puis, le 25 janvier 1866, Louis-Misaël Archambault, curé de Saint-Hugues, fut chargé de se rendre à Saint-Ours pour s'enquérir de la véracité des faits allégués dans la requête. Il s'était formé depuis longtemps un certain parti, qui augmentait de jour en jour, et qui désirait construire une église

nouvelle. Il s'agissait donc de savoir lequel des deux partis allait l'emporter.

M. Archambault, le 26 janvier, rend compte de sa mission à son évêque: "J'arrive de Saint-Ours, j'ai constaté dans l'assemblée qu'il n'y avait en tout que 115 requérants appuyant la demande de réparations. Les opposants n'avaient pas d'opposition écrite, mais ils me dirent qu'il y avait au-delà de 300 voteurs à Saint-Ours. Il fallait au moins 150 habitants francs-tenanciers pour faire une majorité. Cette opinion paraissait même partagée par les requérants. Que faire? J'étais convaincu du fait que 115 n'étaient pas la majorité des francs-tenanciers d'une paroisse de 1,500 communiants, et je savais que les opposants se prévaudraient avec joie du fait pour opposition au civil alors que j'ai dit que je ne pouvais pas déclarer les requérants en majorité. Après l'assemblée un des requérants (chef) me dit qu'il croyait que ce nombre constituerait une majorité. Je lui dis que j'étais convaincu du contraire; mais qu'ils auraient à faire un relevé correct de tous les habitants... Le Père Bélanger, malgré son grand flegme, m'a paru impressionné de cette déconvenue. Je crois qu'il y a peu de bonnes volontés dans Saint-Ours. Peu veulent bâtir, bâtir à neuf, un plus grand nombre accepteraient de bonnes réparations, et le grand nombre n'en veulent d'aucune manière..."

Les opinions étaient donc partagées. Le 23 mars 1867, une nouvelle requête est adressée à

l'évêque pour demander de conserver le vieux temple en y faisant de nombreuses réparations. Ils demandaient un portail neuf, en pierre de taille, un clocher neuf, une couverture en fer blanc, des châssis neufs, une sacristie plus grande que l'ancienne. Trois portes seraient placées au portail, une grande et deux petites. Ils désiraient faire crépir les murs, creuser une cave, un canal, enfin un plancher neuf, des bancs neufs, et la réparation des murs de l'intérieur, des jubés et de la voûte. Cette requête portait les signatures de la majorité des francs-tenanciers, ainsi que celles des dames de Saint-Ours.

Ce parti l'emporterait donc sur celui qui demandait la reconstruction de l'église? Mgr Charles La Rocque publia en conséquence un décret en vue d'appuyer ces démarches. Le 11 octobre 1867, les commissaires civils sont saisis de l'affaire. Le 27, une assemblée a lieu afin de procéder à l'élection des syndics qui verront aux réparations à faire à l'église et à la reconstruction de la sacristie. Sont choisis: MM. Jean-Baptiste Bélanger, curé, Léon Chapdelaine, Flavien Girouard, Clément Dupré, Marcel Girouard, Charles Arpin, Edouard Chapdelaine. Tout marche comme dans le meilleur des mondes, mais rien ne se fera. En effet, on consulte des entrepreneurs au sujet du coût des réparations à faire à l'église et de la construction de la sacristie; ils exigent pour leurs peines une somme approchant 5,000 *louis*.

Le 14 janvier 1868, les paroissiens de Saint-Ours adressent une requête à l'évêque pour lui représenter que vu le prix excessif demandé par les soumissionnaires, ils désirent rebâtir à neuf. Ils le supplient d'annuler son décret; car, ajoutent-ils, "l'église et la sacristie sont dans un tel état de vétusté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur qu'ils ne paraissent plus ni propres ni convenables pour des édifices destinés au culte divin. Ils demandent d'abandonner le plan des réparations afin de pouvoir construire une nouvelle église à une petite distance de l'autre côté de la rue."

Ce dernier parti fait de nouvelles recrues au point qu'il compromet tout ce qui a été fait précédemment. M. Bélanger, qui n'a pas voulu signer la requête est pris à partie et il subit les attaques de la calomnie. On le dénonce à l'évêque, qui ne sait que faire avec des habitants dont l'opinion est si mouvante. Il attend quelques mois afin de laisser passer l'orage, puis le 29 mai 1868, il se rend à Saint-Ours dans le but de mettre ordre à toutes ces difficultés.

Cette visite. s'il faut en croire un témoin oculaire (1), fut un triomphe pour l'évêque. Nous lui laissons la plume:

"Quoique Saint-Ours ait troqué son nom si poétique de village contre celui si ronflant de Ville de Saint-Ours, il n'est pas moins vrai que rien n'a

(1) *La Gazette de Sorel.*

changé d'aspect dans sa nature depuis cette transformation inattendue. La vieille église, à l'antique clocher, qui tremble comme un vieillard sous les rudes coups de l'aquilon, résiste encore, en dépit des tempêtes qui sont venues fondre sur son toit et des requêtes qu'on a faites pour enlever jusqu'au dernier vestige de sa vieille existence. La poussière de ses ancêtres repose toujours à l'ombre des vieux ormes du cimetière, qui semblent, malgré leur âge avancé, se faire de plus en plus les vigilantes sentinelles de ces restes sacrés, et une croix, plus ou moins ébranlée par le temps, rappelle encore le précieux souvenir de ceux qu'elle abrite. Le vieux presbytère est toujours veuf de ses locataires, et le nouveau voit se prolonger avec bonheur les jours si paisibles et modestes, et cependant si précieux, de l'humble pasteur que l'âge qui détruit tout, et si rapidement, semble respecter. Le vieux manoir seigneurial, sans tourelles ni créneaux, il est vrai, mais avec son allée aux verdoyantes lisières, ses jardins et mille fleurs qui éblouissent, enfin ses pittoresques alentours, semble ne pas vieillir pour apprendre aux générations de cette petite ville combien sont grandes et sublimes les vertus qui distinguèrent les hôtes de ce châtelet, et surtout combien encore sont efficaces les œuvres charitables qui, aujourd'hui, remplissent d'admiration et de bonheur, les heureux habitants des deux paroisses, qui se regardent sans cesse en face comme pour

mieux se comprendre... Enfin, rien n'est changé dans cette petite ville... C'est jeudi, le 28 dernier (mai), à deux heures de l'après-midi, que Sa Grandeur fit son entrée dans cette paroisse; Mme de St-Ours, avec son zèle accoutumé, aidée du concours de quelques âmes dévouées, éleva un arc magnifique à l'entrée de la ville, où les habitants pouvaient se réunir et recevoir officiellement le digne Evêque. M. Léon Chapdelaine, maire de la ville, lut l'adresse suivante:

A Sa Grandeur Mgr Charles LaRocque, Evêque de St-Hyacinthe.

Monseigneur,

Veuillez permettre aux citoyens de la Ville de St-Ours d'accourir au-devant de votre Grandeur, pour vous exprimer la joie et le bonheur dont leurs cœurs ont été remplis en apprenant votre arrivée au milieu d'eux; comme des enfants affectionnés attendent avec impatience le retour d'un père bien-aimé, après une longue absence, ainsi, Monseigneur, nous, vos enfants dévoués, soupirons depuis longtemps après votre présence au milieu de nous; c'est pourquoi, dans ce moment, nos cœurs sont remplis de joie.

Les citoyens de St-Ours, Monseigneur, dont je suis fier d'être l'interprète dans cette bienheureuse circonstance, conçoivent, par cette visite de leur Evêque, les plus heureux présages pour la prospérité et le bonheur de leur petite ville naissante.

Cette visite pastorale était d'autant plus désirée que le besoin absolu, qui se faisait sentir déjà depuis des années, de réédifier leur église, occupe leurs esprits depuis longtemps; elle aplanira, nous n'en doutons pas, tous les obstacles; ce sera un des heureux fruits de cette visite que nous bénirons à jamais et dont tout l'avantage sera pour la plus grande gloire de Dieu.

Les habitants de St-Ours, dévoués à la Ste-Eglise, leur Mère, sont heureux, Monseigneur, de vous manifester leur piété et leur joie de la voir triomphante et honorée dans ses chefs sur cette terre du Canada, tandis qu'elle est soumise à de si rudes épreuves ailleurs; mais pour en sortir victorieuse et avec plus d'éclat, guidée comme elle est par un tel chef, Pie IX, à jamais glorieux.

Nous souhaitons avec ardeur, Monseigneur, que votre séjour au milieu de nous vous soit des plus agréables, en autant qu'il sera fructueux pour nos âmes; nous, de notre côté, nous en garderons le plus doux souvenir, et nous formerons sans cesse les vœux les plus ardents afin que vos jours se prolongent le plus longtemps possible, pour le bonheur de l'Eglise, et, après une longue et laborieuse carrière, la couronne que Dieu vous réserve dans son éternité.

LÉON CHAPDELAINE.

Maire de la Ville de St-Ours,

Saint-Ours, 29 mai 1868."

"Après la lecture de cette adresse, continue le chroniqueur, Mgr répondit avec son éloquence et sa bonté ordinaires aux bons sentiments exprimés, remercia la foule qui venait lui souhaiter la bienvenue, et la bénit en l'invitant à se rendre avec lui au temple de Dieu.

"La paroisse n'était pas restée en arrière: tous s'étaient portés au-devant de l'Evêque; on remarquait des décorations là aussi, surtout chez M. J.-A. Dorion, à l'entrée de la ville... Après sa visite à St-Roch, Monseigneur revint à St-Ours, en route pour St-Denis. Sa Grandeur mit pied à terre pour bénir un monument qui rappellera son heureux passage ici: une croix magnifique, élevée par Mme de St-Ours, à l'entrée de la ville

"Saint-Ours était entièrement pavoisée; des banderoles se balançaient majestueusement dans les airs et les cloches sonnaient à toutes volées. Des inscriptions se déroulaient sur le passage de l'Evêque qui se montra heureux des dispositions des paroissiens de Saint-Ours."

Durant sa visite, Mgr La Rocque entendit les partisans des deux projets. Dans le rapport qu'il rédige, il ajoute: "Vu que selon toute probabilité une église nouvelle sera érigée sur le terrain à l'usage du curé, appartenant à la Fabrique, Nous ordonnons qu'aussitôt que possible, la Fabrique rentre en possession de cette partie rain à elle appartenant, détachée du terrain

à l'usage du curé, et cédée à la municipalité de la ville pour y placer et bâtir un marché public." Cette cession, ayant été faite sans l'autorisation de l'Ordinaire, était nulle.

Le terrain fut remis à la Fabrique; mais ni l'évêque ni le curé ne devaient voir le temple s'ériger près de cet endroit.

Est-ce pendant cette visite ou une autre antérieure à celle-ci, que se passa un incident que nous ont rapporté des personnes dignes de foi et qui se termina par une victoire du curé sur ses détracteurs? M. Bélanger, comme nombre de bons curés, ne pouvait contenter tout le monde. Depuis longtemps il s'était indisposé quelques paroissiens. Les questions débattues depuis de longues années avaient aigri ces hommes qui croyaient voir en lui un malhabile et faisaient retomber sur lui les malaises existants. Ils se plaignirent à l'évêque de sa conduite et ils sollicitèrent son départ. Mgr La Rocque, désirant rétablir la paix, fit annoncer au cours de sa visite, qu'après les exercices du matin, il entendrait les plaintes qu'on aurait à faire contre le pasteur. A l'heure fixée, l'évêque, entouré de son clergé, s'installa sur le portique du presbytère, ayant à sa gauche le curé incriminé. Mgr La Rocque invite alors les mécontents à expliquer le sujet de leurs plaintes. Trois ou quatre paraissent avoir ce triste courage. Ils émergent de la foule et tentent d'escalader les

marches du presbytère. Ils n'ont pas la liberté de s'y rendre. A peine sont-ils en mouvement que des amis de M. Bélanger les arrêtent par leurs habits et leur font comprendre tout le ridicule de leur conduite. Il y a un moment de silence. L'évêque, témoin de cette hésitation, renouvelle son invitation. Le Dr Dorion, ami dévoué de M. Bélanger, qui n'a pas oublié les services qu'il en a reçus, s'écrie: "Mes amis, voulez-vous que nous gardions notre vénérable curé?" Aussitôt, la foule est empoignée et s'écrie: Oui! Oui! Vive notre bon curé! Un des témoins de cette scène affirmait que, durant cette dure épreuve, M. Bélanger avait les yeux pleins de larmes. Il demeura à Saint-Ours, mais il ne put voir la fin de la lutte qui se faisait autour de l'église. Il eut cependant la joie d'assister au couronnement d'une œuvre à laquelle il travaillait depuis longtemps.

Dès 1862, il songea à fonder un couvent dans sa paroisse et il voulait en confier la direction aux Dames de la Présentation de Marie, dont la Maison-Mère est à Saint-Hyacinthe. Les paroissiens avaient accepté son offre généreuse d'une belle maison, bâtie en briques, qu'il avait fait ériger de ses deniers et convertie en presbytère. L'ancien devait être le berceau du couvent. La Fabrique le céda ainsi que le terrain sur lequel il était bâti aux fins de l'éducation des filles. On se souvient que M. le curé Hébert légua, par testament, une terre



Quelques prêtres nés à Saint-Ours.

1° M. le chan. T. Proulx.
2° M. l'abbé A. Dorais.
3° M. l'abbé Elphège Proulx.
4° Rév. Père Harpin.
5° M. l'abbé H. Chapdelaine.
6. M. l'abbé H. Chapdelaine.
7° Rév. Père J. Morin, C. S. V.
8° M. l'abbé Léon-Lévi Dupré.
9° M. l'abbé H. Morin.

dont les Delles O'Connor, ses héritières, eurent la jouissance, leur vie durant; à la mort de la dernière, M. Bélanger, qui en avait l'administration, se fit autoriser à la vendre, par l'Hon. juge Loranger, ce qui eut lieu le 28 avril 1869. Le capitaine Louis Lamoureux l'acheta pour 1,800 piastres.

M. Bélanger fit reconstruire le couvent par MM. Rémi et Octave Bernard, entrepreneurs de Saint-Hyacinthe. Il paya les frais des réparations avec le résultat de la vente, et fit lui-même un don de 500 *louis*, bien qu'il en eût donné 400 peu auparavant.

A l'automne de 1868, la maison était prête à recevoir ses hôtes. Le 10 octobre, les Sœurs Saint-Amant, Sainte-Philomène, et Marie-Anna arrivèrent. Elles ouvrirent leurs classes le 15 du même mois. Elles avaient le soin de l'externat. Le pensionnat fut ouvert le 11 septembre 1869, les Sœurs Noëlia et Louise vinrent dans l'automne. Celle-ci remplaça Sœur Marie-Anna.

Les paroissiens virent avec contentement l'établissement de cette maison. Ils se montrèrent généreux, ils secondèrent les efforts de leur pasteur. Quelques jours avant de la bénir, M. Bélanger permit d'organiser un concert. Nous lisons dans un journal du temps (1): "Lundi soir, le 16 du courant, presque tous les habitants de notre petite ville se pressaient dans l'enceinte de notre couvent, qui n'est pas encore terminé, pour assister à un

(1) *La Gazette de Sorel.*

concert, donné par des jeunes demoiselles dans un but de charité, la plus louable, sans doute. En effet, depuis que nous avons vu s'élever les murs de cette nouvelle bâtisse, dès que nous avons été certains de posséder au milieu de nous ces bonnes sœurs de la Présentation, un souffle bienfaisant a passé sur la ville. Les dames se mirent à lutter en générosité pour venir en aide à ces excellentes sœurs. Les *Amateurs* de St-Ours, se rappelant leurs succès brillants, se réunirent de nouveau et mirent leur talent incontestable à contribution en donnant une représentation au profit du couvent.

Les dames et les messieurs avaient fait leur devoir; les jeunes filles ne voulurent pas rester en arrière, choses qu'elles ne permettent jamais d'ailleurs, surtout pour une œuvre charitable. Guidées par une main sûre et habile, elles purent, en très peu de temps organiser une magnifique soirée. Une opérette de premier goût, des morceaux de chant de choix, et des chants que l'on voudrait toujours entendre, tel était le programme de ce joli concert." Suit l'énumération des morceaux chantés : la Charité, l'Ange de la terre, Jeanne d'Arc à Rouen, l'Hymne à Pie IX... "A la fin de la soirée, une adresse fut présentée à M. le Curé, pour le féliciter d'avoir élevé ce couvent à la jeunesse de St-Ours, et lui souhaiter de jouir encore longtemps des bienfaits qu'il aura ainsi procurés à la paroisse. Il remercia les demoiselles

de leurs bienveillants souhaits et les félicita de leurs succès. L'émotion qu'il éprouvait augmenta encore lorsqu'il parla, dans les termes les plus touchants, de la famille qui avait organisé ce concert, et s'était toujours montrée la Providence de St-Ours. A la fin de son discours, il laissa échapper quelques idées de tristesse que nous espérons voir se réaliser dans un temps très lointain (1)."

Le couvent était bâti du côté nord de l'église. Il avait exactement le même plan et les mêmes dimensions que le collège actuel. M. Bélanger le bénit au commencement du mois de septembre. Quinze jours plus tard, il fut frappé de paralysie, et il mourut le 26 septembre. Le service fut chanté par Mgr Charles La Rocque au milieu d'une foule considérable. Trente-huit prêtres assistaient aux funérailles.

M. Charles Dorion nous rappelle cet événement dans les termes suivants: "Hier soir en arrivant à St-Ours, où une pénible nécessité me conduisait comme un des enfants de la paroisse, je remarquais facilement que toutes les figures étaient tristes, que la petite ville ordinairement si gaie, si bruyante, présentait un sombre aspect et qu'un malheureux événement avait dû jeter le deuil au milieu de cette population généralement si vive et animée. Ah! c'est qu'en effet, une bien triste nouvelle était venue frapper au cœur de chacune des familles de ma

(1) Cet article est signé Bruno Larue.

bonne paroisse, c'est qu'en effet, un seul cri, un seul mot, allait se répétant de bouche en bouche. "Notre bien-aimé Pasteur est mort." et voilà pourquoi, en rentrant mardi soir dans mon village natal, je trouvais partout sur mon passage des anciennes et nouvelles connaissances, que la mort spontanée du digne curé avait cruellement affectées.

"Il me serait inutile de dire tout ce que le vénérable défunt emporte de regrets dans la tombe. Sa vie n'a été qu'une vie de charité et de sacrifices. Tout ce qu'il a fait pour l'éducation des hommes les plus haut placés, tant dans ce diocèse que dans le monde, est là pour l'attester. M. Bélanger n'avait rien à lui, il donnait libéralement à qui avait besoin de recevoir.

"Il est tombé victime, à son âge avancé, du zèle qu'il déployait si ardemment, depuis surtout quelques années, pour l'établissement des maisons d'éducation religieuse dans la paroisse. Le magnique couvent, élevé sous ses soins, qu'ont vu se terminer ses jours utiles, parle bien éloquemment pour lui, surtout à cette heure où j'écris ces quelques lignes, environné des pieux compagnons de sa vie, qui se plaisent, avec tant de bonheur, à en faire l'éloge.

"Messire Bélanger est tombé frappé de paralysie, mercredi de la semaine dernière, et, trois jours plus tard, cette maladie avait achevé son œuvre, en ravissant à St-Ours un père bien charitable et bien affectionné.

"Dimanche à 11 heures du matin, muni des sacrements de l'Eglise, calme et serein comme aux jours de sa pieuse vie, il remettait à Dieu sa belle âme, après 46 ans d'un sacerdoce de paix, de conciliation et de charité, et 74 ans d'une existence dont chacun a pu admirer la sociabilité et l'aménité.

"Enfant de la paroisse, remontant aux jours de mon enfance, cette figure m'apparaît encore avec tant de bonheur, que je me serais cru bien dénaturé, si je n'avais, quoique bien à la hâte, payé ce tribut de quelques lignes à la mémoire de celui qui laisse tant de regrets au milieu de tant de familles! Hier, j'allais avec les autres de la paroisse, prendre part à la dernière cérémonie de l'Eglise, m'agenouiller auprès de cette tombe, autour de laquelle un généreux souvenir, appelait un si grand concours de cœurs animés des plus justes inspirations.

"De bonne heure encore, de longues files de voitures arrivaient de toutes parts, se dirigeant vers l'église. La foule se pressait sur le devant du presbytère. Presque toutes les femmes étaient habillées de noir, hommes et femmes portaient sur la poitrine le portrait du vénérable curé. Vers dix heures les cloches de l'église s'unissaient à celle du couvent, annonçant, de leur tintement funèbre, que le service divin allait commencer. Aussitôt de l'église au presbytère, la foule se forma en deux rangs pour laisser passer le corps du défunt.

"La levée du corps fut faite par le Révd Messire Raymond, Vicaire-Général, chacun se pressait vers

le cercueil en rentrant dans l'église. Tout le monde était frappé de douleur à la vue des murs tout couverts de noir, de ces fenêtres privées de leur lumière, de ces immenses draperies noires partant de la voûte et se répandant dans toutes les parties de l'église... Le chœur était rempli par les curés et vicaires accourus des paroisses environnantes. Mgr de St-Hyacinthe officiait, M. Moreau l'assistait, MM. O'Donnell et Dumontier, diacre et sous-diacre, MM. Raymond, V. G., supérieur du séminaire de St-Hyacinthe, Millier, Sorel, Girouard, St-Simon, Dupuis, St-Antoine, Lévesque St-Marc,, Marcotte, Lavaltrie, Birs, St-Sulpice, Trudelle, St-Isidore, Beauregard, ancien curé de St-Mathias, Monet, St-Barnabé, Lemay, St-Charles, Dufour, Coteau du Lac, Chevigny, Contrecœur, Hardy, St-Mathias, Hardy, St-Roch, Fortin, St-Jude, Marchessault, Ste-Rosalie, Soly, La Présentation, Gaboury, St-Marcel, Dumontier, St-Aimé, O'Donnell, St-Denis, Boucher, St-Hilaire, Brunelle, St-Liboire, Godard, Stuckley, J.-Bte Duhamel, St-Paul, Bourque, Vic. Sorel, Jeannotte, Vic. Sorel, Lasalle, Belœil, Dupuis, Belœil, Valade, Contrecœur, Dignan, St-Denis, Codère, St-Antoine, Bouvier, St-Ours."

On évalue à 3,000 le nombre des personnes présentes. Tout fut imposant et grand. Mgr de St-Hyacinthe fit l'éloge funèbre.

"M. Bélanger, écrit M. l'abbé Desnoyers, se faisait remarquer par son esprit de régularité et son

amour de la résidence. Sa patience et son flegme imperturbables faisaient que les injures et les contrariétés l'émouvaient peu souvent. Sa conversation ne manquait ni d'esprit, ni de piquant; il avait toujours en réserve un petit répertoire de bons mots qu'il aimait à répéter, qu'il plaçait fort à propos et qui plaisaient toujours... Il ne fut pas homme d'affaires bien qu'il eût à en diriger beaucoup. Il était le président de la Société de Construction de Saint-Ours. Il érigea beaucoup de maisons, mais il mourut pauvre. La résidence actuelle de M. le notaire Jean-Marie Richard fut bâtie par M. le curé Bélanger.



CHAPITRE XV.

M. l'abbé Jacques-Denis Michon devient curé de Saint-Ours.—La question de l'église.—Requêtes et Décrets.—M. Michon démissionne.—Un mot du couvent.

A la mort de M. Bélanger, Mgr Charles La Rocque confia la cure de Saint-Ours à M. l'abbé Jacques-Denis Michon. Il vit le jour le 28 mars 1827. Il était fils de M. Abel Michon et de Dame Constance Lebœuf. Il fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe; il prit la soutane et fut ordonné le 2 octobre 1853. Quelque temps après, son évêque le nomma vicaire à Saint-Césaire de Rouville, puis à Roxton. Il devint curé de cette paroisse et de là, il fut envoyé à Saint-Jean-Baptiste de Rouville où il séjourna jusqu'en septembre 1869.

Comme la cure de Saint-Ours était devenue vacante par la mort de M. Bélanger, l'évêque de Saint-Hyacinthe le nomma à ce poste et il s'y rendit le 8 octobre. Ce fut avec un serrement de cœur qu'il abandonna Saint-Jean-Baptiste. Il se doutait, sans doute, des difficultés qu'il aurait à rencontrer dans Saint-Ours. S'il quitta avec peine ses chers paroissiens, ceux-ci, qui avaient conçu pour leur pasteur la plus haute estime, eurent un

réel chagrin de son départ. "Sa gentillesse, écrit M. l'abbé Saint-Pierre, sa délicatesse, sa charité, sa conduite exemplaire, sa régularité et son exactirude à remplir son devoir, lui avaient gagné l'estime et la confiance de tous. Aussitôt qu'ils eurent appris que leur bien-aimé pasteur allait leur être enlevé, le 4 octobre, au nombre de 274, ils signèrent une requête qu'ils adressèrent à Mgr Charles La Rocque, suppliant Sa Grandeur de ne pas changer leur curé. Mais rien n'y fit: M. Michon dut s'exécuter et ses paroissiens se résigner à son départ (1)."

Malgré toutes les qualités que lui accorde son sympathique biographe, et qu'il possédait assurément, M. Michon n'était pas l'homme qu'il fallait à Saint-Ours, dans l'état où se trouvaient les esprits. Ce meneur d'hommes ne devait être accordé à la paroisse que plus tard.

M. Michon dut assister aux débats interminables qui se faisaient autour de la question de l'église. Son séjour dans la paroisse dura neuf ans, et pendant cette longue période de temps, il eut à supporter les ennuis suscités par la division qui régnait parmi ses ouailles. Peut-être manqua-t-il parfois de ce tact, de cette énergie, qu'il faut employer dans certaines circonstances difficiles ?

Dans l'automne de l'année 1870, les paroissiens au nombre de 157, signent une requête qu'ils

(1) *Histoire de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Rouville.*

adressent à l'évêque, pour lui epxoser que, vu l'état de vétusté dans lequel se trouve leur église et ses dimensions exiguës, ils s'opposent à sa réparation, et qu'ils se sont adressés aux commissaires civils pour faire annuler l'élection des syndics qui ont été élus pour les fins de réparation et de construction. Ils prient l'évêque d'annuler son décret du 24 juillet 1867.

Le 19 janvier 1871, M. l'abbé Louis-Zéphirin Moreau, alors Grand Vicaire, est envoyé à Saint-Ours, avec mission de s'enquérir des faits représentés dans la requête. Il constate que 154 des signataires sont pour la reconstruction. Il dresse un procès-verbal en conséquence, dans lequel il déclare que le nouveau temple pourrait être construit en pierre et convenablement assis dans la *Prairie*, choisie de préférence au coteau, par la majorité des paroissiens.

Entre-temps, l'évêque reçoit une requête l'informant que plusieurs des signataires désavouent leurs signatures. Cette démarche retarde, durant quelques temps, l'émission du décret épiscopal. De nouvelles instances faites auprès de l'évêque par les paroissiens les plus influents ont enfin raison de ses hésitations, et, le 11 février 1871, il publie le décret, annulant celui du 24 juillet 1867, et permettant de construire une église et une sacristie:

"Vu l'instance faite auprès de Nous, dit Sa Grandeur, en un document sous forme de supplique,

signé par sept des principaux citoyens et propriétaires de la dite paroisse, requérant Notre Décret sur la construction des dites Eglise et Sacristie, malgré le doute soulevé depuis l'opération de notre député relativement à la majorité des paroissiens francs-tenanciers de la dite paroisse, que quelques-uns ont affirmé, depuis, n'avoir point signé à la requête demandant la construction des dites église et sacristie, les sus-dits sept citoyens Nous affirmant que ce doute n'est pas fondé, et que la majorité des habitants a véritablement signé... En conséquence, voulant faire justice à la dite requête dont notre député a vérifié et constaté les exposés, et à l'instance qui nous a été faite par les sus-dits sept citoyens...et annulant Notre Décret du 24 juillet 1867, par lequel nous permettions des réparations considérables... Vu que MM. les commissaires pour l'érection des paroisses et bâtisses d'églises et de presbytères... ont annulé, par leur jugement en date du 24 octobre dernier, l'élection des syndics faite au sujet des susdites réparations... annulant de plus Notre Décret du 5 février 1869... Nous avons permis et permettons, par ces présentes, que l'on construise, dans la dite paroisse de St-Ours, une nouvelle église et une nouvelle sacristie."

Après cet exposé, l'évêque détermine que l'église sera bâtie en pierre, qu'elle aura 156 pieds de longueur, 66 de largeur, 33 de hauteur, deux cha-

pelles latérales, saillantes de pas moins de dix pieds. La sacristie, également en pierre, aura 45 pieds de longueur, 35 de largeur et 12 de hauteur. On fera, en arrière du maître-autel, une petite chapelle de pas moins de 12 pieds carrés. Enfin ce nouveau temple sera fixé sur le terrain de la Fabrique et dans la *Prairie*.

Malgré ce décret, deux ans s'écoulent; il est impossible d'obtenir la majorité des francs-tenanciers. Enfin, les formalités légales remplies, le 16 mars 1873, des syndics sont élus. Ce sont: MM. J.-A. Dorion, Marcel Girouard, Clément Dupré, Théotime Marchessault, Firmin Gaudet, Edouard Chapdelaine et Gabriel Lachambre.

Les opposants au site de la *Prairie* et même à toute reconstruction prient les syndics de faire venir de Montréal un architecte pour visiter le terrain. M. Victor Bourgault, architecte, se rend à Saint-Ours, examine les endroits et, dans un rapport très élaboré, il déclare que le site de la *Prairie* est peu propre à recevoir une pareille construction; qu'il nécessitera des pilotis au coût de 2,500 piastres.

Le 2 septembre, les paroissiens s'assemblent. Ils décident de bâtir sur le coteau. La *Gazette de Sorel* (1) saisit cette occasion pour féliciter les paroissiens de Saint-Ours "du choix judicieux qu'ils ont fait. Il ne reste plus qu'à donner le

(1) Ce journal dit que l'assemblée eut lieu le 6 septembre. L'élection des syndics fut confirmée le 18 avril 1873.

contrat de l'entreprise, si cela n'est pas déjà fait, et à pousser les travaux avec diligence."

Le 9 septembre 1873, M. Michon écrit à l'évêque pour le mettre au courant de ces démarches qui ont été mal rapportées par la *Minerve.* "Les choses sont tout autres que rapportées par ce journal, dit-il. Voici les faits: Le 23 juillet dernier, sur la demande des syndics de Saint-Ours, M. Bourgault, architecte, visitait le terrain désigné par votre décret, pour être le lieu où serait bâtie la nouvelle église. Par son rapport M. Bourgault dit que, vu la mauvaise qualité du terrain, il faudra des pilotis au coût de 2,500 piastres. Puis, chargé de visiter le terrain, appelé le coteau, il déclara que c'était un bon terrain, qui ne nécessitait aucune dépense extra et que l'église paraîtrait beaucoup mieux. Sur ce, les syndics appelèrent la paroisse le 2 septembre pour leur demander si eux, les syndics, devaient bâtir sur le terrain qui nécessitait une telle dépense, et qu'il est toujours à craindre qu'il n'arrive quelque accident, ou bien si les syndics feront rapport de tous ces faits à Mgr de Saint-Hyacinthe avec prière de déroger à son décret de 1871."

L'assemblée se composait de 250 à 300 personnes, et plus des trois quarts se prononcèrent pour demander à l'évêque de déroger à son décret.

Le 14 septembre, le curé écrit de nouveau à l'évêque pour l'informer que des menées et des cabales se faisaient afin d'entraver la reconstruc-

tion de l'église. Il lui apprend même que le rapport de l'assemblée du 2 septembre, qui devait lui être transmis avec celui de l'architecte, se trouvait entre les mains d'un avocat de Sorel afin de s'opposer de toute manière à la dérogation au décret demandée.

Il termine en disant: "J'ai dit publiquement et je le répète que je suis fort indifférent pour la place que devra occuper la future église, mais ce à quoi je tiens fortement c'est que les choses soient bien connues à qui de droit et que les cabales et les intrigues ne nous exposent pas à des désagréments plus tard."

La famille seigneuriale optait pour la site de la *Prairie*. Dans une lettre, du 16 septembre, qu'elle adressait à l'évêque, madame de Saint-Ours disait: "Quelques personnes sont venues hier me demander de signer une requête à V. G. la priant de ne point consentir à placer notre église sur le coteau. Malgré la demande qui vous en sera faite par les syndics, je n'ai pas voulu signer pour la raison que je ne vois pas comment l'on ose convoquer une assemblée s'arrogeant un droit qui appartient à V. G. et autorisant les syndics à la prier de changer son décret....."

En réponse à cette lettre l'évêque demande à Mme de Saint-Ours de travailler de concert avec lui afin d'amener la population à accepter la reconstruction de l'église sur le site de l'ancienne.

L'agitation soulevée autour de la future église n'était pas sur le point de se terminer en dépit de toutes les démarches faites jusque-là. Enhardis par les dernières tentatives de Mme de Saint-Ours et par l'indécision de l'évêque, qui ne voulait prendre sur lui la responsabilité de cette affaire, les paroissiens qui entretenaient l'espoir de conserver leur vieux temple revinrent à la charge, dans une lettre en date du 25 novembre. Dès lors, la paroisse se trouva divisée en quatre factions. L'une désirait construire sur le coteau, l'autre dans la *Prairie,* la troisième conserver le vieux temple et la dernière bâtir sur le site de l'ancien.

Pour se rendre compte de l'état des affaires, Mgr La Rocque se rend à Saint-Ours en personne, visite les endroits autour desquels il y a tant de discussion, et le 26 septembre, il écrit une lettre à M. Michon avec recommandation de la lire au prône le dimanche suivant.

Dans cette lettre l'évêque reconnaît qu'il y aurait risque de bâtir dans la *Prairie,* sur le site qu'il a fixé en 1871, à cause de la mauvaise qualité du sol. Il ne permettra pourtant de bâtir sur le coteau qu'à la condition que le presbytère et ses dépendances soient construits en même temps, et qu'une requête lui soit adressée dans ce sens sous vingt jours de la réception de cette lettre afin de pourvoir au prélèvement d'une seconde répartition. Il n'a aucune objection au site de la *Prairie* pourvu que

les syndics construisent sur pilotis ainsi que l'a suggéré l'architecte Bourgault. Si les paroissiens ne se décident pas à accepter ces conditions, il s'engage à faire construire l'église à la place de l'ancienne d'après un plan qu'il fournira à l'architecte.

Les syndics, en recevant cet ultimatum, prirent le parti de bâtir dans la *Prairie* afin d'éviter à la paroisse une nouvelle répartition. Par une lettre en date du 14 octobre, le président, M. Dorion, fit connaître cette décision à l'évêque, qui lui répondit le 2 novembre en laissant aux syndics toute la responsabilité de leur acte.

Le 10 novembre, madame de Saint-Ours fait savoir à l'évêque que "quelques-uns des habitants les plus respectables de la paroisse, ayant à leur tête le marguillier en charge, sont inquiets de cette décision de bâtir l'église dans la *Prairie*, malgré le risque mentionné par l'architecte et qu'ils ne veulent pas non plus aller sur le côteau. Ils demandent si V. G. permettrait qu'on lui adresse une requête signée de presque la totalité de la paroisse demandant de réparer la vieille église. Je n'aurais pas fait cette demande à V. G. si la construction dans la *Prairie* paraissait encore possible, mais d'après votre lettre, lue au prône, à la fin de septembre disant que vous consentiriez à bâtir l'église où elle est, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mal de ma part, si je



Conseil de Ville de 1917.

M. Jos. Frédette.—M. Rodrigue Poitevin.

M. U. Girouard.—M. Mirault-Laplume. M. J.-B. Allaire.—M. E. Mathieu

M. J. Lebœuf, maire.

consentais à rendre ce service aux habitants de Saint-Ours...

"Le coteau a des inconvénients bien grands. La distance est une chose à considérer surtout en hiver, il y aura des jours où il sera presque impossible d'aller à l'église. Les religieuses et les élèves souffriront beaucoup de cet éloignement. Quant à la dépense des pilotis mentionnés par le rapport de M. Bourgault, ils seront surpassés par la dépense qu'entraîneraient le presbytère et ses dépendances, la maison du bedeau, trottoirs. D'ailleurs, la plupart des gens qui ont signé pour demander une nouvelle église ne l'auraient point fait s'ils eussent cru aller sur le coteau et aujourd'hui je suis certaine que ces gens aimeraient mieux réparer notre vieille église que s'éloigner à une telle distance. Moi-même j'ai signé pour me soumettre à V. G. qui avait formellement écrit à M. Dorion qu'elle ne consentirait plus à permettre des réparations. J'ai fait volontiers ce sacrifice croyant, par là, ramener la paix dans la paroisse et faire plaisir à M. le curé qui m'avait écrit à ce sujet... Mais je serais peinée, Monseigneur, de voir placer l'église sur le coteau..."

Le 20 novembre, Mme de Saint-Ours apprend à l'évêque que plusieurs des principaux habitants paraissent disposés à faire signer une requête qui sera rédigée en ce sens mais elle craint que la majorité ne soit pas avec eux. Elle termine en

disant son regret de voir que les syndics ont décidé de bâtir dans la *Prairie*.

Voici ce qu'écrivaient à Mgr de Saint-Hyacinthe les partisans de la troisième faction: "Vu, disent-ils, les grands inconvénients qui résulteraient de la construction de la nouvelle église sur le coteau, soit à cause des frais énormes qu'entraînerait la construction d'une église et d'un presbytère et ses dépendances en même temps que l'église, soit à cause de l'éloignement du dit site, et vu les objections sérieuses que présente le sol de la *Prairie* pour une construction aussi considérable, vos requérants croient que le moyen le plus certain de trancher toutes les difficultés qui sont surgies et qui pourraient encore surgir serait de faire de grosses réparations à l'église actuellement existante de manière à en faire une belle et bonne église et qui répondra complètement aux besoins de la paroisse..." Ils soumettent qu'en réparant les jubés et qu'en rétrécissant les bancs, l'église sera suffisante pour loger tout le monde. Ils demandent qu'on fasse à neuf une sacristie, des bancs, des chassis doubles, un clocher, une couverture, que l'on creuse une bonne cave et redouble le plancher; ils recommandent d'enduire de ciment les murs extérieurs, et de refaire l'enduit des murs intérieurs, de réparer la voûte... Ils terminent en disant que ces travaux feraient de leur église l'une des plus belles et des plus solides du diocèse..."

Cette requête, qui portait les signatures de la majorité des francs-tenanciers, arrêta momentanément toute l'affaire. Mgr La Rocque, la reçut le 2 décembre, et écrivit aussitôt à M. Michon pour lui demander des informations. Le 11, le curé répondit que ce document était sérieux, qu'il avait été signé par la majorité des paroissiens, que plusieurs citoyens s'étaient abstenus par délicatesse pour l'évêque ou parce qu'il n'entrait pas dans leurs vues.

Plusieurs mois se passent en pourparlers inutiles. Le 3 mars 1874, les syndics, MM. Théotime Marchessault, Edouard Chapdelaine, Gabriel Lachambre, J. Dorion, formant une majorité, résignent leur charge. Ils ont promis que si la requête dont nous venons de parler était appuyée par la majorité des francs-tenanciers, ils se démettraient de leurs fonctions. Or cette requête étant signée par la majorité des contribuables, en agissant ainsi ils accomplissent leur promesse.

Le 7 mars 1874, cette requête, signée par la majorité des contribuables, est adressée à l'évêque, qui, le 13 mai, lance un décret suspendant celui du 11 février 1871.

Des démarches sont entreprises dans le but de faire annuler le décret de 1871. Le 30 août, M. l'abbé Louis-Zéphirin Moreau est délégué par l'évêque, et constate que 180 des francs-tenanciers demandent les dites réparations suivant les plans de l'architecte Bourgault.

Pour diverses raisons les commissaires civils ne veulent pas revenir sur les formalités déjà accomplies. Le dernier décret de l'évêque n'a plus de force, la démission des syndics est nulle; et dans ces circonstances, ils prennent la détermination de pousser les choses avec vigueur afin de terminer le plus tôt possible cette troublante question.

Le 26 septembre 1874, ils élisent comme secrétaire M. Arsène Godard, et l'autorisent à percevoir sans délai le premier versement de la répartition qui est dû depuis un an, et ils lui enjoignent en plus de poursuivre, devant les tribunaux, les paroissiens qui ne se seront pas acquittés au commencement du mois de novembre. Enfin, ils prient leur secrétaire de publier, dans les journaux, des avis afin de demander des soumissions aux différents entrepreneurs.

Plusieurs de ces derniers envoient leur réponse. Celle de M. Z. Perrault, de Deschambault, paraît la plus favorable. Il exige pour ses travaux la somme de 36,500 piastres; il s'engage à livrer l'église et la sacristie dans deux ans, à laisser une balance de dix pour cent, à donner des garanties sur ses propriétés pour un montant de 4,000 piastres, il n'exige le paiement de ses travaux qu'après les avoir complétés. Il emploiera même, de préférence, les maçons et les ouvriers de la paroisse.

Le 21 novembre cette soumission est acceptée par les syndics; ils se réservent le droit de ne donner le contrat que le 15 décembre, s'ils sont alors capables de le faire. Pourquoi cette réserve? Parce que les syndics se trouvaient à faire des démarches sans l'autorisation de l'évêque, et malgré l'opposition d'une partie des contribuables qui refusent de payer la répartition. Le tribunal donne gain de cause aux syndics, et oblige les opposants à payer la répartition.

Ceux-ci, le 27 novembre, adressent une nouvelle requête à l'évêque demandant que le décret du 11 février 1871 soit annulé en dépit des syndics et de leur démarche.

Mgr Charles La Rocque, le 1er décembre, écrit une lettre très sévère au président des syndics dans laquelle il rappelle les faits qui viennent de se passer dans les derniers mois. Il déclare qu'il permet de faire exécuter les réparations au vieux temple. Le 15 mai, en conformité avec cette décision, il a lancé un nouveau décret par lequel il suspend celui du 11 février 1871, et ce, pour répondre au vœu de la très grande majorité des paroissiens. Ceux-ci se sont adressés aux commissaires civils pour faire annuler le premier décret, mais n'ont pas réussi dans leur démarche. Il a appris que la majorité des syndics veut continuer à construire une nouvelle église bien qu'une requête contenant 193 signatures ait été signée en opposition à cette construction. "En conséquence,

dit Sa Grandeur, Nous appuyant sur cette nouvelle requête qui porte date du 19 du présent mois de novembre, pour acquitter ce que nous croyons être pour nous un devoir de conscience et de justice... et usant du droit incontestable qui Nous appartient de statuer sur tout ce qui peut concerner la construction ou réparation des églises et lieux de culte, comme évêque du diocèse de St-Hyacinthe... Nous vous enjoignons et vous ordonnons en vertu de la sainte obéissance, de suspendre et arrêter tous procédés pour la construction d'une nouvelle église. à laquelle vous ne pourrez plus, après que Nous avons ainsi régulièrement et solennellement fait connaître notre jugement et notre volonté à ce sujet, procéder en conscience, même dans la supposition que vous pourriez croire vos démarches et procédés valables aux yeux de la loi civile... de sorte que... vous ne pouvez plus agir sans vous charger de l'effrayante responsabilité d'avoir sans y être légitimement autorisés, imposé à la paroisse la lourde charge de la construction d'une église, que Nous avons déjà jugé, et que Nous jugeons par les présentes n'être pas nécessaire vu les raisons et les motifs que vous savez et que nous avons plus haut rappelés..."

En terminant Mgr La Rocque disait que si malgré cet avertissement ils persistaient dans leur ligne de conduite, ils chargeraient leur conscience du

fait de cette construction et ils auraient la responsabilité de toutes les conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter sans pouvoir compter sur son appui."

En dépit de cet avertissement, les syndics n'en continuèrent pas moins leurs démarches. Les affaires ne pouvaient aller bien vite vu la décision prise par Mgr La Rocque. Voyant que rien ne pouvait faire revenir ce dernier sur sa détermination, ils entrèrent en pourparlers avec lui. Ils lui proposèrent d'abandonner toutes les procédures, à la condition qu'il leur fût permis de prendre les deniers de la Fabrique pour payer les frais de cour. Cette démarche ne fut pas agréée.

Le registre des délibérations des syndics nous rapporte les différentes propositions qui ont été adoptées ou rejetées. Afin de ne pas fatiguer le lecteur disons seulement que beaucoup de temps fut perdu dans ces démarches faites par les syndics qui, privés de l'appui de leur évêque, commençaient à comprendre le ridicule de leur conduite.

Le 2 mai 1875, le corps des syndics se réunit sous la présidence de M. Dorion. L'un d'eux propose que les dettes contractées soient payées avec les argents de la répartition, que le reste, s'il y a reste, soit déposé à la banque, et qu'alors pour se rendre au désir et à la volonté de Sa Grandeur les travaux soient suspendus.

Cette proposition de M. Théotime Marchessault reçoit un amendement. M. Clément Dupré, secondé par M. Marcel Girouard, demande qu'après le mot alors, on ajoute: "que les travaux soient suspendus, vu que ce n'est pas du goût de la paroisse ni celui de l'évêque."

L'amendement est mis aux voix et le vote rapporte pour : les proposeurs et M. Firmin Gaudet; contre: MM. Théotime Marchessault, Edouard Chapdelaine, J. Dorion. La motion principale est adoptée sur la même division.

Les choses étaient rendues à ce point lorsque la mort de Mgr Charles La Rocque vint de nouveau les arrêter. Le digne évêque mourut, ainsi qu'on le sait, le 15 juillet 1875.

Mgr Louis-Zéphirin Moreau, son successeur, devait être assez heureux pour voir la fin de ce long débat. Il venait d'être sacré évêque de Saint-Hyacinthe, lorsqu'il reçut une requête demandant de faire exécuter des réparations au vieux temple, et d'arrêter les démarches commencées pour ériger une nouvelle église.

Mgr Moreau, désireux de terminer cette affaire, se rend à Saint-Ours, voit les syndics, et leur déclare ainsi qu'aux paroissiens qu'il ne veut plus entendre parler du projet de réparation de l'église.

Le 15 février 1876, il écrit encore aux syndics dans le même sens, afin d'appuyer davantage sa détermination de construire un nouveau temple.

Il leur dit: "Conformément à la demande que vous m'en avez faite dans notre entrevue de samedi dernier à Saint-Ours même, je viens vous donner par écrit la décision que j'ai prise concernant les affaires de votre église, et que je vous ai communiquée de vive voix dans la susdite entrevue. Je me fais donc un devoir de vous déclarer et cela pour le plus grand intérêt de votre paroisse, que mon intention bien arrêtée est que l'on construise l'église pour laquelle la répartition dont vous êtes les syndics a été homologuée, et que l'on ne songe plus à des réparations soit importantes, soit minimes à l'église actuelle.

J'ai confiance, Messieurs, qu'en présence d'une décision aussi formelle du premier pasteur du diocèse, vous vous unirez bien étroitement, et que, de ce moment, vous allez vous mettre à l'œuvre généreusement pour remplir le mandat que vous ont confié vos coparoissiens. Je prie Dieu de répandre sur vous et sur vos actes de syndics son esprit de sagesse et de force, et croyez-moi bien sincèrement

Votre tout dévoué et obéissant serviteur...

L.-Z., Evêque de Saint-Hyacinthe."

Le 20 février, les syndics se rendent auprès de l'évêque pour le prier de modifier les plans avec le concours des architectes afin de prévenir tout

danger d'accident, vu les défectuosités du terrain. Pourtant les cabales ne sont pas terminées. La paroisse est toujours en ébullition. Il semble qu'après une décision aussi formellement exprimée par Mgr Moreau, les paroissiens auraient dû obéir. Mais il n'en fut pas ainsi. M. Michon en informe l'évêque qui, heureusement, ne se laissera pas influencer par cette insubordination.

Pendant ce temps-là, les syndics font appel à de nouvelles soumissions. Plusieurs des anciens soumissionnaires refusent de se casser la tête pour satisfaire des gens qui ne savent ce qu'ils veulent et s'en tiennent à la soumission donnée en 1874. Les syndics eux-mêmes sont divisés entre eux. Les uns sont pour M. Z. Perrault, les autres pour MM. Gauthier et Cie... La soumission de ces derniers, comme celle du premier, est renvoyée. Les syndics qui ne s'entendent pas ne veulent plus bâtir. Mgr Moreau menace de fermer l'église, il leur écrit de conclure les marchés avec les entrepreneurs.

Le 14 juillet 1876, M. Michon écrit à l'évêque: "C'est avec le cœur navré de la plus profonde douleur que j'informe Votre Grandeur de la décision de la majorité des syndics de ne pas bâtir d'église. Clément Dupré ne pouvant exercer le népotisme qu'il voulait s'est rangé du côté de l'opposition; il a entraîné avec lui Gaudet.

Marchessault et Girouard ont fait tout en leur possible pour que le corps des syndics ne fît pas une insulte à votre autorité. N'ayant pas réussi à les détourner de la mauvaise voie, ils firent motion qu'une copie de cette décision vous fût transmise sous le plus court délai possible. Dorion était absent pour cause juste et raisonnable, mais je dois ajouter, pour être juste, que la décision prise de ne rien faire est son œuvre. Pendant les examens d'écoles de la paroisse je me suis convaincu par ses dires et gestes que tel était son plan, si bien que j'ai cru en avertir les autres syndics avant de s'assembler. Ces pauvres imbéciles sont tellement aveuglés et pris de vertige qu'ils ne craignent pas de dire que l'église sera fermée mais qu'ensuite Votre Grandeur finira par faire comme fit Monseigneur défunt, décider et faire ce qu'ils veulent..."

Cette lettre fait voir la situation délicate dans laquelle se trouvait M. Michon. Fatigué par les menées et les tracasseries auxquelles il était en butte au sujet de la construction de l'église, et ne se sentant plus de taille à guider une barque aussi étrangement ballottée par les flots mouvants de l'opinion de ses administrés, à l'automne de cette même année, il donna sa démission comme curé de Saint-Ours.

Il fut nommé curé à Saint-Charles-sur-Richelieu. Il y séjourna jusqu'en 1887, époque où il

donna sa démission. Il est mort le 20 juin 1913, à l'Hospice Gamelin, à Montréal.

A Saint-Ours, il fit bâtir les dépendances du couvent, mais se fit rembourser par la Fabrique. Ce fut sous son administration que la chapelle de cette institution fut bénite, le 31 mai 1870, par M. l'abbé J. Prince, en présence des Révérends J.-Bte Michon, F.-X. Bouvier, vicaire, et Napoléon Saint-Onge. Elle fut placée sous le vocable de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Mlle Hermine de Saint-Ours en paya le coût ainsi que son ornementation.

Le même jour, une cloche pesant 125 livres fut bénite. MM. A. O'Donnell, curé de Saint-Denis, Charles St-Georges, curé de Saint-Athanase, J.-D. Michon furent les parrains ainsi que huit des principaux citoyens de Saint-Ours ; les épouses de ces derniers furent marraines. Ils lui donnèrent les noms de Marie-Jeanne-Angèle-Caroline.

Le 16 octobre 1870, un chemin de croix fut bénit dans cette chapelle par M. le curé Michon. Madame de Saint-Ours, Mlle Hermine de Saint-Ours, M. l'abbé Bouvier, Sr Marie St-Amant signèrent le procès-verbal.

Durant les cinq dernières années de l'administration de M. Michon la dîme se monta en 1871, à 407 minots de pois, 1,023 minots d'avoine; en 1872: 313 minots de pois, 1,205 d'avoine; 1873: 480 minots de pois; 1,279 d'avoine;1874:

428 minots de pois, 1,176 d'avoine; 1875: 383 minots de pois, 1,021 d'avoine. En blé, sarrasin, seigle, chaque année, la dîme rapportait environ 100 minots de chacun de ces grains, qui se vendaient d'après M. Michon, 75 sous le minot.

Le 2 mars 1876, le curé apprenait à l'évêque que la plupart des citadins ne voulaient pas contribuer à son entretien, si ce n'est Mme de Saint-Ours qui donnait 6,00 piastres; toute la ville payait 20,00 piastres.



CHAPITRE XVI.

M. l'abbé Olivier Désorcy.—Débuts de son ministère.—Il devient curé de Saint-Ours.—Il rétablit la paix dans la paroisse.—Bénédiction de la pierre angulaire de l'église.—Bénédiction de l'église.—Les nouvelles cloches.—Le presbytère.—Démolition de la vieille église.—Transport des corps dans la nouvelle.—Le couvent.—La Fabrique et Delle Hermine de Saint-Ours aident à sa construction.—La bénédiction.—Une ordination.—Nouveau règlement pour la dîme.—Fondation de l'Académie.—Incendie du couvent.—Sa reconstruction.—Dernières années de M. Désorcy.—Sa mort.

La cure de Saint-Ours, d'après ce que l'on vient de dire, n'était pas enviable. La question de l'église ne paraissait pas devoir se régler bientôt. Elle agitait encore les esprits. Trois évêques s'étaient succédé sur le siège épiscopal de Saint-Hyacinthe et n'avaient pu arriver à une solution. Mgr Moreau, le quatrième, était désireux de la terminer. Il lui parut urgent de nommer à la cure de Saint-Ours un homme prudent et d'une énergie peu commune. Il jeta les yeux sur l'abbé Olivier Désorcy, et lui confia les rênes de la paroisse.

M. Désorcy, né à Saint-Cuthbert, comté de Berthier, le 13 janvier 1827, du mariage de M. Jean-Baptiste Désorcy (1) et de Marie-Thérèse Sylvestre, fit ses études au collège de l'Assomption.

(1) Désorcy-Lincourt.

Il les termina au Séminaire de Montréal. Il reçut l'onction sacerdotale le 29 décembre 1850.

En 1851, il fut nommé vicaire à Saint-Eustache, de là, à Saint-Césaire, et enfin à Marieville. En 1854, il devint curé de Saint-Alexandre d'Iberville; il y fonda un pensionnat dirigé par les Dames de la Présentation de Marie.

Il était à la tête de cette belle paroisse, lorsque Mgr Moreau le nomma curé de Saint-Ours. Au dire de ceux qui l'ont connu c'était un meneur d'hommes. Cette nomination fait assurément honneur à la sagesse de l'évêque de Saint-Hyacinthe qui trouva, dans ce digne prêtre, l'instrument dont il avait tant besoin pour rétablir la paix.

M. Désorcy, à son arrivée, reçut la visite des principaux citoyens, des syndics et du marguillier en charge; il s'informa avec soin de l'état des affaires. Son prédécesseur avait laissé des comptes quelque peu embrouillés. Il communiqua ses impressions à Mgr Moreau afin d'en arriver à un règlement équitable. Ce point important réglé, le 3 décembre 1876, il réunit les syndics et se fait donner leur état de compte. Il se trouva qu'un seul versement de la répartition avait été payé et qu'une somme de 40,378 piastres et 43 sous restait à faire entrer en caisse. Prié par les syndics de recueillir ce montant, il se rendit de bonne grâce à leur désir. Il en profita pour leur suggérer de ne pas donner le contrat de construction immédiate-

ment, et même d'attendre que le second versement fût payé avant de demander des soumissions, et ce, ajouta-t-il, dans l'intérêt de la paroisse. En donnant ce dernier avis, il voulait gagner du temps, afin d'étudier plus à loisir l'état des esprits et agir ensuite avec une plus grande sûreté.

Dans ses relations avec les syndics, les marguilliers, et les autres paroissiens, il fut toujours d'une grande discrétion. Son œil perspicace découvrit bientôt ceux qui fomentaient les troubles et les divisions. Dès son arrivée, il mit prestement à la porte du presbytère quelques-uns de ces esprits brouillons qui lui faisaient des visites importunes. M. Désorcy était un homme de volonté. Quand il avait décidé de faire une chose, ses paroissiens l'apprirent à leurs dépens, il surmontait tous les obstacles. Il approuvait hautement le bien qu'il voyait s'accomplir autour de lui, et il était impitoyable pour les meneurs, les cabaleurs, qui voulaient paralyser leur action. On comprend, qu'avec une telle conduite, il devait nécessairement se gagner l'estime des hommes bien disposés. Il y en avait alors dans la paroisse. En résumé, M. Désorcy savait vouloir, et il faisait ce qu'il voulait.

Trois factions se faisaient encore la lutte autour de l'église. L'une voulait bâtir sur le coteau, l'autre dans la *Prairie*, et la dernière désirait une simple réparation. La famille seigneuriale favorisait ce dernier plan, lequel, du reste, avait été

proposé à Mgr Moreau le 8 février 1876, par requête, que devait appuyer, plus tard, le rapport de MM. De Blois et J.-Bte Renaud, de Saint-Roch; ils affirmaient qu'ils avaient visité l'église le 2 avril 1877; que les murs des longs pans, des chapelles, des ronds-points étaient solides et susceptibles d'être réparés; que le portail n'était pas solide, mais que les ouvertures des chassis pourraient être baissées sans danger; enfin que ces réparations pourraient être faites avantageusement.

Le lecteur nous saura gré de passer sous silence les correspondances qui furent échangées dans la suite. Disons simplement que M. Désorcy ne ménagea pas ses peines pour concilier tous les partis. A force de patience, de ménagements et de diplomatie, il parvint à faire accepter un compromis qui entra dans les vues de l'évêque et de la famille seigneuriale. Mgr Moreau ne voulait pas entendre parler de réparations.

Les syndics unanimement, sauf un seul, décidèrent de rebâtir le temple dans l'ancien cimetière; et, le 30 juillet 1877, ils demandent à l'évêque de modifier ses plans. L'église aura 148 pieds de longueur, 64 de largeur, un seul clocher, un petit sur le rond-point.

Enfin, la paroisse de Saint-Ours allait retrouver la paix. M. Désorcy se mit en devoir de construire. Les plans de M. L.-Z. Gauthier, architecte, furent adoptés. La pierre fut achetée par le curé lui-même, et extraite des carrières de Deschambault.

Au mois d'août 1880, une séance fut donnée dans l'église sous le patronage de Mme de Saint-Ours, pour venir en aide à une bibliothèque paroissiale que M. le curé Désorcy voulait établir. Les recettes furent de 120 piastres. Un chroniqueur, qui assistait à ce concert, après avoir fait l'éloge des acteurs et des actrices, disait en parlant du nouveau temple: "Cet édifice sera un monument digne de la richesse de Saint-Ours. Autant l'extérieur est imposant, autant l'intérieur promet d'être grandiose. Les plans font honneur à l'architecte, M. L.-Z. Gauthier, notre concitoyen. Il y a cependant un défaut que reconnaissent et regrettent les paroissiens de Saint-Ours: l'édifice est un peu haut pour sa longueur, il paraîtrait mieux s'il avait une vingtaine de pieds de plus. Ce défaut s'explique par l'exiguité du terrain où il est situé. S'il eût été placé ailleurs, de l'autre côté du chemin par exemple, les proportions auraient pu être mieux gardées. Nous avons pu prévoir dimanche que l'acoustique serait excellent: du fond de la tour centrale, les chants de la scène arrivaient nettement, malgré les obstacles de tous genres, échafaudages, qui entravaient le son.

"Actuellement les gros ouvrages sont faits: restent les peintures, les bancs... Il n'y a pas

(1) Voici les noms des acteurs et actrices : Mme U. Chapdelaine, Melles M.-L. Brunault, A. Leclaire, G. Giard, A. de Villers, A. Bonin, D. Mogé, Gravel, David, V. Brunault, C. Mogé, S. Bazin, M. Bonin. La pièce exécutée fut : Juive et Chrétienne.

de jubés latéraux; il y en a deux en arrière: le premier où l'on placera l'excellent orgue actuel qui occupera le centre, les côtés étant destinés au public et au-dessus, un deuxième jubé séparé en deux parties par le sommet de l'orgue.

"Ces différents jubés seront desservis par un escalier placé dans la tour centrale, parfaitement indépendant du bas de l'église. Dans la nef, à droite, il y aura une porte latérale donnant sur un chemin couvert qui communiquera avec le couvent. De l'autre côté et vis-à-vis, un escalier conduira dans la crypte, ou sacristie inférieure, où seront les confessionnaux. Il y aura une sacristie, de plain-pied avec l'église, au-dessus de l'autre.

Voilà aussi brièvement que possible la description de la future église de Saint-Ours, telle qu'elle est actuellement. Nous félicitons sincèrement les intelligents paroissiens et leur énergique curé sur l'état avancé de cette grosse entreprise, qu'ils mèneront bientôt à bonne fin...(1)."

L'église coûta 60,000 piastres. La bénédiction en fut faite le 25 juin 1882, par M. le Chanoine Bénoni Leclaire, de l'évêché de Saint-Hyacinthe, en présence de toute la population, du curé et de son vicaire, M. J. Chaffers. Le même jour furent bénites les stations d'un chemin de croix, en vertu

(1) La Fanfare de Sorel et nombre de Sorelois s'étaient rendus à Saint-Ours sur le *Nautulus*. *La Gazette de Sorel*, 18 août 1880.

d'un décret accordé par Mgr Moreau, alors de passage à Saint-Marc.

Quatre jours plus tard, le 29 juin, en la fête des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, Mgr Moreau, au cours de sa visite pastorale, bénit deux cloches. L'une du poids de 1,800 livres, don de Dame Florence Dupré, épouse de feu Charles Payan, fut appelée Marie-Florence-Hermine. La seconde, du poids de 1,200 livres, achetée par la Fabrique, fut bénite sous les noms de Louis-Zéphirin-Olivier.

Le sermon de circonstance fut donné par M. le Chanoine O'Donnell. Il prit pour texte ce passage du psaume 18ième: *In omnem terram exivit sonus eorum.* Les mémoires du temps disent que la foule était considérable, et que beaucoup de personnes de Sorel étaient venues par bateau à vapeur. Ces cloches sont sorties de la fabrique Chanteloup de Montréal. Voici la liste des parrains et des marraines: le Révérend M. Désorcy et Mme de Saint-Ours; l'hon. Juge Mathieu et son épouse; M. L.-H. Massue, M.P.P. et son épouse; M. Leduc, M.P.P., et Mme François Lamoureux; M. Charles Thibault, avocat, et Mme J.-A. Chênevert; M. A. Germain, avocat, et son épouse; M. P. Payan, N.P. et son épouse; M. et Mme P.-V. Grenier; M. le Chanoine O'Donnell et Mme Kierzkowski; M. l'abbé M. Godard et Mme Dr Bazin; M. Joseph Bonin et Mme Arsenault; M. Théotime Marchessault et Mme Caron; M. Dr

J.-A. Dorion et Mme Ermatinger; M. F. Payan et Mme Charles Payan; M. Martial Morin et Mme Hippolyte Morin; M. E. Collette et Mme Joseph Dufault; le capitaine Comeau et Mme F. Dupré; M. T. Chenette et Mme Auguste Bonier; M. F. Bonin et Mme Olivier Durocher; M. Jean-Baptiste Grégoire et Mme E. Gravel; M. P. Allaire et Mme Jean-Baptiste Frédette; M. Charles Arpin et Mme G. Papillon; M. Jean Arseneault et Mme Jean-Baptiste Allaire.

Pour compléter le carillon, M. Désorcy acheta une cloche de 1,500 livres au prix de 425 piastres. La bénédiction en fut faite par M. le Chanoine B. Leclaire, le 8 décembre 1883. On lui donna les noms de Joseph-Léon. Les parrains et les marraines, qui signèrent au registre, furent: Mmes Séraphine Dufresne, Pierre Cormier, Léocadie Lecours, Marie Poitevin, Justine Gendron, Angélina Morin, Sophie Saint-Laurent, Adéline Arpin, Maria Bonin, Adéline Perron, Régina Larivière; H. Marchessault, Amanda Arsenault; MM. Pierre Cormier, Bazin, M. E. Guertin, Cyrille Jodoin, Félix Lamothe, Philippe Dufault, Alphonse Gouin, Siméon Durocher, Charles Alphonse Caron, E.-N. Désorcy, Georges Girouard, Zacharie Lamothe, Alexis Langevin. Ces trois cloches annoncent encore de nos jours les joies et les douleurs des paroissiens de Saint-Ours; leurs notes sont très harmonieuses.

L'église fut décorée avec des peintures à fresque, genre à la mode à cette époque. Le coût de cette décoration s'éleva à 9,800 piastres. La table de communion, les boiseries sont en noyer noir et en bois de frêne. Il en est de même de la menuiserie de la sacristie. Les armoires, les portes et les boiseries, ont été exécutées en bois de frêne, avec ornementation en noyer noir et le tout est artistiquement travaillé. Quant au style de l'intérieur de l'église, c'est le roman. La voûte est soutenue par deux rangées de belles colonnes. Les lignes de l'extérieur sont aussi très pures. En un mot, Saint-Ours possède l'un des plus beaux temples du diocèse. Deux ans plus tard, M. Désorcy fit installer un système de chauffage à air chaud qui coûta 850 piastres.

Le presbytère, érigé par ce digne curé, fut bâti sur la côte ; sa façade comme celle de l'église est tournée du côté du village. C'est un édifice spacieux en pierre à bosse, qui a coûté 10,000 piastres, y compris le système de chauffage. Il fait honneur au bon goût du curé de Saint-Ours, aussi bien qu'à la paroisse. Il est agréablement situé à quelques pas de la rivière Richelieu, au milieu d'un beau jardin. Son extérieur n'a rien de trop recherché, ni rien de trop sévère. Le regretté M. Désorcy fut, dans toute l'acception du mot, un homme d'œuvres. Il a doté sa paroisse d'un établissement religieux de premier ordre.

La vieille église fut démolie en 1882 (1). Les corps des membres de la famille seigneuriale furent exhumés et déposés dans le caveau de l'église nouvelle. Ils furent placés dans le transept nord, sous l'autel de la Sainte Vierge. Ceux des prêtres furent aussi transportés sous le chœur, à l'exception de celui de M. Porlier, que l'on oublia, paraît-il, et qui repose toujours à l'endroit où il fut déposé le jour de ses funérailles.

Lors de cette translation, le corps de M. Hébert fut trouvé parfaitement conservé. Le *Canadien* du 5 octobre 1882, rapportait cet événement de la manière suivante: "Le détective Fortier, qui est arrivé de Saint-Ours à Montréal hier matin, dit qu'actuellement dans cette paroisse on est à démolir l'ancienne église pour la remplacer par une autre plus spacieuse. Ces travaux nécessitent l'enlèvement et le transport des cadavres qui ont été inhumés dans la cave de la vieille église. Curieux de voir l'état dans lequel se trouve le corps de ceux qui sont décédés depuis très longtemps, quelques citoyens ont découvert quelques cercueils parmi lesquels se trouvaient celui de l'ancien curé M. Jean-François Hébert, mort depuis cinquante et un ans, et celui d'un jeune ecclésiastique, décédé il y a environ vingt ans. Le détective dit qu'il est difficile de peindre la stupéfaction de ces curieux,

(1) Le maître-autel a été donné à l'église de Sainte-Anne de Sabrevois.

lorsqu'ils aperçurent le cadavre du vieux prêtre parfaitement conservé et dans un état de pétrification complète et d'une blancheur parfaite.

Le cadavre du jeune ecclésiastique était complètement décharné; mais les ossements étaient chacun à leurs places, et chose extraordinaire, la soutane et les souliers du défunt avaient toute la force et la consistance des tissus du jour."

Ce fait extraordinaire a contribué beaucoup à augmenter dans la population la renommée de sainteté que ses vertus avaient attirée au bon M. Hébert. Avant de refermer le cercueil qui contenait cette précieuse dépouille, une personne enleva l'index de la main droite du défunt; cette petite mais précieuse relique fut cirée et placée sous verre. Elle se trouve dans le trésor de l'église.

Le 26 juillet 1883, avait lieu, à Saint-Ours, l'ordination sacerdotale de deux enfants de la paroisse : MM. Joseph-Charles-Edouard Brunault et Louis-Victor-Hortensius Chapdelaine.

En récompense de ses travaux, M. Désorcy fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe en 1877. En remerciant Mgr Moreau de cette marque d'honneur qui lui était accordée, le bon curé ajoutait avec une pointe de finesse : "C'est avec les sentiments d'une bien vive reconnaissance que j'accuse la réception de la lettre de Votre Grandeur m'autorisant à revêtir un costume particulier. Ce n'est pas l'habit qui fait le moine; mais *Noblesse oblige*..."

M. Désorcy, voulant compléter son œuvre, ne s'arrêta pas en si beau chemin. Il songea à doter sa paroisse d'un couvent spacieux, car l'ancien reconstruit par M. Bélanger menaçait ruine. Des architectes, MM. L.-Z. Gauthier, de Sorel, Giard, de Saint-Simon de Bagot, Laberge et Frappier, de Montréal, l'avaient visité tour à tour et avaient déclaré que ses murs étaient en très mauvais état, qu'il fallait les démolir.

Devant un pareil état de choses, M. Désorcy se traça une ligne de conduite. Le 14 novembre 1886, il assemble les marguilliers anciens et nouveaux, et leur expose la situation embarrassante dans laquelle il se trouve. Il faut reconstruire et les fonds manquent. Il leur conseille de prendre, sur les revenus de la Fabrique, la somme de 8,000 piastres, il trouvera ailleurs ce qui pourra manquer pour achever cette construction. Les marguilliers approuvent le projet. Mgr Moreau consent volontiers à cet arrangement afin de promouvoir l'éducation des filles de la paroisse.

Le couvent fut construit. C'était un édifice bâti en briques. Il avait 72 pieds de longueur, 47 de largeur, et toit français. Il fut érigé sur le terrain de la Fabrique, et bénit le 5 août 1888, par Mgr Moreau. C'était double fête ce jour-là, car Sa Grandeur conféra l'ordre sacré de la prêtrise à un enfant de la paroisse: M. l'abbé Théophile Proulx, né le 23 mars 1864, du mariage de M. David

Proulx et de Dame Victoire Duhamel. Cette cérémonie eut lieu en présence de plusieurs prêtres: MM. le Chanoine Leclaire, le Chanoine O'Donnell, N. Mignault, J.-C. Blanchard, J. Chaffers, J.-A.-G. Dauth, L.-A. Sénécal, J.-A. Labelle, A. Bourret, J.-B. Houle, P.-Z. Decelles, Léon Pratte, diacre, André Duhamel, diacre, J. Martin, acolyte, J. Bonin, acolyte et W. Balthasard, aussi acolyte.

M. Désorcy, ayant pourvu à l'éducation des filles de sa paroisse, voulut assurer encore celle des garçons. Il demanda à Mgr Decelles, coadjuteur de Mgr Moreau, avec le consentement des marguilliers, de prendre sur les revenus de la Fabrique, pour le soutien d'une Académie de garçons, la somme de 250 piastres annuellement. L'évêque le permit par ordonnance du 12 juin 1894. Il y est dit que cette somme ne sera payable par la Fabrique qu'autant que l'Académie sera dirigée par des religieux, approuvés par l'évêque, et sous le contrôle du curé de la paroisse. Tous les enfants de la paroisse, étrangers à la Municipalité scolaire de la ville, devront avoir la faculté de fréquenter les classes de la dite Académie, en qualité d'externes; le susdit subside pourra être révoqué dans le cas où, au jugement de l'évêque, les ressources de la Fabrique deviendraient insuffisantes pour continuer cette gratification, et supporter en même temps les charges que le temps et les circonstances pourraient lui imposer.

Cette Académie, qui existe encore aujourd'hui, est sous la direction des Frères de l'Instruction Chrétienne. Les dévoués fils de Lamennais font un bien considérable à la jeunesse de Saint-Ours.

L'édifice fut construit avec la pierre du vieux couvent et du vieux presbytère de M. d'Youville. Il est bâti sur le même plan que le premier couvent.

Le 15 septembre 1889, Mgr Moreau donna un nouveau règlement pour le paiement de la dîme. Il obligea les propriétaires à payer cette dîme en argent et non plus en grains. Il fixa le taux à trente-cinq sous par cent piastres. Comme les citadins n'avaient presque rien payé jusque-là pour l'entretien des curés, il obligea les petits propriétaires ainsi que les locataires à verser une somme annuelle de deux piastres pour cette fin.

Avec les années M. Désorcy avait doté sa paroisse d'œuvres qui devaient faire vivre à jamais son nom dans la mémoire de ses chers paroissiens. L'église était terminée, le couvent bâti, et en pleine voie de prospérité, l'Académie venait d'être dotée afin d'assurer son bon fonctionnement, le curé de Saint-Ours se proposait de couler plus tranquillement les dernières années de son existence, sans oublier le salut des âmes, mais il comptait sans la Providence qui dispose à son gré des succès et des revers.

Dans la nuit du 24 juillet 1897, un incendie malheureux détruisit de fond en comble le couvent

qui avait coûté bien des travaux et des sacrifices. Le matin de cette triste journée il ne restait que des ruines encore fumantes. L'église fut sauvée à grand peine.

Quoique fort affecté par ce malheur, M. Désorcy ne perdit pas courage. Il obtint de l'évêque la permission de prendre 6,000 piastres sur les revenus de la Fabrique et les marguilliers le secondèrent de toutes leurs forces. Les Supérieures de la Maison-Mère, de Saint-Hyacinthe, s'engagèrent à fournir 4,000 piastres, M. Désorcy prit à sa charge la balance due qui s'élevait à 8,200 piastres, enfin Delle Hermine de Saint-Ours, pour construire la chapelle sur le modèle de celle de l'ancien couvent, $4,000. Cette chapelle, comme l'écrit Mgr Decelles dans son procès-verbal, est un monument qui rappelle l'intérêt porté de tout temps par la famille de Saint-Ours à l'œuvre de l'éducation.

Le nouveau couvent est construit en brique avec rez-de-chaussée en pierre. Il a deux étages et un toit mansard. Il a 100 pieds de longueur et 50 de largeur. En arrière du corps principal se trouve une aile de même hauteur, qui sert de réfectoire et de salle de réception; la chapelle est au-dessus. Cette aile a 50 pieds de longueur et 33 de largeur (1).

Cet édifice, l'un des beaux des environs, a coûté

(1) *Archives de la Paroisse.*

19,700 piastres; les dépendances en comprenant les frais d'installation ont coûté 1,500 piastres.

Le couvent fut bénit le 4 septembre 1898.

Le même jour une cloche de 257 livres, achetée de la maison Mencely et Cie de West Troy, New-York, fut bénite; les noms de Louis-Olivier-Hermine lui furent donnés par ses nombreux parrains et marraines; parmi les prêtres : MM. J. Dequoy, curé de Contrecœur; J.-B. Michon, curé de Saint-Denis; L.-F. Coderre, J. Gatien, O. Désorcy, J. Courtemanche, curé de Saint-Roch; J. Chaffers, chap. de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe; Jos.-G. Roy, du Séminaire; A.-M. Daoust, ass. secrétaire; P.-O. Desnoyers, vicaire à St-Ours; G.-C. Richard, chap. des Sœurs de la Présentation; J.-C. Bernard, Chan. curé de Sorel; M. Godard, Chan. curé de St-Aimé; L.-T. Proulx, J.-P. Laviolette, vicaire à Sorel; J.-A. Lacouture, clerc, Delle Hermine de Saint-Ours, Dame Amélie Dorion, née de Sain t Ours, Marcelline Mathieu, Edouard Allaire et Marie Dorion, ont aussi signé, ainsi que Mgr Decelles, évêque de Druzipara. Les Révérendes Sœurs Saint-David, Supérieure de la Congrégation à Saint-Hyacinthe, et Saint-Romuald, apposèrent leurs signatures.

A partir de cette époque, M. Désorcy ne s'occupa plus que de son ministère, avec ses vicaires, qui se succédèrent assez rapidement: voici le nom de ses collaborateurs: MM. Pierre-Olivier Allaire, en

1877, A. T. Guertin 1878, G. Burque, 1878-79, R. Desnoyers, 1879, J.-M. Beaugelin, 1881, J. Chaffers, 1881, J.-H. Nadeau, 1882, J.-D. Meunier, 1883, J.-A. Bernier, 1884, J. Chaffers, 1887-89, J.-A. Gatien, 1889-91; L.-F. Coderre, 1891, G.-S. Caron, 1891-93; P.-D. Darche, 1893; H. Larivière, 1893-1895; J. Larose, 1895-96; M. Beaudry, 1896; P.-C. Desnoyers, 1897-99; J.-C.-A. Loiselle, 1899, C.-A. Perrault, 1900; G.-A. DeJordy, 1900-1905 et A. Cormier, 1900-03.

M. Désorcy eut, dès son arrivée, une grande autorité sur ses paroissiens. Doué de tact, diplomate habile, il était homme à mettre un frein aux prétentions de ces meneurs qui se donnaient la mission de tout conduire à leur guise. En particulier comme en public, il ne ménageait pas ses expressions. Dans ses homélies sur les Evangiles il savait tirer des conclusions fort pratiques qu'il appliquait au besoin du moment. Ses paroissiens l'aimaient et avaient pour lui un grand respect. Sur le soir de sa vie, ne pouvant presque plus prêcher, il se rendait à l'église, et, à l'exemple de l'apôtre Saint-Jean, il exhortait les fidèles à pratiquer la charité: "Aimez-vous les uns les autres," leur disait-il. Ce fut le thème favori de ses dernières prédications.

M. Désorcy était pieux et zélé pour le salut des âmes. A peine arrivé dans la paroisse, il demanda à son évêque la permission d'établir les exercices des Quarante-Heures. "Je serais heureux, disait-il

dans sa lettre, dans l'intérêt de mes navigateurs et pour le plaisir de madame la seigneuresse, que ces exercices fussent placés le 8 décembre, jour de la fête patronale de la paroisse." Durant de longues années, ces pieux exercices eurent lieu à la date fixée par le curé; en ces derniers temps, ils ont été reculés de quelques jours.

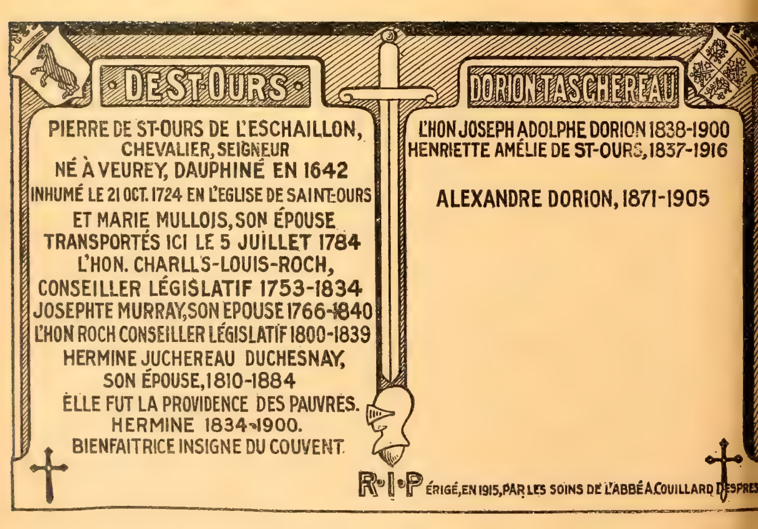
Ce bon prêtre combattit avec vigueur le commerce des boissons enivrantes. Dans les dernières années, il perdit quelque peu de sa combativité, aussi les partisans de la buvette en profitèrent-ils pour lui arracher une permission de donner une licence, sous le faux prétexte qu'un remède trop radical est pire que le mal. Mais, disons-le sans tarder, l'octroi d'une licence fut pour Saint-Ours, comme pour toute paroisse où il en existe, une cause de malaise entre les paroissiens et de ruine pour nombre de familles.

Le vénérable curé mourut en son presbytère à l'âge de 76 ans et 7 mois. Ses funérailles furent très solennelles. Mgr Herman Brunault, évêque de Nicolet, présida la cérémonie, au milieu d'un clergé nombreux et d'une grande asxistance. Quatre-vingt-dix personnes ont signé au registre. Le corps du défunt fut placé sous le chœur de l'église.

Les Dames de la Présentation furent ses héritières. Elles rappellent le souvenir de leur bienfaiteur par une messe annuelle, chantée chaque année en novembre. M. Désorcy laissa une somme

de 2,000 piastres à la Fabrique avec l'obligation, par ses successeurs, d'en employer les revenus à soulager les pauvres.

M. l'abbé Jean Ducharme, curé de Contrecœur, fut l'exécuteur testamentaire. Une tablette commémorative a été érigée dans l'église grâce à ce vénérable confrère qui recueille avec un soin pieux tout ce qui peut aider à conserver nos pures et belles traditions.



Marbre érigé dans l'église de Saint-Ours en mémoire des familles de Saint-Ours, Dorion et Taschereau.

CHAPITRE XVII.

M. l'abbé Emmanuel Guilbert.—Débuts de sa carrière sacerdotale.—Il devient curé de Saint-Ours.—Il prend sa retraite.—Sa mort.—Ses vicaires.—M. l'abbé Antoine Foisy.—Ses vicaires.

Le souvenir de M. l'abbé Emmanuel Guilbert, dont la tombe vient à peine de se fermer, est encore vivant parmi les paroissiens de Saint-Ours. Ce bon prêtre, qui recueillit la succession de M. le Chanoine Désorcy, naquit à la Pointe-du-Lac, dans le comté de Saint-Maurice, le 1er octobre 1844, du mariage de M. Charles Guilbert et de Dame Marie Héroux. Il étudia au Séminaire des Trois-Rivières; il prit la soutane, et reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr Laflèche, le 19 septembre 1869, à Nicolet.

Le lecteur nous permettra de citer ici quelques passages de sa biographie publiée par un prêtre du Séminaire de Saint-Hyacinthe: "La vie sacerdotale de M. Guilbert offre cette particularité qu'elle semble avoir oscillé sans cesse entre les fonctions de l'enseignement et le ministère paroissial. On dirait qu'il n'a pu, au cours de ses quarante-quatre ans de prêtrise, connaître sa vocation. Ou bien, renonçant à ses goûts personnels, il n'aurait jamais voulu quitter la main de la divine Providence.

De 1869 à 1871, nous le voyons professeur de rhétorique et préfet des études au Séminaire des Trois-Rivières. Il y fait un autre stage de 1877 à 1879. Puis il passe au collège classique de Sorel (1879-80), où il cumule les offices de professeur de philosophie, de théologie et de directeur des élèves. En 1871, il fut vicaire à Shawinigan, puis à Drummondville ; il devient ensuite desservant à Saint-Cyrille de Wendover, enfin à Saint-Théodore d'Acton, où il fut curé de 1874 à 1877. En 1880, il est aumônier de la Maison-Mère des Sœurs de la Présentation de Marie, à Saint-Hyacinthe, il y séjourne deux ans, puis en 1882, il retourne à Saint-Théodore d'Acton comme curé.

"Esprit actif, continue son biographe, et cœur plein de zèle, il sera cette fois curé et professeur. Il entreprend d'enseigner tout le cours classique à celui qui est actuellement curé de Saint-Marcel (1). Du seuil de la grammaire latine, il conduit son élève aux profondes arcanes de la rhétorique. Le jeune Edmond Decelles était de taille à tenir son maître en haleine et à profiter de ses leçons. Entré au Séminaire de Saint-Hyacinthe en première année de philosophie, il ne tarda guère à lutter avec les premiers de sa classe.

"Entre-temps, M. Guilbert ne négligeait point ses investigations dans le domaine de la Botanique. Cette science était son fort. Peu d'hommes, dans

(1) De nos jours, curé de Farnham.

notre pays, connaissaient comme lui toutes les variétés de la flore canadienne. Quelle joie de savant n'éprouvait-il pas à distinguer chaque plante par son nom, à se pencher sur les fleurs, à compter toutes les espèces et les nuances du règne végétal! Il possédait aussi d'abondantes notions en ornithologie et sur les autres parties de l'Histoire naturelle. Bref, c'était un studieux, un chercheur, un curieux du détail précis en fait de connaissances. Vu sa longue pratique de l'enseignement, la rigueur de son esprit, sa ténacité en toutes choses, son plaisir à recevoir une bonne réponse de ses élèves, il devait être également bon professeur...

"Pourquoi M. Guilbert s'imposait-il la tâche d'avoir toujours à son presbytère un ou deux enfants aux études latines? Cela tenait à une des plus belles préoccupations de sa vie: celle de multiplier les vocations ecclésiastiques et religieuses. Quand il avait pu enseigner un peu de latin à quelques jeunes gens, il les aidait ensuite de sa bourse à entrer au collège, mais non jusqu'au point d'épargner aux parents leur grosse part de sacrifices. Il n'ignorait pas que le choix de Dieu se paie généralement de privations et de renoncements de toute sorte. Autant il montrait de zèle pour la culture des vocations, autant il professait de respect pour l'état ecclésiastique. Du jour où l'un de ses élèves avait revêtu la soutane, M. Guilbert cessait de le tutoyer. Le jeune homme

lui apparaissait déjà, en toute vérité, *segregatus a populo.* Lorsqu'il eut reçu lui-même l'onction sacerdotale, son père, homme de peine qui louait son travail de chaque jour, s'était mis en devoir de porter respect à son fils. Et le fils toléra ce scrupule d'un autre âge, non par égard pour sa propre personne, mais à cause du caractère auguste par lequel il se sentait ennobli.

"Avec une si haute idée de son état, M. Guilbert ne pouvait, sans inconséquence, manquer d'être un prêtre de la meilleure tenue ecclésiastique. Il le fut, en effet, de même qu'un curé rempli de zèle pour la sanctification des âmes. Partout où il exerça le saint ministère, à Saint-Théodore, à Sainte-Anne de Sorel, à Saint-Ours, il s'efforça d'instruire ses paroissiens. Il avait le talent de prêcher longtemps et de dire beaucoup de choses. Il était connu pour avoir plus que personne le don de consoler les malades. On n'ignorait pas non plus, dans le jeune monde où l'on s'évertue à plaire, son horreur pour les mondanités et pour toutes les fantaisies de la mode. Par contre, il voulait qu'on n'épargnât rien pour acquérir les plus beaux objets du culte. La splendeur des vêtements sacrés, dans nos offices religieux, le ravissait. Un jour que son cœur lui conseilla de faire un cadeau au Séminaire de Saint-Hyacinthe, son choix fut vite arrêté. Il enrichit le vestiaire de notre chapelle d'un magnifique ornement drap d'or.

"Il était très économe dans le train ordinaire de la vie. Pas un sou n'allait au hasard; rien ne se perdait de ce qui pouvait devenir utile: ni un bout de ficelle, ni le moindre chiffon encore propre à écrire. Nous sommes tentés de sourire, nous, jeunes gens d'aujourd'hui, devant la louable parcimonie de certains de nos aînés. Mais quelle reconnaissance ne devons-nous pas à ces patients thésauriseurs des biens du bon Dieu! C'est leur talent, dites-vous; mais il est possible que ce soit aussi leur grande vertu. Ce qui est certain, c'est qu'ils font des œuvres et deviennent les contreforts de nos institutions d'enseignement et de charité.

"Ceux qui ne traitaient avec M. Guilbert que par intervalles ou qui ne l'entendaient que du haut de la chaire, pouvaient se méprendre sur les vraies qualités de son cœur. Admettons qu'il avait le verbe un peu incisif en reprenant les torts ou les défauts de ses subordonnés. Mais quand il avait blessé quelqu'un, comme il se multipliait pour guérir la blessure! Comme il savait reconnaître largement le moindre service rendu! Il était constant dans ses amitiés; il entretint toujours un véritable culte pour sa mère; il envoyait régulièrement chaque mois, à ses parents devenus vieux, de quoi subsister; il n'économisa toute sa vie que pour le profit des autres, en se privant des agréments les plus légitimes: voilà bien assez de délicatesse et d'abnégation pour racheter quelques légers écarts de tempérament.

"Telle est la figure tout à fait distinguée et intéressante qui disparaissait naguère, et définitivement du clergé de Saint-Hyacinthe."

M. Guilbert fit un voyage en Europe. Il visita la Palestine, l'Egypte, l'Italie, et il rapporta de précieux souvenirs, entre autres un calice d'or dont il dota la chapelle de son Alma Mater.

A l'automne de 1903, il devint curé à Saint-Ours. Il n'y fit pas un long séjour, mais il manifesta toujours un grand zèle pour le salut des âmes. En 1904, il fit prêcher une retraite par trois fils de saint Alphonse: les Pères Joseph Simard, Pierre-Zéphirin Pampalon et Simon Paré. Cette retraite produisit d'excellents fruits. Pour commémorer dignement le cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, durant les exercices, une statue de la sainte Vierge, don de Mme Roch Rolland, fut bénite, et placée au-dessus du maître-autel. Le 8 décembre est la fête patronale de la paroisse. Ce jour-là, le monde catholique était dans la joie, les villes, les villages, les plus humbles hameaux, participèrent à cette manifestation de foi. La ville de Saint-Ours fit, le soir, une superbe illumination.

M. l'abbé Guilbert dépensa beaucoup de zèle à l'œuvre de la Tempérance. Il entreprit de fermer la buvette de la ville, il n'y put réussir. L'heure de la délivrance n'était pas encore venue. C'était, cependant, un bon grain que le digne curé jetait en

terre; il devait germer et produire des fruits. Son successeur allait recueillir la moisson.

A son arrivée, M. Guilbert fit installer dans l'église un système de chauffage à la vapeur, par M. Oscar Daoust, de Saint-Hyacinthe, pour la somme de 1,950 piastres. Il fit subir au presbytère différentes réparations qui coûtèrent environ 500 piastres, en 1906. Dans la même année, il commença à reparer la façade de l'église qui menaçait de s'écrouler, mais, à l'automne, ayant donné sa démission, son successeur fut chargé de mener à bonne fin les travaux commencés. Une somme de 7,500 piastres fut ainsi dépensée. M. l'abbé Guilbert (1) voulut encore enrichir le vestiaire de son église. Il aimait le beau dans la maison du Seigneur, et il ne reculait pas devant les dépenses. Il s'imposait des sacrifices pour arriver à son but. Souventes fois, il eut recours à la bienveillante charité de ses ouailles et il avait le don de s'attirer des offrandes. C'était, il le disait dans l'intimité, le secret de ses pieuses industries. Un mémoire qu'il nous a laissé nous apprend qu'un ornement rouge, velours, broderies or fin, a été payé 200 piastres, avec l'aide de paroissiens généreux. La Fabrique n'a rien déboursé. Cet ornement comprend : chasuble, chape, étole... Un ornement

(1) M. l'abbé Guilbert, appelé Mgr Guilbert, dans sa visite à la maison de Lorette, fut nommé par Mgr Galucci, chambellan de la sainte maison, et chapelain d'honneur de l'insigne basilique de Lorette, ce qui lui donnait droit au titre de Mgr, titre qu'il affectionnait.

noir, complet, velours, broderies à la main, or mi-fin, coûta 170 piastres; il fut acheté avec le produit de deux quêtes de l'Enfant-Jésus, et celui de deux pèlerinages venus de Montréal. Avec d'autres dons, en 1906, fut achetée une chape brochée, pure soie, pour 30 piastres. Le plus riche de ces ornements fut acheté en 1905. Il est complet; il comprend: chasuble, chape, dalmatique, il est en pure soie, broderies or fin, et a une valeur de 1,200 piastres. Il fut payé partie par la Fabrique, partie par des donateurs généreux. Un tableau, placé dans la sacristie des confessions, indique les noms de ceux qui ont contribué à cette bonne œuvre. En 1906, la crèche fut renouvelée. La nouvelle, payée par des dons, a coûté 100 piastres.

Si M. l'abbé Guilbert était économe, s'il se privait de beaucoup de choses, c'était dans le but d'amasser pour les bonnes œuvres. Il avait pensé à faire décorer l'église blanc et or afin de lui donner un air de jeunesse. Il rêvait aussi de placer un baldaquin au-dessus du maître-autel, mais il n'eut pas le temps de faire ces embellissements au temple du Seigneur.

Ce fut pendant l'administration de M. Guilbert que fut agitée la question d'une nouvelle paroisse dans le fond de la seigneurie. Depuis plusieurs années les habitants de Fleury et de Michaudville, y compris ceux de la Savane, demandaient à se

constituer en paroisse. Ils étaient bien éloignés de Saint-Jude et encore plus de Saint-Ours. Deux lieues et demie à faire pour se rendre à l'église de l'une ou de l'autre paroisse, c'était, dans les mauvais temps surtout, quasi héroïque. Des démarches avaient été faites auprès de Mgr de Saint-Hyacinthe, mais n'avaient pas encore abouti en 1906.

Dans le cours de l'hiver de 1906-07, MM. Georges Taschereau et Philéas Gaudet ayant érigé un moulin dans le domaine seigneurial de Fleury, prièrent, un jour, M. Guilbert de l'aller bénir. Le superbe traîneau du manoir, de deux chevaux attelé, vint dans l'après-midi chercher le curé et son vicaire. Le temps était beau, les chemins on ne peut mieux entretenus. Le ciel était d'une pureté sans pareille. Vers les trois heures, une foule considérable d'hommes et de femmes s'étaient rendus sur les lieux. La cérémonie de la bénédiction terminée, le vicaire, un enthousiaste, en examinant les alentours de dire à un groupe de spectateurs: n'est-ce pas que ce serait un bel endroit pour y établir une église? M. le curé, qui avait un faible pour son vicaire, trouve que cette idée a du bon. Voilà la question de l'église qui s'agite de nouveau. M. Taschereau s'engage séance tenante à fournir le terrain gratuitement; un autre y va d'un don de 500 piastres; d'autres fournissent le bois, leur temps...; le nom de Saint-Georges est

donné à la paroisse; et, à l'unanimité, le vicaire est nommé curé. Toute cette besogne s'accomplit en moins d'une heure... Ces bonnes gens, il va sans dire, allaient trop vite. Le lendemain une délégation se rend auprès de Mgr Bernard pour lui exposer leurs plans... Sa Grandeur les accueillit avec sa bonté accoutumée. Cependant les premières formalités furent lentes. Comme il arrive dans toutes ces divisions de paroisse, il y eut du pour et du contre. Plusieurs ne voulurent pas se séparer de la paroisse-mère, principalement ceux du rang de Sarasteau. Ce sentiment n'est que très naturel. Il est pénible de s'éloigner de ceux qu'on aime, et de changer des habitudes qui se sont fortifiées avec le temps. Il fait si bon le dimanche de rencontrer ses amis au village! au reste la vieille église ne renferme-t-elle pas tous les souvenirs de la jeunesse, de l'âge mûr! N'a-t-elle pas été le témoin de tous les événements qui se sont passés dans la vie d'un homme de trente, cinquante, soixante ans?... Il y eut donc des opposants à la fondation de la nouvelle paroisse. Enfin, après beaucoup de démarches et de pourparlers, elle fut fondée sous le vocable de Saint-Bernard, non pas à Fleury, mais sur le chemin de Michaudville. La paroisse de Saint-Ours donna à sa fille la somme de 4,000 piastres, celle de Saint-Denis, dont une petite partie fut détachée, 1,000 piastres. Le décret d'érection canonique est daté du 12 mars 1908.

M. l'abbé Mathias Gosselin, actuellement curé de Saint-Thomas d'Aquin, en fut le premier curé. Son successeur est M. l'abbé Honorius Phaneuf. Avec le temps, espérons-le, cette partie de la seigneurie se développera et deviendra un centre comme cela s'est fait partout ailleurs.

Au mois d'octobre 1906, les paroissiens de Saint-Ours offrirent à leur curé, à l'occasion de l'anniversaire de son ordination et de sa naissance, un beau calice d'or. Son vicaire le lui présenta au prône de la grand'messe. M. Guilbert visiblement ému de cette marque d'estime toute spontanée, qu'il ne s'attendait pas de recevoir du reste, remercia de toute l'effusion de son cœur ceux qui lui avaient ménagé cette surprise (1).

En octobre 1907, M. Guilbert prit sa retraite à l'Hospice Saint-Victor, de Belœil. De là, il devint aumônier chez les Sœurs du Précieux-Sang, à Saint-Hyacinthe; et se retira, sur le soir de sa vie, au Séminaire des Trois-Rivières. Il est décédé le 3 janvier 1915.

M. l'abbé Guilbert était un savant modeste. Fort en droit canon et en théologie, il l'était également en science et en littérature. Il avait gagné ses degrés de maître-ès-art de l'Université Laval, de Québec. Il était très intéressant dans la conversation. Ses vastes connaissances lui permet-

(1) Quelques mois avant sa mort M. Guilbert nous légua ce calice ainsi qu'une partie de sa bibliothèque canadienne.

taient de parler de mille choses et son affabilité surprenait parfois ceux qui ne le voyaient que rarement. Sa sensibilité dépassait l'ordinaire. Il ressentait vivement, trop vivement, peut-être, les petits chagrins et les petites joies dont la vie, la vie pastorale surtout, est remplie. Cette sensibilité tenait, croyons-nous, de son tempérament maladif, de sa nature délicate, et l'empêcha d'opérer autour de lui tout le bien qu'il rêvait. Nous l'avons connu dans l'intimité, c'est pourquoi nous sommes à l'aise aujourd'hui pour parler de cet homme de bien, de ce prêtre à l'esprit vraiment sacerdotal. Nous lui devons, par ailleurs, une grande reconnaissance: c'est lui qui nous a guidé durant les deux premières années de notre ministère à Saint-Ours, c'est lui qui nous a encouragé dans nos travaux historiques, et qui, plus que tous autres, a applaudi au projet de voir un jour un monument érigé en l'honneur de Louis Hébert, le premier colon canadien. Qu'on nous permette de rappeler ici une phrase de la lettre de recommandation qu'il adressait à Mgr Bernard, et qui nous valut les sympathies et les encouragements de Sa Grandeur: "Les jeunes qui travaillent font la joie de ceux qui s'en vont."

Pour M. l'abbé Guilbert, un vicaire était un collaborateur. Il se réjouissait de ses succès. Loin de s'inquiéter des marques de sympathie que les paroissiens prodiguent fort souvent au vicaire, il

s'appliquait à lui confier des missions ou des emplois qui le mettaient en relation avec eux, quand il s'agissait du succès d'une bonne œuvre ou du plus grand bien des âmes. Ses funérailles eurent lieu le 5 janvier. Des circonstances malheureuses nous empêchèrent d'y assister.

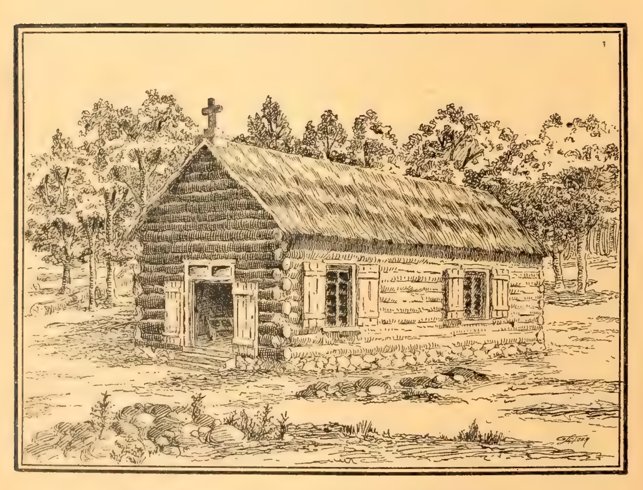
Les collaborateurs du regretté défunt furent: M. Alfred De Jordy, actuellement à Concord, N.-H., vicaire sous M. Désorcy et sous M. Guilbert, jusqu'au mois d'octobre 1905; l'auteur, de cette date à la mi-juin 1907; il fut obligé alors de prendre un repos de plusieurs mois; MM. Rémi Gingras, curé de Saint-Roch-sur-Richelieu, J.-C. Loiselle, curé d'Adamsville, Henri Bélisle, curé de Saint-Jude.

Le successeur de M. Guilbert fut M. l'abbé Joseph-Antoine Foisy, né à Belœil, le 20 septembre 1857, de M. Antoine Foisy et de Dame Elise Beauchemin. Il fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe, et fut ordonné le 16 février 1881. Il fut vicaire à Saint-Aimé, à Acton, à Roxton et à Sorel. Il fut curé de Sainte-Pudentienne, de Saint-Georges d'Henryville, où il restaura l'église et le presbytère.

Dans l'automne de 1907, il recueillit la succession de M. Guilbert. Depuis son arrivée à Saint-Ours, il a terminé les travaux de réparations du portail de l'église, fait ériger un baldaquin au-dessus du maître-autel et décorer l'intérieur de l'église.

Puis, le 27 février 1909, il a fait installer un orgue de la valeur de 2,500 piastres, acheté chez MM. Casavant et Frères. Mgr L. Guertin donna le sermon de circonstance. MM. E. Guillet, A. Pruneau et Lamoureux, trois aveugles, donnèrent un concert sacré auquel assistaient plusieurs prêtres et une foule considérable.

M. Foisy a eu pour collaborateurs: MM. I.-E. Bouvier, N. Lévesque, A.-P. Neveu, l'auteur de cette histoire, et M. R. Lecours.



Première église du Grand Saint-Ours, bâtie en 1675.

CHAPITRE XVIII.

Le bourg Saint-Ours.—Ses commencements.—Les premiers bourgeois.—Le village.—Les villageois en 1847.—Les premiers conseillers.—Règlements municipaux.—Le marché.—Les trottoirs.—Le corps des pompiers.—La Cour de Circuit.—Les Amateurs.—Le théâtre.

Bien humbles furent les origines de la petite ville de Saint-Ours. Trois ou quatre maisons, érigées du temps de MM. d'Youville et Porlier, avoisinaient la terre de la Fabrique. Il n'y eut d'abord pour toute voie de communication que le chemin public qui devait porter dans la suite le nom de rue Immaculée Conception; plus tard les rues Saint-François-Xavier, aujourd'hui rue de la Traverse, et la rue Saint-Charles furent ouvertes.

Sous M. Boucher quelques maisons se construisent ici et là, mais Saint-Ours n'est qu'un bourg de peu d'importance. En 1788, on y rencontre les familles suivantes: Joseph Besançon, Jacques Desmarais, fils, Joseph Cormier, Etienne Thibault, Louis Ayot et Samuel Jacobs. Ces deux derniers sont marchands. Ayot fut de longues années l'agent du seigneur. Ces familles ont leur résidence sur la rue principale.

Sur la rue Saint-François-Xavier résident: J.-Bte Barbier, Frs Poudrier, Antoine Arpin et sur la rue

Saint-Charles: Jacques Desmarais, Pierre Arpin, Jean Arpin et Louis Chapdelaine. Ces emplacements furent arpentés par Frs Coursolles, qui passa de vie à trépas, et subitement, le 15 juin 1794, à 37 ans (1).

Par une proclamation du 7 mai 1792, le Bas-Canada fut divisé en comtés, cités et bourgs (2). M. Boucher de la Perrière rétrocéda du sieur André Roy un lopin de terre de douze arpents en superficie et le divisa en lots à bâtir. A cette époque, il est fait mention d'une rue Saint-Louis, maintenant disparue. Les rues Saint-Sacrement, Saint-Pierre, Saint-Joseph et Sainte-Famille, sont ouvertes.

Sur la première se trouvent le capitaine Louis Mogé, Frs Girard, Joseph Philippin Béfort; sur la rue Saint-Pierre: Mme veuve Louis Bonnet, Michel Leclaire, Jacques Vérieur, Louis Gautron-Larochelle, Charles Gautron, Pierre Triganne et le notaire J.-Bte Gamelin-Gaucher.

Sur la rue Saint-Joseph sont: le marchand Antoine Daigle, Josué Ouattlé St-Godard et Honoré Marcelou-Lajoie. Il n'y a qu'un ménage sur la rue Ste-Famille: celui de François Chapdelaine-Larivière.

Voici comment peut être décrit le bourg à cette époque: le chemin, devenu depuis la rue Immaculée

(1) Il était marié à Frs-Angélique Mogé.

(2) *Revue Légale, Vol. 1er, no 3, p. 135.*

Conception, suivait alors la même direction qu'aujourd'hui, et faisait une courbe en arrière de l'église dont la façade regardait la rivière. Une place publique s'étendait de l'édifice sacré à la rue de la Fabrique. Cette rue prenait au domaine du seigneur, coupait la rue St-Joseph, traversait le terrain de l'église, aboutissait au jardin du curé et longeait le presbytère que M. d'Youville fit bâtir. Du côté sud du temple se trouvait une autre rue qui fut plus tard réservée pour le cimetière, et ensuite transformée en jardin.

Sur la place publique, du côté nord-ouest, M. Porlier fit ériger la maison du sacristain; elle fut démolie en 1809, par M. Hébert, afin d'agrandir la place publique. La foule, devenue plus considérable, au sortir des offices de l'église, circulait difficilement. Cette maison fut reconstruite sur un emplacement situé du côté sud-est de l'église, à l'endroit où s'élève le kiosque qui fut érigé en 1903, par les soins de M. l'abbé Alfred De Jordy (1).

Le sieur François Thibault et Marie Brault, son épouse, résidaient au coin des rues Immaculée-Conception et Saint-Joseph. Le 25 août 1801, ils vendent à M. le curé Hébert un lopin de terre de 90 pieds sur environ 200 de profondeur, et 24 pieds en plus, le 28 février 1804. C'est l'emplacement du couvent; et le curé y fit ériger une belle maison en pierre. Elle fut achetée par la Fabrique au prix

(1) *Gamelin-Gaucher*. Cet emplacement avait 45 pieds par 200.

de 20,560 livres, en 1832, sous M. le curé Bélanger. Ce fut la seconde demeure des curés de la paroisse.

Vers 1812, MM. de la Perrière et F.-X. Malhiot firent plusieurs concessions. En 1822, ce dernier, agissant au nom de ses pupilles, vendit à M. Charles de Saint-Ours les droits seigneuriaux qu'il possédait sur la terre de François Thibault, de 2 arpents de front. Elle prenait au terrain de la Fabrique et s'étendait jusqu'au domaine. M. de Saint-Ours fit tracer les plans d'un nouveau village par l'arpenteur provincial M. Emmanuel Couillard Després, qui dressa 46 procès-verbaux. Les rues Saint-Charles et Saint-Roch furent ouvertes. M. de Saint-Ours acheta en outre trois arpents situés au sud de l'église et devint ainsi propriétaire des anciens emplacements déjà concédés et des lots vacants.

De 1792 à 1810 la population du bourg augmente considérablement. On y rencontre des notaires, des médecins, des marchands, des officiers de milice et des voyageurs aux pays d'*En Haut*. Nommons quelques-uns des premiers bourgeois: Louis Bonnet, Gamelin-Gaucher et Carme Le Noblet Duplessis ont pratiqué comme notaires; les médecins sont : Timothée O'Connor, Elie Laparre, Charles Roy Sleyz; les marchands: Charles-Robert Laparre, Frs Garrault-St-Onge, Louis Marchand, Amable Arpin-Poitevin, Jean Bistodeau,

(1) *Bonnet et Dutalmé.*

J.-Bte L'Huissier, Louis Coursolles, Hippolyte Mogé.

Les charpentiers sont: Charles de Villers, Germain Richard, J.-Bte Tarault-Champagne, Joseph Ouattlé St-Godard, Etienne Durocher, Frs Philippin Béfort, Pierre Emeri, J.-Bte Bérard, Robert Sanderson.

Les forgerons: Louis Mogé, Joseph Benoit, Michel Cormier, Abraham Marchessault, Michel Ouattlé St-Godard.

Les ferblantiers: Honoré Marceleau-Lajoie, Jean et Gédéon, ses fils, lui succèderont. Les tonneliers: Laurent Lefebvre, J.-Bte Dufault. Les cordonniers: Pierre Triganne-Laflèche, Augustin Denis, J.-Bte Barbier. Quant aux voyageurs aux pays d'*En Haut*, ce sont: Pierre Guimond, Marie-Ours Graveline, Frs Chapdelaine, Charles Robidoux, Benjamin Therrien, Emmanuel Piché-Dupré, Antoine Rondeau, Amable Hus Cournoyer, Pierre-René Arpin, Louis Casavant-Ladébauche et Charles Mogé. Sur les trois derniers nous avons les renseignements suivants: le 6 décembre 1802, Pierre-René Arpin Poitevin fait un contrat avec MM. McTavish et Frobisher pour se rendre au lac de la Pluie, et au fort de Kaministigoua, en qualité de second gouvernail, et pour la somme de 550 livres. Ladébauche s'engage comme milieu de canot pour le même voyage à raison de 450 livres.

Le 31 juillet 1800, le sieur Joseph-Ange Mogé engage son fils, Charles, âgé de 17 ans, au sieur

Michel Coursolles, en qualité de commis hivernant pour les pays d'*En Haut*, à raison de 400 livres de 20 sols, mais il ne fera aucun portage.

Nos registres nous montrent que les paroissiens de Saint-Ours et les bourgeois ont aimé, de tout temps, les excursions lointaines. Nous avons trouvé à la date du 10 février 1790, un acte fait sous seing privé, dans lequel il appert qu'un enfant de Saint-Ours, nommé Etienne Dufault, majeur, s'engage pour aller faire la pêche à la morue aux environs de la baie des Chaleurs. Avant de partir il confie toutes ses affaires à Frs Meunier-Lapierre, qui les administre de son mieux. Comme, après deux ans d'absence, Dufault ne donne plus de ses nouvelles, Lapierre remet à Frs Girard une terre, achetée par Dufault et qu'il ne peut payer (1).

Parmi les navigateurs de cette époque sont les sieurs: Pierre Cormier, Frs Ouellet, Joseph Dagory. Ceux-ci, le 19 janvier 1802, déclarent que Pierre Cormier, capitaine de la *Reine des Anges*, le 10 mai 1801, a fait charger, dans leur bâtiment, en haut et en bas de Saint-Antoine, au-delà de 3,000 minots de blé, qu'il y avait alors sur les battures de dix à douze pieds d'eau, et qu'ils auraient pu charger 4,000 minots (2).

C'est encore Paul Mathieu, qui, le 10 mai 1798, vend une goélette: *La Louise* avec ses agrès, pour la

(1) *Archives de M. J.-Bte Bourassa.*

(2) *Louis Bonnet.*

somme de 22 *louis*, au sieur Stuart Fraser, représentant Moses Heart et Cie.

Le bourg de Saint-Ours renferme encore des capitaines de milice: Charles Payan St-Onge, Joseph Comeau, Frs Girard, Joseph Chapdelaine; il s'y trouve un jardinier: Jacques Jalby-Jolibois; un sellier: Etienne Mathieu; un fondeur de cuillers fort habile dans son métier: Louis-Norbert Leroux-Cardinal; un charbonnier: Nicolas Mathieu.

En 1847, on rencontre plusieurs de leurs descendants. Les médecins sont représentés par MM. Jacques Dorion, Joseph Lusignan; les notaires: P.-N. Leclaire, J.-Bte Maranda; les marchands: Gédéon Germain, Joseph Germain, Nazaire Arpin, Joseph Mathieu, Léon Chapdelaine, Pierre-Marcel De Blois ; les huissiers : Godefroy Cormier et Louis-Hippolyte Mogé; les navigateurs: Joseph Cormier, Charles Cormier, Charles Pascaud, Charles Biron; il y a un forgeron: Isaac Marchessault (1); les charpentiers: Michel Cormier, J.-Bte Millette; un cordonnier: Isidore Millier; un chapelier F.-X. Levitre ; quelques bourgeois: Pierre Chevalier, Louis Mogé, Jacques Lemelin (2), Joseph-Jules Mignault; aubergiste: Hippolyte Mogé; journaliers: Frs Barbier, Athanase Guertin; un ferblantier dans la personne de Gédéon Marceleau-Lajoie,

(1) S'est noyé en 1878, en allant à la pêche, dans les îles de Sorel. Il avait 71 ans. C'était un ancien patriote de 1837-38.

(2) Fut major des milices, maire de la ville, inhumé le 11 février 1858, à 76 ans.

et quelques veuves: Dame Sophie Girard, veuve de Joseph Richard, Marguerite Dumas, veuve de Frs Philippin Béfort, Clotilde Roy, veuve de Joseph Lavigne, Cécile Papillon, veuve de Emmanuel Poitevin, Marie Gaudreau, veuve de Pierre Magnan, Apolline Chatel, veuve de Thomas Marier, Florence Thibault, veuve de Pierre Poitevin.

Le 6 février 1847, les bourgeois de Saint-Ours, par acclamation, se constituèrent en municipalité de village. Celui-ci comprenait toutes les terres qui s'étendent depuis le ruisseau qui sépare le domaine du manoir principal de la terre de Mme Rolland, en remontant la rivière Richelieu, sur une longueur de seize arpents; il couvrait une superficie de 108 arpents et 99 perches.

Le village fut, dès lors, dirigé par les membres du Conseil dont les noms suivant: Louis Mogé, juge de Paix et commerçant fut élu maire; les premiers conseillers furent: Michel Godard, forgeron, Hippolyte Mogé, aubergiste, Louis Dupré, menuisier, Léon Chapdelaine, marchand, Joseph Lusignan, médecin, Frs-X. Lavigne. M. Charles Bazin fut élu secrétaire-trésorier. Il était notaire et, depuis longtemps, greffier de la Cour de Circuit, établie à Saint-Ours.

Les conseillers firent plusieurs règlements contre les ivrognes, les blasphémateurs, les querelleurs; ce n'était pas sans besoin, car, d'après la liste des amendes qui furent imposées par les juges, Saint-

Ours paraît avoir eu, dans ses limites, de nombreux fier-à-bras (1).

Le Conseil s'occupa aussi d'ériger un marché à l'endroit où se trouve le kiosque de nos jours. Comme les fonds manquaient à la jeune municipalité, une liste de souscriptions fut ouverte. Les noms des donateurs nous ont été conservés. Bientôt le marché fut prêt à recevoir les cultivateurs et même les rares villageois qui avaient des produits à exposer et à vendre. Ce marché, il va sans dire, n'avait pas des proportions colossales, n'empêche que les paroissiens le virent s'élever avec joie. Il fut démoli plus tard, et reconstruit au bout de la rue de la Traverse, sur un emplacement que M. Théotime Marchessault vendit à la municipalité.

Des règlements furent rédigés et les jours de marché fixés aux mardis et samedis. Les viandes, les œufs, le beurre ne devaient se vendre qu'au marché les jours de marché. Le règlement disait: "Il sera permis de vendre et d'acheter des œufs, du beurre et des légumes, tous les jours de la semaine, excepté les jours de marché, et ce jour jusqu'à dix heures de l'avant-midi. Le contrevenant sera passible d'une amende de cinq chelins pour la première offense et du double pour chaque

(1) Le 7 septembre 1840, en présence de William Brickanridge, juge de Paix, et de M. Bélanger, curé de Saint-Ours, fut tenue une assemblée au presbytère à l'effet d'élire des syndics pour faire des règlements de Police ; syndics élus : Jacques Lemelin, Jean Marchessault, Michel Godard, Joseph Mathieu, Antoine Daigle.

offense subséquente." C'était une mesure quelque peu draconienne, mais nécessaire pour assurer la survivance du marché.

En 1848, le Conseil acheta une pompe à incendie de M. Louis Lemoine, armurier, de Québec. Elle fut payée 38 *louis*. Les villageois fournirent 13 *louis*. La balance fut payée par la municipalité, le 12 novembre 1850. Il y a seize ou dix-sept ans la ville de Saint-Ours a acheté de M. Grégoire une autre pompe beaucoup plus forte que la première. Les deux sont encore en usage.

Jusqu'à la construction de l'Hôtel-de-ville actuel, le Conseil se réunissait dans une partie du vieux presbytère. Là se sont passés les premiers règlements municipaux; et furent débattues les questions qui intéressaient tout le monde.

Le 10 octobre 1848, il y eut réunion des principaux villageois, dans le but de former un corps de pompiers. C'étaient: Arsène Godard, Samuel David, Léon Chapdelaine, Joseph de Villers, Hippolyte Mogé, fils, Godefroy Mogé, Simon Bérubé, Adolphe Dorion, Firmin Daigle, Jos. Germain, Jean Chapdelaine, Louis Dupré, Pierre-Marcel DeBlois, Paul-N. Leclaire, Antoine Lamoureux, J.-Bte Lamoureux, Félix Leclaire, Théotime Marchessault, Edouard Dupré, Thomas Lusignan, J.-Bte Leblanc, Clément Laliberté, F. Lamoureux, Charles Biron, Edouard Mogé.

Les élections donnèrent pour résultat: capitaine: Antoine Lamoureux, lieutenant: Joseph de Villers,

sous-lieutenant: Joseph Germain, 1er sergent: Félix Leclaire, 2ième sergent: Firmin Daigle, 3ième: Théotime Marchessault, 4ième: Louis-H. Mogé, fils, sapeurs: Pierre-Marcel De Blois, Charles Chapdelaine, ingénieur: A.-G. Godard. Pompiers: Godefroy Mogé, Adolphe Dorion, J.-Bte Leblanc, fils, C. Biron, P.-N. Leclaire, Jean Chapdelaine, Léon Chapdelaine.

Il reste peu de documents sur l'administration de ces temps déjà loin. Nulle part nous n'avons trouvé d'archives. Les quelques bribes d'histoire que nous pouvons donner ici nous sont fournies par les pièces que nous avons recueillies, au prix de nombreuses recherches, dans les familles, parmi de vieux actes destinés au rebut (1).

Ainsi nous savons que l'aviseur légal du village de Saint-Ours, Sir Georges-Etienne Cartier, eut beaucoup de peine à se faire payer les honoraires qu'il avait demandés pour ses services lors de l'incorporation du village. Il écrivit plusieurs lettres au secrétaire Bazin dans lesquelles il disait que ces honoraires étaient dus, non par la paroisse, mais par le village. Le tout fut réglé à l'amiable. Nous savons de plus que le secrétaire Bazin fut remercié de ses services à l'automne de 1850, et qu'il dut poursuivre le Conseil pour toucher son

---

(1) Nous devons remercier en passant M. le notaire Jean-Marie Richard qui nous a aidé dans nos recherches avec la plus grande amabilité.

salaire. Il gagna son procès. Les frais s'élevèrent à 17 livres, 15 chelins et 3 deniers. Le 11 octobre 1851, l'huissier François Coderre reconnaît avoir reçu ce montant.

La charge de secrétaire passa alors à Paul-Narcisse Leclaire, notaire, qui offrit ses services gratuitement, durant un an. Il conserva cette fonction jusqu'à sa mort arrivée en 1853. Louis Dupré lui succéda. Il fut remplacé par le notaire J.-Bte Maranda qui mourut subitement.

Le village fut doté de trottoirs sous le maire M. Théotime Marchessault. C'était en 1858. Au mois de juillet le notaire Maranda, conseiller, proposa de faire un emprunt de 3,000 *louis*. La *Gazette de Sorel* fit la publication de cet emprunt projeté et adressa ses félicitations aux conseillers de Saint-Ours, qui, avec cette somme, désiraient faire de nombreuses améliorations. Cependant le projet fut désapprouvé par les villageois. Il fallut alors prélever une taxe sur les propriétés au montant de 250 *louis*. Des soumissions furent demandées pour l'achat du bois destiné aux trottoirs. MM. Léon Chapdelaine et Théotime Marchessault, agissant au nom de la municipalité, furent autorisés à acheter du marchand Georges Baptiste, des Trois-Rivières, 40,000 pieds de bois. En cette même année la rue Immaculée Conception fut dotée de trottoirs et les rues transversales l'année suivante.

Saint-Ours augmentait. L'administration de la justice aussi. La Cour de Circuit établie par décret du gouverneur, avait eu pour juge, depuis le 14 septembre 1838, le Dr Jacques Dorion.

Cette Cour de Circuit fut enlevée de Saint-Ours au printemps de 1857. L'année précédente, des instances avaient été faites auprès du gouvernement pour la faire transporter à Sorel avec le Bureau d'Enregistrement, alors tenu dans la maison de M. Pierre Poitevin, à quelques arpents des limites de la ville, en aval de l'église. Le 17 août 1857, les maires du comté de Richelieu s'assemblèrent à Ste-Victoire; ils passèrent des résolutions demandant au gouvernement de choisir le bourg de William Henry (Sorel) comme chef-lieu du district, pour y tenir une Cour de Circuit, une Cour Supérieure et y installer le Bureau d'Enregistrement. Se trouvaient présents: J.-Bte Latraverse, maire de William Henry, Alexis Antaya, de la paroisse de Sorel, Joseph Mathieu, de Ste-Victoire, Joseph Bernier, de St-Robert, J.-Bte Houle, de St-Aimé, Godefroy Ouellet, de St-Marcel. Le maire de Saint-Ours n'y assistait pas.

Des résolutions furent adoptées et des remerciements votés à l'adresse du Procureur Général Georges-Etienne Cartier "pour les services rendus à cette fin". Il avait été décidé que les sessions du Conseil du comté seraient tenues à Sainte-Victoire, mais on se ravisa et Sorel l'emporta.

Saint-Ours vit d'un mauvais œil le transport de la Cour et du Bureau d'Enregistrement. Les affaires en souffrirent, et les avocats disparurent. S'il faut en croire la *Gazette de Sorel*, édition du 25 octobre 1857, la Cour de Circuit siégea pour la dernière fois à Saint-Ours, les 21 et 22 octobre 1857. Son Honneur le juge J.-C. Bruneau y présidait, MM. les avocats Lafrenaye, Piché, Marchessault, Gouin, Bondy, firent entendre leurs derniers plaidoyers. "Nous pensons, disait le chroniqueur de Saint-Ours, que c'est le dernier terme que nous ayons. Sorel nous a volé notre cour, ou plutôt M. Cartier nous l'a enlevée, c'est plus poli."

En 1858, fut fondée au village une Société de Construction. Les directeurs furent élus le 21 décembre. C'étaient: M. le curé J.-Bte Bélanger, président, Firmin Daigle, vice-président: Firmin Daigle, MM. L.-C. Marchessault, F. Voligny, Charles de Villers, Joseph Magnan, E. Dupré, J.-L. Lafontaine, notaire, T. Marchessault, secrétaire-trésorier. Auditeurs: F.-X. Brault et J.-A. Dorion.

Cette société fit construire plusieurs maisons. M. Bélanger en érigea une dizaine, ce qui ne l'empêcha pas de mourir très pauvre.

Vers cette époque, Saint-Ours voit se créer au milieu de sa population un cercle qui prend pour nom: *les Amateurs*, et qui organise, de temps à autres, des concerts. Voici les noms des premiers

fondateurs de ce cercle qui fut en honneur durant plusieurs années: MM. E. Talham, Théotime Marchessault, P. Bazin, J.-A. Dorion, J.-L. Lafontaine, notaire(1), F.-X. Brault, Marcel De Blois, Chs Dorion, L.-C. Marchessault, N. Millet, A. Coderre, E. Mogé, C. Daigle, J. Germain. A la date du 28 janvier 1859, le cercle joua: la *Malédiction*. Le succès remporté donna l'idée de répéter cette soirée à Saint-Ours et à Sorel où ils méritèrent aussi des félicitations. Sur la fin de l'année 1859, les *Amateurs* construisirent, chez M. Marchessault, un théâtre qui existe encore.

(1) Père de M. l'abbé Hugues Lafontaine, vicaire à la Cathédrale de St-Hyacinthe.



CHAPITRE XIX.

Saint-Ours devient ville.—Les limites de la ville.—Améliorations : l'aqueduc, l'éclairage, le téléphone.—La navigation sur le Richelieu.—La digue.—L'écluse.—Les quais.—Les procès.—La Tempérance.—Le Cercle Lacordaire.

Le 15 août 1866, le village de Saint-Ours fut érigé en ville. Saint-Ours dut cet honneur plus à l'influence de ses seigneurs qu'à son importance réelle. On lui donna les mêmes limites que l'ancien village. Les affaires n'y devinrent ni plus nombreuses ni plus considérables, ce qui faisait dire au chroniqueur de la *Gazette de Sorel* que sa nouvelle charte n'avait modifié en rien la physionomie des habitants et des choses.

Avec le temps des améliorations importantes furent exécutées. C'est ainsi que l'Hon. J.-A. Dorion, qui possédait un aqueduc depuis 1873, demanda au Conseil, en 1887, la faveur de construire un moulin à vent pour l'alimenter.

Depuis nombre d'années, les seigneurs avaient érigé un aqueduc en face du manoir et puisaient leur eau aux belles sources de Saint-Roch. Le nouvel aqueduc fut construit sur l'emplacement de M. Charles-Auguste Gaudet. En 1895, M. Philéas Gaudet l'acheta de M. Dorion, et le reconstruisit à l'endroit où il est présentement. L'eau est tirée des sources de Saint-Roch.

Le 8 octobre 1887, un règlement pour l'éclairage de la ville fut approuvé. Des poteaux et des fanaux furent installés au nombre de 8 sur la rue principale; un seul fut placé au coin des rues St-Sacrement et St-Pierre. En 1888, quatre autres furent ajoutés. Tel fut le mode d'éclairage employé dans la ville, jusqu'au temps où un conseil favorable au progrès introduisit l'usage de l'électricité, en 1907. En 1909, sous le même conseil, le téléphone fut installé dans les limites de la municipalité; des rues nouvelles furent tracées: la rue Richelieu, la rue St-Ours, et les rues St-Pierre, St-François-Xavier, de la Traverse, furent ouvertes.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la navigation a été jusqu'ici l'unique moyen de transport direct pour Saint-Ours. De tout temps, et surtout il y a trois-quarts de siècle, cette paroisse traversait une ère de prospérité. Les chemins de fer étant inconnus, le Richelieu offrait une voie naturelle pour l'écoulement des produits et le transport des marchandises. A cette époque nos vieilles paroisses richeloises se trouvaient des mieux partagées.

Les obstacles, qui s'opposaient à la navigation sur ce magnifique cours d'eau, furent surmontés par le canal Saint-Ours, à 14 milles de son embouchure, et par un autre situé à 32 milles plus haut, désigné sous le nom de canal Chambly. Aujourd'hui, cette route est libre jusqu'au lac Champlain à la tête duquel les Américains ont un canal portant le nom de Whitehall. Par cette voie de commu-

nication, et en traversant une partie du canal Erié, les embarcations peuvent se rendre sur l'Hudson à Albany, qui se trouve à 311 milles de Montréal.

En 1818, on parla de creuser le canal de Chambly et une loi affecta une somme de 200,000 piastres à la confection de ce canal. Rien ne se fit jusqu'en 1830. Entre-temps, en 1821, MM. de Salaberry et Yule, coseigneurs de Chambly, avec l'octroi donné par le gouvernement, entreprirent de faire creuser la rivière jusqu'à Chambly. François Jérémy, de Laprairie, moyennant 1,350 *louis*, s'engagea à la rendre navigable depuis Sorel jusqu'à Chambly. Il devait nettoyer le lit de la rivière jusqu'à la profondeur de cinq pieds et sur une largeur de cent pieds, enlever les grosses roches du rapide de Belœil, le lit de sable situé du côté nord de la rivière à un demi-mille de l'église de Saint-Ours, couper celui qui se trouvait à trois milles au sud de l'église, et enlever la batture de Saint-Antoine (1).

Les directeurs de cette commission étaient MM. Samuel Hatt, Joseph Franchère, Toussaint Drolet, négociant, de Saint-Marc, Eustache Soupras. Ils possédaient en société le vapeur *Salaberry* (2).

(1) *Boileau.*

(2) En 1823, A. Kuper, marchand, de Chambly, loua ce bateau pour 400 *louis*. A partir de cette époque, ce navire fit le trajet entre Québec et Chambly, arrêtant à Saint-Mathias, à Saint-Marc, au quai Drolet, à Saint-Antoine, au quai Jacques-Cartier, et à Saint-Ours. Il fut incendié le 12 juin 1823, près du Cap Rouge. Sur 240 passagers, six périrent.

En 1829, MM. Joseph Cartier, Drolet, F.-X. Duvert, le Dr Wolfred Nelson, tous membres de la commission, choisirent M. Roch de Saint-Ours comme président. M. Pierre Fleming, ingénieur civil, fit un rapport très élaboré des travaux à faire et des dépenses à encourir pour draguer la rivière. Il en fixa le coût à 3,650 *louis*. Ce montant fut insuffisant; il fallut demander un nouvel octroi de 4,000 *louis*, qui fut accordé.

En 1835, M. Hopkins fut nommé ingénieur du canal de Chambly. Le parlement vota une somme de 38,000 piastres, mais la mesure ne reçut pas la sanction royale.

Le canal a 12 milles de longueur; il est entre Chambly et St-Jean. Les travaux furent repris en 1841 et menés à bonne fin (1). L'écluse et la digue de Saint-Ours, commencés en 1844, furent terminés en 1849 (2). Grâce à ces travaux,

(1) Longueur du canal, 12 milles,
Nombre des écluses 2.

Ecluse de prise d'eau, no 1 à St-Jean	122 x 23½ pds.
Ecluse d'ascension, no 2 à St-Jean	124 x 23½ "
Ecluses Nos 3, 4, 5, 6,	118 x 23 à 23½.
Ascension totale par les écluses,	74 pieds.
Hauteur d'eau sur les seuils,	7 "
Largeur du canal au fond,	36 "
Largeur du canal à la surface,	60 "

Dépenses jusqu'au 1er juillet 1871, 634,711 piastres, 76 cts.

(2) Leurs dimensions sont comme suit :
Longueur du canal, ⅛ mille.
Nombre d'écluses, 1.
Dimensions de l'écluse, 200 x 45 pieds.
Hauteur d'eau sur les seuils, 7 pieds à eau basse.
Ascension totale par l'écluse, 5 pieds.
Dépenses jusqu'au 1er juillet 1871 : 121,587 piastres, 65 cts. De nouveaux travaux furent exécutés plus tard. L'île porte le nom d'île Avare.

le service de remorquage se fait facilement par la Cie Sincennes et McLaughlin, et les vaisseaux comme le Terrebonne peuvent naviguer jusqu'à Chambly.

En 1845, Mme de Saint-Ours obtint du gouvernement la permission de bâtir un moulin à farine près de l'écluse. Il passa à M. J.-A. Dorion, puis à MM. Pierre Comeau et Marcel Girouard. Il est aujourd'hui possédé par M. Henri de la Barre.

Parmi les navires qui ont parcouru le Richelieu, citons: La *Félicité du Richelieu*, le *Montréal*, l'*Edouard Henri*, en 1834; l'*Union Canadienne* en 1836; le *Cygne* en 1837; le *Trois-Rivières*, l'*Etoile*, capitaine Malhiot, en 1861; le *Richelieu*, le *Fashion*, devenu le *Chambly*, le *Cultivateur*, le *Héros*, le second *Chambly*, construit en 1871(1). Le *Terrebonne*. Des goélettes nombreuses, des barges de toutes dimensions ont hiverné jadis au port de Saint-Ours.

On ne voit plus le *Terrebonne* et la barge *R. Paul* (2), que deux fois la semaine. Les longs convois de barges, si nombreux autrefois, sont de plus en plus rares. Le commerce de bois a diminué ou a pris une autre direction. Les paroisses qui possèdent un chemin de fer ont supplanté les autres qui en

(1) *Gazette de Sorel*, 22 avril 1871.

(2) Cette barge-vapeur a été incendiée avec sa cargaison, dans le port de Sorel, le 24 octobre 1916 ; les passagers furent sauvés, un seul des membres de l'équipage a été sérieusement brûlé. Les pertes se sont élevées à 30,000 piastres.

sont dépourvues. C'est ce que les directeurs de la compagnie de navigation n'ont pas su comprendre à temps, et voilà pourquoi les paroisses du Richelieu se dépeuplent.

Ils sont disparus aussi ces navigateurs qui vivaient autrefois si nombreux à Saint-Ours. Rappelons quelques-uns d'entre eux; c'est Abraham Roch, qui, le 20 septembre 1837, vend à Antoine Daigle, marchand, un bateau plat, ouvert, du port de 20 cordes de bois, avec son ancre, sa chaîne, ses voiles, pour 450 livres de 20 sols (1); c'est Michel Merçan dit Lapierre, navigateur, et Thérèse Magnan, son épouse, qui vendent un bateau plat le : *Rat Musqué* chargé de bois de corde, au quai de Pierre Harpin, et du port de 30 cordes de bois, pour 1,320 livres de 20 sols (2). Le vendeur l'a acheté de Louis Mogé. M. le curé Bélanger, le 24 mai 1841, vend à Alexis Péloquin-Félix, de Sorel, pour 90 livres, un bateau qui peut contenir 66 cordes de bois franc et 86 cordes d'épinette et qu'il a acheté de Dame veuve Jean Bistodeau. Le 26 février 1842, Hippolyte Mogé, marchand, vend à Frs Cormier-Duverger, un bateau plat : le *Prudent,* de 55 pieds de longueur sur 18 de largeur, pour 110 *louis.* Mogé l'a construit. Le 11 octobre 1843, Antoine Daigle vend une grosse barge à Charles Bouvier, navigateur, pour 45 livres. Le même, le 29 décembre 1847,

(1) *C. Bazin.*

(2) *C. Bazin.*

vend un bateau plat, de 65 pieds de long et de 21 de large, pour 130 *louis*, à Clément Richer-Laflèche. En 1853, Edouard Mogé possédait une goélette appelée l'*Hermine*.

Avant de clore ce chapitre, rappelons le nom du capitaine François Lamoureux, décédé le 31 octobre 1896, à l'âge de 79 ans. Voici ce qu'écrivait un de ses amis, lorsqu'il prit sa retraite: "Ce brave homme est bien le type des bons vieux canadiens, représentants de l'honneur même, qui ont puisé, dans les traditions de famille, une urbanité, une politesse exquise, ce sentiment des convenances qui sont toujours, dans toutes les positions, si agréablement remarqués. Pendant cinquante ans, le capitaine Lamoureux a navigué; comme mousse d'abord, à l'âge de 16 ans, puis comme pilote, en 1843, à bord du *St-Ours*. En 1845, il passa sur le *Richelieu*, le premier bateau à vapeur construit au Canada, et il y resta jusqu'en 1854, servant sous les ordres des capitaines Jacques-Félix Sincennes, Robert Sincennes, Augustin St-Louis et Frédéric St-Louis. Il devint alors propriétaire et patron d'un navire faisant le service entre Québec, Montréal et Chambly. L'année suivante, en 1855, il fut au service de la *Ligne du Peuple*, comme capitaine du *Richelieu* jusqu'en 1860.

Lors de l'amalgamation de cette compagnie avec celle du Richelieu, le *Fashion* remplaçant le *Richelieu*, le capitaine Lamoureux passa à ce bateau, et

resta au service de la compagnie du Richelieu, puis fut capitaine du *Yamaska*, du *Chambly*, et du *Cultivateur*.

Pendant ces longues années de service, le capitaine Lamoureux a su conquérir l'estime et le respect de tout le monde. Ses supérieurs l'aimaient par sa prudence, son courage et son habileté — on a dit de lui qu'il pouvait aborder à un panier d'œufs sans en briser un seul, tant il gouvernait habilement son bateau—. Ses inférieurs avaient pour lui une grande affection, et les voyageurs n'ont jamais eu qu'à se louer de sa prévenance et de ses attentions. Il a su joindre à ces qualités un sage esprit d'économie qui lui permet de passer dans l'aisance les années d'un repos qu'il a si bien gagné."

En mourant, il légua sa terre à la Fabrique, moyennant une rente annuelle payable à ses héritiers. Cette rente est maintenant éteinte.

Qui écrit sur la navigation peut aborder la question des quais. A différentes époques Saint-Ours vit son port enrichi de plusieurs quais, construits par des citoyens entreprenants et à leurs frais. Il existe encore des vestiges de ces témoins du passé. Au bout de la rue Saint-Charles, le marchand Antoine Daigle y possédait le sien. On nous a dit qu'il fut plus tard reconstruit par MM. A. Pérodeau et Charles Gouin. En arrière du presbytère, M. le curé Bélanger en possédait un très considérable. Au bout de la rue Saint-François-Xavier, M. Léon

Chapdelaine, marchand, ainsi que MM. Théotime et Henri Marchessault, en arrière de leur magasin avaient les leurs. Il en existait un autre chez M. Charles Marchessault. En 1909, la plupart étaient en ruines.

Le Conseil de ville d'alors, composé d'hommes actifs et dévoués aux meilleurs intérêts de leurs concitoyens, sur requête signée par la majorité des contribuables et des paroissiens, vu le mauvais état des quais, et vu qu'ils ne répondaient pas au besoin de la navigation, demandèrent des subsides au gouvernement fédéral pour les aider à construire un quai et un entrepôt de vastes proportions, dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps.

Le gouvernement accorda une somme de 5,000 piastres; mais, disons-le sans tarder, une bonne partie servit à payer les papiers timbrés, honoraires d'avocats, car le nouveau quai fut la cause d'un procès fort coûteux. Un entrepôt fut également construit, mais il n'a pas les proportions que le Conseil de ville voulait lui donner, et partant, il ne rend pas les services qu'il eût rendus ainsi qu'on peut le constater par les premiers plans.

Durant l'administration de M. Philéas Gaudet, voulant profiter des octrois que le gouvernement accordait avec bonne grâce aux municipalités, un règlement, pour construire un macadam, fut soumis aux contribuables de la ville. Il s'agissait d'emprunter une somme de 13,000 piastres pour

doter les rues de cette amélioration. Le gouvernement accordait ainsi deux octrois spéciaux, car la paroisse faisait les mêmes démarches pour ses chemins. Aux élections de 1913, un nouveau conseil fut chargé de présider aux destinées de la ville. La dette était d'un peu plus de 12,000 piastres.

L'un des premiers soins du nouveau Conseil fut de demander une nouvelle reddition de comptes de la part de l'ex-secrétaire, M. Jean-Marie Richard qui avait déjà bel et bien rendu ses comptes jusqu'au 12 décembre 1912, et reçu décharge complète jusqu'à cette date (1).

Passons sur les phases d'un procès qui a occasionné des dépenses considérables aux deux parties. Trois jugements ont été rendus. Le premier par le juge Bruneau, de la Cour Supérieure, à Sorel, obligea l'ex-secrétaire à rendre ses comptes pour le dernier mois de sa gestion, du 12 décembre 1912 au 13 janvier 1913, ou à payer une somme de 300 piastres, et à fournir les pièces justificatives.

(1) Le 16 septembre 1911, sur proposition de M. Victor Laviolette, conseiller, secondé par M. J.-Bte Bourassa, il fut décidé de nommer des auditeurs dans la personne de MM. J.-U. Girouard et J.-V. Rabouin. L'audition des comptes eut lieu ; le 8 janvier 1912, à la réunion du Conseil, M. Chs Gouin, conseiller, secondé par M. J.-Bte Bourassa, proposa que les comptes fussent acceptés. Cette proposition fut approuvée unanimement.

Le 4 novembre 1912, sur le point de rendre compte de son administration au peuple, le Conseil nomma des auditeurs. MM. J.-A. Larose, M. D., J.-U. Girouard, A. Koenig, J.-V. Rabouin, furent choisis et firent rapport, et le 21 décembre 1912, le Conseil donna au secrétaire décharge complète de tous comptes jusqu'à date. *Archives du Conseil.*

Le défendeur, le 18 mars 1913, s'inscrivit en revision; le maire ès-qualité le 27 avril. Le 28 mai 1915, la Cour de Revision renversa le premier jugement, et condamna M. A. Pérodeau, maire ès-qualité à payer tous les frais. D'où inscription en Cour d'Appel. Le jugement qui vient d'être rendu maintient en partie celui de la Cour Supérieure, et les intéressés ont dû payer chacun leurs frais.

Voilà encore un procès dont les citoyens de Saint-Ours devront garder un triste souvenir. A quoi a-t-il servi? sinon à occasionner des dépenses extraordinaires à la ville, qui aurait pu, certes, placer ses fonds d'une manière plus avantageuse et plus pratique.

Nous touchons ici—et il le faut bien—à un mal qui se généralise trop souvent dans nos campagnes; c'est l'amour de la chicane et des procès. Saint-Ours en connaît quelque chose depuis nombre d'années. Pourtant, avec un peu de conciliation de part et d'autre ne serait-il pas possible d'éviter des procès ruineux? Que d'industries auraient pu se développer, que d'améliorations se seraient faites avec l'argent dépensé en papiers timbrés! La cause de ce mal qui ronge notre société canadienne, dans nos petites et grandes villes, c'est le manque d'esprit public, la jalousie, ou encore l'ambition, qui font qu'au lieu de voir avant tout à l'intérêt public, on lui préfère trop souvent le désir

de satisfaire, qui sa rancune, qui son ambition désordonnée.

Cette prédisposition pour les procès parmi la population de Saint-Ours est presque aussi ancienne que la paroisse. Dès 1712, M. Gédéon de Catalogne écrivait: "La seigneurie appartient à M. de Saint-Ours..., les terres dans les devantures n'y sont que médiocrement bonnes, et les habitants fort négligents, mesme entr'eux en mauvaise intelligence, ayant toujours quelque chose à démêler...(1)."

La ville, plus encore que la paroisse, se distingue par cette manie coûteuse des procès qui nuisent au progrès et n'enrichissent que les avocats. Les citoyens, espérons-le, profiteront de l'expérience qu'ils viennent de faire à leurs dépens.

Quant à l'excellent notaire Jean-Marie Richard, il conserve toujours son honorabilité, qui n'a été lésée en rien, et aussi sa bonne humeur coutumière, il aura tôt fait de rembourser les quelque cents piastres que lui a coûtées sa défense.

Il nous reste à dire un mot des croisades de Tempérance qui, de temps en temps, furent entreprises dans la paroisse et surtout dans la ville de Saint-Ours.

Les registres paroissiaux mentionnent, à presque toutes les époques, les noms des hôteliers ou hôtelières qui ont fait le commerce de la boisson.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques, Vol. XX, no 10, p. 296.*

On est étonné de leur nombre. Il fut un temps où il y eut dans le village de Saint-Ours sept licences, sans compter deux licences de magasin. La campagne en possédait deux de même que la paroisse de Saint-Roch.

Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu de temps à autre des altercations entre les citoyens, et que de nombreuses poursuites aient été entreprises contre ceux qui enfreignaient la loi des licences.

L'intempérance a fait beaucoup de mal à nos populations rurales. Saint-Ours a souffert de la présence de débits de boissons et, comme dans beaucoup d'autres paroisses, les croisades de Tempérance ont enrayé sinon complètement du moins partiellement les progrès du mal. Honneur au clergé qui, le premier, a compris la grandeur du danger! Honneur à ces laiques qui, avec lui, depuis tant d'années luttent courageusement contre l'alcool sous toutes ses formes! Notre peuple, de nos jours, mieux instruit, plus éclairé, commence à comprendre qu'il est de son intérêt de prêter main forte aux apôtres d'une cause si noble et si salutaire.

La première retraite de Tempérance dont il est question dans nos annales paroissiales fut commencée le 6 juillet 1841, par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et continuée par M. le Grand Vicaire Viau, curé de St-Sulpice. Cette retraite produisit des fruits abondants. Les *Mélanges Religieux* disaient en parlant du bien qui y fut

opéré: "des conversions nombreuses, des retours vers Dieu, ont marqué ces jours de bonheur. La distribution de la divine Eucharistie à 4,000 personnes, un élan vers tout ce qui peut entretenir et accroître la piété dans les cœurs, une fidélité inviolable, un recueillement profond dans l'assistance aux offices divins, une union, une paix inaltérable dans toutes les familles, nous rappellent les beaux jours de la primitive église. Une société de Tempérance qui, considérable à son origine, voit tous les jours grossir le nombre de ses membres, toute une paroisse, en un mot complètement régénérée, tels sont les heureux et principaux résultats de la retraite dont la paroisse de Saint-Ours doit à jamais bénir le Seigneur."

Les 26 et 27 janvier 1855, Messire Alexis Mailloux, Vicaire Général du Diocèse de Québec, vint prêcher une belle retraite. Il distribua un grand nombre de croix de Tempérance aux chefs de famille qui voulurent donner le bon exemple. Durant quelques années la lutte contre les débits de boissons fut menée avec une certaine vigueur et remporta des succès.

En 1866, Saint-Ours, devenue ville, adopte par son Conseil un règlement dans le but de faire accorder des licences d'auberges à "toute personne qui en fera la demande et qui sera appuyée par une requête portant le nombre de signatures requises par la loi."

On voulait, par là, faire entrer dans le coffre de la municipalité quelques deniers; et c'était un bien mauvais calcul, ainsi que le prouve l'expérience. Une taxe de 20 piastres fut exigée des aubergistes, cependant les conseillers se ravisèrent; et à une autre séance, deux d'entre eux prièrent leurs collègues de fixer cette taxe à 16 piastres; on exigea 5 piastres des débitants de liqueurs en gros.

Le 3 décembre 1880, le Révérend Père Lecomte, O.M.I., commença une retraite qui dura huit jours et qui fit beaucoup de bien.

En suivant les Délibérations du Conseil nous avons des bribes historiques d'une réelle importance. Citons-les, en partie, afin de faire connaître les dessous de plus d'une cabale qui a presque toujours fait le bonheur des hôteliers et causé bien des maux à notre population.

Au mois de mars 1887, un conseiller présente une motion pour faire établir la prohibition complète durant l'année courante, mais se ravisant, ce conseiller, par un retour de choses, le mois suivant, présente une autre motion tendant à faire annuler le règlement prohibant, et demandant au Conseil d'accorder des licences afin de créer des revenus (1).

M. Alfred Coderre, conseiller, secondé par son collègue, M. Léopold Duhamel, font renvoyer la séance au 12 avril. A cette date, la proposition

(1) *Archives du Conseil de Ville.*

première ne paraît pas il faut croire que la prohibition l'emporta.

Au mois de février 1888, M. Alfred Coderre demande qu'un règlement prohibant soit adopté. il est secondé par M. Antoine Papillon. Cette motion est adoptée.

En février 1889, M. Léopold Duhamel, secondé par M. Ulric Angers, présente un semblable règlement. Les autres conseillers votent contre, d'où l'octroi d'une licence. Le 14 février, le maire Joseph Coderre donna avis aux conseillers de prendre en considération une requête demandant la prohibition. Deux conseillers proposent de faire renvoyer la séance au 16 février. Le 6 mai, trois demandes de licences sont placées sous les yeux des conseillers et une seule est accordée.

Le 11 février 1890, M. Henri Marchessault propose que la vente des liqueurs soit prohibée pour un an. Cette motion l'emporte. Le 12 février 1891, M. Léopold Duhamel fait adopter un règlement prohibant. Le 1er février 1892, M. Ulric Angers, secondé par M. Alexis Langevin, a le même succès. Le 6 février 1893, M. Zacharie Lamothe, secondé par M. Hormisdas Lusignan, dépose une requête sur la table du Conseil demandant la prohibition. Le vote est partagé. Le maire Joseph Coderre fait pencher la balance pour la prohibition.

Le 6 mars 1893 le règlement prohibant est retiré; un nouveau pour permettre d'accorder deux licences est voté (1).

Le 4 avril 1893, un conseiller demande qu'on accorde un certificat de licence à un paroissien qui a déposé une requête avec le nombre de signatures voulues par la loi. A cette séance, le secrétaire donne lecture d'une requête de M. Hilaire Arpin demandant que le dit certificat ne soit pas accordé parce que l'impétrant est accusé d'avoir violé la loi des licences ; et la séance est ajournée.

Le 27 avril, lecture est faite de la requête d'Hilaire Arpin laquelle est signée par la majorité des contribuables. En présence de cette opposition la requête en demande d'une licence est retirée, et M. Zacharie Lamothe fait annuler le règlement passé en faveur de ce dernier, cependant une licence est accordé à un autre.

Le 5 juin 1893, dans le but d'arrêter certains excès, le Conseil adopte un règlement prohibant la vente des boissons les dimanches et fêtes d'obligation, sous peine d'une amende de 50 piastres.

A partir de cette époque il y eut presque toujours une licence, et à la dernière séance annuelle, les conseillers ne manquent que rarement d'adopter un règlement en faveur d'une licence.

Avec Mgr Guilbert la lutte devint plus violente. Le 18 février 1905, M. Adélard Pérodeau et M.

(1) *Archives du Conseil de Ville.*

Charles Godbout proposent qu'un règlement prohibant soit accordé. Il n'est pas adopté.

Le 14 mars 1907, le Conseil adopte un règlement en faveur d'une licence. Cependant, priés par Mgr Guilbert, MM. Taschereau et Edmond Sansoucy présentent une motion contre la licence. Les hôteliers, car ils sont deux cette fois, offrent au Conseil de verser une somme de 300 piastres, en sus des sommes exigées par le gouvernement, si le Conseil veut leur accorder cette faveur. Ces propositions restent sur la table. Le 21 avril, MM Taschereau et Tancrède Ménard proposent que ces requêtes soient jetées au panier. Le 29 juin, les hôteliers reviennent à la charge. MM. Sansoucy et Ménard sollicitent de leurs collègues le renvoi pur et simple de ces requêtes. Un autre conseiller propose d'accepter 150 piastres des impétrants et cette motion l'emporte.

La prohibition cette année avait duré un peu plus de deux mois. A l'automne de 1907, Mgr Guilbert, fatigué de ces luttes dont le succès ne répondait pas à ses louables efforts, miné par la maladie prit sa retraite, et fut remplacé par M. l'abbé Antoine Foisy, qui devait passer par des épreuves nombreuses avant de jouir de la victoire.

Le 26 mars 1908, les deux hôteliers demandent au Conseil de renouveler leurs permis de licence. Sur requête que M. l'abbé Bouvier, vicaire, et M. Philippe Sansoucy font signer par la majorité des

contribuables, le Conseil accorde la prohibition. MM. Taschereau et Ménard présentèrent la motion.

La prohibition dura un an. En mars 1909, une licence est accordée. On exige 200 piastres de l'hôtelier. Chaque année, jusqu'en 1913, Saint-Ours voit sa licence renouvelée.

Le 5 mars 1914, au lendemain d'une retraite prêchée par les Révérends Pères C. Doyon et Marion, O. P., trois demandes de licences sont devant le Conseil. Le Père Doyon, aidé du notaire Jean-Marie Richard, a fait signer une requête s'opposant à toute demande de licence. Cette requête est présentée au Conseil par M. Pierre Daigle, Président de la Société de Tempérance. Une sommation est faite aux conseillers d'avoir à prendre cette requête en considération.

Deux d'entre eux proposent de la considérer en même temps que la demande de licence des hôteliers et dans une séance ultérieure. Le 21 avril 1914, il y a assemblée du Conseil. Lecture est faite des requêtes pour et contre les licences.

Et le Conseil, après examen, fit rédiger les propositions suivantes:

"Attendu que le 26 janvier dernier (1914) M... hôtelier, a déposé sa requête demandant le renouvellement de son certificat de licence... et qu'elle est signée par 52 contribuables...

Attendu que le 28 du même mois, M. Pierre Daigle, Président de la Société de Tempérance, a

déposé une requête (71 signatures) s'opposant à la confirmation de tout certificat de licence...

"Attendu que 19 personnes qui ont signé la requête du dit Pierre Daigle ont signé antérieurement la requête du dit hôtelier.

Attendu que si l'on retranche les 19 noms sur la requête de P. Daigle, il ne restera plus que 52 noms.

Attendu que le dit Conseil se basant sur l'article 930 de la Loi des licences, tel qu'amendé par le 1er Georges V, C. 10, s.2 se croit justifiable de faire cette soustraction.

Attendu que le nombre des électeurs est de 120 et que la majorité absolue est de 61, et que la requête de M. P. Daigle ne porte pas la majorité absolue.

" Qu'il soit résolu:

1°—Que les membres de ce Conseil, après avoir mûrement réfléchi et examiné toutes les circonstances, sont convaincus que la requête du dit P. Daigle est loin de représenter l'opposition sincère de la majorité des électeurs de cette municipalité.

2°—Que ce Conseil retranche de la requête du dit P. Daigle les 19 noms qui apparaissent également sur les deux requêtes.

3°—Que ce Conseil confirme le certificat de licence du dit impétrant." Et la proposition étant mise aux voix, le vote donne quatre conseillers pour; contre Ls Laperle, Chs Marchessault.

En suivant le même raisonnement, le Conseil confirme le second certificat. La troisième demande est rejetée (1).

C'est ainsi que la ville de Saint-Ours eut encore deux licences.

Les élections municipales de 1915 se firent sur la prohibition. On nous pardonnera de passer sous silence les incidents variés qui les ont marquées. Le Conseil fut maintenu au pouvoir par deux voix seulement. La votation eut lieu le 20 janvier.

Après les élections, la lutte en faveur de la prohibition fut reprise. Des amis de la Tempérance : MM. J.-Bte Allaire, Pierre Morin, Philippe Larivière et Philippe Mathieu commencèrent à faire circuler une requête au milieu des contribuables pour s'opposer à l'octroi de toute licence. Ils recueillirent une vingtaine de signatures. Mais cette démarche fut suspendue durant quelques jours. D'aucuns prétendaient qu'un plébiscite eût conduit au succès plus sûrement. Après ce moment d'hésitation, ayant pris toutes les informations relativement à la loi, il fallut revenir au premier plan : continuer la requête. Plusieurs partisans de la prohibition, craignant que ces démarches fussent encore vaines—ils se rappelaient les insuccès passés—montraient peu d'enthousiasme ; ils consentirent, cependant, à signer cette requête sur promesse que leurs signatures, bon gré, mal gré,

(1) *Archives du Conseil de Vill* .

seraient respectées par le Conseil. Les chefs de l'ancien Conseil, sur cette promesse formelle de notre part, appcsèrent leurs noms sur le document durant la soirée du 17 février 1915. Ce fut là le commencement de la victoire. Le lendemain, tandis que M. le curé Foisy et M. J.-Bte Allaire, recueillaient de nouvelles adhésions, nous allions, en compagnie de M. Pierre Daigle, frapper à la porte des partisans de l'ancien Conseil, lesquels, ayant été prévenus de notre démarche, nous attendaient avec impatience. Le 18 février, sur les 5 heures de l'après-midi, 70 noms avaient été couchés sur cette requête. MM. Pierre Daigle, Président de la Société de Tempérance, et J.-E. Taschereau, juge de Paix, nous accompagnèrent chez M. le Secrétaire de la ville, M. Antonio Désorcy, qui nous attendit aimablement. La requête en opposition à toute licence et des affidavits, préparés par M. le notaire Jean-Marie Richard, furent déposés au Conseil, et M. le Secrétaire nous remit des reçus attestant que la requête sus-dite était la première déposée entre ses mains.

La prohibition était de nouveau implantée dans la ville de Saint-Ours, à la grande satisfaction de M. le curé Foisy, qui la souhaitait ardemment depuis plusieurs années. Il y eut sans doute certaines clameurs, quelques récriminations de la part des partisans des buvettes, on parla même en certains milieux de passer outre la volonté de la

majorité des francs-tenanciers de la ville, mais, rien ne se fit pour entraver le mouvement de la Tempérance. En juillet, le Révérend Père Jacquemet, O. P., de Fall River, Mass, vint prêcher un *triduum*, il fit un grand bien; outre de nombreux partisans qu'il gagna à la cause, il cicatrisa certaines plaies que la lutte antialcoolique avait occasionnées, et il jeta les bases d'un Cercle Lacordaire, le premier du genre au Canada, tel qu'il en existe aux Etats-Unis, et qui font tant de bien.

Mgr A.-X. Bernard, en présence de ce beau résultat, adressa ses félicitations aux vainqueurs. Afin d'assurer plus efficacement le succès remporté sur l'alcool, une retraite fut plus tard prêchée par les Révérends Pères J.-M. Dozois et J. Decelles, O.M.I.; elle s'ouvrit le 5 janvier 1916 et se termina le 11 janvier. Ce jour-là, le vote des contribuables fut pris, et 72 s'enrégimentèrent de nouveau sous la bannière de la prohibition si bienfaisante à tous égards.

Plaise au Ciel que le règne de la buvette soit disparu à jamais de Saint-Ours pour le plus grand bien de notre population (1) !

---

(1) Les élections qui se sont terminées le 26 janvier 1917 ont changé tout le Conseil. Les nouveaux conseillers ont eu une forte majorité, et se sont engagés à respecter le plébiscite voté l'an dernier. Ils seront des hommes de parole, nous l'espérons. *L'Eveil* annonçant le résultat des élections publiait la note suivante, datée du samedi le 27 janvier, de Sorel, et sous la rubrique de *Passage en cette ville :*

"Les membres du nouveau Conseil de Ville de Saint-Ours, MM. Zéphirin Lebœuf, maire, J.-B. Allaire, Ulric Grouard, Ernest Mathieu,

Frs Mirault-Laplume, Rodrigue Poitevin, Joseph Frédette, et Arthur Proulx, secrétaire-trésorier de la paroisse, tous prohibitionnistes, étaient de passage en cette ville samedi.

Dans l'après-midi, ils sont allés, en corps, visiter leur ancien vicaire, M. l'abbé A. Couillard Després, aumônier à l'Académie du Sacré-Cœur, et l'ont remercié des services qu'il a rendus, pendant son séjour à Saint-Ours, à leur cause, qui est celle de la Tempérance et de la Prohibition.

Cette démarche honore les nouveaux Conseillers de Saint-Ours, qui savent se souvenir ; elle montre encore les bonnes dispositions du nouveau Conseil qui, nous n'en doutons pas, sera fidèle à son programme : travailler au *progrès* de Saint-Ours dans la *Tempérance, la paix* et *l'ordre.*"



CHAPITRE XX.

Réminiscence.—Les seigneurs dans leur manoir.—Leurs relations avec les censitaires et les serviteurs.—Le manoir actuel.—Quelques familles marquantes de Saint-Ours.—Autrefois et aujourd'hui.

> C'est le passé que l'on fait renaître ; ce sont les disparus qui dorment sur le coteau dont nous voulons graver les noms et le souvenir avant que le temps ne les fasse oublier à jamais.

Avant de dire adieu au lecteur, rappelons en quelques mots la vie intime de nos châtelains. Les seigneurs canadiens, en général, ont eu une existence modeste. La famille de Saint-Ours, à toutes les générations, ne paraît pas s'être départie de cette vie simple, exempte de faste, que les anciens ont remarquée et qui fut en honneur chez eux jusqu'en ces derniers temps. Le manoir construit par M. Charles de Saint-Ours avait l'apparence d'une riche maison de campagne. Le châtelain menait la vie d'un cultivateur à l'aise. La disposition des appartements, leur ornementation, révélait l'aisance, mais l'absence de luxe. Par contre cette maison était toujours ouverte, toujours hospitalière.

Chaque dimanche, après la messe, le seigneur faisait une courte visite à son curé; puis retournait

au manoir où il recevait les censitaires; aux uns il donnait de bons conseils; quant aux plaideurs qui lui soumettaient leurs différends, il cherchait à les convaincre de régler leur cas à l'amiable. Les pauvres étaient les bienvenus au manoir.

Si les de Saint-Ours ont entretenu des relations d'intimité avec les censitaires et les personnes qui les approchaient, ils n'en eurent pas de moins cordiales avec leurs serviteurs. M. Charles de Saint-Ours se montrait bon père envers les familiers de sa maison. Il inculqua à ses enfants le respect pour les domestiques et ceux-ci s'attachaient à leurs bons maîtres. Les gages qu'on donnait au manoir, bien que supérieurs à ceux qui étaient payés à cette époque, n'avaient rien d'exhorbitant. Un mémoire nous apprend que Lisette Frenet qui fut en service depuis le 28 mai 1818, gagnait 9 livres par mois, soit une piastre et quatre-vingts sous. En 1826, elle fut remplacée par Françoise Allaire et au même prix. Julie Mathieu, entrée au service du seigneur en 1822, ne gagnait que six livres de 20 sous. Elle demeura de longues années au manoir. Catherine Millet avait le même salaire.

André Laviolette entra en service le 3 juillet 1821 avec un salaire de 34 piastres par année; J.-Bte Lépine avait 30 piastres. De tous les serviteurs qui ont passé au manoir, Pierre Mongeon appelé Pierriche fit le plus long séjour. Il entra au service

de M. Charles de Saint-Ours à l'âge de 13 ans; le seigneur lui donnait 26 piastres par année. Il servit au manoir durant soixante-deux ans. Il sut se gagner l'affection de ses maîtres. A sa mort, il fut pleuré par eux comme on pleure sur la perte d'un parent et il abandonna sa petite fortune à madame de Saint-Ours, en reconnaissance des bons soins dont elle l'avait entouré. Heureux les maîtres qui savent ainsi se faire aimer !

En 1870, le vieux manoir fut reconstruit. Mme Roch de Saint-Ours fit alors ériger une maison vraiment princière. Elle existe encore aujourd'hui. Les appartements reçurent une disposition nouvelle et furent ornés de meubles plus luxueux. Disons un mot de ce château, l'un des rares monuments qui rappellent le régime féodal au Canada.

C'est une vaste construction d'environ 70 pieds de longueur sur trente-cinq de largeur, les murs sont en pierre des champs, de trois pieds d'épaisseur. Une belle galerie entoure ce vaste bâtiment qui est à deux étages, avec toit mansard. En entrant dans ce manoir ce qui nous frappe tout d'abord c'est la proportion des appartements. Un large corridor traverse l'édifice. A droite, est le grand salon. En passant jetons un regard sur une vieille *horloge grand'père*, aux mouvements en cuivre, très ancienne. Le salon est garni de meubles antiques; fauteuils style Louis XV, miroirs aux cadres dorés du style Louis XIV; les portraits des membres de

la famille ornent les murs; ceux de Charles de Saint-Ours, François-Roch, Charles-Quinson, et ceux d'autres personnages apparentés à la famille.

Sur les tables, les tablettes des cheminées, se voient des vases d'albâtre, des objets d'art d'un grand prix, des candélabres antiques, et des bibelots qui feraient le bonheur des antiquaires. Tous ces objets ont leur histoire. Des médailles, des diamants, des bijoux précieux sont là, enfermés dans des écrins. La dernière châtelaine de Saint-Ours, Mme Dorion se faisait un plaisir d'exhiber ces trésors à ceux qui le lui demandaient. Nous y avons vu une coupe aux armes du marquis de Montcalm.

Du grand salon on pénètre dans un boudoir, où se trouvait autrefois une bibliothèque renfermant des livres rares aujourd'hui. Ces livres ont été partagés entre les héritiers à la mort de Delle Hermine de Saint-Ours.

Dans la salle à manger se trouvent encore des souvenirs d'antan, consistant en couteaux, fourchettes, cuillers d'argent, achetés du temps de M. Charles de Saint-Ours, ou remontant encore plus loin.

Nous faisons des vœux pour que ces reliques ne sortent jamais du vieux manoir de Saint-Ours.

Au reste, M. J.-E. Taschereau, le nouveau châtelain, saura, nous l'espérons, conserver à Delle Marguerite-Marie Taschereau, sa fille, héritière

des de Saint-Ours, un héritage aussi précieux. Il s'applique avec zèle à restaurer le manoir, et les autres dépendances; et il y a lieu de l'en féliciter.

Disons maintenant un mot des familles les plus marquantes qui ont vécu dans la petite ville de Saint-Ours; il nous est impossible d'entrer dans de longs détails, mais le peu que nous disons servira à rappeler plus d'une personne connue que la mort a couchée dans le tombeau.

Sur les limites nord-est de la ville, à l'entrée du domaine, se voit une maisonnette, bâtie en brique. C'est l'ancienne demeure du patriote Jacques Dorion, médecin. Il fit d'abord sa résidence à l'angle nord-ouest des rues Immaculée Conception et Saint-Joseph, puis à l'angle sud-ouest de la première et de la rue St-Frs-Xavier. Cette maison en pierre existe encore. Plus tard, le Dr Dorion se fit concéder, par Mme de Saint-Ours, un lopin de terre, sur les limites du domaine. Sur le coteau se voyait une maison en ruines. Le docteur vendit le tout à un nommé Chevalier, qui érigea une tannerie sur le côté nord du ruisseau. Cependant le succès ne répondit pas au travail du tanneur qui ne put acquitter sa dette. Ce que voyant le Dr Dorion fit vendre la propriété par le shérif et la racheta. A ce moment Mme de Saint-Ours, qui avait toujours le droit de retrait, intervint, et obligea M. Dorion à bâtir non pas sur le coteau mais au bas.

Le Dr Dorion se distingua en 1837-38, ainsi que nous l'avons dit. Il mourut dans cette maison.

Un de ses admirateurs disait à sa mort: "Samedi s'est éteint à St-Ours, à la veille de sa 78ème année, M. le Dr Jacques Dorion, un des plus anciens médecins de la province et le doyen des médecins du district de Richelieu.

Après avoir fait ses études au collège de Québec, M. Dorion passa en France pour y étudier la médecine. Il fut un des plus brillants élèves du célèbre Dupuytren. C'est, croyons-nous, le premier canadien qui ait fait ses études médicales en Europe. Il revint au Canada en 1822; il s'établit à Saint-Ours, où il ne tarda pas, grâce à son habileté, à se faire une clientèle, répandue entre Saint-Ours, Saint-Denis et Saint-Charles. Il devint très populaire dans le comté de Richelieu, qui le choisit pour son représentant à l'ancienne Chambre d'Assemblée du Canada de 1830 à 1838. Il fut le député de Richelieu de 1830 à 1834, avec M. de Saint-Ours, et de 1834 à 1838 avec M. de Bleury.

Mêlé à ce parti de Canadiens que le régime de l'époque exaspérait le plus, M. Dorion prit part au mouvement populaire. Aux tristes jours de 1837, il paya, de la perte de sa liberté, son dévouement à la cause des patriotes. Il fut jeté en prison à Montréal et y demeura plusieurs mois. C'était un canadien de vieille souche, extrêmement attaché à son pays et voulant être canadien avant tout.

En 1835, à l'instar de Duvernay, il fonda la Société Saint-Jean-Baptiste à St-Ours, dont il

fut le digne et bien-aimé président pendant bien des années. Ce fut en 1837, à la suite de la grande assemblée des six comtés où furent proposées les 92 résolutions, dont il était un des promoteurs, que Siméon Marchessault et autres lui présentèrent une magnifique gravure représentant les 92 résolutions sur un immense chêne enlaçant et écrasant dans ses branches un serpent colossal; autour de l'aigle qui planait dans l'air, on lisait des inscriptions tirées des 92. C'était un chef-d'œuvre dû à l'imagination et au talent artistique du patriote Siméon Marchessault. Le Dr Dorion fut, avec le Dr Nelson, le Dr O'Callaghan, Perrault et autres, l'un des chefs patriotes et l'un des facteurs de l'agitation qui éclata sur les paisibles rives du Richelieu. Il fut, en conséquence, arrêté et conduit en prison, où il subit quatre longs mois de détention:

Plus tard, quand les canadiens songèrent à une organisation puissante pour la défense du pays, il fut un des premiers à offrir ses services et accepta le poste de colonel dans la milice volontaire. Doué d'un cœur bon et compatissant, pendant les cinquante années qu'il exerça sa profession, il prodigua ses soins et ses remèdes à des centaines de familles parmi les classes nécessiteuses, sans réclamer jamais la plus légère rémunération. Il avait pris pour adage: "Le soin de sécher les larmes est le seul moyen de régner sur les cœurs."

Le 30 juin 1874, le Dr Dorion célébrait ses noces d'or au milieu de ses enfants réunis pour fêter cet heureux anniversaire. Les funérailles ont eu lieu mardi le 1er janvier 1878.

Madame Dorion pleure aujourd'hui la perte de celui qui fut pendant 53 ans l'époux le plus dévoué, le père tendre et affectueux qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour procurer à ses enfants la brillante et solide éducation qui leur a permis de remplir les plus honorables positions. L'aîné, le Dr T. E. Dorion, s'est distingué pendant plus de 30 ans, dans la rédaction de plusieurs journaux: la *Ruche Canadienne*, la *Feuille d'Erable*, le *Citoyen*, l'*Union*, le *Courrier d'Ottawa*, ainsi que la publication de plusieurs morceaux littéraires de mérite. Depuis quelques années il s'est livré exclusivement à la pratique de la médecine; il épousa Delle Eléonore Perrault, fille du Colonel Perrault, de Québec.

"Le 30 juin 1872, le deuxième de ses fils, E.-P. Dorion, avocat, chef des traducteurs aux Communes, assistant-greffier en lois, mourut après une maladie de quelques jours seulement. C'était un homme doué de brillantes aptitudes. Il épousa Delle Marie Panet (1).

Le troisième, J.-A. Dorion, notaire, réside à Saint-Ours. Il a représenté à la Chambre d'Assemblée de Québec, pendant quatre ans, le comté de Richelieu. Il est maintenant coroner du district.

(1) Nous lui devons plusieurs écrits parus dans la *Gazette de Sorel*.

Le plus jeune, Chs Dorion, a pratiqué la profession d'avocat pendant plusieurs années à Sorel; il est, depuis 5 ans, magistrat du district. Il épousa Delle Elisabeth Mondor.

Le Dr Dorion laisse aussi une fille qui a été le soutien de ses vieilles années et la compagne assidue de sa mère..."

Madame Dorion mourut à Saint-Ours le 19 février 1891, à l'âge de 85 ans.

Delle Henriette Dorion, que nous avons bien connue, passa la plus grande partie de sa vie dans cette maison. Elle aimait à vivre sur ce petit coin de terre qu'elle avait baptisé du nom poétique de *Solitude de la Croix.* Elle est décédée le 21 mars 1916, laissant à Delle Sophie Bertrand la jouissance de son domaine, sa vie durant; Delle Bertrand entra au service de la famille Dorion à l'âge de 18 ans. Le 28 juillet 1915, elle célébrait, avec sa digne maîtresse et quelques intimes, ses noces d'or de service dans la même famille. *Le Courrier de Sorel* annonçait la mort de Delle Dorion dans les termes suivants: "mardi, à St-Ours, s'éteignait, en sa maisonnette de la Croix, près du Manoir Richelieu, Mlle Henriette Dorion, âgée de 75 ans, après une maladie de quelques semaines.

Des liens de la plus grande intimité joignaient la défunte à sa belle-sœur, Dame Amélie de St-Ours, et nul doute que le décès de cette dernière coopéra à aggraver la maladie.

Mademoiselle Dorion, par ses relations de famille et sa grande distinction personnelle, brillait au premier rang de notre société.

Chacun se plut toujours à saluer bien bas cette noble demoiselle, qui, avec sa belle-sœur, Mme Amélie de St-Ours-Dorion, se rencontraient partout où se trouvait une misère à soulager, une sympathie à procurer, une plaie à guérir."

Auprès de la maison de Delle Sophie Bertrand, sur le coteau, se dresse une petite croix de bois. Le plan fut dessiné par M. Kierzkowski et elle fut érigée par les soins de Mme de Saint-Ours (1). A cet endroit se trouvait autrefois une chapelle où l'on déposait les morts en attendant le clergé qui venait y faire la levée du corps.

M. Adélard Pérodeau, ex-maire de la ville, a acheté du seigneur la terre suivante, dont une partie, désignée sous le numéro 3 du cadastre, est située dans la ville, en face du manoir. De descendance acadienne, cette famille porte encore le surnom de Lafleur. M. Pérodeau a bâti une beurrerie qu'il a vendue à M. Antoine Grisé. Son gendre, M. Aimé Leblanc, menuisier, s'est bâti une magnifique résidence, et son fils, M. Théodore Pérodeau, exerce le métier de ferblantier. L'honorable Narcisse Pérodeau, conseiller législatif, enfant de Saint-Ours,

(1) Elle fut bénite par Mgr Chs La Rocque, en 1863. Delle Hermine de Saint-Ours a fait remplacer la première par celle que nous voyons aujourd'hui.

descend de cette famille. Qui n'a connu jusqu'en ces derniers temps l'humble sacristain Alcidas Pérodeau. Il tenait avec une exactitude remarquable un mémoire des sépultures qui eurent lieu dans la paroisse depuis 1851 jusqu'à sa mort arrivée en 1907. C'était un petit vieux, intelligent et pieux. Nous l'avons connu.

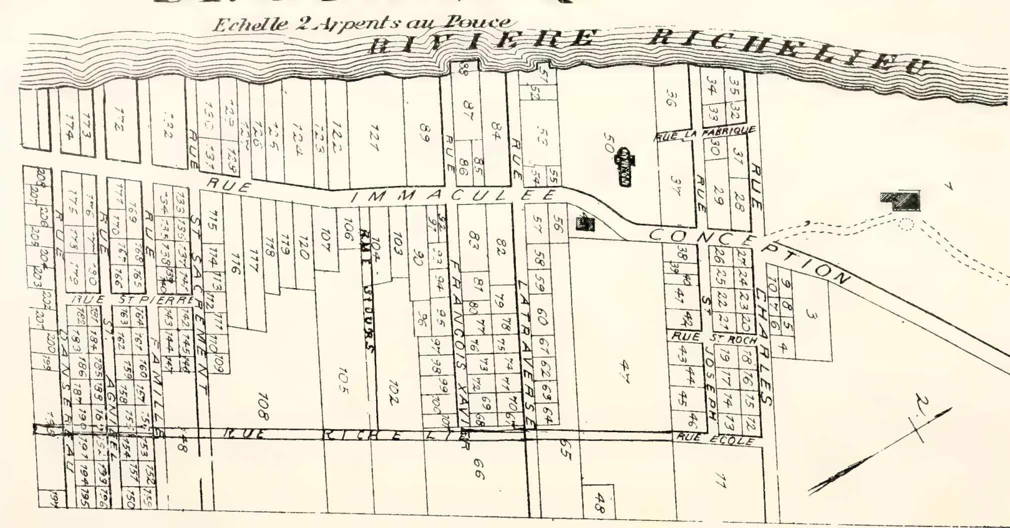
Une partie du numéro 3 passa à M. Charles Gouin, qui réside à Ottawa. Cette propriété appartint tout d'abord à M. Charles Bazin, qui fut notaire et premier secrétaire du village. Il fut inhumé le 1er mars 1872. Il avait 72 ans. De son union avec Catherine Thompson, il eut plusieurs enfants. Son Honneur le juge Bazin descend de cette famille, ainsi que M. l'abbé Bazin, curé à St-Gérard de Montarville.

M. Charles Laviolette, capitaine de navire, possède les lots 5, 6, 7, 8, 9, qui viennent de M. Arsène Godard. Le premier concessionnaire de cet emplacement, Michel Ouattlé St-Godard, était fils de Michel et de Josephte Naud, et exerçait le métier de forgeron. Il épousa, le 20 février 1827 Sophie Richard, fille de Germain et de Charlotte Sullière. Michel Godard, deuxième du nom, fut syndic du village, de l'église, capitaine de milice, maire, et fut inhumé le 26 novembre 1868. Il eut plusieurs enfants: l'abbé Michel, qui devient chanoine, Joseph qui fut boulanger, Alfred, mort notaire, Arsène qui fut forgeron. Il eut aussi plusieurs filles: Onésime qui épousa Frs-Xavier



ST. OURS, P.Q.

Echelle 2 Arpents au Pouce



Proulx, Cornélie, femme de Louis Dupré, et en secondes noces de M. Octave Duhamel, Elmire épousa M. Charles Dufault, Odile M. Pierre Dorvilliers, Hermine M. J.-T. Dorais, instituteur (1).

Le lot no 27 où réside M. Pierre Allaire fut possédé successivement par Antoine Daigle, qui fut marchand, conseiller, lieutenant-colonel des milices; une de ses filles Delle Hermine épousa, le 30 janvier 1861, M. Hertel de Rouville. Elle est décédée le 16 décembre 1916, à Montréal.

Ont possédé ce lot : les Drs Samuel David, Marc-Etienne Guertin, M. Octave Papillon et M. Albert Arsenault. Ce dernier a vendu à M. Allaire qui a érigé depuis une manufacture pour préparer le bois.

M. Charles Gouin possède sur le numéro 26 une jolie maison en brique avec un magasin vaste tenu en ce moment par M. Joseph Allaire. Sur cet emplacement a vécu la famille Beaudreau-Graveline. L'un des descendants, Ambroise, est mort il n'y a pas longtemps. Il a laissé ses biens à Delle Sophie Saint-Laurent.

La famille Graveline descendait d'Urbain Beaudreau, qui épousa Marguerite Juillet, et qui s'établit de bonne heure à Montréal (2).

---

(1) De ce mariage sont nés : M. l'abbé Louis Dorais, prêtre, aumônier au Mont-St-Bernard, Sorel, Jos.-Alfred, notaire, Georges, comptable, Marie-Anne, épouse de M. Urgel Stanislas, marchand, Léontine et Marie-Rose.

(2) Nous avons des notes nombreuses sur cette famille, nous y reviendrons plus tard, si Dieu le veut.

Vient ensuite un terrain vacant qui fut acheté pour y asseoir un bureau de poste. Sera-t-il jamais construit? C'est dans l'ordre des choses possibles, mais peu probables. Le terrain suivant appartient à la Fabrique.

En face du presbytère se dresse le collège tenu par les Frères de Lamennais. C'est une construcrion en pierre des champs, érigée avec les matériaux du vieux couvent et du vieux presbytère, sur le plan de l'ancien couvent. Une aile en brique a été ajoutée depuis quelques années.

A l'endroit où s'élève le kiosque, il y eut autrefois la maison du bedeau. Celle-ci disparut pour faire place au marché. Ce terrain fut remis à la Fabrique sur l'ordre de Mgr LaRocque, et resta vacant jusqu'au jour où M. l'abbé Alfred DeJordy, ancien vicaire, le fit exhausser, et y fit ériger le kiosque. Les anciens se rappellent qu'un nommé Jobidon, artiste, se tenait en permanence, sur le dit lieu avec sa boutique ambulante.

A l'angle des rues Immaculée Conception et Hôtel-de-Ville, est la maison de M. Tancrède Ménard, cordonnier. L'emplacement fut concédé par M. de la Perrière, le 3 juillet 1795, au sieur Emmanuel Arpin-Poitevin (1). Le 30 juillet 1849, M. Antoine Péloquin l'acheta (2). Il passa ensuite à M. Prisque Péloquin (3), cultivateur, puis au sieur

(1) *Bonnet.*
(2) *Bazin.*
(3) *Bazin.*

Pascal Ménard, le 28 janvier 1852. M. Ménard fut de longues années conseiller du village et de la ville. Il est décédé le 5 janvier 1901, à 80 ans. Son fils, M. Tancrède Ménard lui a succédé; il exerce le métier de cordonnier, il fut aussi sacristain et conseiller de la ville.

Le lot qui porte le numéro 57 appartient à M. Ephrem Lacouture, sellier. Il fut concédé en même temps que le précédent, et vendu le 7 mars 1821 à Louis Chapdelaine. Il fut légué aux héritiers Mongeon: Michel, Louis et Elisabeth, celle-ci était mariée avec Edouard de Saint-Félix (1). Pierre-Marcel Deblois, ancien conseiller et maire de la ville, et marchand, l'acheta. L'ont possédé ensuite: Antoine Robillard ancien conseiller, Théophile Girouard, J.-Bte Girouard, François Lacouture, Emmanuel Lacouture, enfin M. Ephrem Lacouture, père de M. l'abbé Arthur.

Le lot 82 fut concédé par le seigneur au notaire Louis Bonnet qui y bâtit une vaste maison en bois. Il avait épousé Thérèse Mogé. Il fut inhumé le 24 mars 1804, il avait 48 ans. Cet emplacement passa à Louis Mogé, à Joseph Germain. Ceux-ci, durant un an, du mois d'août 1849 au mois d'octobre 1850, y tinrent un magasin en société. L'ont eu dans la suite: MM. Théotime Marchessault,

(1) Charles-Frs de St-Félix, son père, était médecin. Il était marié à Delle Luce Rieutord. Il fut inhumé le 9 avril 1877, à 85 ans. Edouard St-Félix épousa, le 17 février 1851, Elisabeth (Isabelle) Mongeon, fille de Michel et de Josephte Arpin.

Isidore Millier, Louis-Alfred Coderre, Pierre Allaire, Philippe Larivière. Ce dernier a remplacé la vieille masure par un édifice spacieux, le plus important de Saint-Ours, M. Arthur Proulx y a son magasin et la banque Molson ses bureaux, tenus par le sympathique gérant qu'est M. J.-V. Rabouin. Le Cercle Lacordaire y eut aussi son berceau, en remplacement d'un débit de boissons, et c'était pour les amis de la Tempérance une vive satisfaction que de lire ces mots écrits en lettres d'or: *Honneur, Santé, Bonheur*, à la place de ces autres: *Licencié pour la vente des liqueurs enivrantes.*

M. Philippe Larivière vient d'échanger sa propriété à M. Maxime Papillon contre une terre située sur le rang de la rivière en bas de la paroisse. En arrière, M. Hilarion Arsenault y tient un moulin.

M. Alphonse Tétrault, ex-hôtelier, occupe sur la même rue le lot 83. Ont possédé cet emplacement: H. Lemoine, M. le curé Bélanger, Léon Chapdelaine, qui fut marchand et maire de la ville; sa fille, Delle Elise, épouse du Dr Marc-Etienne Guertin; enfin le propriétaire actuel, qui a rebâti la maison après l'incendie de 1905.

A l'angle sud-est des rues Immaculée Conception et St-Frs-Xavier, M. Prisque Péloquin, marchand. Il descend d'une vieille et honorable famille, qui s'est établie de bonne heure dans la seigneurie, au Grand Saint-Ours, et dont les des-

cendants se sont multipliés à l'infini tels: les Chapdelaine, les Coderre, les Arpin-Poitevin, ... Se sont succédé sur ce lot: Edmond Phaneuf, Dame veuve Libère Péloquin, le capitaine Frs Lamoureux, Alexis Giard, le notaire Maranda, qui fut secrétaire de la ville, et qui mourut célibataire et subitement, à 62 ans. Il fut inhumé le 20 juin 1874. Il avait acheté une partie de cette propriété en 1842, et l'autre d'Hippolyte Mogé, et bâti la maison; Pierre Mogé, Frs Cormier, et le plus ancien de tous, J.-Bte Barbier, premier concessionnaire.

M. Ernest Mathieu, boulanger, suit (1). L'ont précédé sur cet emplacement: Joseph Duhamel, Léon Chapdelaine, Joseph Cormier, navigateur (2), Dame Constance Levitre, Godefroy Cormier, navigateur, inhumé le 8 janvier 1874, à 74 ans, le marchand Louis Ayot, et le maçon Michel Delâge-Lafleur, qui fit d'importants travaux à l'église paroissiale.

M. Philippe Sansoucy, homme d'affaires, ancien conseiller de la ville, et juge de Paix, possède le terrain numéro 90 et une partie du numéro 103. MM. Alfred Bonin, Frs Coderre, Philéas Lamoureux, l'ont occupé successivement. Le dernier le vendit à M. Isaac Sansoucy qui, à sa mort, le céda à son fils.

---

(1) Descendant d'une famille qui remonte à l'origine de la paroisse ; le regretté juge Mathieu, mort en 1916, appartenait à la même famille.

(2) Mort à 60 ans, inhumé le 21 avril 1873.

La famille Vel Sansoucy descend d'un ancien soldat de la compagnie de Saint-Ours, Jean Vel, qui, vers 1700, épousa Jeanne Raimbault, et s'établit au Grand Saint-Ours. Il eut plusieurs enfants: J.-Bte épousa, le 28 avril 1723, Delle Marie-Fse Fournier de Belleval; François, le 1er mars 1734, Marie-Josephte Chapdelaine; Marie-Thérèse Pierre Fournier de Belleval; Pierre, le 15 novembre 1734, Marie-Anne Roy.

Jean-Baptiste et Pierre Sansoucy obtinrent plusieurs concessions tant sur la côte Saint-Jean que sur le Richelieu. Pierre, l'un des fils de Pierre et de Marie-Anne Roy, épousa, le 26 janvier 1773, Madeleine-Esther, fille de Joseph Girouard et de Nathalie Leblanc, acadiens. Madeleine Girouard fut inhumée le 16 juillet 1844, à 93 ans.

Pierre, issu de ce mariage, épousa, le 1er février 1808, Marie-Fse Meunier. Ils eurent entre autres enfants: Isaac, baptisé le 30 novembre 1823, qui épousa, le 21 janvier 1850, Hermine, fille de Frs Bourret et de Marie Giard. Nous avons connu M. Isaac Sansoucy, vénérable patriarche, décédé le 23 février 1910, à 88 ans. Il fut inhumé dans l'église près de son épouse. Il laissa plusieurs enfants, dont Louis-Philippe, né le 9 août 1868, qui épousa le 30 août 1898, Delle Maria, fille de M. Pierre Harpin et de Dame Philomène Mathieu. M. Sansoucy a possédé, jusqu'en ces dernières années,

la terre des ancêtres. Depuis, il fait un commerce considérable de foin et de grains (1).

M. le Dr J.-A. Larose, M.-D., issu d'une ancienne famille canadienne, est originaire de Belœil. Il possède la plus grande partie du lot 103, qu'il a achetée, le 12 mai 1904. Le Dr Larose y a sa résidence et sa pharmacie. Il a été nommé dernièrement coroner pour le district de Richelieu. Il a une belle clientèle. Ont habité ce coin de terre: le notaire Carme Le Noblet Duplessis, Isidore Millier, F.-N. Leclerc, et Damase Caron. Il fut le père du Dr Damase Caron, de l'abbé Rosaire Caron, vicaire à St-Jérôme. Il est décédé le 27 juillet 1897, à 62 ans.

L'emplacement suivant, le numéro 104, appartient à Delle Aimée Proulx. La maison a l'aspect de ces anciens manoirs que l'on rencontre encore ça et là dans les vieilles paroisses. Elle fut construite par Louis Mogé. La famille Mogé ou Maugé, l'une des plus anciennes à Saint-Ours, a joué un rôle important dans les affaires. Elle est originaire de Montréal, et connue sous le nom de Gadouais Mogé. Elle a fourni des navigateurs, des marchands, des voyageurs au pays d'*En Haut*. Hippolyte, l'un des plus anciens à Saint-Ours, navigateur, fut aussi juge de la Cour de Circuit, capitaine de Milice. Il était marié à Sara Thompson. Son fils,

(1) M. Edmond Sansoucy, son frère, fut conseiller de la ville. Il est mort le 2 février 1912.

Louis-Hippolyte, entra au service du Dr Jacques Dorion, comme étudiant en médecine, le 25 juin 1835. Le contrat est de C. Bazin. Il n'eut pas de succès ou peut-être se dégoûta-t-il de ses études ? Il les abandonna et se fit marchand. Il épousa Eloiza Lamoureux qui lui survit. Louis Mogé légua cette belle propriété à Edouard Mogé, navigateur, son neveu, et au Dr Jean-Magloire Turcot. MM. Alexis Giard, avocat, Léon Chapdelaine, Henri Duhamel, marchand, l'ont eue successivement. Elle échut enfin à M. F.-X. Proulx ; sa fille en a hérité.

Les lots 108, 118 et 110, ont été vendus à M. Antoine Desmarais, par M. J.-Bte Bourassa. Ils ont été détachés d'une terre que M. Zéphirin Marchessault a vendue aux enfants de M. Desmarais: Antoine, Hector et Adélard.

Le lot 117 que possède M. J.-Bte Bourassa, boucher, lui fut vendu par son père, Louis Bourassa, qui l'avait acheté d'Edouard Mogé, successeur d'Hippolyte Mogé. Celui-ci fit bâtir la maison, et le 29 mai 1852, la donna à louage, au sieur Pierre Chevalier, greffier de la Cour de Circuit, à raison de 25 louis par année. Cette maison servit ainsi de Palais de Justice durant plusieurs années, et aussi de prison.

Au sud de cet emplacement se trouve une fonderie qui appartient à M. Louis Laperle, et qui fut bâtie par M. Pierre Grégoire, il y a environ 45 ans,

dit-on. M. Zacharie Lamothe l'ayant achetée, la vendit à M. Philippe Larivière, qui, en 1906, la céda à M. Louis Laperle.

Parmi les plus anciennes maisons de la ville, citons celle dont M. Octave Duhamel a la jouissance, située au coin sud-est des rues Immaculée-Conception et St-Sacrement. Le seigneur F.-X. Malhiot concéda cet emplacement, le 26 février 1812, à Julien Lebœuf (1), qui le vendit au notaire Carme Le Noblet (2). Louis Dupré l'acheta, et par d'autres transactions agrandit son petit domaine (3). Dupré était voiturier. Devenu veuf de Dame Elise Laventure, il épousa Delle Cornélie, fille de M. Michel Godard et de Dame Sophie Richard. En secondes noces, Cornélie Godard épousa M. Octave Duhamel, et par testament lui céda la jouissance de cet emplacement sa vie durant (4).

L'emplacement de M. Charles-Auguste Gaudette situé à l'angle des rues Immaculée Conception et Ste-Famille, a eu plusieurs propriétaires : MM. Alexandre Grenon (5), F.-X. Laflèche (6), Félix Leclaire (7), M. le curé Bélanger (8), Louis Charpentier (9),

(1) *Gamelin-Gaucher.*
(2) *Mignault,* 8 décembre 1832.
(3) *Le même,* 3 décembre 1846. Il achète de Louis Leclaire.
(4) M. Duhamel a épousé en secondes noces Delle Caroline Dewey.
(5) *Le Noblet,* 26 août 1833.
(6) *Le même,* 26 décembre 1842.
(7) *Paré et Dupré,* 19 mai 1854.
(8) *Maranda,* 20 août 1859.
(9) *Bazin,* 27 décembre 1872.

Joseph Mathieu (1), Joseph Cormier, Victor Laviolette, Ovila Bourassa et enfin M. Gaudette.

Sur ce terrain, il y avait autrefois deux maisons, une boutique de tanneur, une écurie et une petite laiterie. L'ancien aqueduc se trouvait en arrière. Il fut acheté par M. Philéas Gaudet. M. Isidore Dragon a acheté le lot no 172 de M. Hilaire Girouard. Il fait partie d'une terre qui eut pour possesseurs: Léon Chapdelaine, Basile Mathieu.

M. Pierre-Félix Deblois, maçon, possède le numéro 176. Il a appartenu à Joseph Duhamel et à François Lamoureux qui a bâti la maison. Ce lot faisait partie d'un plus vaste emplacement possédé par Mme Louis Duhamel. Le plus ancien propriétaire de ce lot fut Jérémie Roy. Il vendit à Honoré Marceleau Lajoie, originaire de Saint-Marc. Son fils, Gédéon, ferblantier comme son père, l'acheta . Il était marié à Marguerite Dussault. Il fut inhumé le 15 novembre 1875. Ses quatre enfants, le 15 septembre 1880, vendent cet emplacement à Joseph Duhamel, tailleur (2). Ce dernier cède ce terrain à la Commission des Ecoles de la paroisse, pour 450 piastres. En 1891, M. Philippe Larivière l'achète pour le revendre, le 12 avril 1904, à M. Louis Duhamel, qui vient de mourir.

---

(1) Mathieu possédait une boutique de forge sur ce terrain.

(2) C'étaient : Séraphine, mariée à Joseph Larivière, Alcée, épouse de M. Edouard Laliberté, de Montréal, Caroline, femme de M. Antoine Benoit, de Sorel, et Mathilde.

La maison agrandie et réparée servit d'école pour les garçons jusqu'à la construction du collège.

Le lot 208 appartient à M. Louis Lamoureux, rentier. L'ont possédé : MM. Victor Laboissière, Félix Dansereau, M. le curé Bélanger, J.-Bte Lamoureux.

Au sortir du domaine seigneurial, M. J.-Bte Allaire fait sa résidence. Il y avait autrefois une maison pour les serviteurs; on l'appelait la maison de la Barrière-Verte. Cette propriété fut léguée par Delle Hermine de Saint-Ours, à sa nièce Mme Taschereau.

M. J.-Bte Arsenault possède la moitié de cet emplacement. Le lot 28 appartient à M. Arthur Girouard, forgeron, qui vient d'acheter des héritiers de M. Ambroise Koenig, mort il y a peu d'années. Celui-ci, forgeron de son métier, était en plus chantre à l'église. Il avait une très belle voix.

M. Rodrigue Poitevin, boulanger, possède le lot numéro 29. Il descend du soldat de Carignan Méri Herpin Poitevin qui a laissé de si nombreux et honorables rejetons dans Saint-Ours. Ont eu cet emplacement: MM. Hormisdas Lusignan, boulanger, le marchand Léon Chapdelaine, et le Dr Thomas Lusignan, qui fut inhumé le 3 août 1876, à 61 ans, Mme veuve Joseph Germain, les Delles O'Connor, M. le curé Hébert, et le Dr Jacques Dorion qui fit construire la maison.

L'emplacement avoisinant le terrain de la Fabrique est a M. Charles Godbout, artiste, et fut détaché

de son voisin, qui appartient à M. Victor Laviolette, par Amable Herpin. Celui-ci avait acheté le tout de Jacques Lemelin, qui fut maire du village; Olivier Levitre, et Emmanuel Herpin, premier concessionnaire.

M. Godbout a été plusieurs années durant conseiller de la ville. M. Victor Laviolette a le lot 54. Il est cordonnier et marchand. Il fut aussi conseiller de la ville. Ont possédé cet emplacement avant lui: MM. Paul-Narcisse Leclaire, Simon-Martin Brunault, marchand, père de Mgr Herman Brunault, évêque de Nicolet. Il est décédé le 2 septembre 1888, à 72 ans.

Sa Grandeur Mgr Brunault est presque enfant de Saint-Ours. Chaque année, il vient passer quelques heures au presbytère et au couvent de Saint-Ours, dont la supérieure est la révérende Mère de la Nativité. Sœur Saint-Pierre d'Alcantara, dans la même maison, autre sœur de Sa Grandeur, y enseigne la musique.

A la mort de M. Brunault, M. le curé Désorcy acheta ce lot, le céda au notaire N. Désorcy, qui fut inhumé le 8 mars 1893.

En arrière de ces emplacements, entre la rue de la Traverse et le terrain du presbytère, est un jardin. Du temps de M. le curé Bélanger, s'y trouvait une maison en brique, qui servit de presbytère jusqu'à la construction du presbytère actuel.

L'emplacement numéro 84 appartint jadis à un riche marchand: Jean Bistodeau. Il fut inhumé le

16 mars 1841, à 84 ans. M. Alfred de Villers, navigateur, l'acheta, et le légua à Delle Marie de Villers, épouse du Dr Aimé Vary qui pratique sa profession dans la paroisse depuis plusieurs années. M. Vary fut conseiller et maire de Saint-Ours.

M. Ulric Girouard, voyageur de commerce, possède le lot 85. Il a remplacé la vieille maison de Pierre Beaudreau par un édifice plus considérable. Son cousin, M. Urgel Stanislas y tient une épicerie de première classe.

L'emplacement suivant appartient à M. Alphonse Tétrault, qui, durant plusieurs années, a tenu une auberge. Il a acheté ce terrain de la succession de Léon Chapdelaine. Celui-ci fut marchand, conseiller de la ville, et maire. Il fut inhumé le 6 avril 1885.

A l'angle sud-ouest des rues Immaculée Conception, est le numéro 89. Cet emplacement comprend la quantité de cinq emplacements. Il appartint à un nommé André Schultz qui, le 31 juillet 1832, le vendit au Dr Jacques Dorion. Celui-ci fit rebâtir cette vaste maison, devenue historique, depuis le coup de feu de 1837. Le Dr Dorion y fut arrêté par les troupes anglaises. Elle appartient à M. Ulric Girouard, conseiller, de descendance acadienne, qui l'a achetée de M. J. Béliveau.

M. Henri Marchessault, marchand, ancien conseiller et ancien maire, tient un magasin général sur une partie du lot 121, qu'il a acheté, le 30 mai 1883,

de M. Léopold Duhamel, agissant au nom de Delle Philomène Cormier, institutrice. Là se trouve le bureau de poste. M. Marchessault est l'un des fils de M. Théotime Marchessault, dont il est question plus loin.

L'autre partie du lot 121 est la propriété de M. Jean-Marie Richard, notaire. Il y avait autrefois, en arrière, une coulée assez considérable qui fut comblée. Le notaire Richard, originaire de Contrecœur, a épousé le 18 juin 1907, Delle Marie-Lse-Hermine-Jeanne Cartier, fille de M. Louis-Joseph Cartier, seigneur de Saint-Antoine, et de Dame Herméline Laflamme de Kermeneur. Il fut secrétaire de la ville; il a une belle clientèle: preuve que ses concitoyens tant de Saint-Ours que de Contrecœur et des paroisses avoisinantes savent apprécier ses talents.

Ont possédé ce terrain: le Dr J.-Bte Rieutord, le Dr Charles de St-Félix, son gendre (1), Louis Mogé, M. le curé Bélanger, Mme Napoléon Lebœuf, Georges Payan, Charles Payan, Delle Philomène Cormier, le Dr Amédée-Anaclet Bernard, Moïse Geoffroy, Joseph Métivier, le notaire J.-A.-L. Aubin.

L'emplacement numéro 122 est la propriété de M. Samuel David, notaire, et maître-chantre à l'église. La famille David est issue de M. David

(1) Il avait épousé Barbe Rieutord, qui fut inhumée le 4 novembre 1873, à 75 ans.

David, major des milices et marchand, qui s'établit à Chambly, et qui y épousa Delle Hortense Lukin, fille de M. David Lukin, et de Delle Louise Boucher de Niverville. De ce mariage est né M. Samuel David, médecin, qui épousa Delle Catherine Bazin, fille du notaire, et de Dame Catherine Thompson.

M. Samuel David, notaire, ne pratique plus sa profession. Ont possédé cette propriété: M. le curé Bélanger, MM. Frs Bonin, menuisier, Omer Besse, menuisier, J.-Bte Allaire.

M. Stanislas Lorange, barbier, possède le lot 123. L'ont eu avant lui : M. Prisque Péloquin, Dame Cléophire Dubord de Clairemont, épouse de M. Charles de Villers, et ses cohéritiers.

Les emplacements suivants, qui dépendent de la terre de Louis Mogé, appartiennent aujourd'hui à M. Omer Guertin; il s'y trouve une boutique de forge qui fut bâtie par M. Antoine Desmarais.

Le lot 125 est la propriété de Dame Roberte Marin, épouse de M. Zéphirin Lebœuf, rentier et maire depuis le 26 janvier 1917. Ont possédé ce lot : M. Edouard Mogé, qui a bâti; un nommé Graveline, Delle Jeanne Saint-Laurent, M. Ernest Houle, tailleur, M. l'abbé Arthur St-Louis, ancien curé.

M. Alexis Grégoire possède le lot 126; l'ont eu avant lui: le notaire Bazin, et le sieur Pierre Laboissière.

Les numéros 127-129 appartiennent à M. Joseph Frédette, sellier. L'ont possédé avant lui: M. Victor Laboissière, Mme Théodule Richard, MM. Paul Ethier, J.-Bte Lamoureux, Olivier Laventure, Stanislas Dupré. M. Lamoureux avait une tannerie sur le bord de la côte.

Le lot 128 appartient à Mme veuve Théodule Richard. Il fut la propriété de MM. Léon Chapdelaine, marchand, et de Jean Chapdelaine.

Sur l'emplacement de M. Napoléon Cormier, ancien conseiller, se trouvait autrefois une petite chapelle, dite des morts, parce que là, les convois funèbres s'arrêtaient, et l'on y déposait le corps des personnes décédées dans le haut de la paroisse, et le clergé venait faire la levée du corps.

M. Charles Marchessault, marchand, a hérité du lot voisin, de son père M. Théotime Marchessault, que nous avons bien connu. Il était fils de M. Abraham Marchessault et de Dame Emélie Cormier. Il étudia à St-Hyacinthe et fut mêlé à beaucoup d'entreprises. Il fut conseiller, maire, syndic de l'église et juge de Paix. En premières noces, il épousa Delle Eléonore Magnan et il eut plusieurs enfants. En secondes noces il épousa Dame Léocadie Lecours. Il est décédé à 91 ans, en 1914.

Les autres maisons, de date relativement récente, n'ont rien de remarquable au point de vue historique. Nommons pourtant celle de M. l'abbé Saint-Louis, de M. Sergias Lamoureux et cette autre plus

importante de M. Philéas Gaudet; celle-ci s'élève sur le lot 172. Ici se trouve l'aqueduc de la ville. Le 12 août 1895, M. Gaudet l'acheta de l'honorable Adolphe Dorion. Ont possédé cet emplacement: MM. Jules Lebœuf, ancien éclusier, Louis Marier, Thomas Marier et sa veuve, Apolline Chatel, Charles-Antoine de Villers, décédé le 13 décembre 1883, et Dame veuve Louis Bonnet.

Citons encore celle récemment construite de M. Laplume, sur la rue Richelieu, celle de M. J.-Bte Deschamps, bâtie sur le bord de la rivière, dans un endroit superbe, par M. Taschereau, celle de M. Pierre Daigle, sur la rue St-Joseph, de M. Cusson, de M. Léopold Pérodeau, bâtie sur la rue Richelieu, près de l'endroit où se trouvait jadis une école pour les garçons.

Ces notes tout insignifiantes qu'elles paraissent auront peut-être un jour leur utilité. Puisse la prospérité sourire à la ville de Saint-Ours! C'est là l'un de nos vœux les plus ardents!

FIN.



APPENDICE I.

Les écoles.—Les instituteurs et institutrices.—L'éducation de nos jours.—Les prêtres, religieux et religieuses nés à Saint-Ours.

Les documents les plus anciens que nous avons retracés avec mille peines, à défaut d'archives, nous font croire que du temps de M. d'Youville, il n'y eut, dans la paroisse, qu'une seule école. Elle fut confiée vers 1760 aux soins du sieur Hippolyte Amelotte (1), et ensuite à Etienne Rancourt.

A la fin de la vie de M. Porlier, deux écoles existaient dans la paroisse, probablement sur le rang de la rivière, le plus peuplé, et situées à égale distance de chaque côté de l'église.

En 1800, il n'y a pas encore d'école au village. De 1804 à 1807, vivait à Saint-Ours le Frère Paul, Récollet, qui, chassé de son couvent par l'incendie, se livra à l'enseignement.

Sur sa demande les paroissiens consentirent à lui bâtir une maison sur le terrain de la Fabrique, mais il abandonna peu après. L'école fut confiée à un laïque.

La loi de 1829, passée à la Législature du Bas-Canada, mit les écoles de chaque paroisse sous la régie immédiate des syndics. En décembre, furent élus à cette charge MM. Hébert, curé de la paroisse, Roch de Saint-Ours, Jean Bistodeau, Louis Mogé, Dr Jacques Dorion, et dans la même assemblée, il fut décidé que le curé serait toujours syndic et président de l'école. La paroisse accorda un emplacement sur le coteau faisant partie du terrain de la Fabrique et une maison d'école y fut érigée. Elle se trouvait entre le cimetière actuel et la demeure de M. Léopold Pérodeau.

Mgr Panet n'agréa pas cette démarche et blâma M. le curé Hébert d'avoir accepté les 50 *louis* accordés par la Législature. Cette école servit durant vingt ans pour les deux sexes.

Lorsque la loi de 1829 fut abrogée, Mgr Signay permit aux curés d'employer pour le soutien des écoles bâties sur le terrain de la Fabrique de chaque paroisse, le quart des revenus annuels des Fabriques. Dans une assemblée, tenue le 18 juin 1836, les paroissiens de Saint-Ours adoptèrent ce projet, et approuvèrent même les dépenses faites en 1835, par la Fabrique, au montant de 150 livres. En 1837, la Fabrique déboursa 696 livres; 606 en 1838; 646 en 1839; 672 en 1840; 600 en 1841; 660 en 1842; soit 4,315 livres en huit ans.

En 1850, les filles furent séparées des garçons. Le haut du vieux presbytère servit pour loger les premières. Les paroissiens demandèrent alors un octroi du gouvernement. Celui-ci, avant de l'accorder, exigea que le terrain et la maison sur lequel elle était érigée fussent placés sous le contrôle des commissaires, au nom du gouvernement, ce qui fut fait. Cette école exista durant vingt ans.

---

(1) Fils de Jacques Amelotte et de Louise Nicolas, de la paroisse et de la ville de Québec. Le 24 juin 1765, il épouse, à Sorel, Marguerite Chevalier, veuve de J.-Bte Plante.

A cette époque Saint-Ours avait une population de 3,936 âmes. Il y avait 390 enfants aux classes. En 1820, Etienne Durocher enseigne au village. En 1837 c'est François Hughes (1) qui tient cette école. Siméon Marchessault enseignait aussi dans la paroisse.

En 1855, au village, l'instituteur E. Talham enseigne aux garçons. Il conserve sa position jusqu'en 1861 sans s'attirer de reproches. Cette année-là, des murmures s'élèvent contre lui. En 1862, il est remercié de ses services.

En 1861 les deux écoles du village renferment 90 élèves: 40 garçons et 50 filles. La paroisse a sept écoles avec 453 enfants.

Les sieurs Thomas Dagenais, Louis Lacroix, Joseph Bonin, Pierre Kermeneur, ont enseigné soit au village soit à la campagne. Nous avons relevé les noms des institutrices jusqu'en 1863:

Delles Marie Laflamme, Aglaé Lamoureux, Délia Harpin, Onésime Godard, Marguerite Messier(2), Aglaé Cormier, Philomène Desjarlais. Séraphine Millier, Célina Rivard-Dufresne, Adèle Cormier, Marie Chapdelaine, Elmire Godard, Célina Plante.

Il y eut tantôt six arrondissements à la campagne, tantôt huit; cependant, en 1863, ils furent fixés à cinq; de nos jours, il y en a six: deux sur le rang de la rivière; les autres sont au Ruisseau, à Sarasteau, au rang Saint-Pierre et à la Basse.

En 1867 dans les deux écoles primaires du village il y avait 192 élèves: 105 garçons et 87 filles. Le couvent fut fondé l'année suivante. Les octrois du gouvernement de 1869-70 furent comme suit: 162 piastres, 79 sous pour la paroisse; 92 piastres et 59 sous pour la ville. Cette année il y a 75 garçons en ville et 205 dans les écoles de la paroisse. Beaucoup de progrès avaient été faits depuis le temps où M. Boucher disait à son évêque que les paroissiens de Saint-Ours ne connaissaient pas le prix de l'éducation. Dans le rapport de 1873, il est dit: "La petite ville de Saint-Ours possède un couvent et une école modèle de garçons. Le couvent, dirigé par les Révérendes Sœurs de La Présentation, compte de nombreux élèves, dont les progrès font honneur à l'éducation et au dévouement des bonnes sœurs. L'école modèle est tenue par M. J.-T. Dorais, instituteur distingué. Il y a dans la paroisse cinq bonnes écoles élémentaires, dirigées par des institutrices capables."

Les paroissiens n'ont pas seulement encouragé les écoles locales; ils ont fourni nombre d'élèves aux maisons d'éducation de Sorel et d'ailleurs. En 1911, ils avaient déjà donné au Séminaire de Saint-Hyacinthe 148 élèves, parmi lesquels les uns sont entrés dans le sacerdoce ou l'état religieux; d'autres ont embrassé des carrières libérales ou sont revenus sur la terre paternelle. Ainsi, dans la magistrature, nommons en passant, son Honneur Louis Coderre, ancien secrétaire d'Etat du Canada, devenu depuis juge de la Cour Supérieure à Montréal; son Honneur le juge Bazin, de Montréal; les magistrats Chs Dorion et A. Germain, autrefois de Sorel.

LISTE DES ENFANTS DE SAINT-OURS ENGAGES DANS LA MILICE SACERDOTALE

M. l'abbé Jean-Marie Madran est né le 13 février 1783, du mariage de M. Jean-Baptiste Madran et de Dame Josephte Gamarre. Il fut ordonné le 12 juin 1813. Vicaire à Saint-Pierre d'Orléans (1813-14), au

(1) Epoux d'Euphrosine Petit. Il fut inhumé le 6 novembre 1879, à 86 ans.

(2) Pour reconnaître ses bons services, les commissaires lui votèrent une somme de 7 *louis*; elle s'était engagée pour 30 *louis*.

Cap-Santé (1814); curé de Saint-Jacques-de-l'Achigan (1814-1819); missionnaire aux îles de la Madeleine (1819-22); curé de Châteauguay (1822-25), de Fraserville (1825-30), de Cacouna (1830-32), de Berthier-en-Bas (1832-34), de Saint-François de la rivière-du-Sud (1834-35), de Nipissinguit (1835-38), de Caraquet (1838-49), avec desserte de Tracadie-du-Nouveau-Brunswick (1838-39), curé de Grande-Digue (1849-52), de Shédiac (1853-54), de Richibouctou (1854-57); décédé à Bathurst le 2 juin 1857 (1).

M. l'abbé Louis-Victor-Hortensius Chapdelaine est né le 12 novembre 1859, de M. Jean Chapdelaine, navigateur, et Dame Elmire Métivier, fit ses études au Séminaire de Montréal, à Marieville et à Sorel; fut ordonné à Saint-Ours par Mgr Moreau, le 26 juillet 1883. Vicaire à Saint-Barnabé-sur-Yamaska (1883); professeur au petit séminaire de Marieville (1883-87); vicaire à Saint-Simon de Bagot (1887-88); retiré à Sorel (1888-89), où il est décédé le 17 mai 1889.

M. l'abbé Joseph-Adélard Payan, né le 2 novembre 1854, de M. Frs-Xavier Payan, cultivateur, et de Dame Phébée Marcotte, fit ses études à Saint-Hyacinthe et au séminaire de Montréal; fut ordonné à Saint-Hyacinthe, le 15 février 1880. Vicaire à Saint-Marc (1880-82), à Sorel 1882-86), à Notre-Dame de Lourdes de Fall River, dans le Massachusetts (1886-87); curé du Sacré-Cœur de New-Bedford (1887), vicaire au Précieux-Sang de Woonsocket dans le Rhode-Island, décédé à Woonsocket, le 29 septembre 1899; inhumé à New-Bedford.

M. l'abbé Michel Godard, né le 15 décembre 1827, de M. Michel Godard et de Dame Sophie Richard, fit ses études à Saint-Hyacinthe, où il fut ordonné par Mgr Bédini, le 8 septembre 1853. Professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe (1853-54); vicaire à Saint-Césaire (1854-55); encore professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe (1855-69); curé de Notre-Dame du Bonsecours (1869-71); de Saint-Roch-sur-Richelieu (1871-73); de Saint-Hilaire-sur-Richelieu (1873-74); de Richelieu (1874); de Saint-Hilaire-sur-Richelieu (1874-81); de Saint-Aimé-sur-Yamaska (1881-1902); chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe (1889-95), titulaire (1895-1904); retiré à Saint-Hyacinthe (1902-1904), où il est décédé le 25 novembre 1904.

M. l'abbé Joseph-O. Casavant, né le 17 mars 1874, de M. Cléophas Casavant, menuisier, et de Dame Philomène Jetté, fit ses études à Saint-Hyacinthe, fut ordonné à Boston par Mgr Williams, le 18 décembre 1896. Vicaire successivement à Waterville, à Ellsworth et à Westbrook dans le Maine (1896-1902), curé de Springvale depuis 1902.

M. l'abbé J.-Henri Chapdelaine, né le 2 août 1864, de M. Jean Chapdelaine, capitaine de vaisseau, et de Dame Elmire Métivier, fit ses études à Sorel, aux Trois-Rivières, à Marieville, et au grand Séminaire de Montréal, fut ordonné à Saint-Hyacinthe, par Mgr Moreau, le 21 septembre 1889. Vicaire à Saint-Hugues (1889-90), à Sorel 1890, à Grosvenordale (1890-95) ; à Taftville, (1895-97); curé de Voluntown (1897-99), de New-Haven (1899-1904), de Wauregan (1904-07), où il a fondé une école paroissiale; retiré à Sorel.

M. l'abbé Rosaire Caron, né le 12 décembre 1878, de M. Damase Caron, marchand, et de Dame Caroline Péloquin, fit ses études à Saint-Hyacinthe, entra chez les Franciscains à Montréal, y prononça ses vœux, sous le nom de Frère Charles, fut ordonné le 25 juillet. Obligé par la maladie de quitter son couvent, est entré dans le clergé séculier et exerce son zèle à Saint-Jérôme.

---

(1) Ces notes sont empruntées aux ouvrages importants de M. l'abbé J.-Bte Allaire: *Les Anciens* et *Les Contemporains*.

M. l'abbé Louis-Michel-Théodore Dorais, né le 13 janvier 1871, de M. Joseph-Théodore Dorais, instituteur, et de Dame Marie-Anne-Hermine Godard, fit ses études à Saint-Hyacinthe, fut ordonné à Saint-Aimé-sur-Yamaska par Mgr Decelles, le 29 septembre 1897. Vicaire à Acton (1897-98), à Granby (1898-1900), à Saint-Liboire (1900-03), à Saint-Antoine-sur-Richelieu (1903-05), au Sacré-Cœur de Concord (1905-07), à Sainte-Marie de Manchester (1907-1913), à Iberville (1913-1916), aumônier au Mont-Saint-Bernard depuis septembre 1916.

M. l'abbé Clément-Alfred Arpin, né le 3 décembre 1881, de M. Pierre-Félix Arpin et de Dame Azilda Morin, fit ses études à Saint-Hyacinthe et au grand séminaire de Montréal; fut ordonné à Saint-Hyacinthe par Mgr Decelles, le 29 juin 1905. Vicaire à Clarence-Creek, dans l'Ontario; curé de Montcerf, diocèse de Mont-Laurier.

M. l'abbé Ulric Arpin, frère du précédent, minoré au Grand Séminaire de Montréal.

M. l'abbé Joseph-Rosario-Adélard Bazin, né le 7 juillet 1881, du sieur Pierre Bazin, notaire, et de Dame Azilda Duhamel, fit ses études à Sainte-Thérèse, au séminaire de Montréal et à Ottawa, il fut ordonné par Mgr Duhamel, le 25 mai 1907. Vicaire à Saint-Gérard-de-Montarville, enfin curé de cette paroisse.

M. l'abbé Joseph-Alfred Bertrand, né le 15 septembre 1839, de M. Augustin Bertrand, cultivateur, et de Dame Marie Chapdelaine, fit ses études à Saint-Hyacinthe, à Marieville et à Sorel; fut ordonné à Saint-Hyacinthe par Mgr C. Larocque, le 17 décembre 1870. Vicaire à Saint-Pie-de-Bagot (1870-73), à Sainte-Rosalie (1873-74), à Saint-Ours (1874-75), à Saint-Jude (1875), curé de Saint-Alphonse de Granby (1875-1881), de Saint-Liboire (1881-1904), mort à Saint-Hyacinthe, et inhumé à Saint-Liboire.

M. l'abbé Adolphe Bourret, né le 8 décembre 1855, de M. J.-Bte Bourret, cultivateur, et de Dame Marguerite Giard, fit ses études à Sorel; fut ordonné à Saint-Hyacinthe par Mgr Moreau, le 18 septembre 1886. Vicaire à Acton (1886-1887); professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe (1887-1888); vicaire à Saint-Antoine-sur-Richelieu (1888-91); a exercé le ministère au Manitoba, fut curé de Sainte-Agathe de Provencher. Mort le 12 juillet 1912.

M. l'abbé Léon-Lévi Dupré, né le 25 septembre 1841, de M. Edouard Dupré, cultivateur et de Dame Marie-Paule Laure, fit ses études à Saint-Hyacinthe et à Montréal; fut ordonné à Saint-Hyacinthe par Mgr C. Larocque, le 30 août 1868. Vicaire à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe (1868-69), à la cathédrale (1869-73), à Sorel (1873-75), curé (1875-89). Rendit d'autres services en différents endroits du diocèse. Fut aumônier des Frères Maristes à Saint-Hyacinthe de 1901 à sa mort arrivée le 2 août 1914.

Le Rév. Père Adélard Harpin, en religion le Frère Jourdain, est né le 7 avril 1871, du mariage de M. Pierre Harpin et de Dame Philomène Mathieu, fit ses études à Sorel et à Sherbrooke. Il entra au noviciat des Dominicains, à Saint-Hyacinthe, le 7 septembre 1889, fit profession le 7 septembre 1890, et fut ordonné par Mgr Maxime Decelles, le 25 mars 1895.

De 1896 à 1901, le Père Harpin a exercé son zèle à Lewiston, Maine, de 1901 à 1902, à Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa. Prieur à Ottawa en 1903, curé de Zurich ,Kansas, de 1901 à 1911; missionnaire en Louisiane, de 1911 à 1914; à Fall-River depuis 1915.

M. l'abbé Joseph-Arthur Lacouture est né le 11 février 1876, du maria-de M. Ephrem Lacouture et de Dame Emilie Bouvier, fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe et en Italie, à la Propagande de Rome, où il fut ordonné par le Cardinal Respighi, le 9 juin 1900. Curé de Highgate, Vermont, avec desserte de Bakersfield (1900-1901); vicaire à Barré

(1901-1902), à Saint-Joseph de Burlington (1902-1903); aumônier de l'Hôpital de Winooski (1903-1904); desservant à Island-Pond (1904), à Brattleboro (1904); vicaire à Saint-Joseph de Burlington depuis 1904.

M. l'abbé Joseph-Omer-Philippe Laviolette, né à Saint-Ours, le 13 mars 1871, de M. Jean-Baptiste Laviolette, navigateur, et de Dame Marie-Louise Langevin, fit ses études à Saint-Hyacinthe et au Grand Séminaire de Montréal; fut ordonné dans sa paroisse natale par Mgr Paul La Rocque, le 20 décembre 1896. Assistant-cérémoniaire à l'évêché de Saint-Hyacinthe (1896-97); vicaire à Iberville (1897), à Sorel (1897-1904), à Belœil (1904-1905), à Saint-Antoine-sur-Richelieu (1905-1906), à Saint-Valérien de Shefford (1906); en repos aux Etats-Unis (1906-1907); aumônier des Frères Maristes à Iberville, de 1907 à 1910, curé de Clarenceville, Missisquoi depuis 1910.

Le Rév. Père Louis-Joseph Morin est né le 3 juillet 1869, de M. Louis Morin, cultivateur, et de Dame Marie-Clarisse Sylvestre. Il fit ses études à Joliette et à Saint-Hyacinthe; entra chez les Clercs de Saint-Viateur à Joliette en 1891, il prononça ses vœux à Paris en 1901. Il fut ordonné à Montréal par Mgr Fabre, le 23 décembre 1897. Professeur de science au séminaire de Joliette, depuis 1902. Licencié-ès-sciences de la faculté de Paris. Il est actuellement chanoine du diocèse de Joliette et supérieur au séminaire.

M. l'abbé Louis-Alfred-Hector Morin, frère du précédent, est né le 29 décembre 1876, il fit ses études à Saint-Hyacinthe où il fut ordonné par Mgr Decelles, le 22 septembre 1901. Professeur de mathématiques au séminaire de Saint-Hyacinthe (1901-1907); étudiant au collège canadien à Rome de 1907 à 1911. Professeur au séminaire depuis son retour.

M. l'abbé Pierre-Ludger Paré, né à Saint-Ours le 13 avril 1836, de M. Pierre Paré et de Dame Marie-Paule Guertin, fit ses études à Saint-Hyacinthe, et fut ordonné le 15 août 1858. Vicaire à Henryville (1858-59), à Rochelle (1859), à Iberville (1859-60), à Belœil (1860-61). curé de l'Ange-Gardien-de-Rouville (1861-91), fit un voyage en Europe (1891-92), il devint assistant à Saint-Denis-sur-Richelieu (1892); à Saint-Valérien de Shefford (1892-93), et curé de La Présentation (1893-1907); actuellement il est retiré à Saint-Hyacinthe.

M. l'abbé Alfred Potvin (Poitevin), est né le 25 décembre 1876, de M. Georges Potvin et de Dame Marie Dumas. Il fit ses études au collège Saint-Laurent près Montréal, et fut ordonné à Boston par Mgr Williams, le 18 décembre 1901.

M. l'abbé Georges-Charles Richard est né le 21 septembre 1858, de M. J.-Bte Richard, menuisier, et de Dame Eléonore Allaire, il fit ses études à Saint-Hyacinthe, et fut ordonné à Saint-Ours, par Mgr Moreau, le 26 juillet 1883. Vicaire à Saint-Pie (1883-84), à Iberville (1884-85), à Sorel (1885-87), à Saint-Charles (1887), desservant à Saint-Denis (1887-88), vicaire à Saint-Aimé (1888-89), aumônier des Sœurs du Précieux-Sang à Saint-Hyacinthe (1890-91), encorè vicaire à Saint-Aimé (1891-92), aumônier de la maison provinciale des Sœurs de la Présentation de Marie, à Saint-Hyacinthe, depuis 1892.

M. le Chanoine Théophile Proulx est né le 23 mars 1864 de M. David Proulx et de Dame Victoire Duhamel. Il fit ses études à Sorel, à Saint-Hyacinthe, à Nicolet, à Montréal, et fut ordonné à Saint-Ours, par Mgr Moreau, le 5 août 1868, et il est professeur au séminaire depuis cette époque. Mgr A.-X. Bernard vient de lui conférer la dignité de chanoine de sa cathédrale.

M. l'abbé Elphège Proulx, né le 15 novembre 1884, de M. Léopold Proulx et de Dame Elise Ethier. A été ordonné le 25 juillet 1911; professeur au séminaire jusqu'à l'automne de 1915, vicaire à Saint-Aimé-sur-Yamaska depuis cette époque.

Le Rév. Père Jean-Baptiste Plante est né le 17 mars 1875, de M. Jena-Baptiste Beaulnier-Plante et de Dame Kathleen O'Rourke, entré au noviciat des Pères Jésuites le 2 février 1893; a fait profession le 2 février 1914.

Le Rév. Père Louis Lebœuf est né de M. Xavier Lebœuf et de Dame Théotiste Paulet-Cournoyer, le 15 février 1858. Missionnaire au Zambèze.

Le Rév. Père Samuel Lemay, né le 25 novembre 1872, de M. Charles Lemay et de Dame Adélina Mathieu, entra au novicait des Pères Jésuites le 17 mars 1893; fit profession le 15 août 1911.

Le Rév. Frère Bonin est né le 27 novembre 1861, de M. François Bonin et de Dame Marie Bonin-Plante; il entra en religion le 14 août 1907.

Le Rév. Frère Joseph Métivier, né le 10 mars 1832, fils de M. François Métivier et de Dame Sophie de Villers, entré à la Trappe d'Oka, comme frère Convers, sous le nom de Frère Marie-Dorothée, décédé le 19 janvier 1909.

Le Rév Frère Antoine-Charles Métivier, frère du précédent, né le 17 janvier 1842, entré à la Trappe, le 8 janvier 1883, fit ses vœux simples le 8 février 1885, sous le nom de Frère Joseph, et ses vœux solennels, le 19 février 1888. Le 27 août 1894, est passé à la Trappe de Mistassini, où il est décédé en 1914.

Au même monastère vient d'entrer Antoine-Hermas Koenig, Frère Ambroise, fils de feu Ambroise Koenig, forgeron, et de Dame Wilhelmine Laviolette, né le 19 février 1895. Son frère, Philippe, 17 ans, sous ce nom est entré au noviciat des Pères Dominicains de St-Hyacinthe.

Le Rév. Frère Pierre-Nëlia Potvin, né de M. Hyacinthe Potvin, et de Dame Zoé Duhamel, le 25 décembre 1880. Entré chez les Clercs de Saint-Viateur, le 12 juillet 1896, a fait profession, le 31 juillet 1898 sous le nom de Noël Potvin, actuellement à l'Institution des Sourds-Muets, Montréal.

Le Rév. Frère Théodore Lachambre, fils de M. Pierre Lachambre et de Dame Délima Ethier, né le 6 février 1880, entra chez les Révs Frères de la Charité le 14 mars 1900, sous le nom de Frère Brixius, fit profession le 20 août 1902. Actuellement au Mont-Saint-Bernard, à Sorel.

Le Rév. Frère Pierre-Antoine-Emile Saint-Jacques, né le 22 février 1872, de M. Misaël Saint-Jacques et de Dame Zoé Grenier, de Saint-Ours; entra chez les Frères de la Charité, le 19 décembre 1903, sous le nom de Frère Hormisdas, prit l'habit le 19 mars 1904; a fait ses vœux perpétuels, le 19 mars 1911.

LISTE DES FILLES DE SAINT-OURS ENTREES AU SERVICE DU SEIGNEUR

La famille de Saint-Ours a donné au Seigneur trois de ses enfants: deux chez les Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec; l'autre chez les Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Ce sont: Jeanne-Elisabeth de Saint-Ours et Angélique, sa sœur, issues du mariage de M. J.-Bte de Saint-Ours de L'Eschaillon, et de Dame Marguerite Le Gardeur de Repentigny; et Catherine de Saint-Ours, née du mariage de M. Pierre de Saint-Ours et de Dame Hélène-Françoise Céloron de Blaiville.

Jeanne-Elisabeth de Saint-Ours, née le 3 juillet 1714, entra à l'Hôtel-Dieu de Québec à 21 ans, le 1er octobre 1735, sous le nom de Sœur Sainte-Clotilde, fit profession le 8 avril 1737, mourut le 4 avril 1766, âgée de 56 ans, après 29 ans de religion. "Mademoiselle Jeanne-Elisabeth, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu(1), âgée de vingt et un ans, s'est déter-

(1) *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital Général de Québec, p. 619.*

minée après mûre délibération, à renoncer pour jamais à toutes les fortunes périssables de ce monde auquel les dons extérieurs, comme ceux de l'esprit et du cœur, ne la rendaient que trop capable de plaire. Elle avait formé depuis longtemps le dessein de se dérober au siècle, et de se consacrer au service de Dieu dans notre maison, mais elle en a été empêchée par la tendresse d'une famille qui l'aimait uniquement, et qui lui a suscité tous les obstacles pour combattre sa vocation, lesquels obstacles elle a surmontés avec un courage héroïque."

La mère Angélique de Saint-Ours de Sainte-Radegonde, née le 22 septembre 1715, entra à l'Hôtel-Dieu le 1er octobre 1735, fit profession le 8 avril 1737, mourut le 2 mars 1739, à 24 ans. "Elle donnait d'heureuses espérances par sa piété et sa régularité, aussi bien que par ses talents qui l'auraient rendue très capable de servir la maison. Mais elle n'a fait pour ainsi dire qu'apparaître au milieu de nous. On vit cette douce fleur de la Miséricorde de Jésus se détacher de sa tige fragile, à l'âge de vingt-quatre ans, pour aller dans toute sa beauté s'apanouir dans le cœur du divin époux.

"La mère Jeanne-Elisabeth, sa sœur, édifia la communauté pendant vingt-neuf ans par sa ferveur, son exactitude et sa soumission. Officière, elle était attentive et vigilante et, dans sa charité, elle trouvait moyen de satisfaire toutes celles qui réclamaient ses services. On remarquait son esprit de pauvreté et d'austérité, son respect pour ses supérieures, sa déférence à l'égard des sœurs anciennes, sa politesse envers toutes. Dans son humilité, elle se croyait au-dessous de tout le monde; elle n'estimait et ne désirait que les plus petits emplois, parce qu'ils ne paraissent pas au dehors, et qu'ils favorisent le recueillement. La communauté jugea la mère Sainte-Clotilde d'autant plus digne des charges électives qu'elle-même s'en reconnaissait moins capable. Elle a été dépositaire pendant cinq ans, et pendant huit ans elle a apporté sa part de lumière en qualité de discrète (1)".

Delle Marie-Catherine, fille de M. Pierre de Saint-Ours et de Dame Hélène Fse Céloron, est née le 23 novembre 1721. Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à 14 ans, et fit profession le 10 octobre 1740. Elle fut supérieure durant deux triennats, elle mourut avec la charge d'assistante le 13 février 1779. "Dieu l'avait douée d'une âme grande et généreuse, dit l'annaliste; elle rendit d'importants services à la communauté, surtout dans la charge de supérieure qu'elle exerça avec une singulière bénédiction. Elle alla rejoindre son céleste Epoux, âgée de 57 ans, après 43 ans de religion, en l'année 1779 (2).

COMMUNAUTE DES SŒURS DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME

Delle Philomène Durocher, dite Sœur Sainte-Marie-Stanislas, fille de M. Edouard Durocher, et de Dame Emélie Daragon, née le 1er juillet 1836; entrée à la Congrégation de Notre-Dame le 29 juillet 1857, prit l'habit religieux le 18 février 1860, fit ses vœux temporaires le 21 février 1860, et ses vœux perpétuels, sur son lit de mort, le 29 février 1860. Inhumée le 2 mars 1860.

Delle Virginie Paré, dite Sœur Sainte-Marie-Hubert, fille de M. Pierre Paré et de Dame Marie-Anne Desrosiers, née le 14 novembre 1847. Entrée à la Congrégation de Notre-Dame le 1er septembre 1868, prit l'habit religieux le 10 juin 1869, fit ses vœux temporaires le 8 septembre 1870, et ses vœux perpétuels le 2 août 1876. Elle vit encore.

---

(1) *Mgr de Saint-Vallier, p. 620.*

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal.*

Delle Marie-Mélodie Gravel, dite Sœur Saint-Dieudonné, née le 9 décembre 1850, de M. Isidore Gravel et de Dame Geneviève Girouard, entra à la Congrégation le 15 août 1873, prit l'habit religieux le 16 avril 1874, fit ses vœux temporaires le 2 septembre 1875, ses vœux perpétuels le 31 juillet 1882. Elle est décédée le 8 juillet 1902.

Delle Marie-Célina Métivier, dite Sœur Saint-Jacques-le-Mineur, née le 3 mars 1870, de M. Joseph Métivier, et de Dame Julie Gosselin, entra à la Congrégation le 8 septembre 1888, prit l'habit religieux le 9 mai 1889, fit ses vœux temporaires le 4 juin 1891, et ses vœux perpétuels le 15 août 1897. Elle est décédée le 24 octobre 1903, et fut inhumée le 26.

COMMUNAUTE DES SŒURS DE LA PRESENTATION DE MARIE À SAINT-HYACINTHE.

Delle Philomène Godard, dite Sœur Marie-Saint-Michel, née en septembre 1848, de M. Michel Godard, forgeron, et de Dame Sophie Richard, décédée à 23 ans, après neuf ans de religion; inhumée le 20 octobre 1871.

Delle Marie Morin, dite Sœur Marie-Saint-Côme, née le 21 juillet 1893, de M. Côme Morin et de Dame Cordélia Péloquin, fit profession le 2 février 1916.

Delle Victoria, sa sœur, née le 24 juin 1896, vient de la rejoindre dans la même communauté.

Delle Marie-Anne Morin, dite Sœur Marie-St-Hippolyte, née le 27 avril 1881, de M. Hippolyte Morin et de Dame Louise Millette; fit profession le 3 février 1903.

Delle Marie-Louise, dite Sœur Marie-Saint-Renée, née le 15 mai 1887, sœur de la précédente, fit profession le 6 août 1911; inhumée le 27 février 1914.

Delle Clotilde-Blandine, sœur des précédentes, née le 25 avril 1889, fit profession le 2 février 1916, sous le nom de Sœur Marie Saint-Renée.

Delle Marie-Anne-Emélie Morin, dite Sœur Marie-Eustelle, née le 13 décembre 1870, de M. Louis Morin et de Dame Marie-Clarisse Sylvestre, fit profession le 16 juillet 1895.

Delle Marie-Louise-Albina, sa sœur, dite Sœur Ste-Clarisse, née le 24 juin 1874, fit profession le 26 juillet 1898; inhumée le 4 juin 1916.

Delle Marie-Eugénie-Noëlia, sœur des précédentes, dite Sœur Marie-Louis, née le 25 avril 1885, fit profession le 2 février 1909.

Delle Cécilia Cormier, dite Sœur Marie-Jeanne de Chantal, née le 26 novembre 1866 de M. Pierre Cormier et de Dame Marguerite Messier, fit profession le 3 février 1891.

Delle Marie-Louise Duhamel, dite Sœur Marie de la Résurrection, née le 6 novembre 1873, de M. Léopold Duhamel et de Dame Emma Chapdelaine, fit profession le 27 mars 1895; inhumée le 9 juillet 1915.

Delle Marie-Louise Laviolette, dite Sœur Marie St-Georges, née le 10 mai 1877, de M. Georges Laviolette et de Dame Louise Godard, fit profession le 26 juillet 1898.

Delle Adélina Angers, dite Sœur Marie St-François de Sales, née le 26 avril 1876, de M. Ulric Angers et de Dame Adélina Lemay, fit profession le 15 février 1900; inhumée le 27 septembre 1912.

Delle Marie-Amélie-Caroline Besse, dite Sœur Marie St-Omer, née de M. Omer Besse et de Dame Caroline Villeneuve, le 17 octobre 1876, fit profession le 22 août 1900; inhumée le 20 août 1915.

Delle Marie-Ludiwine-Ernestine-Eglantine Marchessault, dite Sœur Marie St-Charles Borromée, née le 16 février 1891, de M. Charles Marchessault et de Dame Joséphine Gendron, fit profession le 2 février 1915.

Delle Séraphine Gravel, dite Sœur Marie St-Elphège, née le 21 juillet 1862, de M. Xavier Gravel et de Dame Emérentienne Morin, fit profession le 21 mars 1889.

Delle Marie-Caroline-Wilhelmine Laviolette, dite Sœur St-Barnabé, née le 10 janvier 1881, de M. Frs-Xavier Laviolette et de Dame Caroline Carbonneau, fit profession le 25 janvier 1905.

Delle Marie-Laure-Aline Deblois, dite Sœur Marie-Félix de Valois, née le 14 septembre 1883, de M. Félix Deblois, et de Dame Amanda Duhamel, fit profession le 15 août 1915.

Delle Marie-Noëlia-Clarinda Girouard, dite Sœur Marie de Nazareth, née le 15 avril 1884, de M. Louis Girouard et de Dame Elmire Richard, fit profession le 2 février 1910.

Delle Marie-Germaine-Armandine, sa sœur, née le 21 février 1894, fit profession le 2 février 1916.

Delle Rosilda Chenette, dite Sœur Marie-Elphège, née le 13 avril 1883, de M. Elphège Chenette et de Dame Silia St-Jacques, fit profession le 2 février 1911.

Delle Rose-Alma, sa sœur, née le 15 janvier 1887, est décédée novice, le 30 mars 1909.

Delle Marie-Lédonia-Blanche Péloquin, dite Sœur Marie de Bethléem, née le 9 septembre 1888, de M. David Péloquin et de Dame Malvina Gaudet, fit profession le 6 août 1911.

Delle Aline Laboissière, dite Sœur Marie St-Lucien, née le 27 juin 1891, de M. Abraham Laboissière et de Dame Emma Bissonnet, fit profession le 2 février 1914.

Delle Marie-Anna-Amanda Delabarre, dite Sœur Marie St-Cyrille, née le 29 janvier 1881, de M. Cyrille Delabarre et de Dame Amanda Comeau, fit profession le 22 juillet 1902.

Delle Blanche Lebœuf, dite Sœur Marie St-François de Paule, née le 13 janvier 1877, de M. Ulric Lebœuf et de Dame Virginie Coderre, fit profession le 3 février 1903.

Delle Onésime Godard, dite Sœur St-Michel des Saints, née le 24 décembre 1869, de M. Joseph Godard et de Dame Apolline Coderre, fit profession le 15 août 1891; inhumée le 20 décembre 1903.

Delle Marie-Anne Harpin, dite Sœur Marie-Rosine, née le 25 septembre 1880, de M. Xavier Harpin et de Dame Marie Lahaise, fit profession le 23 janvier 1904.

Delle Amanda Lamoureux, dite Sœur Marie-St-Séraphin, née le 27 novembre 1857, de M. Athanase Lamoureux et de Dame Louise Mongeon, fit profession le 19 mars 1879; inhumée le 4 mai 1881.

Delle Alma Girouard, dite Sœur Marie Ste-Bathilde, née le 20 mars 1884, de M. Charles Girouard et de Dame Marie Laboissière, fit profession le 29 janvier 1908; inhumée le 26 avril 1911.

Delle Malvina Larue, dite Sœur Marie-Olivier, née le 27 octobre 1880, de M. Alphonse Larue et de Dame Marie-Desanges Désorcy, fit profession le 12 mai 1903.

CHEZ LES SŒURS DOMINICAINES AUX TROIS-RIVIERES

Delle Alexina Larue, dite Sœur Marie-Alphonse, née le 4 octobre 1889, de M. Alphonse Larue et de Dame Marie-Desanges Désorcy; fit profession le 16 décembre 1912.

CHEZ LES SŒURS DU PRECIEUX SANG DE SAINT-HYACINTHE

Delle Louisia Girouard, dite Sœur Marie du Bon Pasteur, converse, née le 3 juillet 1868, de M. J.-Bte Girouard et de Dame Julienne Sansoucy, fit profession le 5 avril 1895.

CHEZ LES CARMELITES A MONTREAL

Delle Rose-Alma Archambault, dite Sœur Marie du Saint-Rosaire, née le 16 octobre 1885, de M. Hilaire Archambault et de Dame Rose-Anna Lamoureux, entrée au Carmel el 28 septembre 1908, a fait profession comme Tourière, le 2 octobre 1910.

CHEZ LES SŒURS STE-MARTHE, SAINT-HYACINTHE

Marie-Rose de Lima Malo, dite Sœur St-Michel, née le 1er mars 1890, de M. Arthur Malo, cultivateur, et de Dame Lucie Hébert, de Varennes; fit profession en 1911.

CHEZ LES SŒURS DE ST-JOSEPH DE ST-HYACINTHE

Delle Marie-Rose Gaudette, dite Sœur Saint-Isidore, née le 20 octobre 1898, de M. Pierre Gaudette et de Dame Amanda Thibault, entrée en religion le 25 août 1915.

CHEZ LES SŒURS DE L'HOPITAL GENERAL DE MONTREAL (SŒURS GRISES)

Delle Philomène Daigle, dite Sœur Daigle, née le 27 janvier 1838, de M. Frs Daigle et de Dame Angélique Garreau-St-Onge, entrée au noviciat le 7 dcmbre 1868, fit profession le 21 décembre 1865; inhumée le 27 janvier 1916.

Delle Marie-Anna Sansoucy, dite Sœur Sansoucy, née le 23 novembre 1868, de M. Frs Sansoucy et de Dame Léasse Girard, entrée au noviciat le 24 octobre 1889; profession le 4 mai 1892.

Delle Sophronie Sansoucy, sœur de la précédente, entrée en religion le 3 mars 1893, fit profession le 5 juillet 1895.

Delle Philomène Métivier, dite Sœur Métivier, née le 10 décembre 1867, de M. Jacques Métivier et de Dame Julie Gosselin; entrée en religion le 3 septembre 1891, fit profession le 21 décembre 1893.

A ces notes Sœur Fauteux ajoutait dans sa lettre: "Voilà les quatre plantes germées sur le sol de Saint-Ours. Ma Sœur Métivier a une sœur religieuse à la Congrégation du nom de Marie-Dorothée. Ce sont d'excellentes personnes. Toutes d'ailleurs font honneur à cette belle paroisse. Ma sœur Daigle a passé une partie de sa vie dans les missions pénibles de l'extrême Nord. Sous peu, nous vous ferons parvenir, j'espère, sa notice biographique. Les autres étant encore à la tâche nous nous abstiendrons selon l'Ecriture de faire leur éloge. Laissez-nous, simplement, exprimer le souhait que la terre de Saint-Ours voie se multiplier ces généreuses apôtres de la Charité...."

INSTITUT DES SŒURS DE LA CHARITE DE LA PROVIDENCE DE MONTREAL

Delle Zoé Duhamel, dite Sœur Gamelin, fille de M. Pierre Duhamel et de Dame Françoise Gaudet, née le 11 août 1846; entrée au noviciat le 26 octobre 1865; profession religieuse le 19 novembre 1867.

Delle Vitaline Bacon, dite Sœur Jean de Marie, fille de M. Jean-Marie Bacon et de Marie Désorcy, née à Saint-Cuthbert le 13 novembre 1845, entrée au noviciat le 2 octobre 1872; elle était paroissienne de Saint-Ours lors de son entrée, profession religieuse le 7 novembre 1874.

Delle Azilda Allaire dite sœur Jean Climaque, fille de M. Pascal Allaire et de Dame Clémence Duhamel, née le 5 juin 1854; entrée au noviciat le 2 août 1875; profession religieuse le 16 août 1877.

Delle Marie-Hermine Allaire, dite Sœur Héliodore, sœur de la précédente, née le 6 mars 1868; entrée au noviciat le 13 octobre 1887; profession religieuse le 15 août 1889.

Delle Amanda-Ida Arpin, dite Sœur Marie-Clément fille de M. Pierre-Félix Arpin et de Dame Azilda Morin, née le 1 mai 1892; entrée au noviciat le 21 août 1913; profession religieuse le 27 février 1914.

Delle Elisabeth Métivier, dite Sœur Marie-Bonsecours, née de M. Louis Métivier et de Dame Zoé Lefebvre.

AU BON PASTEUR DE MONTREAL

Delle Joséphine Giard, dite Sœur St-Philippe de Néri, choriste, née de M. Frs Giard et de Dame Archange Sansoucy, le 27 octobre 1838; entrée au noviciat le 20 novembre 1865; prit l'habit le 14 décembre 1865; fit profession le 21 novembre 1867; partie le 8 novembre 1887 pour le Monastère de Quito, Equateur. De retour à Montréal le 23 octobre 1896.

Delle Marie-Julie Ouellette, dite Sœur Marie du Bon Pasteur, choriste; née le 27 octobre 1843, de M. Godefroy Ouellette et de Dame Lucie Bonnier; entrée au noviciat le 21 octobre 1868; vêture, le 21 novembre 1868; fit profession le 13 octobre 1870; partie le 1er mai 1871 pour fonder un monastère de l'Ordre à Quito, Equateur; décédée à cet endroit le 29 juin 1888.

CHEZ LES SŒURS GRISES (HOTEL-DIEU) SAINT-HYACINTHE

Delle Herminie Comeau, née de M. Pierre Comeau et de Dame Marie Mongeau, le 9 juillet 1849; entrée en religion le 11 août 1869; fit profession le 6 août 1871; décédée le 13 septembre 1882.

Delle Jesse Chenette, née de M. Toussaint Chenette, cultivateur, et de Dame Desanges Richard, le 18 mai 1853; entrée en religion le 11 août 1869; fit profession le 16 août 1871; décédée le 15 février 1881; dite Sœur Chenette.

Delle Caroline Koenig, dite Sœur Marie-Joseph, née de M. Charles Koenig, forgeron, et de Dame Sophie Larivière, le 3 septembre 1860; entrée en religion le 4 octobre 1883; fit profession le 11 mai, 1886; décédée le 29 novembre 1901.

Delle Emma Milette, née de M. Norbert Milette, menuisier, et de Dame Philomène Morin, le 1er mai 1864; entrée en religion le 16 mai 1888; fit profession le 3 février 1891.

Delle Apolline Brodeur, dite St-Henri, née de M. Henri Brodeur, boucher, et de Dame Louise Brodeur, le 20 mars 1870; entrée en religion le 18 janvier 1892.

Delle Anna Milette, dite Sœur Morin, née de M. Norbert Millette, menuisier, et de Dame Philomène Morin, le 12 juillet 1875; entrée en religion le 8 décembre 1897.

Delle Fabiola Desmarais, née de M. Antoine Desmarais, forgeron et de Dame Reine Chapdelaine, 22 décembre 1878; entrée en religion le 21 décembre 1898; dite Sœur Desmarais.

Delle Eugénie Milette, dite Sœur Marie de la Présentation, née de M. Norbert Milette, menuisier, et de Dame Philomène Morin, le 27 novembre 1880; entrée en religion le 18 septembre 1901.

Delle Arthémise Daigle, née de Pierre Daigle, cultivateur; et de Dame Hermine Harpin, le 7 décembre 1882; entrée en religion le 2 mars 1911; dite Sœur Daigle.

Delle Clara Lamoureux, dite Sœur Clara, née de M. Bruno Octave Lamoureux, cultivateur et de Dame Deline Lachambre, le 7 mai 1879; entrée en religion le 25 octobre 1900.

Delle Rose Archambault, dite Sœur Arthémise, fille de M. Hilaire Archambault, cultivateur; et de Dame Rose-Anna Lamoureux, le 5 avril 1884; entrée en religion le 11 janvier 1904.

Delle Marie-Anne Gendron, dite Sœur Célestine, née de M. Napoléon Gendron, menuisier, et de Dame Célestine Chenette, le 27 juin 1889; entrée en religion le 2 mars 1911.

Delle Bernadette Sansoucy dite Sœur Marie des Sept Douleurs, née de M. Pierre Sansoucy cultivateur, et de Dame Caroline Morin, le 20 février 1886; entrée en religion le 8 septembre 1909.

Delle Maria Sansoucy, dite Sœur Romuald, Sœur de la précédente, née le 7 juin 1894; entrée en religion le 8 septembre 1914 (novice).

Delle Aline Archambault, dite Sœur Aline, née de M. Hilaire Archambault, cultivateur et de Dame Rose-Anna Lamoureux, le 2 juin 1894; entrée en religion le 8 septembre 1916. (Postulante).

"Nos sœurs décédées nous ont laissé le souvenir d'un profond attachement à notre communauté et d'un grand esprit de prière et de dévouement à nos œuvres. Ardentes pour leur sanctification comme pour le travail, elles se sont dépensées au service de Dieu sans compter et avec joie. C'est le témoignage que leur rendent toutes celles qui les ont connues."

A cet éloge, Sr St-Pierre d'Alcantara a bien voulu joindre la missive suivante :

Hôtel-Dieu, Saint-Hyacinthe,
28 octobre 1916.

M. l'abbé A. C. Després,
Sorel.

Monsieur l'abbé,

La bonne paroisse de Saint-Ours a fourni treize sujets à notre communauté. Trois sont allées à la récompense; les autres, dispersées dans nos diverses maisons, continuent à se dévouer avec fruit à nos saintes œuvres. Ma sœur Desmarais est, depuis trois ans, missionnaire à l'Hôpital St-Antoine de Le Pas.

Vous êtes à préparer un ouvrage qui promet. Avec bonheur, je lui souhaite tout le succès qu'il mérite, et je me souscris très respectueusement,

Monsieur l'abbé,

Votre humble servante,
Sr St-Pierre d'Alcantara, s. g.

APPENDICE II.

Les maires et conseillers du village et de la ville de Saint-Ours.—Les médecins.—Les notaires.—Les sacristains.—Les officiers de milice.—Les juges,—juges de Paix et Commissaires des petites causes.—Les chemins publics, les routes, les ponts.

Les maires et conseillers du village et de la ville de Saint-Ours:

1847, maire: Louis Mogé; conseillers: Michel Godard, Hippolyte Mogé, Louis Dupré, Léon Chapdelaine, Dr Joseph Lusignan, Frs-X. Lavigne; Charles Bazin, secrétaire. 1849, conseillers: Isidore Millier, Edouard Dupré, Pierre-Marcel Deblois. 1850, maire: Pierre-Marcel Deblois; cons.: Frs Cormier, Edouard Dupré, Pierre Godard, Isidore Millier, Joseph Larivière, Joseph Chapdelaine. 1851, maire: Pierre-Marcel Deblois; cons.: Godefroy Cormier, Michel Godard, forgeron, J.-Bte Maranda, notaire. 1851, maire: Jacques Lemelin; cons.: Isaac Marchessault, Louis Dupré. 1853, cons.: Jean-Félix Leclaire, Chs Bazin, M.-P., Jacques Dorion, M. D., Paschal Ménard, cordonnier, Isidore Millier. 1854, cons.: Eugène Lassonde, Frs Lamoureux, Hippolyte Mogé, Chs Bazin. 1857, maire: Charles Bazin; cons.: Théotime Marchessault, Louis Marchessault, Joseph Robin, J.-Bte Maranda, Hippolyte Mogé, Charles Biron, secrétaire: Charles Turcotte. 1858, maire: Théo. Marchessault. 1862, maire: Michel Godard; cons.: E. Leriche, A.-E.Robillard, P. Ménard, Léon Chapdelaine, Charles Bazin

Antoine Lamoureux; sec.-trésorier: J.-A. Dorion. (Les documents manquent de 1863 à 1866.) 1866, maire: Eugène Leriche; cons.: Léon Chapdelaine, Pascal Ménard, Antoine-Emile Robillard, Dr Jacques Dorion, Théo. Marchessault, Louis Morin; secrétaire, J.-A. Dorion, N. P. 1867, maire: Drs Jacques Dorion; cons.: Michel Godard, Eugène Leriche, Louis Dupré, Paschal Ménard, Antoine-Emile Robillard, Joseph Mathieu. 1868, cons.: Théo. Marchessault, Paschal Ménard, Damase Caron, Dr V.-S. David, Jean Chapdelaine. 1869, maire: Théo. Marchessault; cons.: Chs Bazin, Léon Chapdelaine, Frs Lamoureux, Jos. Mathieu, Alexis Giard, Ant.-E. Robillard. 1871, maire: Théo. Marchessault; cons.: Léon Chapdelaine, Napoléon Lebœuf, Damase Caron, Pierre Cormier, Jos. Larivière, Hilaire Harpin; J.-S.-P. Bazin continue sa charge de secrétaire. 1873, maire: Léon Chapdelaine; cons.: Théo. Marchessault, Paschal Ménard, Jos. Mathieu, Pierre de Villers, Hilaire Harpin, Elzéar Mongeon; secrétaire: Bruno Mongeon. 1877, maire: Léon Chapdelaine; cons.: Paschal Ménard, Théo. Marchessault, Antoine Papillon, A. Grégoire, Jos. Duhamel, Léopold Duhamel; secrétaire: Arsène Godard. 1879, maire: Léon Chapdelaine; mêmes conseillers. 1880, maire: Léon Chapdelaine; cons.: Théo. Marchessault, Léopold Duhamel, Paschal Ménard, Edouard Dupré, Hilaire Harpin, Pierre Harpin, Antoine Papillon. Les élections sont contestées. 1881-83: Paschal Ménard, Ant. Papillon, L. Duhamel, H. Arpin, Edouard Dupré, Pierre Arpin, fils. Le nom du maire est inconnu. 1883-85: maire: Joseph Coderre; cons.: Trefflé Poitevin, Zacharie Lamothe, L. Duhamel, A. Langevin, T. Marchessault, Alfred Coderre. 1885-87, maire: Joseph Coderre, cons.: Hilaire Girouard, Alexis Langevin, Trefflé Poitevin, Arsène Godard, Zach. Lamothe, Stanislas Dupré. 1887-89, maire: Joseph Coderre; cons.: Frs Boivin, Alfred Coderre, Antoine Papillon, Stanislas Dupré, Damase Caron, L. Duhamel, Trefflé Poitevin prend la place de S. Dupré, absent. 1889-91, maire: Joseph Coderre; cons.: L. Duhamel, T. Poitevin, A. Langevin, Ulric Angers, Dr M.-E. Guertin, Henri Marchessault. 1891-1893, maire: Joseph Coderre; cons.: T. Poitevin, U. Angers, L. Duhamel, Z. Lamothe, Dr M.-E. Guertin, A. Langevin; le 8 août 1892, M. J.-Bte Plante succède à Alexis Langevin, absent. 1893-95, maire: Jos. Coderre; cons.: Zacharie Lamothe, J.-Bte Plante, Hormisdas Lusignan, L. Duhamel, Dr M.-E. Guertin, Trefflé Poitevin. Le 7 août 1893, Hector Desmarais succède à M. J.-Bte Plante, absent. Le 11 août 1894, Ambroise Koenig remplace le Dr Guertin. 1895-97, maire: Damase Caron; cons.: G. Poitevin, Henri Marchessault, Jos. Duhamel, Edouard Allaire, Félix Deblois, Paul-A. Godard. 1897-98, maire: Damase Caron; cons.: Henri Marchessault, Jos. Coderre, T. Poitevin, Jos. Duhamel, Anthime Lamothe, Ambroise Koenig. Le 2 août 1897, Henri Marchessault remplace Damase Caron, décédé. Le 4 octobre 1897, Edmond Sansoucy remplace Jos. Duhamel, démissionnaire. Philéas Gaudet est élu conseiller. 1899-1901, maire: Anthime Lamothe; cons.: Jos. Coderre, Edmond Sansoucy, Philéas Gaudet, Léopold Duhamel, J.-Bte Bourassa, Adélard Pérodeau. Le 13 juillet 1899, Philéas Gaudet; cons.: H. Lusignan, Chas Godbout, Edmond Sansoucy, J.-Bte Bourassa, P. Larivière, Abraham Laboissière. 1903-1905, maire: Philéas Gaudet; cons.: Abraham Laboissière, J.-E. Taschereau, Ed. Sansoucy, J.-Bte Bourassa, T. Ménard. 1905-1907, deux élections. Elus de la première: Adélard Pérodeau, Philéas Gaudet, Dr A.-E. Vary, Chs Godbout, Jos.-E. Taschereau, A. Laboissière. Elus de la seconde: Philéas Gaudet, J.-E. Taschereau, Chs Godbout, Adélard Pérodeau, Tancrède Ménard, Alexandre Dorion, de St-Ours. Ce dernier, élu maire, meurt le soir du premier jour de la votation. Procès en annulation. Le jugement de la cour déclare élus: A. Pérodeau, Ed. Sansoucy, T. Ménard, Dr A.-E. Vary, J.-Bte Bourassa, J.-E. Taschereau, en août

1905, le Dr A.-E. Vary, maire. Le 26 avril 1905, Jos. Papillon remplace Alexandre Dorion, de St-Ours. Le 26 mars 1906, Henri Bourgault remplace A. Pérodeau qui a refusé de siéger durant trois mois. 1905-1907, maire: Philéas Gaudette; cons.: Abraham Laboissière, Ed. Sansoucy, J.-E. Taschereau, T. Ménard, J.-Bte Bourassa, H. Bourgault. 1909-1911, maire: Philéas Gaudet, cons.: Napoléon Cormier, J.-Bte Bourassa, J.-E. Taschereau, H. Bourgault, Ed. Phaneuf, Victor Laviolette. 1911-1913, maire: Philéas Gaudet, cons.: Philippe Sansoucy, H. Bourgault, J.-Bte Bourassa, N. Cormier, Ed. Phaneuf, Victor Laviolette. Le 5 juin 1911, Chs Gouin remplace Edm. Phaneuf. 1913-1915: maire, Adélard Pérodeau: cons.: Chs Marchessault, Louis Laperle, Jos. Rousseau, Anthime Lamothe, Chs Gouin, Pierre Allaire, fils. Le 14 mars 1914, Chs Godbout remplace Anthime Lamothe. Secrétaire-trésorier: M. A. Désorcy.(1) 1915-1917, maire: Adélard Pérodeau; cons.: Jos. Rousseau, Chs Godbout, Pierre Allaire, Ls Laperle, Chs Gouin, Chs Marchessault. Le 7 septembre 1915, Stanislas Larivière remplace Chs Gouin, démissionnaire. 1917, maire: Zéphirin Lebœuf; cons.: J.-Bte Allaire, Ulric G rouard, Ernest Mathieu, Frs Mirault-Laplume, Rodrigue Poitevin, Joseph Fredette.

MEDECINS QUI ONT PRATIQUE A SAINT-OURS:

A Grand Saint-Ours, 1672, Jean Bouvet; au Petit Saint-Ours: Timothée O'Connor, J.-Bte Rieutord, Elie Laparre, celui-ci fut inhumé le 13 octobre 1794, à 67 ans; Jacques Dorion, Samuel David, inhumé le 9 septembre 1903, 81 ans; Adélard Bazin, Marc-Etienne Guertin, Thomas Lusignan. J.-M. Turcot, A.-A. Bernard, Ulric Jacques, Laurent Grenier, J.-A. Larose, Aimée Vary; les deux derniers exercent présentement leur profession dans la paroisse.

LES NOTAIRES:—

Christophe Richard, commis par M Pierre de Saint-Ours, à la fonction de notaire dans la seigneurie, a laissé trois actes datés de 1669, 1670, 1672. Antoine Adhémard a prat qué pour les paroissiens de Saint-Ours; il possédait une terre au Grand Saint-Ours; Pierre Ménard 1673-1693, Pierre Benoit 1702-1703, Abel Michon pratique, à Contrecœur, Verchères, l'Ile Dupas, St-Sulpice, à St-Ours en 1707; Charles-Antoine Porlier-Vincennes 1780-1784, Gamelin Gaucher 1804-1820, Carme LeNoblet Duplessis 1826-1840, J.-Bte Maranda 1838-1869, Paul-N. Leclaire 1843-1853, Louis Dupré, 1852-1856, D. Despins 1847-1848, Jos.-A. Dorion 1863-1898, J.-A. Godard 1866-1880, Charles Bazin 1824-1869, inhumé le 8 mars 1872; Pierre Bazin 1860-1908, V.-S. David 1877-1891, E.-N. Désorcy 1880-1892,(1), J.-Aubin, 1891-1906, R.-H. Duhamel 1903-1906; J.-M. Richard, depuis le 22 juillet 1903; F.-O.-A. Désorcy depuis le 15 juillet 1910.

LES SACRISTAINS:—

Le plus ancien connu par nos registres fut Jean Gatineau dit Brindamour qui échangea le métier des armes contre celui plus pacifique de sacristain, de 1760-1777, Etienne Rancourt 1777-1779; encore Gatineau de 1779 à 1795, Frs Lusignan 1795-1814, Pierre Charbonneau 1814-1818, Louis Perron 1818-1845, Alcidas Pérodeau 1870-1883 (3), Tancrède Ménard 1883-1900, Henri St-Pierre 1900-1904, Henri Chapdelaine 1904-1905, Omer Laviolette 1905-1917.

---

(1) Nous devons des remerciements à M. A. Désorcy pour les renseignements qu'il nous a fournis sur les premiers maires et conseillers de la ville de Saint-Ours.

(2 Inhumé le 8 mars 1893 à 40 ans, époux de Dame Marie-Lse Biron.

LES MILITAIRES:—

Enseignes: Pierre Fournier de Belleval, inhumé le 4 mars 1752; Jacques Emeri Coderre devient lieutenant en 1763.

Majors: André Chapdelaine-Larivière, inhumé le 20 octobre 1763, 48 ans; M. Charles de Saint-Ours; le Dr Jacques Dorion, lieutenant-colonel en 1866.

Capitaines: Louis Emeri-Coderre, inhumé le 14 avril 1763, 69 ans; Etienne Allaire, inhumé 7 janvier 1778; J.-Bte Desmarais; Joseph Chapdelaine, inhumé le 25 mai 1813, 82 ans, époux d'Agathe Chevalier; Pierre Chapdelaine, inhumé le 23 septembre 1816, 43 ans, époux de Marie-Charlotte Meunier; Pierre Vel Sansoucy et J.-Bte Vel Sansoucy. Un Vel Sansoucy était à la bataille des Plaines d'Abraham, c'est l'ancêtre de M. Philippe Sansoucy, qui conserve encore précieusement une coupe d'argent aux chiffres des Vel, et qui porte la date de 1712. Michel Chapdelaine, inhumé le 15 mai 1801, époux de Marie Beauregard, 54 ans; Frs Chapdelaine vivait en 1803; Louis Chapdelaine, inhumé le 17 novembre 1827, époux de Josephte Lafontaine, 88 ans; Hippolyte Chapdelaine, patriote de 1837 ainsi que Hippolyte Mogé et Louis, son frère; Jean Chapdelaine et Pierre Chapdelaine-Beaulac, patriote de 1837, mort à Saint-Marc, inhumé à Saint-Ours, le 6 novembre 1869.

Frs Giard et Louis Giard, Louis Payan St-Onge, J.-Bte Courtemanche, Antoine Giard, Joseph Bonin, Prisque Gravel, Michel Godard, Athanase Fredette, Paul Bonin, Pierre Comeau, Isaac Marchessault, Louis Giard

Le 4 décembre 1831 est inhumé Mathieu Thompson, soldat anglais, du VIIème régiment, époux de Marie Rieutord.

Au Grand Saint-Ours, le 1er août 1739, le marquis de Beauharnois accorde une lieutenance au sieur Marc Antoine Duval. Un de ses fils reçut la même distinction en 1742. Il s'appelait aussi Marc-Antoine. Il devint capitaine des milices; puis le 19 mai 1753, le marquis Duquesne lui accorde sa retraite tout en le maintenant "aux mêmes rangs, honneurs, exemptions et prérogatives attachées à son emploi de capitaine."

Un de ses descendants, Joseph Duval, de Contrecœur, fut nommé sergent par le colonel Charles de Saint-Ours, par lettre du 10 mai 1818. Lord Aylmer, le 21 avril 1831, le créa capitaine.

L'un des plus connus parmi les capitaines de Saint-Ours fut assurément le capitaine Joseph Comeau. Le 8 juin 1804, le colonel Charles de Saint-Ours l'appointa sergent. Le 11 janvier 1813, Georges Prescott, gouverneur, le fit lieutenant, Sherbrooke le créa capitaine, par lettre en date du 30 mai 1817. Un de ses fils fut aussi lieutenant, et créé capitaine par lord Aylmer, le 17 février 1831. Toutes ces commissions furent rédigées dans les deux langues.

Le 1er mai 1807, M. de Saint-Ours accorda à Michel Mongeon la commission de sergent d'ordre. Le 14 juillet 1847, Pierre Comeau fut nommé capitaine du 1er bataillon du comté de Richelieu, par le colonel Taché.

---

(1) Marc-Antoine Duval était fils de Jean Duval, juge de Saint-Ours, et de Marie La my.Il épousa Delle Marie Duclos de Celles, fille de feu Lambert de Celles, écuyer, sieur Duclos, et de Delle Anne Messier de St-Michel, de Sainte-Anne de Varennes. Au contrat de mariage assistaient: Dame Marie Lamy, mère de l'époux, Pierre Duval, son frère, Marie-Jeanne Duval, sa sœur; François Messier, oncle de l'épouse; Christophe Messier, son tuteur, Michel de Celles, Etienne de Celles, écuyers, ses frères, Réné Messier, sieur Duchaine, Alexandre Petit Laneuville, ses oncles, Marie-Madeleine Guillet, sa tante. Taillandier.

LISTE DES OFFICIERS, SERGENTS ET MILICIENS DU 1er BATAILLON DU COMTE DE RICHELIEU, D'APRES LE RAPPORT DU CAPITAINE COMEAU, 1841:—

Capitaine Pierre Comeau, 26 ans; Joseph Ménard, 45 ans, lieutenant; Pierre Dufault, 27 ans, lieutenant. Enseignes: J.-Bte Girouard, 33 ans, et Louis Ménard 40 ans. Sergents: Noel Lachambre, 26 ans, Benjamin Thibault, 27 ans, Joseph Daigle 43 ans, Charles Haller 50 ans.

MILICIENS:—

Benjamin Thibault 37 ans; Charles Lacroix 19; Frs Girouard 27; Octave Arseneau 27; Joseph Laviolette 18; Alexis Jacob 33; Pierre Haller 33; Charles Garceau 20; Joseph Ménard 18; Joseph Jacob 36; J.-Bte Larivière 52; Joseph Gaudette 37; Firmin Gaudette 27; J. Ménard dit Adrien 32; Frs Haller 43; Jos. Gauthier 35; Jos. Lamoureux 53; Pierre Lamoureux 24; P. T. Gauthier 36; Pierre Girouard 32; J.-Bte Girouard 22; Frs Proulx 26; Charles Proulx 19; Nicolas Proulx 52; Augustin Girouard 49; J.-Bte Vel Sansoucy 32; Athanase Péloquin-Félix 51; Antoine Mongeon 33; Edouard Girouard, père, 42; Edouard Girouard fils, 21; Jean Hébert 40; Augustin Dufault 33; Joseph Lévesque 30; Antoine Gaudette 35; Pierre Girard 46; Louis Richard 26; Louis Mongeon 44; Antoine Poitevin 46; Edouard Graveline 37; Antoine Lacouture 23; André Désautels 44; Augustin Désautels 27; J.-Bte Nault 37; Louis Duval 26; Antoine Péloquin 27; Frs Haller 39; André Bourgault 47; Frs Larivière 42; Chs Harpin 30; Michel Mongeon 35; Michel Daigle 41; Augustin Grenon 58; Pierre Rénière 24; André Girard 32; Olivier Thibault 37; Christophe Désautels 39; Joseph Larrivée 35; Joseph Germain 38; Pierre Bondy 39; J.-Bte Lord 28; Pierre Girouard 35.

Officiers 3, sergents 5, non mariés 10, mariés 61, total: 79.

En 1862, il y eut des promotions dans la milice de Saint-Ours: le capitaine Joseph Bonin fut nommé major, c'était un vétéran de 1812. Il est décédé en mars 1869, à 75 ans. Frs Giard et Joseph Bonin devinrent capitaines. Frs Chapdelaine, Olivier Durocher, furent faits lieutenants et Flavien Girouard, enseigne. Chs Magnan fut créé adjutant. Prisque Gravel eut la permission de se retirer du service avec son grade de capitaine.

LES JUGES DE SAINT-OURS

Plusieurs seigneuries canadiennes furent concédées avec le privilège de *moyenne et basse justice*. M. Pierre de Saint-Ours, de bonne heure, établit dans ses domaines un tribunal pour juger des causes de ses censitaires. Nous connaissons Jean Duval et son fils, Pierre, qui exercèrent successivement la fonction de juge.

Lors de l'établissement de la Cour de Circuit, le Dr Jacques Dorion fut nommé juge de cette Cour; Louis Mogé lui fut adjoint plus tard.

Saint-Ours a eu de nombreux juges de Paix et Commissaires pour entendre les petites causes. Parmi les juges de Paix que nous connaissons furent: le Dr Jacques Dorion, Louis Mogé; parmi les derniers: Carme LeNoblet du 23 septembre 1837; il fut remplacé en 1838 par le Dr Jacques Dorion; Théotime Marchessault, Michel Godard, Charles Magnan, Hippolyte Morin. Ceux-ci reçurent leurs commissions en 1861. Le 19 mars 1864, MM. Pierre Comeau, Léon Chapdelaine, Charles de Villers, furent choisis à leur tour.

En ces derniers temps, MM. J.-E. Taschereau et Adélard Pérodeau, ex-maire, furent nommés juges de Paix. Par décision du Lieutenant Gouverneur, en date du 7 novembre 1916, MM. Arthur Proulx, marchand, Philéas Gaudet, industriel, Philippe Sansoucy, commerçant, Prisque Péloquin, marchand, ont été élus membres de la Cour des Commissaires pour entendre les petites causes.

LES CHEMINS ET LES ROUTES DE LA SEIGNEURIE

Le plus ancien chemin de la seigneurie fut établi le long du fleuve Saint-Laurent, il passait à Sorel, à Saint-Ours et allait à Contrecœur. Nous avons déjà parlé du chemin suivi par les sauvages, qui porta le nom de chemin du Portage, nous n'avons pas à revenir sur ces détails que l'on trouvera dans la première partie.

Dès l'ouverture des terres situées sur la rive sud du Richelieu et l'établissement du Petit Saint-Ours, un chemin fut tracé entre Saint-Denis et Saint-Ours, ceci eut lieu vers 1750. Nous ignorons la date du procès-verbal.

M. Charles de Saint-Ours donna une impulsion nouvelle à la colonisation. Il ouvrit des chemins et des routes.

Le 23 juin 1787, le grand voyer, Réné-Amable de Boucherville, verbalisa la route établie entre la rivière Richelieu et la seconde concession ou la *Base,* sur les limites des seigneuries de Sorel et de Saint-Ours. Il ordonna, en plus, de jeter un pont sur le ruisseau Raimbault.

Le 20 juillet 1795, M. de Boucherville dressa encore le procès-verbal du chemin et des côtes nord et sud du ruisseau des *Atocas* où M. de Saint-Ours possédait un moulin. Le même jour il verbalisa le chemin établi entre la *Base* du ruisseau Laplante et qui se dirigeait vers la rivière Yamaska.

Le 20 septembre 1796, M. de Boucherville règle un différend qui s'est élevé entre Jacques Tellier dit Lafortune, Joachim son frère, et Frs Bertrand, au sujet d'un bout de chemin établi au ruisseau de la côte Saint-Jean.

Le 26 septembre 1801, M. Paul Lacroix, grand voyer, verbalise le chemin de Sarasteau. Le 4 août, il établit une route entre le ruisseau Laplante et le premier rang de Saint-Ours. Il ordonne de construire trois ponts sur le ruisseau.

M. Louis-René Chaussegros de Léry, grand voyer, le 15 octobre 1806, verbalise la côte de la traverse de Saint-Roch, celle de la traverse de Saint-Ours, le chemin de la rive nord du Richelieu, et le chemin de ligne qui conduit à Sorel. Il établit plusieurs ponts.

Le 20 juillet 1807, il ordonne la reconstruction du pont du ruisseau Laprade et il désigne ceux des habitants qui devront l'entretenir. Le 1er septembre 1809, il verbalise la route qui va du chemin du ruisseau et qui sert de sortie aux habitants de Fleury et de Saint-Pierre. Le 4 août 1812, il ordonne la construction d'un pont sur le ruisseau *La Roussière,* sur la côte nord de la rivière Richelieu. Le 16 juin 1814, il verbalise un chemin au rang de Sarasteau. Le 11 août 1814, au Grand Saint-Ours, il ordonne un pont sur la terre de Philippe Saint-Laurent; les habitants du Petit Saint-Ours devront aider à le construire. Le 10 août 1815, il établit le chemin du Grand Sarasteau. Le 23 juillet 1818, il verbalise un chemin qui conduit de la ligne de Sorel au chemin de Michaudville, un autre sur la rivière Salvaille, qui commence à la ligne de Sorel et se termine à celle de Saint-Hyacinthe, un chemin de front pour la concession de Ste-Rose, une route dans la ligne du domaine entre les terres de M. Charles de Saint-Ours et celles de M. X. Malhiot, une dernière pour aller au moulin de *Maska.* Le 27 juillet 1818, les

habitants de la rive nord demandent l'établissement d'une nouvelle route pour aller au Grand Saint-Ours. Elle est accordée. Le 6 septembre 1821 est dressé le procès-verbal d'un chemin de front entre rang St-André et St-Amable, dans les seigneuries de *Maska* et de Saint-Ours.

Le 23 septembre 1840, M. Panet, grand voyer, verbalise le chemin du Petit Sarasteau. Ces procès-verbaux sont très détaillés. Ils donnent les noms des habitants qui seront chargés de l'entretien des chemins aussi bien que des ponts. Il sont déposés aux *Archives du Palais de Justice* à Montréal, dont les richesses n'ont pas encore été exploitées, si ce n'est par le sympathique Archiviste, qu'est M. Massicotte, et de trop rares chercheurs.

LES JUGES ET JUGES DE PAIX A SAINT-OURS

Plusieurs seigneuries canadiennes furent concédées avec *haute moyenne et basse justice.* M. Pierre de Saint-Ours établit, de bonne heure, un tribunal pour les causes de sa seigneurie. Nous connaissons Pierre Duval, fils de Jean Duval, qui exerça la fonction de juge en 1710.

On relève encore le nom du juge Brunault dans les annales de la Cour de Circuit. Parmi les anciens juges de Paix nous pouvons nommer le Dr Jacques Dorion, Louis Mogé, Théotime Marchessault, Michel Godard, Charles Magnan, Hippolyte Morin. Les quatre derniers reçurent leurs commissions en 1861. Le 19 mars 1864, MM. Pierre Comeau, Léon Chapdelaine, Charles de Villers furent nommés à ce poste honorifique, et dans ces derniers temps. MM. J.-E. Taschereau, le Dr J.-A. Larose, Adélard Pérodeau, ex-maire. Par décision du Lieutenant Gouverneur en date du 7 novembre 1916, MM. Arthur Proulx, marchand Philéas Gaudet, industriel, Philippe Sansoucy, commerçant, Prisque Péloquin, marchand, ont été élus membres de la cour de Commissaires pour les petites causes.

Ces notes sur les anciens maires, échevins, médecins, notaires, sacristains... sont forcément incomplètes, vu l'absence de documents; nous pensons, pourtant, qu'elles intéresseront les paroissiens de Saint-Ours.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

APPENDICE I.

APPENDICE II.



Errata :

Page 205, 9ième ligne : lisez bien que fondée depuis *cent* soixante ans, la province . . .

En préparation.

Histoire de Sorel.

Généalogie des familles de Saint-Ours et du district de Richelieu.